

Janvier 1990.

OUVRAGE N°6

Généalogie des Familles Bérard - Magnan - Thenet

TABLE DES MATIÈRES

Note sur les tableaux. Les abréviations. La numérotation.Page 1

I

Les BÉRARD: Introduction	2 / 3
Tableaux de la 1 ^e à la 24 ^e génération.....	4 / 11
Histoire de la famille de la 1 ^e à la 21 ^e génération.....	12 / 58
Table des noms des conjoints	59
Table des générations et des descendants par filiation...	60
Table des illustrations	61
Table des SOURCES	62

II

Les MAGNAN: Introduction	1 ^M
Tableaux	2 / 5
Histoire de la famille	6 / 29
Table des noms des conjoints	30
Table des générations et des descendants par filiation ..	31
Table des illustrations	32
Table des sources	33

III

Les THENET: Introduction	1 / 2 ^T
Tableaux	3 / 4
Histoire de la famille	5 / 18
Table des noms des conjoints	19
Table des générations et des descendants par filiation ...	19
Table des illustrations	20
Table des sources	21 / 22

Ouvrage 6.

I

GénéALOGIE DES BÉRARD.

Le 1^{er} Bérard du Pithon est Jean-Louis
1773/1850
cf - p 12

Le 1^{er} — des Glajoux est Gabriel-François
1772/1855
cf p 10 -

LES TABLEAUX:

POUR LES BÉRARD: les tableaux donnent les noms et principales dates de tous les intéressés identifiés par génération descendante.

M. Pierre de BÉRARD de MONTALET SAINT PIERRE XXIV.1.1.m'a communiqué: La documentation concernant les 8 premières générations, (les trois suivantes manquent faute de documents) ainsi que les 5 générations suivantes communes à nos deux branches et, enfin, les renseignements concernant ses ascendants et sa famille. Arrêtant les biographies à la XXI^e génération, je donne celle de M. Pierre de BÉRARD à la fin de l'introduction.

Malgré ces 3 générations manquantes de nombreuses concordances permettent de penser sincèrement qu'il s'agit depuis la I^e génération de la même famille; les titres nobiliaires servent de traits d'union entre les générations manquantes.

J'ai continué d'aller au delà des BÉRARD, après la XX^e génération, pour montrer les liens de parenté entre les familles BÉRARD - ABEILLE et CHIEUSSE de COMBAUD et les familles de BEAUREPAIRE - de BRINON et de LAMURE avec qui nos parents sont restés plus ou moins en relation surtout avec la dernière.

Il n'existe pas de descendants mâles de nos ancêtres dans la famille BÉRARD "du PITHON" et, la famille BÉRARD DES GLAJEUX est éteinte.

POUR LES MAGNAN ET LES THENET: les tableaux donnent les noms et principales dates de tous les intéressés identifiés par génération descendante.

Il n'existe pas de descendants mâles de nos ancêtres dans ces deux familles.

LES ABRÉVIATIONS:

St. DOMINGUE: St. D. - PORT au PRINCE: PORT au P. - PETITE RIVIÈRE DE L'ARTIBONITE: P. R. de l'A. - Institut: Inst. - Croisade: Crde. - Héraldique: Héral. - Seigneur: Sgr. - Chevalier: Chev. - Présent: Prt. - BÉRARD du Pithon: B. du P. - BÉRARD DES GLAJEUX: B. des G. - CHIEUSSE de COMBAUD: C. de C. - Prénom principal: * - Naissance: ° - Naissance illégitime: (°) - Baptisé: b. - Parrain: p. - Marraine: m. - Sans alliance: s.a. - Union illégitime: -x- . - Contrat de mariage: cm. - Mariage: x - Remariage: 2°x - Divorcé:) (- Postérité: P. ou > - Sans postérité: s.p. - Testament: Test. - Décédé: + - Environ: ca - Avant: av. - Après: ap. - Archives Nationales: A.N. - Archives Communales / Municipales: A.C. ou A.M. - Bibliothèque Nationale: B.N. - Sans preuves: (?)

LA NUMÉROTATION UTILISÉE. (Système d'ABOVILLE simplifié.):

Chaque personne reçoit, dans l'ordre de sa naissance, un chiffre que l'on fait précéder du N^o de son père. Le nombre de chiffres correspond au nombre de générations.

A partir de la 4^e génération, le 1^{er} nombre, en chiffres romains, indique la génération à laquelle la personne intéressée appartient.

Le 2^e nombre, en chiffres arabes, est le N^o personnel du père.

Le 3^e nombre, en chiffres arabes, est le N^o personnel de l'intéressé.

LES SOURCES:

Sont indiquées par les N^o entre parenthèses. La table se trouve en fin de volume.

LES ILLUSTRATIONS:

Sont indiquées par les N^o entre parenthèses précédés d'un "I". La table se trouve en fin de volume.

INTRODUCTION

- Le patronyme BÉRARD.

BERARD, forme contractée BRARD, ancien nom de baptême, nom de famille répandu; du germanique BER-HARD. (BER-, Ours, au cas sujet, et HARD-, Dur, fort) Ce nom est le doublet de BERNARD, dans lequel "OURS" est au cas régime. (3)

- Lieu d'origine.

La LORRAINE - Les CÉVENNES - La PROVENCE.

- Les Armes.

Le 1° BÉRARD dont nous descendons très probablement était Chevalier Seigneur de MONTALET et avait pour Armes (I,1) "De gueules, au demi-vol d'argent." et comme devise "Donec dent sidera sedem." d'où la traduction libre suivante: Que les astres soient leur visée."

Les BÉRARD non rattachés aux nôtres:

Ils sont très nombreux. Parmi eux, j'ai retrouvé une quittance (I,2) du 31.12.1569. de Gabriel BÉRARD, conseiller du ROY et trésorier général de sa dite Artillerie.

A St. DOMINGUE, séjournèrent, en même temps que les nôtres, plusieurs BÉRARD, dont les BÉRARD de MONTALET St. PIERRE, cousins alors ignorés.

- Observations.

Nombreuses sont donc les familles BÉRARD existantes. La plupart ne sont pas apparentées entre elles, ce qui est normal étant donné l'étymologie répandue qui a formé le patronyme.

Plusieurs familles BÉRARD, dont certaines avaient un tronc commun avec les nôtres, se sont éteintes comme, par exemple, les BÉRARD de MONTALET ALAIS dont le nom a été repris officiellement par le filleul du dernier survivant.

Dans certaines familles nombreuses comme celle de nos BÉRARD, pour différencier les enfants mâles, on ajoutait au nom de chacun des frères celui d'une propriété. Ainsi s'expliquent les compléments tels que "Du PITHON" - "Du TAPION" - "de LESTER" - "Des GLAJEUX". Seul ce dernier a fait l'objet, comme on le verra, d'un arrêt du Conseil d'Etat. X

L'histoire de cette famille est intéressante par ses origines lointaines, ses alliances, et la variété de ses résidences.

Les descendants d'Henri ABEILLE en descendent 3 fois:

La 1°, par le mariage de VICTOIRE XX.1.1. avec Jean ABEILLE.

La 2°, par le mariage de JENNY XXI.7.6. avec Honoré CHIEUSSE de COMBAUD.

La 3°, par le mariage de GABRIELLE XXI.7.7. avec Emmanuel ABEILLE. *son cousin germain*

Et pour couronner le tout, Alix CHIEUSSE de COMBAUD, fille du 2° mariage ci-dessus a épousé Henri ABEILLE, fils du 3° mariage! *(son cousin germain)*

La famille de COMBAUD ROQUEBRUNE n'en descend qu'une fois par Eugène, fils du 2° mariage.

Les archives de notre famille BÉRARD se sont trouvées, faute de descendants mâles dans notre branche, chez les BÉRARD des GLAJEUX. A la mort du dernier, sans postérité, sa veuve les a remises aux Archives Nationales, dans les fonds privés, sous les cotes:

AB XIX 426. Date du dépôt 28.04.1926. & AB XX 440. Date du dépôt 11.04.1928.

Elles sont très importantes et m'ont beaucoup servi.

Presque tous les nobiliaires et les armoriaux citent des familles BÉRARD dont celle qui nous intéresse. Le Nobiliaire Universel publié par le Vicomte de MAGNY, Chambellan d'honneur de Sa Sainteté le Pape PIE IX, Chevalier de MALTE, directeur de l'Institut Héraldique (4), bien que plein d'invéraisemblances dans la succession des filiations, donne les meilleures sources pour les BÉRARD dont nous descendons pour une part.

C'est en effectuant des recherches généalogiques sur sa famille que M. Pierre de BÉRARD a fait ma connaissance.

Depuis nous nous sommes communiqué nos informations en entretenant des relations très amicales.

XXIV.1.1. Chef actuel de la branche des BÉRARD de MONTALET SAINT-PIERRE, Pierre de BÉRARD, fils de Maurice et de Marie LACATHON de LA FOREST, fut, entre autres et en un temps de douloureuses épreuves pour notre patrie, le fidèle et dévoué serviteur de S.A.R. Monseigneur le Comte de PARIS.

C'est ainsi que le Prince confia fin juillet 1942 un message à remettre au Maréchal PÉTAIN, message par lequel était demandée avec insistance une audience personnelle.

La confusion et l'agitation qui régnaient, spécialement à Alger, après le débarquement des troupes américaines et anglaises en A.F.N. et l'accession au pouvoir de l'amiral DARLAN décidèrent le Comte de PARIS à répondre favorablement à la démarche faite auprès de lui par différentes personnalités dont les Présidents des Conseils Généraux de l'Algérie.

Le Comte de PARIS exprima le désir d'être accompagné par Pierre de BÉRARD en qualité (en quelque sorte) "d'aide de camps", ce qui permit à ce dernier d'être placé à un excellent poste d'observation.

Ces actions de juillet 1942 et décembre 1942 / janvier 1943 ont fait l'objet d'un "exposé succinct..." rédigé en janvier 1976 par le compagnon du Prince pour répondre aux premières polémiques qui s'élevèrent à propos de ces événements.

Suivi, le 22 janvier 1980, après l'émission de M. Alain DECAUX à propos de l'amiral DARLAN, d'un complément de témoignage sur ce drame.

Monsieur Pierre de BÉRARD a bien voulu me donner ces deux documents historiques; ce dont je lui suis très reconnaissant.

M. Pierre de BÉRARD, né en 1906 a épousé en 1936 Marguerite de BAZELAIRE + Sans descendance. Après un début de carrière militaire au Maroc, où il a été remobilisé en 1939 (Croix du combattant - Médaille coloniale, barrette en vermeille: "Maroc 1925-1926" - Medalla de la Paz de Marruecos (espagnole); toute sa carrière s'est effectuée dans la banque au Maroc, au Moyen Orient, en Algérie et à Paris.

 Voir aussi (f.c. des MAGNAN) les analogies entre familles BÉRARD et MAGNAN.

Généalogie des Bérard.

LES TABLEAUX (de la 1° à la XXIV° génération.)

- Tableau N°1, donné sous toute réserve, correspond aux 8 premières générations.

Il a été reconstitué à l'aide des armoriaux et nobiliaires publiés par le marquis de MAGNY en 1847 - Par le vicomte de MAGNY en 1855 - Par M. Louis de LA ROQUE en 1860.

Manquent les générations 9 - 10 & 11 - faute de documents.

- Tableau N°2, correspond aux 12° - 13° - 14° - 15° & 16° générations.

Il a été établi à la suite de l'étude particulière effectuée de 1970 à 1973, à la demande de Monsieur Pierre de BÉRARD de MONTALET SAINT-PIERRE, par le comte de PUYMÈGE, lauréat de l'Institut, directeur de "La Vieille France", Paris.

- Tableau N°3, correspond aux générations 17 & suivantes du rameau de M. Pierre de BÉRARD de MONTALET SAINT-PIERRE, XXIV. 1. 1.

Il a été établi d'après ses recherches et celles de M. de PUYMÈGE.

- Tableau N°4, correspond aux générations 17 et suivantes de notre rameau.

Il a été établi d'après mes recherches.

PLAN D'ASSEMBLAGE DES TABLEAUX

!	!
! Tableau 1 !	!
!	!
! Page 5 !	!
!	!

Manque 3 générations.

!	!	!	!
! Tableau 2a !	! Tableau 2b !	!	!
!	!	!	!
! Page 6 !	! Page 7 !	!	!
!	!	!	!
! Tableau 3a !	! Tableau 4a !	! Tableau 4b !	! Tableau 4c !
!	!	!	!
! Page 8 !	! Page 9 !	! Page 10 !	! Page 11 !
!	!	!	!

TABLEAU 1 "BÉRARD"

*Filiation
non prouvée !
(p. 15)*

1					
ARNAULT					
Chev. Sgr. de MONTALET ...					
Vivant en 1180					
!					
1.1.		1.2.			
ARNAULT		BERNARD			
Chev. Sgr. de MONTALET		"de MONTALET"			
Vivant 1230/1248 +1270		Vivant 1248			
!					
1.1.1.		1.1.2.	1.1.3.		
GUILLAUME		n.....	HUGUES		
Chev. Sgr. de MONTALET		Sgr. de MERCOEUIL			
*ca 1230		Vivant 1304			
x HESMENARDE		Ambassadeur	Vivant 1248		
!					
IV.1.1.					
GUILLAUME					
*ca 1282					
x ca 1311 Isabelle de PIERRE de GANGES					
!					
V.1.1.		V.1.2.			
GUILLAUME		HUGUES			
Chev. Sgr. de MONTALET		Cardinal			
*ca 1312					
x 1342 Catherine de MANDAGOUT					
!					
VI.1.1.					
LOUIS					
Chev. Sgr. de MONTALET					
*ca 1343 + Av. 1404					
x 1362 Alix de CHATEAUVIEUX					
!					
VII.1.1.		VII.1.2.			
BÉRARD de BÉRARD		JEAN			
Chev. 1 ^{er} rameau des		Sgr. de MONTALET St. PIERRE			
marquis de MONTALET					
ca 1362		ca 1364			
1*x 1380 Isabelle d'USSEL		x ca 1384 Etiennette de BEAUREGARD			
S.P.		!			
2*x 1411 Guillemette de		!			
MOREL de PIERRELATTE		!			
!					
VIII.1.1.		VIII.1.2.	VIII.2.3.	VIII.2.4.	
ANTOINE		GUILLAUME	GUILLAUME	JEAN	
				*ca 1390	
!		!	!	!	
Les marquis		!	!	!	
de MONTALET		!	!	!	
!		!	!	!	
Ces 2 rameaux sont éteints.		Manquent les 3 générations suivantes, soit: les générations IX - X & XI.			

Bernard

Draguignan

Antoine ° 1540

Boniface ° 1564?

Honore' ° 1615

François ° 1654

XVI. 59
Jean Antoine ° (1701 - 1769) | Consul à Constantinople
x 1730 | Colan à Haïti
Anne MARGON

XVIII. 98
Jean-François (1730 - 1795) Colan.
x Marg. Victoire MARGON (1737 - 1793) achète Draveil en 1790
17 enfants ---

pp 21 à 29

XIX. 8.1

Victoire Elisabeth
Haïti ° 1765
x J.J.A. ABEILLE
Grotte ° 1756 - 1842

pp 32-33

XIX. 8.7

Jean Louis (1773 - 1850)
x 1794 Haïti
Jenny THÈNET (1775 - 1808)
Haïti

pp 40 à 61

†† en France
Se remarie avec sa nièce

Fonde maison d'éducation
meurt aux Tivoli

Emmanuel
x 1826

XX. 7.3
Gab. Sidonie

XX. 7.6
Jenny
x Honore' C de C

Henri Abeille

x
Alix

Pierre

Angèle
x C. Ancey

Michel

Xavier

Schoik

Revente de Draveil
en 1800

TABLEAU 2a "BÉRARD"

XII.0.1.
JEHAN "le jeune"
°ca 1515

*filiation
non prouvée
(cf. p. 15)*

XIII.1.1. S/S5184 (2) 1
ANTHOINE
b. 1540

*= la Sosa n° 8 est
Bernard Ladevie,
fils de Georges.*

1°x ca 1559
Philippa de LAURENT

2°x ca 1561
Honorade de STANCALDE

XIV.1.1.

JEHAN
b. 1560.

XIV.1.2. !
MARGUERITE

XIV.1.3. !
S/S 2592
BONIFACE
°ca 1564
x ca 1595
Isabelle

de CARBONNIER

XIV.1.4. !
PHILIPPA
b. 1566.

XIV.1.5.
LOUISE
° 1569

Suite >

Rameau de M. Pierre de BÉRARD de MONTALET SAINT-PIERRE

XV.3.1.
ANTHOINE

b. 1604 - + Av. 1649
x ca 1625

Magdeleine de CLAPIERS

XV.3.2.
FRANÇOIS

°ca 1613 - + Ap. 1648

Chanoine

*1, 3, 3.
XV.3.3 n° 1296*

XVI.1.1. !
ESPRIT
°ca 1626
x 1649
Marguerite
JAUSSERAND

XVI.1.2. !
ANNE
°ca 1627
x 1650
Arnaud
de SASSY
de VILLEHAUTE

XVI.1.3. !
ANTHOINE
° 1629

1°x1650
Anne
de BAUDRIER

XVI.1.4.
PIERRE
b. 1631 - + 1707

2°x1677
Jeanne
de PASQUET

XVII.1.1.
ANTOINE
° 1655

XVII.4.2. !
JACQUES
b. 1654

XVII.4.3. !
CATHERINE

XVII.4.4. !
JEAN

XVII.4.5.
LUCRÈCE
b. 1664

x 1698
Jean
de RAIMONDIS
D'ALLONS

XVII.4.6. ! XVII.4.7.
FRANÇOIS ANTOINE
b. 1678 b. 1680

+ 1748
x 1705
Catherine
de CHIEUSSSES

XVIII.6.1. !
Thérèse
b. 1706

XVIII.6.2. !
MARGUERITE
°ca 1710

XVIII.6.3. !
JACQUES
b. 1717
+ 1719

XVIII.6.4. !
PIERRE
ANTOINE
b. 1719
+ 1797

XVIII.6.5. !
PIERRE
°ca 1720
+ Ap. 1783

XVIII.6.6. !
ELISABETH
b. 1721

XVIII.6.7.
FRANÇOIS
b. 1723
+ 1809

x 1737
Barthélemy
de BERNARD

1°x ca 1749
Marguerite
Justine
de FERRY

2°x 1752
Anne
de PAUL

Suite tableau 3a. Page 8

TABLEAU 2b "BÉRARD"

C → Constantinople
D → St Domingue

< suite

Rameau des BÉRARD / ABEILLE / CHIEUSSES de COMBAUD

!
XV.3.3. - S/S 1296 1.3.3
HONORÉ
°ca 1615
x ca 1650
Anne de LIEUTAUD
!

XVI.3.5.
S/S 648 IV.3.15
FRANÇOIS
° 1654
x 1682
Jeanne
de SASSY de VILLEHAUTE

XVI.3.6.
CLAIRE
b. 1671
x 1701
Jean
de GIRAUD de LAGARDE >

XVII.5.8.
MELCHIOR
° 1697
+ 1705

! XVII.5.9. S/S 324 !
IV.5.9 JEAN ANTOINE page 19
b. 1701 Draculignan
+ 1749 D
x 1730 = C
Anne Marie
MAGNAN °1708 = C.
! + 1782 D

XVII.5.10.
CLAIRE
b. 1704

S/S 162 h 21-29

V.3.8 XVIII.9.8. ! XVIII.9.9. ! XVIII.9.10. ! XVIII.9.11. ! XVIII.9.12. ! XVIII.9.13.
JEAN ANTOINE MAGDELEINE PIERRE LOUIS MICHEL JEAN LOUIS
FRANÇOIS GABRIEL GABRIEL BAPTISTE FRANÇOIS
° 1730 D. ° 1735 ° 1740 ° 1743 ° 1745 ° 1749
+ 1795 Draculignan ca 1795 + 1744 + 1803 + 1750 + 1751

! !
! !
! !
x 1763 D

croche Marguerite Victoire
MAGNAN °1727 D
+ 1792 = Draculignan

17 enfants dont 8 morts en bas âge.

VOIR TABLEAUX 4a - 4b - 4c. Pages 9 - 10 - 11.

XIX.8.1 XIX.8.7
4a 4b

TABLEAU 3a. "BÉRARD"

1° x		2° x				
XIX.5.1. JEAN FRANÇOIS b. 1750 + 1807 x 1781 Françoise de BOVIS	XIX.5.2. FRANÇOIS b. 1752	XIX.5.3. JOSEPH b. 1754	XIX.5.4. ANTOINE b. 1757	XIX.5.5. MARGUERITE VICTOIRE b. 1763 + 1763	XIX.5.6. MADELEINE *ca 1765 x 1785 Joseph REY	XIX.5.7. PIERRE BALTHAZAR b. 1769
XX.1.1. ANNE SIMPHOROSE b. 1783	XX.1.2. PACIFIC EMILIE b. 1788 + 1790	XX.1.3. JEAN JOSEPH VESPASIE * 1795 + 1860 x 1819 Laure Gabrielle LEMERCIER de MAISONCELLE de RICHEMONT				
XXI.3.1. GUSTAVE * 1821 + 1887 x ca. 1841 Félicie St. JEAN S. P.	XXI.3.2. EVREMONT * 1824 + 1881 x 1850 Céleste SELHAUSEN !	XXI.3.3. LUDOVIC * 1827 + 1828	XXI.3.4. LAURE * 1829 + 1906 x ca. 1850 Adolphe de CHAZELLES !	XXI.3.5. JULES * 1831 + 1887 x ca. 1852 Julie MAUREL DUPERRÉ S. P.	XXI.3.6. HENRI * 1833 + 1853	XXI.3.7. MARIE AMÉLIE * 1836 + 1914 x 1859 Armand Gérard d'ALBISSIN !
XXII.2.1. GABRIEL * 1851 + 1904	1°x 1878 Marie PEDAING	2°x 1894 Estela VILLAS y VILLAREAL				
XXIII.1.1. MAURICE * 1879 + 1961 x 1905 Marie Augustine LACATHON de La FOREST	XXIII.1.2. GABRIEL * 1895 + 1919 S. A.	XXIII.1.3. LOUIS * 1897 + 1970 x 1932 Maria de las Mercedes MERINO MARTINEZ				
XXIV.1.1. PIERRE * 1906 x 1936 Marguerite + de BAZELAIRE S. P.	XXIV.1.2. GUY * 1907 S. A.	XXIV.3.3. ESTELA * 1932 x 1957 Angel GARCIA-SALMONES VARONA !	XXIV.3.4. LOUIS * 1937 x 1969 Maria Jesus TALAVERA y JAUDENES !	XXIV.3.5. GABRIEL * 1938 x 1967 Madeleine BARRAUD !		

TABLEAU 4a. "BÉRARD"

VI 8.1		IX 8		S/S 162 (1730-1795)		XVIII.9.8.		Suite des frères et soeurs ci-dessous pages 10 & 11.	
! XIX.8.1. SS.81 !	! XIX.8.5. !	! XIX.8.2 !	! XIX.8.3. Jumeaux !						
VICTOIRE* ELIsth. FRANÇOISE *1765 St.MARC +1848 MARSEILLE x 1790 PARIS JEAN JOSEPH ANDRÉ ABEILLE SS.80 *1756 / 1842 <i>la Citadelle Marseille</i>	ANTOINE PAUL* "de LESTER" *1769 St.MARC + Assaginé St.D. en 1802 x 1793 DRAVEIL Marie Françoise JEUDY *1774 ANGOULÊME +1863 MERRY 89	MARIE LOUISE* FÉLICITÉE *1767 St.MARC + 1811 ASTAFFORT x ca 1795 à ? Jacques LAFITTE "de la JOANENQUE" * 1751 St. DOMI. + 1811 BORDEAUX	JEAN JACQUES "Ainé" *1768 St.MARC + ca 1825 New York 1*x St.D. S.P. Louise Elisa.Amél. BIDONE 2*x St. D. S.P. Marie Elisabeth BOSSARD						
! SS.40 !	! XX.5.1. !	! XX.5.2. !	! XX. !						
Paul Emmanuel ABEILLE x Sidonie <i>SS 41</i> GABRIELLE BÉRARD XX.7.3/7	PIERRE LOUIS * 1795 ANGOULÊME + ap.1865 x1836 AUXERRE Rose LEBLANC *1799 AUXERRE ! S.P. (?)	PIERRE VICTOR ALPHONSE *1797 DRAVEIL + av.1801	Pierre Louis Hippolyte LAFITTE "de La JOANENQUE" * ca 1796 ASTAFFORT 47 x ca 1823 n... SEVIN ! ! ! !						
! SS.20 !			! XXI. !	! XXI. !					
Henri ABEILLE x Alix CHIEUSSE de COMBAUD !			Gustave LAFITTE de La JOANENQUE * 1824 AGEN + ap.1900. S.A. S.P.	Prosper * 1827 AGEN + ap.1900. S.A. S.P.	Donnent tous leurs biens à la Commune d'ASTOFORT.				
! SS.10 !									
GABRIEL <i>Pucier</i> ABEILLE x Blanche Marie Valérie <i>Emilie Vincent</i> CAMENA d'ALMEIDA ! !									
! SS.5 !									
Marguerite ABEILLE x Allyre LADEVIE !									
S/S.2 Georges LADEVIE ! Postérité S/S.1									

7 enfants + 6
avec Sidonie incluse
avec la Soeur n° 2

TABLEAU 4b. "BÉRARD"

Suite du tableau 4a.

	S/S.162 XVIII.9.8.	Suite des frères et soeurs ci-dessous page 11.	
! < jumeaux XIX.8.4. ! JEAN FRANÇOIS *1768 St.MARC. St. D. +1771 P.R. de l'A.	GABRIEL FRANÇOIS *1772 St.MARC. St. D. +1855 PARIS x1793 DRAVEIL 91 Antoinette Marie Anne Françoise DUCROS de BELBEDER * 1778 + 1849 PARIS	XIX.8.6. BÉRARD DES GLAJEUX (Nom reconnu parle Cons. d'Etat)	
	XX.6.3. CAMILLE *1795 PARIS +1809 PARIS	XX.6.4. ETIENNE PAUL HIPPOLYTE *1797 PARIS +1865 PARIS x1830 ORMESSON 94 Célestine LEFEBVRE D'ORMESSON 1810-1869	
XXI.4.1. AMÉLIE MARIE FRANÇOISE de PAUL *1832 PARIS x1852 PARIS (?) Augustin Léopold Comte de LACELLE 1818-1884	XXI.4.2. ANATOLE HENRI MARIE FRANÇOIS de PAUL *1833 ORMESSON 1°x ca 1863 Marie (ALLARD) du HAUT PLESSIS 1843-1901 2°x 1902 Thérèse de MAURÉS de MALARTIC ! Sans postérité des deux unions, elle a versé les archives de la famille aux Archives Nationales	XXI.4.3. MARIE THAÏS JENNY FRANÇOISE de PAULE *1834 (?) x 1856 Louis Charles Gustave Marquis de FAYOLLE (du ROUSSEAU)	
XXII. Marie ALIX *1853 x Joseph de BEAUREPAIRE LOUVAGNY ! ! ! d'où postérité.	XXII. Amélie	XXII. Mathilde x ca. 1896 Georges de CADOINE de GABRIAC ! Odette x Joseph de BROSSES ! D'où postérité	XXII. Yvonne *1873 +1941 x ca 1898 Roger (de RIVIÈRE) de LA MURE ! ! D'où postérité.

TABLEAU 4c. "BÉRARD"

Suite du tableau 4b.

> Suite des frères et
soeurs de la page 10.S/S.162
XVIII.9.8.

! XIX.8.7. SS.82 & 86 !	XIX.8.8.	! XIX.8.9. !
JEAN LOUIS	MARIE GABRIELLE	MARIE ELISABETH
BÉRARD "du PITHON"	BONNE EULALIE	ETIENNETTE "AURORE"
*1773 St.MARC St.D.	*1775 St.MARC St.D.	*1776 St.MARC St.D.
+1850 MARSEILLE	+1859 PARIS	+1834 PARIS
1°x 1794 THIAIS 94 -----!	x 1796 THIAIS 94	S.A. S.P.
Marie Joseph "Jenny" !	Ange Maximilien Simon	
THENET !	NIGON de BERTY	
*1775 St.MARC St.D. !	*1770 PARIS	
+1808 PARIS !	+1850 PARIS	
2°x 1827 MARSEILLE !	!	
Catherine Victoire !	!	
Clémentine !	!	
ABEILLE (sa nièce) !	!	
Fille de XX.1.1. !	!	
*1792 MARSEILLE !	!	
+1880 MARSEILLE !	!	
S.P. !	!	

! XX.7.5. !	! XX.7.6. SS.43 !	! XX.7.7. SS.41 !	! XX.8. !
MARIE LOUISE	VICTOIRE JOSÈPHINE	SIDONIE	5 enfants
LAURENCE MÈLINA	"JENNY"	GABRIELLE	2 fils S.P.
*1797 THIAIS 94	*1801 THIAIS 94	*1805 PARIS	3 filles dont 1
+1870 MARSEILLE	+1880 MAESEILLE	+1853 MARSEILLE	"Lise"
x av.12 1820	x 1822 PARIS	x 1826 PARIS	x à Etienne
Henri Pierre	André Marie Honoré	Paul Emmanuel	MERCIER de LACOMBE
FOULLON	CHIEUSSE de COMBAUD	ABEILLE	!
*1784 PARIS	*1784 LORGUES	*1797 FLORENCE (It)	!
+1865 PARIS	+1857 LORGUES	+1868 MARSEILLE	!
S.P.	!	!	!
	!	Dont	!

! XXI. !	! XXI. SS.21 !	! XXI. SS.20 !	! XXI. !
Eugène FOULLON	ALIX - x	- Henri	Charles
x	x	!	x
Angèle	!	!	Louise
FAUCHIER MAGNIEN	!	!	DENIER

! XXII. !	! XXII. !	! XXII. !
Nombreuse	Nombreuse descendance	Jeanne
descendance	Ouvrage N°4	x
Ouvrage N°5	Dont GABRIEL	Robert de BRINON
	!	!
	Dont Marguerite	Dont Fernand
	!	Secrétaire d'ETAT
	Dont Georges	en 1942
	LADEVIE	Jugé et fusillé
	!	le 15.04.1947
	Pierre Abeille	Fort de MONTRouGE
	Marcelle Cain	
	Manuël Bernad Huelle	

pas de
texte
pour
cette
branche

HISTOIRE DES BÉRARD

1. ARNAULT

Chevalier, Seigneur de MONTALET, SAINT AMBROIX, POTEIÈRES, BANASSAC.
Co-seigneur d'ALAIS, de GENOUILLAC et autres lieux. ca.1150.

ca.1160 sa * dans les Cévennes probablement. Vivait en 1180.

Ses possessions se situaient dans les CÉVENNES, la LOZÈRE et le GARD actuels.

1199. Il existe un contrat d'échange (4) passé entre lui et ses frères avec Bernard d'ENDUZE et Pierre Bermond, son fils, qui montre que les BÉRARD possédaient par indivis la ville d'ALAIS (ALÈS - 30-) qui porte les mêmes armes que les BÉRARD de MONTALET.

Il laisse au moins 2 enfants: ARNAULT 1.1. - BERNARD 1.2.

1.1. ARNAULT II' du nom.

Chevalier, seigneur de MONTALET.

ca.1200 sa *. Vivait en 1230 / 1248

Il fait hommage de la seigneurie de MONTALET à Bernard d'ANDUZE, baron de PORTES en 1238.

Un partage est fait avec son frère le 29.07.1248.

Pendant les guerres qui arrachèrent aux RAYMONDS leurs états patrimoniaux, il est assiégé dans son château de MONTALET par Amaury de MONTFORT en personne, accompagné de ses plus braves chevaliers ... Sur le point de succomber, il met lui-même le feu à son château et, profitant de la surprise que causait l'incendie à ses ennemis, il se jeta avec les siens sur la troupe de MONTFORT, dont il fit un affreux carnage.

1270 sa +

d'où GUILLAUME 1.1.1. - et n... 1.1.2.

1.2. BERNARD "de MONTALET"

1219 / 1221. Il fait partie de la 5^e Croisade, formée d'Allemands et de Hongrois, avec Bernard d'ANDUZE son parent ainsi que le prouve une charte de 1218 (4).

1248 le 29.07. Il pratique un partage avec son frère.

D'où probablement: HUGUES 1.2.3.

1.1.1.

GUILLAUME

Chevalier, seigneur de MONTALET

ca. 1230 sa *

1250 Il prend part à la fin de la 7^e croisade comme le montre une charte originale aux archives de l'Institut Héraldique. (4)

x à Demoiselle HESMENARDE.

D'où: GUILLAUME IV.1.1.

1.1.2.

n...

Chevalier, seigneur de MERCOEVIL.

Chef d'une Ambassade envoyée en 1304 par PHILIPPE LE BEL.

1.2.3.

HUGUES

1248. Il confie à Pierre BELLAIGUE, de MARSEILLE, qui s'embarque pour ACRE sur le SAINT ESPRIT, une lettre de change de 50 livres payable en 127 besans d'ACRE. (1) Pierre BELLAIGUE est le fils de Guillaume, commerçant marseillais en relation d'affaires avec le MOYEN-ORIENT. HUGUES prépare ainsi son voyage.

1249. Il fait partie de la 7^e Croisade organisée par SAINT LOUIS en 1248 / 1249. Une charte originale, aux archives de l'Institut Héraldique (4), en porte le témoignage.

Il laisse des enfants non retrouvés.

IV.1.1.

GUILLAUME III^e du nom.

Chevalier, seigneur de MONTALET.

(Le fait de porter le N^o III ne signifie pas obligatoirement qu'il s'agit du petit-fils du N^o I, mais peut signifier qu'il a eu un frère .)

ca. 1282 sa * (En fonction du x et de la * de son fils.)

ca 1311 son x avec Isabelle de PIERRE de GANGES.

D'où: GUILLAUME V.1.1. - HUGUES V.1.2.

V.1.1.

GUILLAUME. IV^e du nom.

Chevalier, seigneur de MONTALET.

ca 1312 sa *

1342 le 24.05. son x avec Catherine de MANDAGOUT petite nièce du cardinal de ce nom, archevêque d'Embrun.

Il fait hommage pour la seigneurie de MONTALET au comte d'ALAIS, baron de PORTES.

d'où : LOUIS VI.1.1.

V.1.2.

HUGUES

Cardinal de Bretagne

1384 sa + à Rome, où l'on voit son tombeau.

VI.1.1.

LOUIS
-----Chevalier, Seigneur de MONTALET et des POTELIÈRES -30-
C° Seigneur de VARASCLE et D'ALÈS -30-

CA.1343. °. Dans le GARD probablement.

1362. le 30.06. son x. avec Alix de CHATEAUVIEUX, sa cousine. En faveur de ce mariage le père du futur lui donne tous ses biens.

1386. Il fait hommage pour la Seigneurie de MONTALET à Thiébaud de BUDOS, Seigneur et Baron de PORTES.

1397. Les 31.10. & 05.11. Il reçoit des reconnaissances féodales.

1402. Le 22.08. - d° -

1404. Le 31.10. - d° -

Le 18.11. Son épouse, déjà veuve, fait son testament en faveur de ses deux enfants survivants.

D'où au moins 5 enfants dont: BÉRARD de BÉRARD. VII.1.1. - JEHAN de B. VII.1.2.

VII.1.1.

BÉRARD de BÉRARD

Chevalier, forme le 1° rameau des marquis de MONTALET, seigneur de MONTALET d'ALÈGRE, des POTELIÈRES de SAINT AMBROIX et autres lieux

ca.1362. °. Dans le GARD probablement.

1380. Le 14.10. Son 1° x avec Sibille d'USSEL. S.P.

1411. Le 12.02. Son 2° x avec Guillemette de MOREL de PIERRELATTE.

1416. Le 27.04. Comme co-seigneur des POTELIÈRES, il donne un aveu au Roi pour la juridiction de sa terre.

1443. Le 09.01. Le partage des biens de son épouse.

D'où: ANTOINE VIII.1.1. et les marquis de MONTALET - GUILLAUME VIII.1.2.
Ces deux rameaux sont éteints.

VII.1.2.

JEHAN

Chevalier, Seigneur de SAINT PIERRE

Forme le second rameau, celui des MONTALET St. PIERRE. Etabli d'abord dans les Cévennes, il se transporte en Provence, comme le prouve divers actes du Parlement d'Aix notamment une citation donnée en 1426 à la requête de son frère ci-dessus.

ca 1364 sa °

ca 1384 son x avec Etiennette de BEAUREGARD.

>

D'où GUILLAUME VIII.2.3. - JEHAN VIII.2.4. - PHILIPPE VIII.2.5. Sur lesquels nous ne possédons aucune information.

Les IX'-X' & XI' générations manquent faute de documents.

HISTOIRE DES BÉRARD (Tableaux 2a & 2b.)

XII.0.1. JEHAN "Le jeune"

("Le jeune" peut distinguer aussi bien un fils d'un père, qu'un frère de son aîné.)

ca 1515 sa .

1611 le 29.11. mention d'une attestation (21) concernant ce qui s'est passé en 1590-1592 (Années pendant lesquelles les Ligueurs s'étaient rendus maîtres de Draguignan) dit que Jhean BÉRARD, frère d'Antoine XIII.1.1. a tenu le parti de la Ligue et du duc de SAVOIE.

d'où: ANTHOINE XIII.1.1.

XIII.1.1. S/S 5184 (2)

ANTHOINE *2 1*

Il faudrait dans le nommer "1"

A partir de ce personnage la filiation est continue et prouvée.

1540. Son b. le 15.01. à Draguignan -83- Les noms des parrain et marraine sont indéchiffrables sur l'acte de baptême.

ca 1559 son 1^x avec Philippa de LAURENT (Philippa LAURENTIS sur l'acte + 1560

ca 1561 son 2^x avec Honorade de STANCALDE. (ESTANCARDO, famille d'origine italienne figurant dans l'armorial d'ICARD.)

D'où : Du 1^x x. JEHAN XIV.1.1.

Du 2^x x. MARGUERITE XIV.1.2. - BONIFACE XIV.1.3. S/S 2592. - PHILIPPA XIV.1.4. - LOUISE XIV.1.5.

XIV.1.1.

JEHAN

1560. b. Le 19.11. à DRAGUIGNAN -83- (Noms des p. & m. illisibles.)

XIV.1.2.

MARGUERITE

1562. b. Le 08.11. à DRAGUIGNAN - 83- (Moms des p. & m. illisibles.)

XV.1.3. PHILIPPA

1566. b. Le 20.01. à DRAGUIGNAN.

XIV.1.3.S/S 2592

BONIFACE

x 2

ca 1564 sa * à Draguignan -83-

ca 1595 son x avec Isabelle de CARBONNIER

D'où entre autres: ANTHOINE XV.3.1. - FRANÇOIS XV.3.2. - HONORÉ XV.3.3.S/S1286

XIV.1.4.

PHILIPPA

1566 Le 20.01. Son b. à DRAGUIGNAN -83- (Noms des p. & m. illisibles.)

XIV.1.5.

LOUISE

1569. Sa * en juin à DRAGUIGNAN - 83 -.

XV.3.1.

ANTHOINE

1604. Le 21.11. Son b. à DRAGUIGNAN - 83 -.

p. Antoine de ROMEGAS. m. Anne de ROMEGAS, sa fille.

ca.1625. Son x avec Madeleine de CLAPIERS.

Av 1649 son décès.

D'où: ESPRIT XVI.1.1. - ANNE XVI.1.2. - ANTOINE XVI.1.3. - PIERRE XVI.1.4.

XV.3.2.

FRANÇOIS

Chanoine

ca 1613 sa * à Draguignan -83-

1648 Dans un acte, il est dit âgé de 35 ans.

XV.3.3. S/S 1286

HONORÉ

x 3

Avocat en la Cour.

ca 1615 Sa * à Draguignan - 83 -

ca 1650 Son x avec Anne LIEUTAUD à Brignoles -83 -

D'où, entre autres: FRANÇOIS XVI.3.5. S/S 648 - CLAIRE XVI.3.6.

XVI.1.1.

ESPRIT

ca 1626 Sa * à Draguignan -83 -

1649 Le 08.12. Son x à Draguignan avec Marguerite JAUSSERAND, fille d'Antoine, seigneur de VERDACHES, avocat en la Cour (21) et de Françoise d'ANDRÉ.
d'où, entre autres: ANTOINE XVII.1.1.

XVI.1.2

ANNE

ca 1627 Sa * à Draguignan -83 -

1650 Le 21.02. Son x à Draguignan avec Arnaud de SASSY de VILLEHAUTE, fils de feu Boniface, de son vivant conseiller et avocat du Roi et d'Antoinette d'ARNAUD.

Jacques de SASSY de VILLEHAUTE, beau-frère de François XVI.3.5., Arnaud époux d'ANNE XVI.1.2. et René leur frère, voulant venger leur frère François assassiné au printemps de 1649 (Début de la Fronde) sur la route de Fayence, participèrent sous les drapeaux des "Sabreurs" aux troubles qui ensanglantèrent la Provence pendant des années. Ce fut Arnaud qui, lors de la venue de LOUIS XIV en 1660 "Reçut l'importante et délicate mission d'aller implorer le pardon de Sa Majesté en faveur de la ville repentante et d'obtenir des lettres d'amnistie." (21)

XVI.1.3.

ANTHOINE

1629 Son b. le 26.07. à Draguignan -83 - p. Honoré de BÉRARD.

XVI.1.4.

PIERRE
-----1631 Le 31.03. Son b. à Draguignan -83 -
p. Pierre CAUSSEMILLE. m. Françoise CAUSSEMILLE.

1650 Le 23.05. Son 1° x à Draguignan avec Anne de BAUDRIER, fille de Jacques, seigneur d'Auloulos (d'Ollioules ?) et de n... d'AVRIL.

1677 Le 19.07. Son 2° x à Draguignan avec Jeanne de PASQUET, fille de François, avocat en la Cour et d'Honorade de RAYNAUDI. (Semblent avoir signé comme témoins un BÉRARD & un SASSY.)

1707 Le 22.09. Son décès à Flayosc.

D'où, du 1° x : JACQUES XVII.4.2. - CATHERINE XVII.4.3. - JEAN XVII.4.4. -
LUCRÈCE XVII.4.5.

du 2° x : FRANÇOIS XVII.4.6. - ANTOINE XVII.4.7.

XVI.3.⁵/₂. N°S/S 648.FRANÇOIS x 4

1654. Le 04.12. Sa * à DRAGUIGNAN - 83 -.

1682. Le 25.02. Son x à Draguignan avec Jeanne de SASSY de VILLEHAUTE fille de Jacques et d'Augières de BRUN. (Témoin: Joseph BARCILLON, signe en l'église collégiale avec ses parents.)

D'où, entre autres: MELCHIOR XVII.5.8. - JEAN ANTHOINE XVII.5.9. N°S/S 324. -
CLAIRE XVII.5.10.

XVI.3.6.

CLAIRE

1671. Son b. à DRAGUIGNAN - 83 -

1701. Le 02.10. Son x à Draguignan avec Jean de GIRAUD de LAGARDE et de LAMOURE, fils de Gaspard et de Marie de BRUN du CASTELET

1704 Ils sont p. et m. de leur nièce CLAIRE XVII.5.10.

D'où François (1705-1755) SA. SP. qui laisse pour héritier son cousin germain Jean de GIRAUD, sgr. d'AGAY, de LAGARDE... (1684-1761)

XVII.1.1. ANTOINE

1655 Le 04.10. Son b. à Draguignan - 83 -

Enfants de XVI.1.4 (Pierre)

XVII.4.2. JACQUES

1654 Le 18.07. Son b. à Draguignan -83 -

XVII. 4.3. 1 4.4. CATHERINE ET JEAN

Avaient des enfants en 1700.

XVII.4.5. LUCRÈCE

1664 Le 14.08. Son b. à Graguignan - 83 -

p. Jean-Baptiste de FLOTTE d'AGOULT, Sgr. de Lambruisse.

m. Lucrece de BAUDRIER épouse de Melchior de RAPHAËLIS, Sgr. de Broves ?

1698 Le 27.01. Son x à Draguignan avec Jean de RAYMONDIS d'ALLONS (21), fils de feu Jean, Sgr. de Roqbrune (?), ancien 1^o consul de la ville et de feu Suzanne de GARDENE

Témoins: François de SASSY de VILLEHAUTE (21), conseiller avocat du ROI. Jean de BAUDRIER, avocat. Jean SIGALLOUX, notaire royal.

1741 Le 22.08. Son décès. Ensevelie dans l'église collégiale et paroissiale der Draguignan.

XVII.4.6. FRANÇOIS

Avocat en la Cour

1678 Le 10.04. Son b. à Draguignan - 83 -

p. François de PASQUET. m. Honorade de RAYNAUDI.

1705. Le 15.05. Son x à LORGUES -83- Avec Catherine de CHIEUSSES, fille de Bernard, conseiller du ROI, son viguier et 1^o capitaine de Draguignan et de Claire de BOVIS. Témoins: Joseph de RASQUE, seigneur de Taradeau et François d'ANDRÉ.

1748 Le 30.05. Son décès à Flayosc -83-

1769 Le 21.04. Décès de son épouse âgée de 86 ans (* en 1683) à Flayosc.

D'où: THÉRÈSE XVIII.6.1. - MARGUERITE XVIII.6.2. - JACQUES XVIII.6.3. - PIERRE ANTOINE XVIII.6.4. - PIERRE XVIII.6.5. - ELISABETH XVIII.6.6. - FRANÇOIS XVIII.6.7.

D'où le rameau de M. Pierre de BÉRARD de MONTALET SAINT-PIERRE.



"De Gueules au demi ^{I. 1} - vol d'Argent" "Domec deut Sidera sedom"

1569

Donne Commissaire ordinaire de
L'Abbaye

Le sieur Commissaire ordinaire, en l'abbaye Confessours au
comptant de Paris de Gabriele Edward Confessours du Roy et Tresorier
General de l'Abbaye de Saint-Denis La somme de dix-huit mille six cent dix
L'Escole a luy paye et luy a paye pour le Roy, nosseigneur de France, par
nosseigneur de France de nosseigneur de France, nosseigneur de France, par
Annie et Juillet de nosseigneur de France, nosseigneur de France, par
Somme de dix-huit mille six cent dix et luy a paye de l'abbaye
sainte et qu'on luy a paye de l'abbaye de l'abbaye de l'abbaye de l'abbaye
de ce nom au nom de l'abbaye de l'abbaye de l'abbaye de l'abbaye de l'abbaye
de l'abbaye de l'abbaye de l'abbaye de l'abbaye de l'abbaye de l'abbaye de l'abbaye

I, 2

Quittance



Archives de Paris et de l'ancien
département de la Seine
cote :

5A2 3936

I. 2

12 avril 1701.
à Draguignan

(I,3)

Antoine Bernard fils de François, et de Jeanne
de Laxis de vilante né le jour d'hier, et
baptisé ce jourd'hui dans l'église de St. Pierre
en l'abbaye de Draguignan par le sieur maître Antoine
Muraire procureur, la marraine Marie
Gabrielle de Fauchon veuve de feu maître
monsieur Vaniffade de Noquet lieutenant
général aux Indes occidentales de ce royaume à l'âge
qui se seu

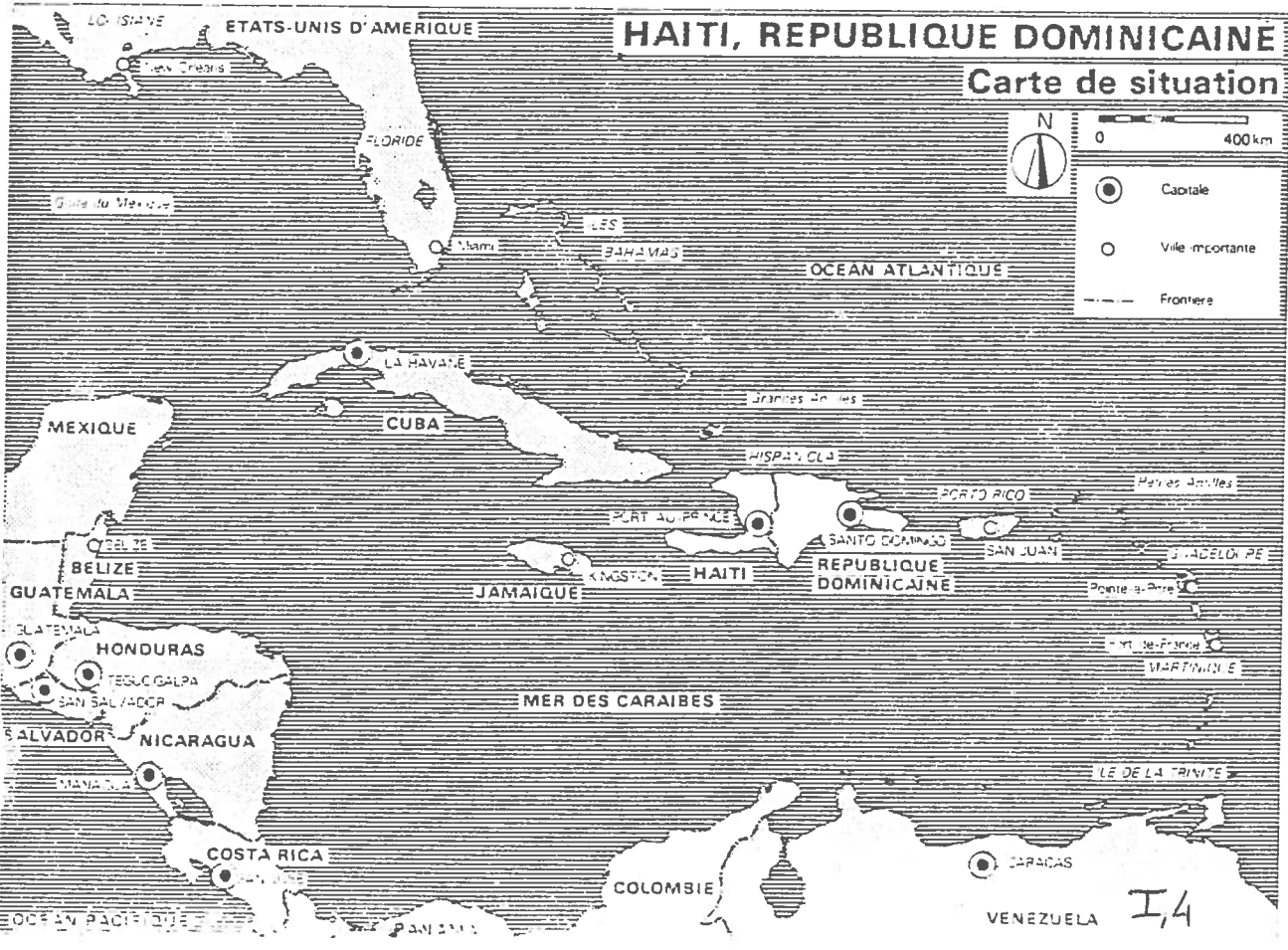
Parquet apiscat à Muraire et Escallon
Et y fontant Bernard

le même jour, et au que dessus l'on a enterré
dans l'église des Pères Augustins Catherine
vidouine âgée d'environ cinquante années
en nos présentes

Chm et l'assm Bernard Curé

(I,3)

Baptême de Jean Antoine BÉBARD XVII.5.9.
Draguignan A.C. Gt 35



XVII.4.7.

ANTOINE

1680 Le 01.01. Son b. à Draguignan.
p. Antoine PERRUGUES. m. Jeanne de GARCIN, son époux.

XVII.5.8.

MELCHIOR

ca 1697 Sa * à Draguignan. - 83 -

1705 En septembre son décès.

XVII.5.9. N°SS 324.

JEAN ANTHOINE

1701-1749

Consul de FRANCE et négociant à CONSTANTINOPLE puis à St. DOMINGUE

1701. *. Le 11.04. à DRAGUIGNAN.

b. Le 12.04. -d*-

(I,3) & (5). Parrain, Mtre. Antoine

MURAIN, Procureur. Marraine, Marie Gabrielle de FANTON veuve de Mtre. Boniface de PASQUET Lieutenant Général aux soumissions de ce Siège. (Très probablement apparenté à Jehanne de PASQUET, épouse de PIERRE XVI.1.4.) On remarque dans les signatures outre celles du père du parrain et de la marraine celle de PASQUET "Capiscol" C'est-à-dire doyen du Chapitre de la paroisse.

La qualité des soussignés montre la notabilité de la famille.

1725. C'est probablement vers cette époque qu'il part pour CONSTANTINOPLE dont le commerce avec MARSEILLE est alors très florissant pour quelques années encore.

ca. 1729. x. Paroisse St. PIERRE à CONSTANTINOPLE (ISTAMBUL) TURQUIE, avec ANNE MAGNAN dont la famille sera étudiée après celle des BÉRARD. (page 8 M).

Elle est née à CONSTANTINOPLE avant 1709; Fille de Pierre et de Françoise SCALE. Les archives de cette paroisse St. PIERRE, desservie alors par les DOMINICAINS, ont été rapatriées sur l'ITALIE vers le milieu du XVIII° S.

Or, les archives en ITALIE ne sont pas centralisées et les congrégations, entre autres, les conservent jalousement. C'est ainsi que j'ai eu des difficultés considérables entraînant des dons importants pour retrouver l'acte de + de Jean Louis ABEILLE à LIVOURNE et l'acte de * de Paul Emmanuel ABEILLE à FLORENCE pendant la Révolution!

Malgré de multiples démarches, au Quai d'ORSAY, en ITALIE à ROME chez les DOMINICAINS et auprès de spécialistes de la question, je n'ai jamais pu retrouver les actes de la paroisse St. PIERRE de CONSTANTINOPLE.

1739. Le commerce devenant moins florissant à CONSTANTINOPLE, il a dû apprendre que St. DOMINGUE (Actuellement HAÏTI) devenait un "ELDORADO", aussi n'hésite-t-il pas à partir avec toute sa famille et sa belle famille pour ce nouveau Pays. Il fait un séjour de quelque temps à MARSEILLE, comme on le constate grâce à l'acte de * de sa fille Magdelaine.

1744. Il est maintenant établi à St. MARC (St. DOMINGUE) comme négociant ainsi qu'il est constaté par l'acte de décès de sa fille ci-dessus.

Il est bon de dire quelques mots sur SAINT DOMINGUE où sont restés les BÉRARD, les MAGNAN et les THENET pendant un siècle environ et où ils y ont constitué leur fortune, perdue à la fin.

L'Ile a été découverte le 06.12.1493 par Christophe COLOMB qui la nomme HISPANIOLA.

Les FRANÇAIS, d'abord des flibustiers, s'y installent dès 1630 dans l'Ile de la TORTUE et dans la partie Ouest. (I,4)

Ce n'est qu'en 1697, par le traité de RYSWICK, que l'Ouest de l'Ile est reconnu

Parallèle avec mon ancêtre paternel
Jean-René AMIC qui épouse en 1784
la fille du Consul d'Angleterre
à Smyrne, Françoise HAYES.

Colonie Française sous le nom de SAINT DOMINGUE, c'est la partie la plus riche avec sa plaine de l'ARTIBONITE.

Les Espagnols à qui elle avait appartenu entièrement avaient fait disparaître la population indigène d'origine et y avaient introduit des Noirs Africains comme esclaves.

Avec les Français et une nouvelle importation d'esclaves, la Colonie devient très rapidement d'une grande prospérité grâce aux plantations: D'indigo, de canne à sucre, transformée sur place en sucre, de coton, partiellement transformé et de tabac.

Puis, avec la Révolution Française, l'abolition de l'esclavage, les luttes intestines entre petits-blancs - métis - et propriétaires, l'île périclité et tous les Français doivent la quitter malgré une intervention armée de BONAPARTE.

SAINT DOMINGUE devient une République noire sous le nom de HAÏTI, depuis, elle vit en perpétuelle révolution et c'est l'un des Pays les plus pauvres du monde

Ce n'est qu'en 1825 que la FRANCE reconnaît son indépendance contre une indemnité de 60 millions destinée à dédommager les propriétaires. Cette indemnité ne sera jamais versée et les propriétaires ne seront que très partiellement indemnisés par l'Etat Français.

La partie ^{est} peuplée d'espagnols métissés, est restée, sous le nom de République DOMINICAINE, un Etat stable.

C'est dans ce Pays nouveau, où tout était à faire et, malgré des conditions climatiques pénibles, que la famille BÉRARD, n'hésite pas à venir s'installer avec de jeunes enfants. Sa fille MAGDELAINE devait être la 1^{re} de la famille à y mourir et son père le second.

1749. " Le 11.07. a été inhumé dans le cimetière de la paroisse St. MARC le Sieur Antoine BÉRARD, père, négociant en cette ville, âgé d'environ 50 ans mort dans le sein de sa famille ... "

D'où: JEAN FRANÇOIS "Ainé" XVIII.9.8. N°SS 162. - ANTOINE GABRIEL LOUIS XVIII.9.9. - MAGDELAINE XVIII.9.10. - PIERRE LOUIS GABRIEL XVIII.9.11. - MICHEL JEAN BAPTISTE XVIII.9.12. - LOUIS FRANÇOIS XVIII.9.13.

D'où le rameau ABEILLE - CHIEUSSES de COMBAUD.

XVII.5.10.

CLAIRE

1704. Le 12.05. Son b. à DRAGUIGNAN. -83-

p. Jean de GIRAUD, seigneur de LA GARDE.

m. Claire de BÉRARD XVII.3.3., épouse du parrain.

Sans autres informations.

XVIII.6.1.

THÉRÈSE

1706 Le 20.04 Son b. à Flayosc -83-

p. Jean SIGALLOUX.

m. Lucrece de BÉRARD XVII.4.5. épouse de Jean de RAIMONDIS

XVIII.6.2.

MARGUERITE

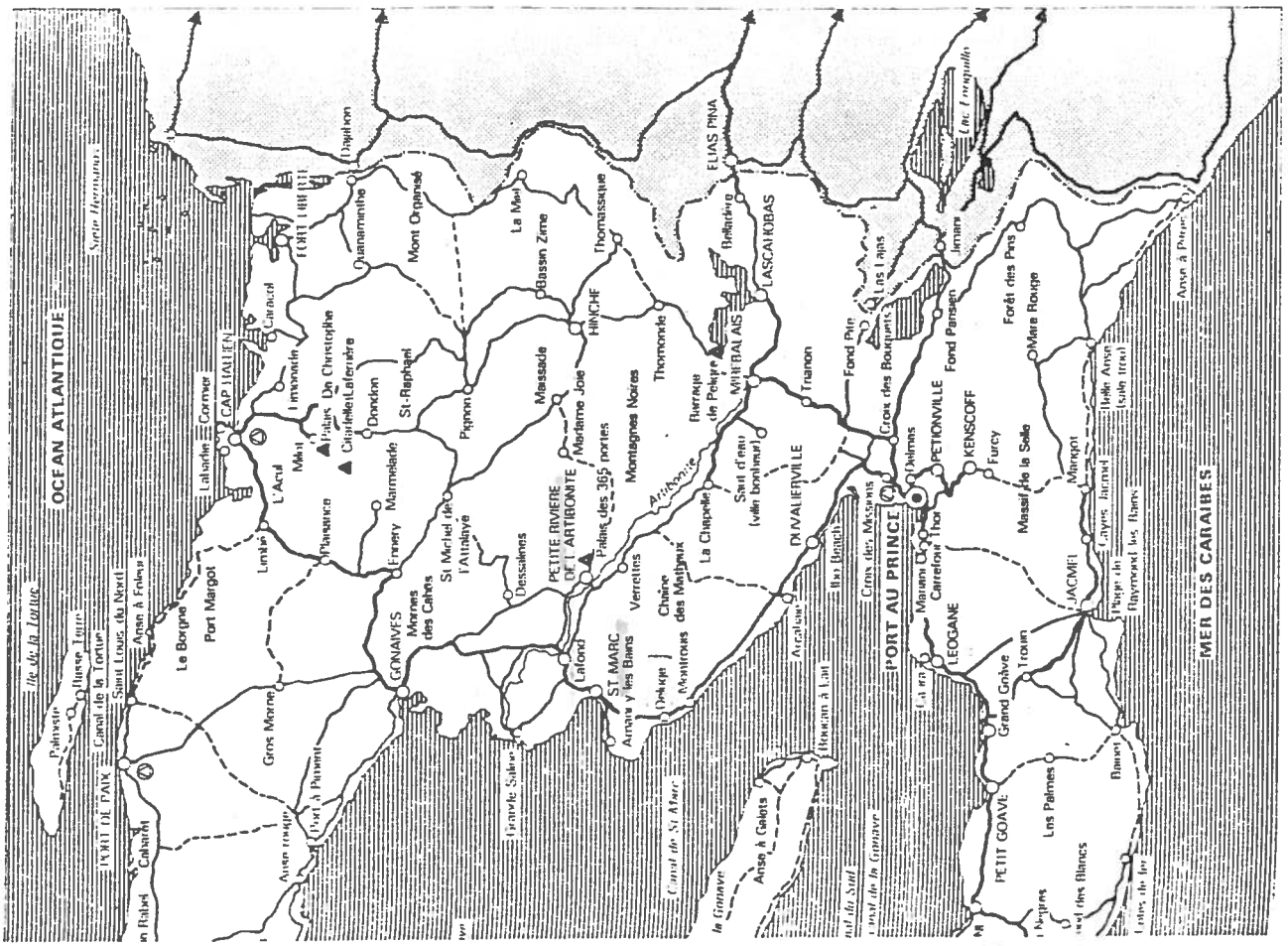
ca 1710 sa * à Flayosc -83-

1737 Le 13.11. Son x à Flayosc avec Barthélemy de BERNARD.

XVIII.6.3.

JACQUES

1717. Son b. en mai à Flayosc. Son + le 24.01 1719.



HAITI

Voies de communication



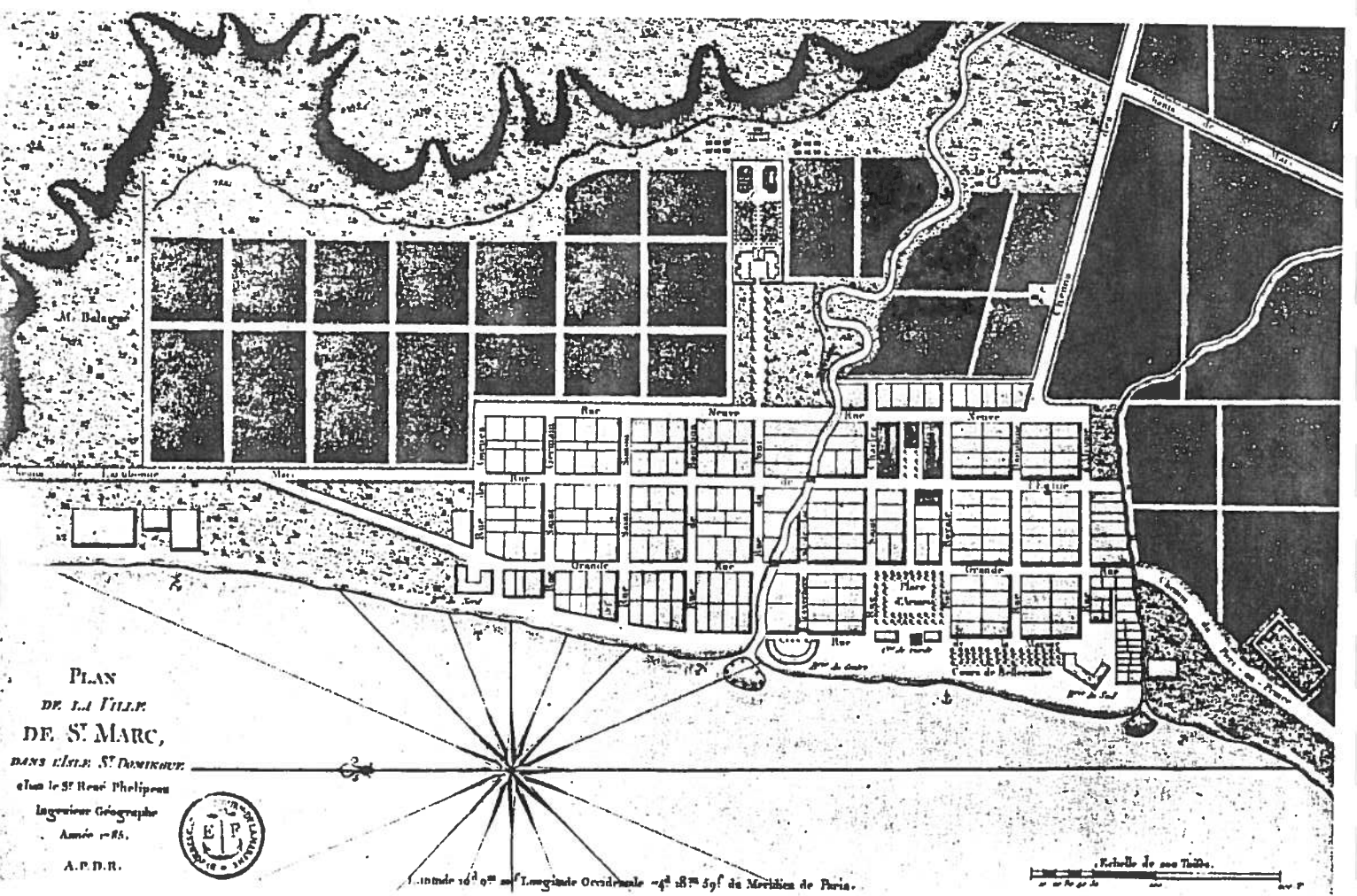
●	Capitale
○	Ville
○	Village
—	Voie internationale
—	Voie nationale
- - -	Voie locale
▲	Site touristique
⊙	Aéroport
- · - · -	Frontière

I, 5.



Jean Francois Bérard.

1730 - 1795
fils du Consul
achète Draciel en 1790.



I, 6

XVIII.6.4.

PIERRE ANTOINE

1719 Le 03.06. Son b. et son décès en 1797.

XVIII.6.5.

PIERRE

ca 1720 Sa * à Flayosc ?

ca 1749 son 1° x avec Marguerite Justine de FERRY, + le 16.09.1750 à Flayosc
lors de la * de son enfant XIX.5.1.1752 Le 27.01. Son 2° x à Correns -83- avec Anne de PAUL, fille de
feu François et de Madeleine d'HÉRAUD. Témoins: Esprit André de CHIEUSSES et
Antoine de BÉRARD, peut-être XVII.4.7. ?

AP.1783, son décès à Flayosc.

D'où, du 1° x: JEAN FRANÇOIS XIX.5.1.

du 2° x: FRANÇOIS XIX.5.2. - JOSEPH XIX.5.3. - ANTOINE XIX.5.4. -
MARGUERITE VICTOIRE XIX.5.5. - MADELEINE XIX.5.6. - PIERRE BALTHAZAR XIX.5.7.

XVIII.6.6.

ELISABETH

1721 LE 16.05. Son b.

p. Jean-Baptiste de PASQUET. m. Elisabeth de PASQUET.

XVIII.6.7.

FRANÇOIS

1723 Son b. Son décès en 1809.

XVIII.9.8. N° S/S 162.

JEAN FRANÇOIS "Ainé"
-----v. 1730-1795
rien sur sa vie à St-Domingue

Négociant à St. MARC - Administrateur du théâtre de la ville - Propriétaire à
"La Petite Rivière de l'Artibonite" de biens valant 2.500.000 L. - Commission-
naire de plusieurs marchands nantais - Capitaine de Milice et commandant du
quartier depuis 1780 - Membre du Club MASSIAC - Marguillier de la paroisse de
St. MARC - Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St. LOUIS (?) Son
portrait: (I,5). Ses armes: (I,1)

Un mot sur le Club MASSIAC (8), créé en 1789 à PARIS pour lutter contre
l'égalité des blancs et des noirs.

Deux conditions étaient exigées pour y entrer: être propriétaire foncier à la
Colonie et ne pas faire partie de la Société des "Amis des Noirs" chargée de
défendre les droits des hommes de couleur libres. Le Marquis de GOUY
d'ARCY, décapité par la suite, en faisait partie. C'est son petit-fils qui
devait devenir l'époux de Stéphanie ABEILLE fille d'Honoré, Jean, Adolphe, cousin
de la famille, dont il a été question dans l'ouvrage N°1.

Le 27 août 1789, le Club MASSIAC avait demandé, par écrit, aux Chambres de
Commerce des ports de l'ouest leur collaboration pour interdire le retour aux
Colonies des hommes de couleur susceptibles d'y introduire les germes de
subversion semés en FRANCE par les "Amis des Noirs"; d'une manière générale, les
armateurs avaient répondu favorablement. Il s'agissait surtout des domestiques
noirs établis en FRANCE et qui voulaient rentrer à St. DOMINGUE.

En fait, les consignes ne furent pas strictement appliquées.

Dès 1790, le Club MASSIAC avait demandé aux colons dont la présence en FRANCE
n'était pas indispensable de se rendre sur leurs "Habitations" pour couper

court à toute tentative de subversion dans leurs ateliers et réprimer l'agitation des hommes de couleur et nègres libres.

L'agitation était déjà à son comble dans l'île, et le 25.03.1790 à St. Marc, les députés élus sont convoqués. Le 15.04. "l'Assemblée Générale de la Partie Française de St. Domingue est constituée, M. MAGNAN, fils, en fait partie"

Cette Assemblée rejette l'autorité du Gouverneur et la compétence des élus de St. Domingue à la Constituante, et le 28.05.1790 substitue ses propres lois aux décrets de la Constituante.

C'est la guerre civile, et l'origine de l'Affaire du "LÉOPARD" qui embarque des représentants de cette Assemblée pour plaider leur cause auprès de la Constituante. Leur arrivée en FRANCE est plutôt critiquée, même par le Club MASSIAC.

La situation dans l'île ne fait alors que se dégrader.

ca 1730. Sa * à CONSTANTINOPLE (TURQUIE), paroisse St. PIERRE, d'après son acte de mariage. *Il n'y passe que sa petite enfance. Départ vers 1739 (cf. p. 19)*

Il fait ses études en FRANCE au collège des Oratoriens à MARSEILLE.

1750. Regagne St. DOMINGUE où il est officier

1763. Le 14.02. son cm. (9) chez Mt. GRAND MAISON, notaire royal à St. MARC.

Il est alors capitaine de Milice et négociant à St. MARC où il demeure. (1.6)

Son père est + sa mère est présente.

La future: Marguerite, Victoire MAGNAN, 25 ans, sa cousine germaine comme on le verra par la suite, est créole. Son père, Gabriel, Michel est trésorier de la Marine, sa mère est +.

Sont présents, du côté du futur: Ses frères Louis, Gabriel et Pierre, Louis. - Paul PINEL-CLOVILLE, capitaine aide-major des Milices de ce quartier et son épouse Elisabeth LAZARI, tante maternelle.

Du côté de la future: Marie Françoise STERLIN, sa belle-mère, épouse en 2^e nocce de son père. - Jeanne Elisabeth, sa soeur germaine. - Marguerite Pauline, sa soeur consanguine. - Antoine AUDIGÉ, veuf de Marie Louise Gabrielle MAGNAN, beau-frère. - Pierre Henri, aîné et, Louis André, jeune, cousins germains maternels du futur et paternels de la future. - François STERLIN, capitaine arpenteur du ROI, cousin. -

Et les amis suivants: Joseph de LA CAZE, chevalier de St. LOUIS, lieutenant du ROI à PORT AU PRINCE. - Michel VALETTE de CHAMFLEURY, chevalier de St. LOUIS, lieutenant du ROI de ce quartier. - Jean Charles de CORNILLON, chevalier de St. LOUIS, major pour le ROI à St. MARC. - Joseph de VAVAILLES, aide major pour le ROI à St. MARC. - Dame Françoise PELLÉ, veuve de Charles Gabriel BIZOTON. - DELAMOTTE, chevalier de St. LOUIS, gouverneur pour le ROI de la partie ouest de cette île. - M. et Mme. Pierre René GUITON, conseiller du ROI, sénéchal et écrivain de la Marine à St. MARC. - Jean Joseph BERTRAND, chevalier de St. LOUIS, capitaine des grenadiers de milice. - Dominique GARDÈRE, capitaine à la suite de la dite C^e. - Paul Raymond RAYNAL, lieutenant. - Joseph LEBON, second lieutenant. - Jacques PAYEN, capitaine. - R.P. Etienne GUILLAUME, missionnaire apostolique et curé de la paroisse de LA PETITE RIVIERE. - Des Srs. François DUFAURE de CHAPELARS et Charles DULARY, négociants à St. MARC.

Régime de la communauté de biens, coutume de PARIS.

1) Les biens du futur: Une quantité de têtes d'esclaves de tous sexes et âges. des créances actives de son commerce et le fond de celui-ci.

2) Les biens de la future: La succession de sa mère. a) 1 négresse "Colette" de "nation BARBA" - 19 ans - blanchisseuse, estimée à 3.000 L. que son père lui donne en dot.

Plus 4.500 L. en: nippes, bijoux et une armoire. Plus des bêtes à cornes qui proviennent du don de 2 gazelles fait par sa belle-mère, dame MAGNAN.

e) Son père lui donne: La jouissance, jusqu'à sa mort, de 50 carreaux de terre (17 ares environ) situés sur sa résidence et nommés "Les acacias" - 1 puits avec sa pompe à clapet. - 4 indigoteries et 4 qui sont prêtes à être construites - 1 moulin à battre l'indigo pour 8 indigoteries. - Un jardin de 150 pieds d'herbes d'indigo. - Maïs. - Patates.

Plus 18 esclaves, qui sont:

Nègres:	Petit Louis	- créole	- 31 ans	- Manoeuvre	- 3.000 L.
	Denis susanne	- "	- 20 "	- "	- 2.500 -
	Romain	- Arada	- 55 "	- Chasseur	- 500 -
	Rupert	- "	- 45 "	-	- 1.000 -
Négresses:	Victoire	- Créole	- 25 "	- Blanchisseuse	- 3.000 -
	Zénobie	- "	- 22 "	- Couture	- 3.000 -
	Petite Rose	- "	- 28 "	-	- 2.500 -
	Marie Louise	- "	- 18 "	- Blanchisseuse	- 2.500 -
	Olive	- Ibo	- 50 "	- Ménagère	- 1.500 -
	Hélène "Niogo"	- Créole	- 33 "	- servante	- 2.000 -
	Suzanne	- Arada	- 17 "	- Jardinière	- 1.800 -
	Bolbine	- "	- 45 "	-	- 1.000 -
Enfants	Clémène	- Créole	- 14 ans	- Fils de Suzanne	- 1.800 -
Esclaves	Pascal	- "	- 5 "	- " " Zénobie	- 800 -
	Marcellin	- "	- 2 "	- " " "	- 400 -
	Charles	- "	- 8 "	- " Petite Rose	- 1.000 -
	Hermine	- "	- 10 "	- " Niogo	- 1.200 -
	Hélène	- "	- 6 "	- " "	- 900 -
Soit au total:					30.400 -

Le futur époux donne 10.000 L. à la future.

Le tout fait au quartier de l'ARTIBONITE, sur l'habitation du Sr. MAGNAN, située au lieu-dit "CABEUIL" paroisse de LA PETITE RIVIERE, en sa maison. En présence du Sr. Jacques Laurent REBUFFAT, officier sur le navire "LA VICTOIRE" de MARSEILLE, commandé par le Sr. REVEST, tenant le magasin dudit navire à St. MARC et, du Sr. Jean CAILLAU de LAFONTAINE, économiste, demeurant en ce quartier, témoins requis. (17-8-9-10-11 et 12)

Le même jour, dans l'après-midi, le mariage religieux (10): "Après publication d'un seul banc, dispense obtenu des 2 autres et encore du degré de consanguinité où ils sont, par une bulle de N.S. Père le PAPE CLÉMENT III en date du 1^{er} octobre 1762." La cérémonie se fait sur l'habitation du père de la future: "Trésorier de la Marine située au Pont de CABEUIL, dans un lieu décent et séparé de la maison principale suivant la permission du très Révérend Père ESTACHON, Préfet Apostolique en date du 6 février, attendu de la maladie dudit Sieur MAGNAN, père et oncle des contractants."

Le futur, "Agé de 33 ans natif de la ville de CONSTANTINOPLE, paroisse St. PIERRE..."

La future a 25 ans et est née sur la paroisse de St. Jérôme à LA PETITE RIVIERE DE L'ARTIBONITE. Sa mère, Louise GRUë, est morte.

Les témoins sont les mêmes que pour le contrat plus le R.P. ESTACHON et le Frère JEAN.

1765. Il est marguillier en charge de la paroisse St. MARC.

Le 11.04. Il est capitaine au bataillon de St. MARC et commandant de la paroisse St. JÉRÔME de LA PETITE RIVIÈRE.

Il achète pour 600.000 Livres une habitation, avec 65 esclaves plus 30 nouveaux nègres, le tout appartenant à M. Joseph de LACAZE, Chevalier de St. LOUIS, Gouverneur honoraire de St. DOMINGUE. (9)

1769. Baptême de son fils Antoine Paul.

1773. Le 22.08. Il prend sous sa direction le théâtre de la Ville de St. MARC qui était fort important pour un théâtre colonial. Il faut dire qu'il y avait alors à St. MARC une petite élite de Français assez cultivés. (7)

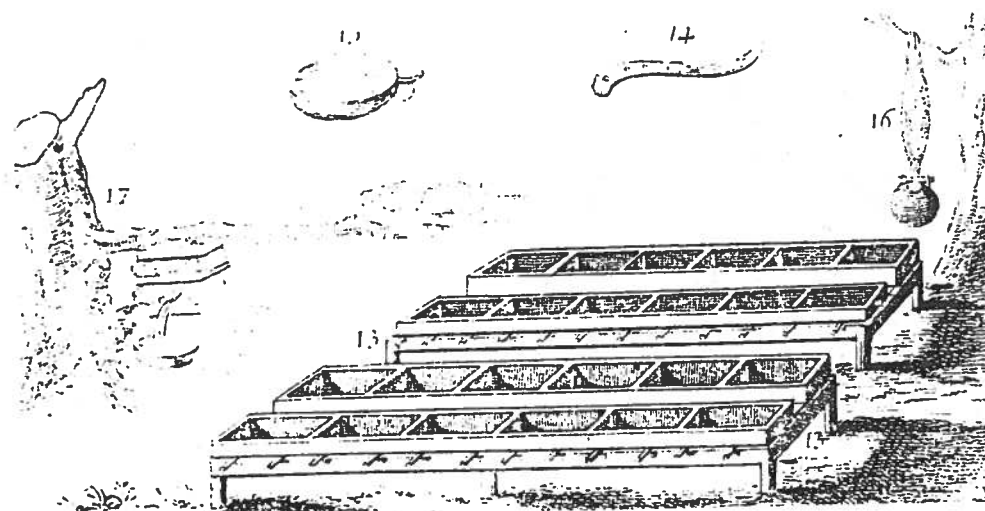
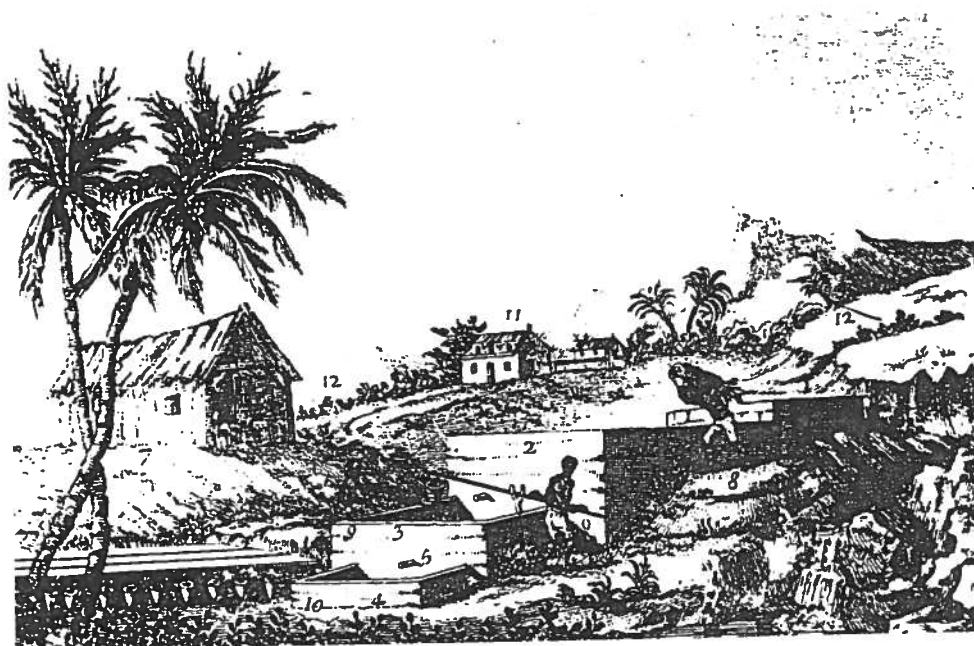
1777. Le 13.12. Avec son épouse, ils vendent 20 carreaux de terre avec quelques batiments à Jean Baptiste SANS SOUCY, nègre libre demeurant à LA PETITE RIVIÈRE, le tout pour 10.000 Livres. 8.000. sont payées comptant en or et en argent, les 200 autres seront payées en 1778 contre intérêt. (9)

Le 17.12. Il donne son accord pour payer le solde d'une créance prise par M. de LACAZE sur sa maison quand il en était encore propriétaire et qui

Emplacements de
 quelques propriétés
 aux : BEBARD 1
 MAGNAN 2
 THENET 3



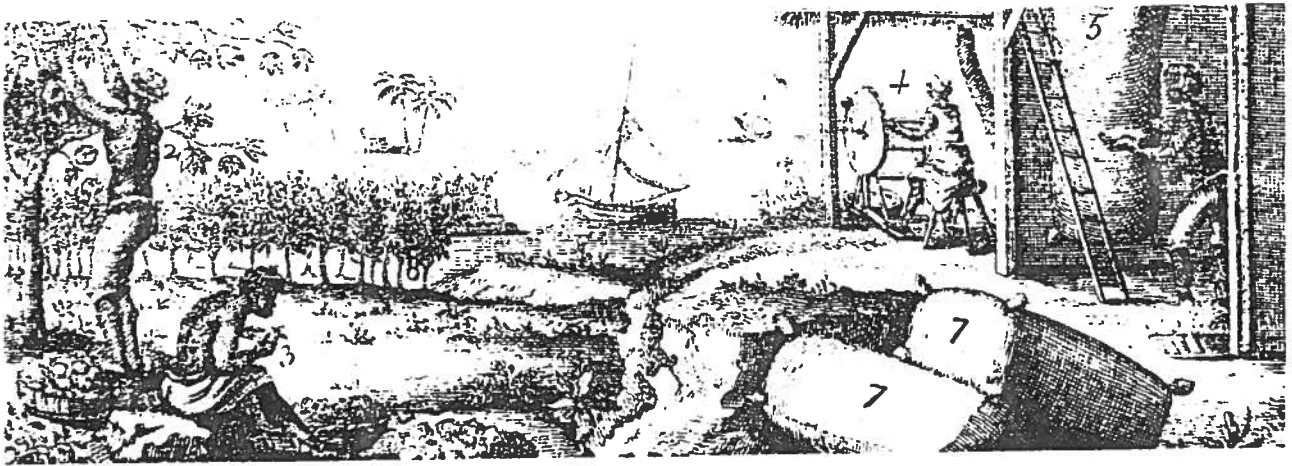




Indigoterie. (Gravure d'après Chambon)

Indigoterie : l'indigotier est un arbrisseau qui se couvre de petites feuilles épaisses, de couleur vert-brun sur le dessus, argentées par dessous. L'indigo est une matière colorante qui sert à teindre en bleu. Très connu des Orientaux, il fut importé en Europe au XVI^e siècle et cultivée aux Antilles, à partir du XVII^e siècle.

Quand cette plante a atteint la maturité (juste avant la floraison), on la coupe et on la met en faisceau ; ensuite, on la jette dans une cuve appelée la « trempoire » où on la foule avec les pieds. Ensuite, on ouvre l'eau du bassin et on remplit jusqu'à arraser la surface de la plante. L'indigo fermente et donne une teinture visqueuse. On débouche alors le robinet de la trempoire pour faire couler la teinture dans la cuve inférieure : la « batterie » où on agite le « rouleau » jusqu'à ce que l'eau change de couleur et devienne bleu ciel. On laisse s'écouler l'eau du dessus après avoir fait reposer le mélange. Lorsqu'apparaît l'eau du fond, de couleur noirâtre, on la reçoit dans des baquets en bois et on la vide dans des sacs de toile ; après écoulement, l'indigo demeure seul dans les sacs. On le vide alors dans de petits caissons de bois pour le faire sécher (gravure inférieure). Dès qu'il commence à fendre, on le taille en tablette et on le retourne pour le faire sécher. Ensuite, on le stocke en attendant la vente. Dans une grande indigoterie, on utilise 5 cuves : le bassin, 2 trempoires, une batterie et un reposoir.



Coton : le travail des esclaves à la plantation

Coton : le travail des esclaves à la plantation

- 1) manière de peigner le coton en le partageant en deux cordes
- 2) et 3) autre manière de peigner le coton
- 4) flocon de coton lustré à la main
- 5) le même flocon lustré une seconde fois pour ne laisser aucun fil courbé
- 6) manière de lustrer les flocons de cotons en le tordant et le détordant avec les doigts jusqu'à ce que tous les fils soient entièrement allongés
- 7) filature du coton au rouet



Récolte du coton. (Gravure d'après Chambon)

Récolte du coton :

- 1) arbre ou arbrisseau qui produit le coton (cotonnier)
- 2) nègre qui cueille les gousses de coton lorsqu'elles sont parvenues à maturité
- 3) négresse qui mouline le coton pour séparer les graines que le duvet enveloppe
- 4) nègre qui épluche le coton
- 5) nègre qui emballe le coton après que les graines en ont été séparés. Il entre dans le sac suspendu par des cordes à une poutre, le foule avec les pieds et le range avec une pince de fer
- 6) autre nègre qui asperge de l'eau sur le sac pour que l'humidité retienne le duvet de coton et l'empêche de remonter vers le haut à mesure qu'on le foule
- 7) balles de coton remplies
- 8) plantations de coton
- 9) hangar destiné à remiser le coton
- 10) arbre de coton des Antilles
- 11) branche de coton
- 12) gousse de coton
- 13) gousse de coton ouverte à maturité
- 14) duvet de coton

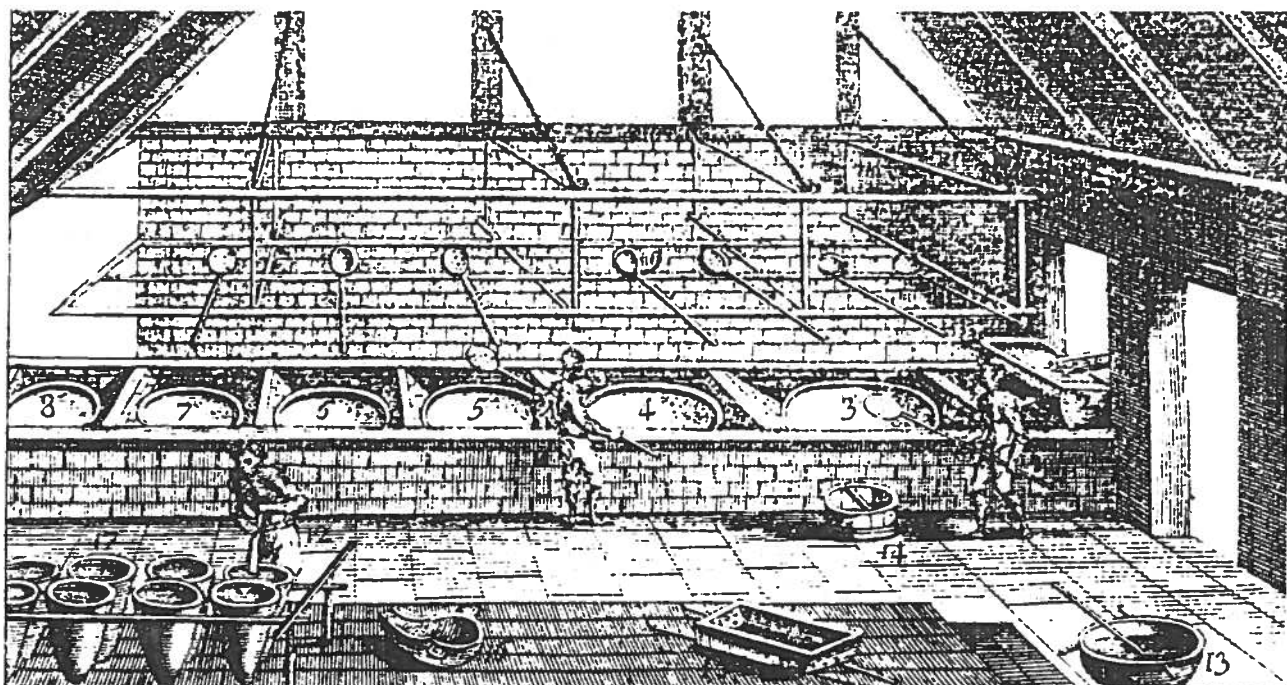
La sucrerie. (Gravure d'après Chambon)

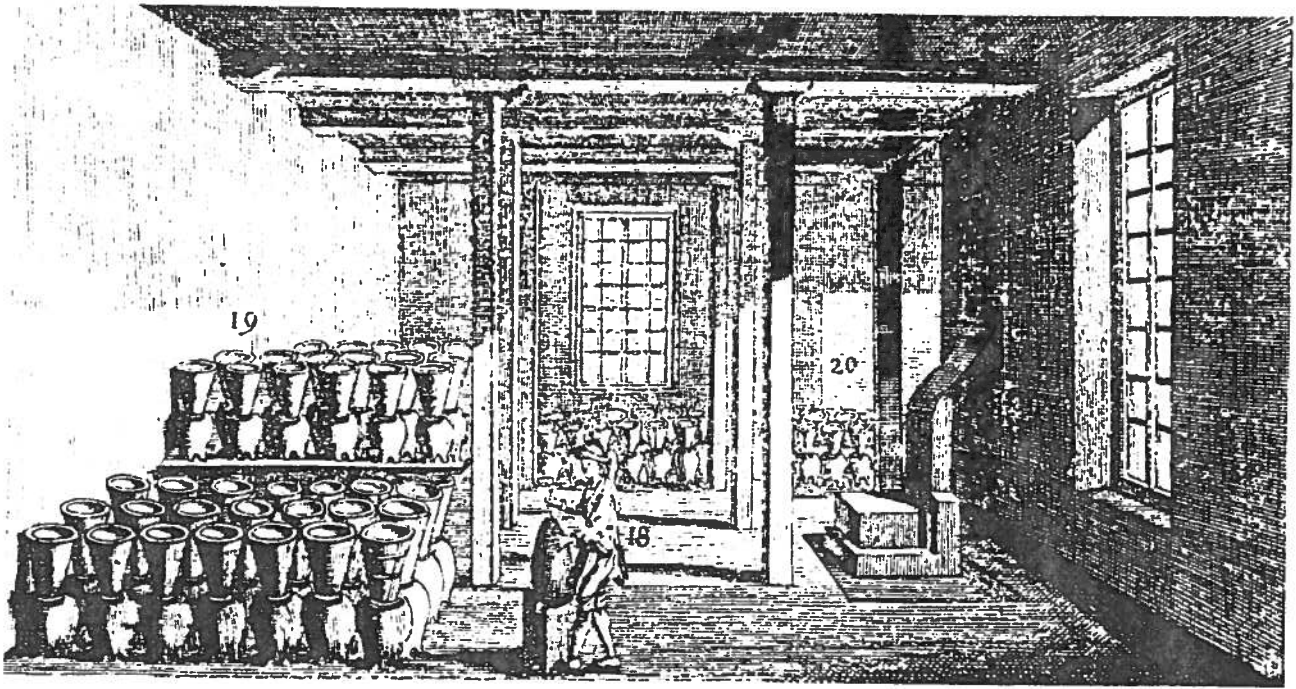
Sucrerie : dans la sucrerie flamboie le cuivre rouge des six chaudières dont chacune a un nom et une fonction bien déterminée. Le « vesou » est d'abord versé dans la « Grande » ; quand il commence à chauffer, les « ordures » remontent à la surface où elles sont enlevées à l'écumoire ; en même temps, on procède à « l'ennivrage » du vesou, qui consiste à y jeter en quantité variable de la cendre et de la chaux. Quand le vesou a bouilli pendant une heure environ, on le transvase à travers un drap — le « blanchet » — dans la « Propre ». Là, le jus subit une seconde cuisson analogue à la première qui achève de le débarrasser des ordures.

La fabrication proprement dite du sucre commence alors dans la « lessive » ainsi nommée parce qu'on y jette une « lessive » destinée à « purger » le jus, c'est-à-dire à le débarrasser de ses dernières impuretés ; cette lessive est un mélange résultant du filtrage d'eau à travers un baril plein de diverses herbes broyées, de cendres de certains bois, de chaux vive, d'alun et parfois d'antimoine. Puis le jus passe dans le « Flambeau » où il commence à s'éclaircir puis il est versé dans le « Sirop » où il se concentre et se transforme en sirop. Enfin, dans la sixième chaudière « la batterie », le sirop achève de cuire et se transforme en sucre liquide. A chaque passage d'une chaudière à l'autre, le sirop est filtré à travers un « blanchet » et dans chaque récipient on continue de jeter de la « lessive » pour faire purger. Ce mode de fabrication est relativement simple. Tout dépend de la qualité de la lessive, de la qualité de la chauffe et du vesou.

Quand le sirop qui est dans la « batterie » a achevé de se concentrer, le sucre est cuit ; on le verse alors dans les « rafraichissoirs » — sur la gravure ci-dessus, au premier plan à gauche — où on le remue avec une pagaie. Au bout d'un quart d'heure, une croûte se forme à la surface. On remue alors le sucre une nouvelle fois puis on le porte dans des « canots » où il achève de se refroidir.

Ce travail de jour et de nuit sans interruption, de décembre à juillet, est exténuant, et cependant très recherché par les esclaves, car ils étaient mieux nourris, mieux habillés et plus respectés que le reste des esclaves. On voulait des sujets vigoureux, ponctuels, sérieux et entraînés au travail nocturne, car les accidents sont fréquents. Le travail se fait par quart de six heures, les relèves étant surveillées par l'économe qui couche non loin des feux, car l'incendie est le plus danger. Le travail s'arrête du samedi soir au dimanche soir, pour le nettoyage des foyers, des chaudières, des canalisations à vesou et du moulin. Accessoirement, les esclaves vont suivre l'office religieux qui est pourtant la justification officielle de leur esclavage.





La purgerie. (Gravure d'après Chambon)

La purgerie : quand le sucre est définitivement froid, on le met en barriques. Le fond des barriques est percé d'au moins trois trous pour permettre au sucre de continuer à se purger. Dans ces trous, on glisse une canne le long de laquelle coule le sirop qui sera éventuellement recyclé. On pose les barriques sur un plancher à claire-voie et on laisse trois semaines. Passer ce délai, le sucre brut est prêt à la vente.

On peut fabriquer dix sortes, mais les états de commerce portent quatre qualités seulement : sucre brut, sucre terré blanc, commun ou tête. Pour faire du sucre terré, on procède comme pour le brut jusqu'à la « batterie ». A ce stade, le sirop est versé dans des formes en terre ayant la forme ci-dessus ; le sucre coagule rapidement et une croûte se forme. Le raffineur la brise et remue bien le sucre ; il recommence l'opération une demi-heure plus tard. Au cours de cette opération, la « graisse » du sucre monte à la surface et on l'élimine facilement ; les formes restent ainsi 12 à 15 h, puis on débouche le trou qui est au fond de la forme, on y enfonce un morceau de bois pour le drainage du sirop. La forme est alors portée dans la purgerie comme ci-dessus. Là, on sort le sucre de la forme et on vérifie sa qualité. Si sa couleur est perle unie, le sucre est bon à terrer, sinon on le remet dans la « grande » et on recommence. On remet ensuite les pains de sucre dans leurs formes et les formes sur leurs pots et on les dispose en « lits » de 6 x 10 formes comme on peut le voir sur cette gravure. On attend trois à quatre jours puis commence le terrage.

Le terrage consiste à étendre à la surface de la forme un mélange d'eau et de terre. L'eau contenue dans le mélange s'infiltre dans le sucre et le blanchit. L'opération dure dix jours. Au bout de ce temps, on enlève la terre, on nettoie le « cul de la forme » et on remet du mélange pour finir de blanchir le sucre du dessus, qui, souvent, ne l'a pas été la première fois. Quand le sucre a été terré une seconde fois, on retire la terre et on nettoie la surface de la forme, puis on ouvre toutes grandes les fenêtres de la purgerie pour permettre au soleil et à l'air de bien sécher le sucre (huit à dix jours).

On nettoie puis on chauffe la purgerie pour faire disparaître toute trace d'humidité. On démoule alors les formes puis on place les pains de sucre dans l'étuve. On fait alors 8 jours et 8 nuits un feu vif dans l'étuve jusqu'à ce que le sucre soit parfaitement sec. On a alors du sucre terré.

Le sucre « tête » est formé par les têtes des pains de sucre qui ne sont pas tout à fait blanches. Au sortir de l'étuve, les pains sont pilés et triés pour séparer la plus belle qualité : le blanc, du reste qui est alors appelé sucre commun. Pour le transporter par mer, le sucre est conditionné en barrique dont le poids varie de 1 200 à 1 500 livres.

est maintenant habitée par Jean François.

1784. Le 14.05. Il donne une procuration (11) à sa belle-soeur (soeur de son épouse) Jeanne Elisabeth MAGNAN, veuve de Claude Etienne Bruno BIDONNE, vivant capitaine de milice, pour régler la succession de son mari.

1786. Le 26.04. Avant son départ pour la France, il donne une procuration (11) à son frère Pierre Louis Gabriel "du TAPION" XVIII.9.11. ou, à défaut, à son autre frère Antoine Gabriel XVIII.9.9. pour s'occuper de ses affaires en son absence.

1787. Il est fait un cadastre des maisons du CAP. (12)
"Rue du Conseil, à commencer par le bord de mer: 49 maisons.
Le N° 5, la maison du sieur BÉRARD occupée par lui-même, estimée 1.000 L."
Les estimations varient de 500 à 3.000 L.

1789. Il vend 12 carreaux de terre détachés de l'habitation principale à M. Charlemagne R. J. Ph. de LA COUTURE.

1790. Toute la famille arrive à Paris et s'installe rue Portefoin, paroisse St. Nicolas des Champs.

Le 28.11. Achat du château de DRAVEIL (13) (I, 13, 14, 15, 16, 17.) à Antoinette Marie de LAHAYÉ de LAUNAY, veuve de Jean DUCROS de BELBEDER, chevalier de l'O. R. et M. de St. LOUIS, sous-lieutenant et porte-étendard des Gardes du Corps du Roi et Mestre de Camp de Cavalerie, demeurant à DRAVEIL, pour la somme de 400.000. Livres. (I, 18, 19 & 20.) On peut évaluer la livre entre 10 & 20 francs de 1989, toute comparaison reste cependant très arbitraire.

revendu par les enfants en 1800 (p.39)

Avant de donner une analyse rapide de cet acte très important, quelques lignes d'histoire sur le château. (14 & 15)

Dans la 2^e moitié du XVII^e siècle, s'élevait à la place du château de DRAVEIL ou Château de PARIS-JARDINS, une maison de campagne qui appartenait à Messire François de BOURGON, chevalier, conseiller du Roi, Cette maison passe ensuite à François PIQUES, puis à son fils Pierre, enfin à Messire François LE MAÎTRE, chevalier, Seigneur de PERSAC, conseiller honoraire du Parlement.

Le 13.08.1720., MARIN de LA HAYE, fermier général de LOUIS XIV, administrateur de l'Hôpital Général de Paris, l'achetait avec le terrain, 30 arpents, en tout, soit 12 H.66 A.

MARIN de LA HAYE va transformer cette petite propriété en un domaine seigneurial de toute beauté.

Il fait construire un château avec deux ailes et deux escaliers. Dans l'aile gauche, on trouve, en entrant, la chapelle. Une vaste cour d'honneur donne, par une grande grille blasonnée flanquée de deux pavillons de gardiens, sur le chemin de Villeneuve St. Georges. (Encore dans l'état.)

Un grand abreuvoir, ouvert au public, donne sur la route.

Une grande orangerie de 14 fenêtres (cinéma actuel) touche au potager, clos de murs.

Au delà de la grille d'honneur s'ouvre une allée plantée d'une quadruple rangée de tilleuls large de 72 pieds (23.75 M.) bordée de fossés, actuellement l'Avenue Marcellin BERTHELOT.

La ferme seigneuriale élève ses bâtiments entre cette allée et l'église.

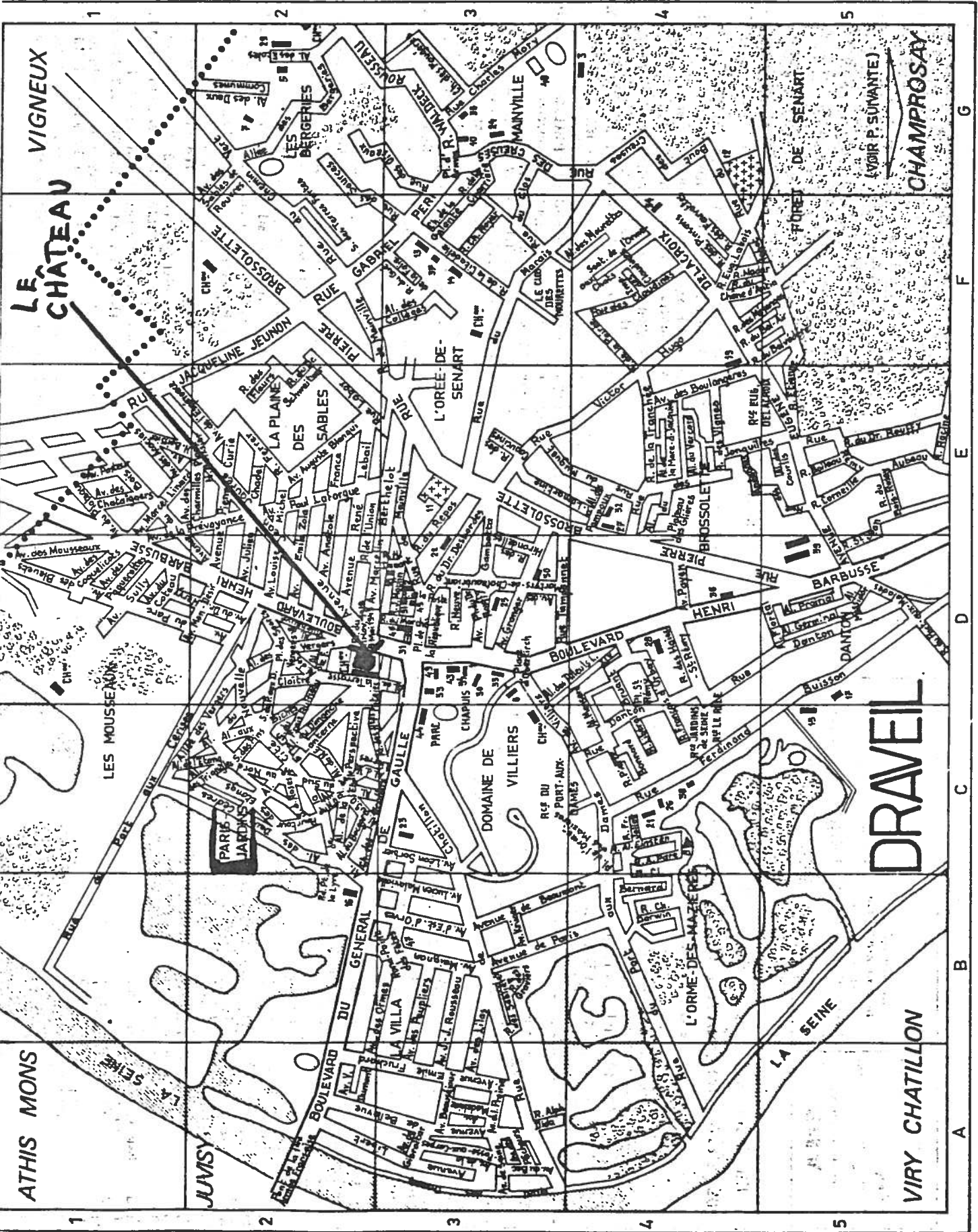
Sur l'autre façade du château, un grand perron d'où partent deux escaliers en pierre de taille qui donnaient accès à un grand jardin "à la française". Ce parc est orné de statues et de vases (disparus), il contient un jardin d'arbres fruitiers et une pièce d'eau dite "la tonne" (l'étang actuel) avec des cascades. Un saut-de-loup (large fossé) borde la partie inférieure qui descend vers la plaine. Une grande terrasse domine le tout et permet d'admirer, par de là la plaine et la Seine, les côtes d'Athis et de Juvisy.

Pour constituer ce domaine et l'agrandir, MARIN de LA HAYE, achète plusieurs terres voisines: En 1732, le fief de BEAUMONT. En 1739, le fief de MOUSSEAUX. En 1746, le Gué de LA FOLIE, dans lequel il fait construire le château de LA FOLIE. Au pied du château un étang recueille les eaux de la forêt et, par des

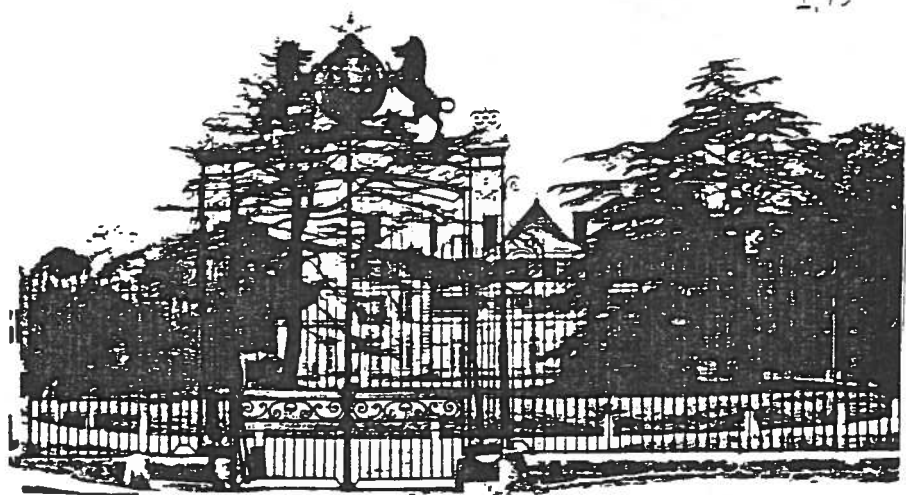


SUD

I, 13



I, 15



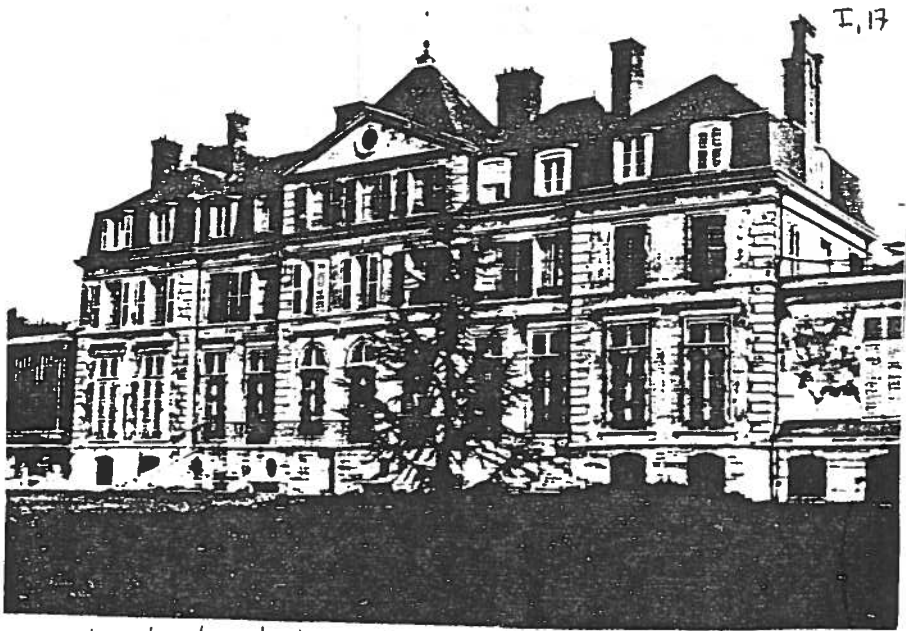
grille d'entrée du château de Draveil actuellement fermé du 11.11 1918

I, 16



façade du château vers la place

I, 17



façade du château vers la Seine

au Chatelet de Paris sousignés

fut présentée D^{lle} Antoinette Marie De La Barre
De Launay veuve de M^r. Jean Ducros De Belbedes
chevalier de l'Ordre Royal et militaire de St. Louis souslieuten.
et porte étendant des Gardes du corps du Roy et Maître de
Camp de Cavalerie demeurante ordinairement à Draxail et son
esjour. Paris logée dans l'appartement de M^r. son pere
Rue de Vendome au manoir paroisse St. Nicolas des champs


Laquelle par ces présentes rendu a promis et s'est
obligée garantir de tous troubles dons douaires, dettes, hypothèques
restitutions substitutions alienations et autres empachemens généralement
quelconques

à M^r. Jean Francois Merax chevalier de l'Ordre
Royal et militaire de St. Louis Capitaine du Régiment de
Bretagne infanterie reformé et avant Capitaine commandant
de M^r. Michel de Chapelle rixière quartier de l'artibonille
Jde St. Dominge demeurant Paris Rue porte Saint Jacques
St. Nicolas des champs et représentant et acceptant acquiescent
pour lui ses héritiers et ayant cause

Le Domaine en disant terre, fief et seigneurie de
Draxail situé à cinq lieues de Paris sur le bord de la
Seine entre villeneuve St. Georges et Corbeil consistant en châteaux
& autres bâtiments terres labourables Bleds Bois & vignes
Cens Acres & Meesures Droits utiles et autres dépendans
du Dit Draxail dont le Domaine Corporel contient neuf cent
soixante arpent. ou environ dont va être fait Description

par laquelle le plus ou le moins de mesure pourra donner
sans que les uns des revenus de restitutions en garantie respectives
pourquoi les parties consent à toutes demandes et procédures
à cet égard clause expresse et de l'acquiescement attendu que
M^r. Merax entend acquiescer et M^r. De Belbedes lui
rendre tout ce quelle possède actuellement à Draxail ainsi
qu'il se promet et comporte et dans l'Etat où il se trouve
avec les servitudes actives et passives sans aucune exception
réservée et que l'evénement de ces quantités aydonnés

Le Chateau du Dit Draxail composé d'une avant cour
fermée sur la derrière d'une grande grille de fer artideux

A. M. D. D. 

10 page de l'acte
d'achat du chateau
Jouf. P. De Paris

Nou notaire à Paris en conséquence desquelles et par acte
 passé devant ledit et M. de la Cour notaire qui en garde la minute
 et son confrere le huit mars mil sept cent et dix neuf
 insérée le et dans lequel les D. publications
 et adjudications sont plus particulièrement énoncées lad. terre de
 Draxil et dépendances a été expliquée et abandonnée définitivement aux
 D. et D. De Lalbeder au dit titre de licitation et partage par lequel
 les autres ayant droit dans les successions des D. et M. de la Cour de la Haye
 et Delle de M. de Mars: cette terre dépendait de leur communauté et était
 restée en commun entre lad. D. et ses enfants et petits enfants héritiers
 de son mary par le partage des biens de lad. succession et de la
 D. Communauté passée devant M. Charlier qui en garde minute
 et son confrere le notaire à Paris le vingt neuf juillet mil sept cent
 cinquante cinq et elle leur appartenait de la manière et ainsi qu'il est
 exprimé aud. acte d'abandonnement du huit mars mil sept cent
 et dix neuf depuis lequel et par acte passé devant
 et son confrere le premier may mil sept cent quatre vingt dix
 contenant liquidation des reprises et créances de lad. Dame de
 Lalbeder sur la succession dudit et son mary lad. Dame a
 exercé sa reprise de ladite terre de Draxil et dépendance
 comme propre à elle en nature

Jouissance

Pour par ledit et acquereur des héritiers ou ayant cause
 pouvoir faire et disposer des objets à lui cy dessus rendus en pleine
 propriété et comme de chose lui appartenante au moyen de
 présentés à compter du vingt trois du présent mois époque
 convenue respectivement à l'exception des arriérés des cens et rentes

Charges et Prix de la vente

Cette vente est faite à la charge par le dit et acquereur
 de payer et acquitter ainsi qu'il lui oblige les rentes et
 litres de rente foncière due à la D. cure de Draxil et les
 une livre de même rente due à la fabrique du dit lieu et
 s'en servir les arriérés à compter des dernières échéances
 et à échéoir à l'avenir

Ses droits de centime énoncés et autres auxquels la présente
 vente pourra donner ouverture
 Et les vingtièmes et impositions à compter du premier
 juillet de la présente année
 Et enfin et payant la somme de quatre cent mille livres
 dont l'acquéreur aura la jouissance à compter des dernières échéances

le dernier
 D. de

appartenira constituant a cet effet pour son procureur le porteur
d'une expédition des présentes lui en donnant tout pouvoir
nécessaire

M^{me} Madame De Salcedo. remettre incessamment et de bonne foi
au dit et acquéreur tous les titres de propriété des d. biens présentement
en son pouvoir quelle peut avoir en sa possession attendu qu'après de l'abandon
qui lui a été fait des dits biens il n'a été dressé aucun état des dits
titres en Exécution des actes susdits de quelque nature qu'ils soient

Pour ce faire le dit et acquéreur obtiendra selon l'usage et à ses
frais des lettres de ratification sur l'apprésente contestation au vu
et expédition des d. lettres il y a eu survenant des oppositions
précédentes du fait de la d. M^{me} de Salcedo ou de ses auteurs elle
s'oblige de les faire lever et cesser et de se rapporter à ces frais
au dit et acquéreur les mains levées et certifiées d'expédition
pure et simple dans quarante jours au plus tard après l'admission
qui lui sera faite des d. oppositions par un seul et même exploit
au domicile de la d. M^{me} de Salcedo et obligant en outre la d. M^{me}
de garantir le dit et acquéreur de toutes enchères surenchères
droits de consignation et autres frais de manière qu'il ne soit
en crainte que ceux ordinaires des simples lettres de ratification

pour faire valoir les présentes il en sera
donné provision au procureur d'iceux en un
acquisit adu

Ces lettres ont été lues et entendues en l'assemblée
entre les parties En présence 3 Exemples de son
procureur et de son fond Election de domicile
en Paris au lieu susd. Ceux qui ont
leurs noms sont Oubliés et obligés
de rembourser fait en papier en Paris au
4^e Etude le vingt huit novembre mil sept cent
vingt sept une quatre vingt dix et
une figure les présentes qui ont été
proposées le contenu de ces lettres de ratification

Royé quatre signés Entiers et soixante cinq
mille cent

A M. Delahaye de Salcedo. 1788

[Handwritten signature]
[Handwritten signature]

canalisations toujours en service sous l'avenue des tilleuls, conduit l'eau dans l'abreuvoir ainsi que dans la pièce d'eau de "La Tonne"

En 1750, il achète les terres de DRAVEIL qui appartiennent aux Religieuses de POISSY et surtout les titres de la Seigneurie de DRAVEIL qui avaient été donnés aux Religieuses par PHILIPPE LE BEL. (1304-1314).

Enfin, il obtient du Chevalier de DAMAS, le fief de MARCENOU dont le manoir est situé près de "La Tonne".

MARIN de LA HAYE meurt le 03.10.1753. Le domaine passe à sa veuve et à ses deux frères. Ils font établir en 1755-1757 un papier-terrier et trois plans qui sont actuellement aux A.D.

Le domaine s'étend maintenant sur 1.339 arpents, 53 perches, soit environ 565 Hectares.

En 1778, un catalogue imprimé décrit les tableaux, objets d'art et décors du parc. (Pour la succession de Mme. Veuve MARIN de LA HAYE.)

Le 27.02.1779. Sur adjudication, le domaine échoit à Jean DUCROS de BELBEDER et à Antoinette MARIN de LA HAYE, son épouse. Ce couple devait avoir, entre autres, Antoinette, Marie-Anne qui devait épouser Gabriel, François BÉRARD "Des GLAJEUX" XX.1.6., fils de Jean, François qui achète le château.

Jean DUCROS de BELBEDER ne peut tout garder, il vend le potager et la ferme de BEAUMONT au Sieur L'HERITIER et, en 1780, le château des MOUSSEUX à Quentin de VILLERS. Le fief restait aux BELBEDER. En 1782, il vend le Gué de LA FOLIE au Comte de BOMBELLES.

Le 28.11.1790. Le domaine du château de DRAVEIL est acquis par Jean, François BÉRARD qui est alors le beau-père d'une DUCROS de BELBEDER.

Le 17.10.1800. Gabriel, François BÉRARD "Des GLAJEUX" revend le château (comme on le verra à son chapitre) à Jean, Baptiste, Daniel DESMANOT qui le revend le 23.11.1803. à Daniel PARKER, citoyen des U.S.A. qui le conserve 18 ans.

En 1820, il vend à M. GRANGER, Maire de DRAVEIL, un petit bâtiment de la ferme qui servira de Mairie jusqu'en 1900.

D'après la tradition, Daniel PARKER était le domestique de Lord COURTENAY, Comte de DAVON, citoyen anglais, descendant des COURTENAY français qui remontent à LOUIS VI LE GROS et comptent au XVIII^e siècle trois Empereurs de CONSTANTINOPLE.

En 1821, la propriété fait l'objet d'une saisie convertie par la suite en vente volontaire, elle est adjugée à Lord COURTENAY qui est un personnage mystérieux. La tradition raconte qu'il avait été condamné à mort au début du XIX^e siècle en Angleterre. Il se serait évadé de prison grâce à son domestique Daniel PARKER qui, accompagné de sa femme et de son bébé, aurait obtenu de le voir une dernière fois avant son exécution; alors, déguisé sous les vêtements de Mme. PARKER, il aurait pu s'échapper et fuir en Amérique.

Ce n'est qu'en 1823 que PARKER remet à la Mairie de DRAVEIL les papiers terrier et plans.

Les Armes des COURTENAY sont placées là où avaient été celles des MARIN de LA HAYE et des BÉRARD. Elles y sont toujours. En fait, c'est un amalgame des Armes anciennes des COURTENAY français et des COURTENAY anglais.

Il mène un train de vie princier mais ne fréquente personne de DRAVEIL.

Il meurt à Paris en 1835 et lègue le château à Georges WOODS, son maître d'hôtel et intendant, qui le met en vente sur adjudication les 3 juin et 20 août 1837. C'est Victor, Désiré, Alexis DALLOZ, le grand juriconsulte, qui l'acquiert.

Il le revend le 4 août 1854 à Charles SEGUIN, parent du célèbre aéronaute MONTGOLFIER.

Mme. SEGUIN, veuve en 1856, conserve le château jusqu'en 1882, il est alors acheté par la famille LAVEYSSIERE qui le cède le 30 août 1911 à la Société de PARIS-JARDINS.

La Cité-Jardin de "PARIS-JARDINS" conçue par Jean WALTER, architecte de l'hôpital BEAUJON de Paris et de la Faculté de Médecine de Paris a été inspirée par les Cités-Jardins d'Angleterre.

C'est la première Cité-Jardin conçue en France. Le château appartient actuellement à la Société de PARIS-JARDINS qui s'en sert pour ses fêtes et ses réunions. Les boiseries anciennes qui ornaient le grand salon et dataient de MARIN de LA HAYE, ont été vendues en 1911 et transportées en Amérique, à

Etat Général du Mobilier

10
1721

Que je rends à Monsieur Biard Juydependant
de ma Terre de Draxvil, avec ses dependances.

Récoltes de l'Année qui sont dans les deux fermes Engangées

Bled d'hiver	12,220.	Gerbes	} 54,217
Bled de Mars	904.		
Seigle	41,726.		
Orge	1,986.		
avoine	21,649.		
Pois	2,510.	B.	
Vesce, jus qu'à présent	222.	B.	
Baraille, non recitèe encore			

Foin de Bas Pré		9,442.	B.	} 37,383.
Sain-Foin, ou Luzerne 1 ^{re} Coupe	26,782			
Regains, de Luzerne, jus qu'à présent	1,159	27,941.	B.	

Total des Gerbes en Bottes 91,600. B.

En outre ce qui est à Ramasse, à transporter
dans les Granges.

Plus dans les Pressoirs il y en a environ cinquante de Soixante
pieces de Vin provenant de la Vendange, qu'on se fait de faire

Quelques uns des Pressoirs Et Celliers des Outils qui se trouvent
Savoir

Un fauteuil et 2. Chaises en de paille
 Deux Tabourets de paille
 quatre parties de Croisées garnies en Rideaux de Toile de Coton et Galballan
 un tiroir formant table à jouer garni de Dames et Corièts
 une table de piquet
 une table de Brebant
 une table ronde en bois couverte en Toile Cirée
 un feu en fer
 quatre Stamboucs argentés, deux grands et deux moyens
 deux Bougeoirs

Grand Salon

Six garnitures de six Croisées en Rideaux de Toile de Coton Neuf. factuils
 Meublant en tapisserie des Gobelin fond lilas, six Cabriolets en tapisserie
 fond Blanc Jaisin pareil en rose, quatre fauteuils en Caimé, et coussin de
 Toile des Indes brodée
 quatre Chaises pareilles
 Deux Chaises de paille
 Cinq tables en bois d'acajou garnies en or moulu à dessus de Marbre dessus les Glaces
 un feu doré d'or moulu
 Deux paires de Bras de Cheminée dorés d'or moulu
 une table ou Cabaret façon de Lacque garnis de tasses de porcelaine
 une pendule en Oeil de Bœuf dorée d'or moulu
 un Barometre
 une paire de Stamboucs argentés

Petit Salon ensuite allant au grand Escalier

une Tenture de Toile de soie en Mosaique
 quatre fauteuils en Velour Du tres Cramoisy
 huit Chaises pareilles

Pièce de la terrasse ou Bibliothèque

Corps de Bibliothèque avec grillage et tablette point de serrée
 une Canapé en Etouffe Rose
 Trois fauteuils en tapisserie pareils à ceux du grand Salon fond lilas
 Deux Chaises en Velour Du tres Cramoisy
 Deux Banquettes en tapisserie
 Deux Vases

Philadelphie où elles sont conservées.

Analyse sommaire de l'acte d'achat:

Je ne reviens pas sur la description des extérieurs dont il vient d'être question mais seulement sur l'intérieur du château avec " l'état général du mobilier" (I.21) de 11 pages.

Chacune des fermes fait l'objet d'un inventaire du cheptel mort et vif.

Un état de tous les meubles du château est donné par pièce, car, il était vendu comme beaucoup d'autres à cette époque, avec tout son mobilier, literie et rideaux inclus.

Voici quelques exemples d'articles:

Dans la salle-à-manger, entre autres, une belle cuvette en marbre sur son pied avec col de cuivre doré.

Dans le petit salon, suite à la salle-à-manger, un mobilier recouvert de tapisserie et de toile de Jouy.

Dans le grand salon et la suite (I,22) les murs étaient recouverts de boiseries sculptées; vendues en 1911, elles sont maintenant à Philadelphie aux U.S.A.. Le mobilier était recouvert de tapisserie des Gobelins.

Au 1^o étage, 4 grandes chambres avec leur cabinet de toilette, le tout garni.

Au 2^o étage, 5 chambres d'enfants et de domestiques avec leur cabinet de toilette, le tout garni.

Dans les communs, plusieurs chambres garnies pour les domestiques.

Dans l'office et dans les buffets de la salle-à-manger, il y a de la vaisselle de porcelaine, de faïence, de la verrerie, le tout par plusieurs douzaines. Un exemple: 20 douzaines pour les assiettes!

La batterie de cuisine est impressionnante.

Le lavoir est également inventorié ainsi que les pailles engrangées et le fumier disponible pour les terres.

Suivent, pour terminer, les reçus des paiements effectués par Jean François B. qui rachète encore le 29 mars 1791 deux pièces de terre, (5 Hectares) à Pierre Antoine ANGOT, ancien boucher, maintenant fermier (18) à Viry-sur-Orge et à demoiselle Marie Anne SéJOURNÉ sa femme.

1791. Son frère Pierre Louis Gabriel XVIII.9.11. lui adresse "Le compte de situation" (9) de 1787 à 1791 de son affaire, dans laquelle Jean François est associé au Sr. L. BONNAUD, qui lui doit, pour 1789, 9.610. L. sur des ventes d'indigo. Pour 1790, la vente de barils d'indigo et de balles de coton a été de 15.358. L. à partager en 2. Le baril d'indigo vaut 200. L. En 1791, vente de 10.169. L. d'indigo et de 3.000. L. de coton, à partager en 2.

1791. Le 06.04. Suivant un arrêt du Conseil d'Etat (9), il gagne un procès commencé en 1785 contre le Sr. Jean CASAMAJOR de GESTAS, Brigadier des Armées du Roi, et son épouse Françoise de RIVIERRE, qui se plaignaient que le Sr. BÉRARD avait fait construire un chemin qui longeait leur habitation à St. Domingue. Les plaignants demandaient que ce chemin passe à au moins 1.000. M. de leur habitation, sinon, le Sr. BÉRARD était astreint à payer 10.000. L..

Jean François a gardé encore 2 ans son appartement de Paris, rue Portefoin, paroisse St. Nicolas des Champs, loué lors de son arrivée en France, par la suite il en loue un autre plus vaste rue Chantereine, N^o 26, section du Mont Blanc.

Suivent plusieurs procurations (17) qui lui sont adressées, entre autres, par son gendre Jacques LAFITTE "de La Joannanque" qui habite près d'Astaffort, Lot-et-Garonne, époux de Marie Louise Félicité XIX.8.3. et par le Sr. Georges Gabriel RICORD, Chevalier de St. LOUIS, demeurant à Bordeaux.

Ces procurations sont destinées à régler des affaires en cours.

1792. Un certificat de résidence valable 3 mois, signale qu'il habite depuis février le château de Draveil (Essonne). suit son signalement: Taille 5 pieds 1 pouce 1/2 (1,66 M.) - 64 ans - Cheveux et sourcils bruns - Yeux bleus - Nez aquilin - Bouche moyenne - Front arrondi - Teint pâle - Un poireau à la joue gauche sous l'oeil (!) - Suivent les noms des témoins: Un chirurgien, Le curé, un blanchisseur, tous de Draveil. Le curé de Vigneux, un bourrelier, un fontainier, un épicier, un notaire, tous de Villeneuve St. Georges.

Extrait d'un Procès verbal de la Municipalité de
 Dravil, du 12 Septembre 1792. - sur l'urgence de la
 Liberté, & de l'Égalité.



L'an quatrième de la Liberté & de l'Égalité
 le 12 Septembre 1792. Les Citoyens de la Commune de
 Dravil, assemblés sur la Réquisition de M. M. Les
 Maire, en officiers Municipaux, sous le Libres & sur
 la Marche à rendre dans la Commune ou la patrie
 Est en danger, afin de voler au secours de nos frontières
 de l'Charge de l'ennemi qui forme invasion sur
 le territoire français, En conséquence M. le Maire
 Président a annoncé aux Citoyens assemblés que
 ceux qui sous bonne volonté dans l'annoncé
 ce qui est sur la Charge de l'ennemi femme
 femme en enfant, se présenteront au Bureau de la
 Municipalité pour se faire inscrire, afin d'aller
 combattre l'ennemi de notre Liberté, D'après cette
 annonce, tous les Citoyens Garçons de cette
 Commune se sont fait inscrire, et ont refusé
 d'admettre avec eux les hommes Mariés, Les
 hommes qui au premier signal, il sera prêt à combattre
 l'ennemi de notre Liberté & de l'Égalité, M. M.
 Les Maire, officiers Municipaux & Pharmaciens de
 leur Dévouement & de leur Énergie sous
 la Défense de la patrie, seure en eux M. M. les

(S)

12. 7^{bre} 1792.

Certificat de la municipalité
 constate que par délibération
 pour engager les citoyens de
 marches pour la défense de la
 patrie que les parcoms ont
 présentes et les autres les hommes
 donne 420. en argent et de
 deux fusils de calibre pour leur
 armement et l'équipement
 plus j'ai déclaré que je possédais
 7 fusils dont 4 de calibre 3
 petites pairs de pistolets 1. Sabre
 que j'ai offert pour leur volontaires
 et pour l'usage de la défense de
 la commune
 Je élus un receveur du Maire
 qui constate de don de 2 fusils
 et le rest du 3. devant on aut.

Bravoysigne d'arrondi

Fait en la maison commune de Draveil, les
Jours moir, en l'absence de M. le Maire
frantz astein Martin Richard

391

Albert Beffepulle

Dep Sept
Monsieur
Loyez
Jacques
Hermitte
Remy françois
M. le Maire
Commune, Antoine
Loyez Regisseur, age de
cinquante quatre ans, domicile dans cette commune

392

Jean
Francois
Berard

Le Jacques Hermitte, officier de Santé age de
soixante trois ans demeurant également dans
cette commune, tout les deux voisins du citoyen
Jean francois Berard cultivateur a Draveil age de
soixante sept ans Epoux de feu Marguerite d'otier
Magnac, lesquelles, Antoine maire Loyez, et Jacques
Hermitte ont declare que le dit Jean francois
Berard, est mort de malin a neuf heures en son
domicile au dit Draveil d'apres cette declaration
je me suis sur le charny au port au lieu
de ce domicile, je me suis assure du dit Jean

du Secer
Antoine Marie
Loyez
Jacques
Hermitte
Remy françois
Aubeau
Affiquet

françois Berard, a j'en ai dresse le present
acte, que les citoyens Antoine maire Loyez et
Jacques Hermitte, ont signe avec moi
fait en la maison commune de Draveil
Les jours moir et au ci desus
Antoine Stevan
Loyez
Jacques Hermitte

Remy françois Aubeau
Sci public

Le 22.07. En exécution du décret abolissant les droits féodaux, il doit détruire ses armoiries fixées au sommet du portail de la grille du château. (16)

Le 06.09. Extrait d'un procès verbal de la Municipalité de Draveil (9) (I,23) qui appelle les citoyens à s'enrôler dans l'Armée ou à faire des dons en espèces pour l'achat d'armement, le tout suivi d'une note manuscrite de l'intéressé. (9) (I,23) Ses fils, mariés, n'ont pas été enrôlés; il a donc donné 420. L. en argent et deux bons fusils, il déclare ses autres armes. (I,24)

1793. LE 26.08. Le décès de son épouse, (sera évoqué dans l'ouvrage "MAGNAN" qui suivra.)

1794. Le 02.04. Il écrit au Comité de Salut Public de Villeneuve (St. Georges) Essonne (9):

Il a 66 ans, 9 enfants, est cultivateur à Draveil où il réside depuis 3 ans et locataire rue Portefoin à Paris. Il a été arrêté comme colon et conduit en prison à Corbeil, Essonne le 13 germinal An II.

Aussitôt la Sté. Populaire et le Comité de Surveillance de Draveil réclament auprès du citoyen CRASSEUX, représentant du peuple, sa libération.

L'administration du district arrête qu'il rentrera dans sa maison de Draveil sous la garde d'un sans-culotte, jusqu'à ce qu'une décision soit prise. Suivent des contrôles et des témoignages."

En fin de compte, il demande où en est son affaire.

1795. Le 13.02. Il reçoit une convocation, adressée à son appartement de Paris pour se rendre en armes au chef-lieu de la section le 27 pluviôse (15.02.) à 10 heures du matin pour monter la garde de la Réserve de la Ville (9). La convocation est imprimée sur papier au format 20x14, avec comme entête: Section Armée du Mont-Blanc. Garde Nationale 5^e Section. Ct. VILAIN, capitaine de la 9^e C^e.

Le 05.07. (17 messidor An III) Son décès (I,25) (19) Ce sont, un régisseur et un officier de santé, tous deux voisins de Jean François, qui déclarent son décès survenu à 9 heures du matin à 67 ans, en son domicile. (Au château)

Sa succession et celle de son épouse, qui n'avait pas encore été faite, s'étalent en 5 actes (20) uniquement sur le mobilier de leur nouvel appartement parisien:

-Le 1^{er} du 31.07 (13 thermidor An III). A la demande des enfants BÉRARD, le juge de paix de Villeneuve St. Georges et son greffier se rendent au château pour émanciper et désigner les curateurs des 2 filles mineures de Jean François: Marie, Gabrielle, Bonne, Eulalie, 20 ans et Marie, Elisabeth, Etiennette, 19 ans.

Sont présents: Paul "LESTER" - Gabriel, François "des GLAJEUX" - Jean, Louis "du PITHON", tous trois frères des deux mineures et un ami M. Marie LOYEZ.

Du côté maternel: Louis, André MAGNAN, cousin - Nicolas, Joseph VAUGUYON des ESSARTS, un ami - Jean, Pierre, Marthe BRUSSEAU, aussi un ami.

"Ils déclarent unanimement que connaissant lesdites deux citoyennes BÉRARD, pour s'être toujours bien comportées depuis qu'elles ont l'âge de raison, et pour être en état de toucher leur revenu et régir leurs affaires, ils sont unanimement d'avis de les émanciper."

Cependant, elles ne pourront ni vendre ni aliéner leurs biens sans l'avis et consentement de leur curateur jusqu'à leur majorité. (25 ans)

C'est leur cousin Louis, André MAGNAN qui est nommé curateur. (Louis André est fils de Jean Baptiste MAGNAN qui est le frère de Michel Gabriel, père de Marguerite Françoise, mère des mineures.)

-Le 2^e du 12.10. (20 vendémiaire An IV) est établi à Agen, Lot-et-Garonne. C'est la procuration de Jacques LAFITTE, cultivateur, habitant son domaine de BÉRARD, section 34 dite de "Bailles" (actuellement le château), territoire de Ste. Ruffine (actuellement commune d'Obé, à 6 Km. au sud-est d'Agen.), mari de Marie Louise Félmicité XIX.8.3. BÉRARD son épouse, se trouvant actuellement à

Paris. La procuration est faite au nom de son beau-frère Paul "Lester" XIX.8.2. qui demeure à Draveil.

-Le 3° du 15.02.1796. (26 pluviôse An IV) toujours d'Agen, est une procuration établie par le même que ci-dessus, mais cette fois au nom et comme mari de Marie, Louise, Félicité BÉRARD avec le même procureur que ci-dessus, qui, entre autres, est chargé d'assister à la levée des scellés posés sur l'appartement parisien des BÉRARD, rue Chantereine, N° 26. 2° étage.

-Le 4° du 25.03. à 15 heures (5 germinal An IV). Il s'agit de l'inventaire des biens du couple défunt qui se trouvent dans leur appartement parisien, rue Chantereine. N° 26, Section du Mont-Blanc. à la requête de:

- . XX.1.2. Paul "LESTER", demeurant à Draveil et Paris.
- . XX.1.6. Gabriel, François "des GLAJEUX", demeurant à Paris, rue de Bellechasse, N°362, section de la Fontaine Grenelle.
- . XX.1.7. Jean, Louis "du PITHON", demeurant à Paris, r. Chantereine et à Draveil
. Jacques LAFITTE, demeurant domaine de BÉRARD, canton d'Agen pour:
- . XX.1.3. Marie, Louise, Félicité BÉRARD, son épouse, représentés par XX.1.2.
. Jean, Joseph, André ABEILLE, pour Victoire, Elisabeth, Françoise BÉRARD
- . XX.1.1. son épouse. Procuration faite le 13.01.1795. par Mtre. FERRONI, notaire à Livourne, Italie, au nom de son frère : François, Louis, Honoré ABEILLE, demeurant ordinairement à Marseille, B. du Rh., présentement à Paris, rue du Chabanais, section Lepelletier. (Jean ABEILLE était alors émigré en Italie avec toute sa famille pour sauver sa tête ayant été condamné à mort après l'affaire de Toulon.)
. Louis, André MAGNAN, demeurant à Paris, rue St. Honoré, n° 86, section de la Place Vendôme, comme curateurs des Delles. BÉRARD XIX.8.8. & 8.9.
. Nicolas, Auguste TOURNAL, demeurant à Paris, rue des Victoires Nationales, n° 14, section du Mail, représentant:
- . XX.1.4. Jean, Jacques BÉRARD, absent, encore à St. Domingue et sans nouvelles. de lui, c'est Jean, Louis qui est gardien des scellés.

La prisée des objets est faite par Remi Louis RAFFY demeurant à Paris, expert nommé par les parties.

La livre d'alors correspond à 15 fr. de 1989 bien que toute comparaison reste très aléatoire.

A titre d'exemple, voici quelques uns des articles importants.

25 bouteilles de vin rouge, cru de Draveil:	400 L.
52 couverts, 8 casseroles, 1 poissonnière, 1 marmite, le tout en cuivre :	2.400 L.
1 grande table de cuisine, 1 armoire en chêne & 1 vieille armoire, 6 ch.:	500 L.
1 table ronde en noyer, 6 chaises:	400 L.
2 petites tables à écrire, 1 petite armoire, 4 ch., 2 faut., tout en noyer:	800 L.
1 grand lit et 2 petits, le tout garni:	6.000 L.
2 glaces de cheminée en deux parties:	7.000 L.
2 chenets ornés de cuivre et sa garniture en cuivre argenté:	1.000 L.
1 canapé, 6 gds. fauteuils, 6 fauteuils cabriolets, 2 bergères,	
2 chaises, le tout recouvert de velours de soie:	12.000 L.
1 table à jouer recouverte de drap vert, 1 bureau trictrac en acajou recouvert de basane:	3.000 L.
4 flambeaux de cuivre argenté:	1.200 L.
2 douzaines d'assiettes de porcelaine blanche:	1.800 L.
1 trumeau de cheminée avec sa glace et une toile peinte:	600 L.
1 bidet et 1 chaise de nuit avec son seau en faïence:	26 L.
1 glace en deux parties, encadrée d'acajou:	4.000 L.
6 couteaux de table, manches argentés:	1.800 L.
Total de l'inventaire :	122.940 L.

-Le 5° du 21.05. (2 prairial An IV) Il s'agit de l'acte de partage du mobilier évalué précédemment qui a été vendu le 03.05 (13 floréal) à un prix bien supérieur à l'évaluation faite et, très probablement, avec d'autres articles non mentionnés, tels que les bijoux, puisque le montant s'élève à 720.189 L.

Sont à déduire de cette somme les frais suivants:

64.878 L. de frais de vente, soit 9 %.

16.059 L. de frais de timbre et d'enregistrement, soit 2,23 %
 15.000 L. de vacation à M. TOURNAL, soit 2 %
 111.109 L. d'achats effectués par Melle Eulalie BÉRARD.
 19.680 L. ----- - M. Gabriel, François "des GLAJEUX".
 5.655 L. ----- - M. Jean Louis "du PITHON".
 900 L. ----- - M. Paul "de LESTER".
 Soit: 233.281 L. Reste donc disponible: 486.908 L.

Gabriel, François "Des GLAJEUX" fait alors remarquer qu'il serait bon de ne pas distribuer cette somme mais de la conserver pour finir de régler l'achat du domaine de Draveil sur lequel il reste à payer actuellement 60.000 L. plus les intérêts depuis l'achat et les frais. Tout le monde est d'accord pour qu'il conserve la garde de cette somme. Le domaine de Draveil restant en indivis.

XVIII.9.9.

LOUIS ANTOINE GABRIEL*

Né à Constantinople où Marseille, acte non retrouvé.

1782 Le 29.03. Acte notarié (22) sur lequel il figure. Il s'agit d'une quittance de 315 L. qui lui est donnée à la suite du versement de cette somme à Sébastien SOLLE pour solde de l'achat d'une habitation au lieu-dit du CAHOS. Il est alors capitaine de milice, ci-devant négociant à St. Marc, habitant actuellement au quartier de l'Artibonite, paroisse St. Marc.

1783 Le 29.11. Un jugement (23) est rendu à sa demande contre les sieurs Hector-Gabriel-Joseph et François-Xavier de PESTRE

1784 Le 30.11. Dans un 1^{er} temps, il est condamné (24) à payer les 25.958 L. de France à Jean TESSIER, négociant à Nantes.

1785 Le 25.01. Dans un 2^{er} temps, les parties sont déboutées (24) et envoyées devant des experts.

Le 17.03. Le Sieur ARNAUD, habitant les "Gonaïves" et demeurant en France, lui avait intenté un procès ainsi qu'à Louis André MAGNAN, il est débouté.

Le 25.04. Il achète une maison (26) à Jean-Baptiste, Joseph, Louis PLARD GRANDMAISON, fils, receveur des inscriptions...

Il est alors désigné comme capitaine au bataillon de St. Marc et habite le quartier de l'Artibonite à St. Marc.

Les biens achetés: Une portion de terre de 45 pieds de large face à la rue de l'église sur 80 pieds de profondeur. L'emplacement est marqué sur l'ancien plan sous le N° 164 et, sur le nouveau sous le N° 182 B. Plus 80 pieds, face à la dite rue de l'église, sur 120 de profondeur, bornée au nord par la rue St. SIMON.

Le tout avec ses bâtiments, soit: Une maison en retour d'équerre - 2 chambres et 1/2 sur la rue - Une galerie ouverte sur un côté. Le tout bâti en bois. Maçonnerie entre les poteaux fichés en terre. Comble et charpente couverts en tuiles.

Le tout au prix de 30.000 L. payable courant avril 1786.

1786 Le 26.04. Son frère Jean-François lui donne une procuration avant son départ pour la France.

1793 Il figure sur la liste des habitants de St. Domingue réfugiés à Paris (27). Sa trace est alors perdue, mais très probablement il est retourné à St. Domingue, car, s'il était resté en France sa présence serait signalée sur les différents actes notariés de la famille.

XVIII.9.10.

MAGDELAINÉ

1740 Le 17.05. Sa . à Marseille. Elle est ondoyée le même jour par Messire OLIVE, prêtre, dans la maison de son père. (28)

Le 16.07. son b. à St. FÉRRÉOL à Marseille (C'est la paroisse des résidents à Marseille qui n'y sont pas nés.).

p. le Sieur Jean BÉRARD. m. Magdeleine GASSIN, qui ont signé avec le père présent au baptême.

Cet acte montre que ses parents ont bien séjourné à Marseille avant de partir pour St. Domingue où nous les retrouvons avec l'acte de décès suivant.

1744 Le 05.10. A été inhumée MAGDELEINE (I,26). Son père est alors négociant à St. Marc. Les témoins: MAGNAN - IMBERT - ARNOUX B. - LINEL de La VINCENDIÈRE. Tous signent.

XVIII.9.11.

PIERRE LOUIS "du TAPION"

1743. Le 06.08. Sa . à La Petite Rivière de l'Artibonite.

Le 13.09. Son b. paroisse St. JÉRÔME (29)

p. Pierre MOREAU, habitant des "Verettes". m. Dame Marie-Louise GRÜÉ, épouse de M. Michel Gabriel MAGNAN, trésorier de la Marine, habitants de la paroisse. (Grands-parents de l'enfant.) Témoins: BÉRARD-GRÜÉ-MAGNAN. MAGNAN-BÉRARD. E. LAZARY. M. STERLING ... Tous signent.

Voici quelques moments de sa vie.

1768. Il est cité dans l'acte de b. de son neveu JEAN-FRANÇOIS XIX.8.5.

1777. Le 03.11. Il achète à Messire René Henry Du BOBERIL, chef de nom et arme, seigneur comte du BOBERIL, LEMOPANT, L'HERMITAGE, LA CHAPELLE PAIRAULT et autres lieux. Chev. de l'O. R. et M. de St. LOUIS, ancien capitaine au colonel général Dragons (?) et à Dame Charlotte Marguerite VALETTE de CHAMPFLEURY, son épouse, demeurant ensemble en leur hôtel du MELANT, paroisse St. ETIENNE, par l'intermédiaire du Sr. Louis René Adrien DUGAS DU VALLON, leur procureur:

Une habitation située au quartier de l'Artibonite, lieu-dit "La coupe des épines", paroisse St. Marc, d'une contenance de 112 carrés de 100 pas, dont environ 30 en vieux jardin abandonné, le reste en vieux campres et 6 cases en bois blanc clissées et couvertes de paille dont 3 en assez bon état et 3 en mauvais. Le tout au prix de 75.000 L. d'argent de la Colonie, payable en 3 fois. La moitié comptant, 1/4 fin 1777 et le solde en 1778.

Il en revend, le même jour, 12 carrés de 100 pas au Sr. DUGAS DU VALLON pour 8.036 L.

1784. Le 24.03. Il donne en fermage par un bail de 7 ans une propriété (30) de 20 carreaux, située sur le lieu-dit "La savanne des paiqués" avec quelques locaux au Sr. Pierre DUPÈRE, habitant "Le petit Cahos" moyennant 1.000 L. par an, sans avoir la disposition des bois qui pourraient se trouver sur le terrain.

1798 Le 19.02. Le régisseur des biens des personnes hors de l'Ile, qui est nommé par le gouverneur alors anglais, est chargé de placer des esclaves appartenant à la famille THENET (dont il sera question dans la 3^e partie de ce volume.) (9) Ces esclaves sont donc donnés en régie pour une année à GABRIEL.

Il s'agit des esclaves désignés ci-après:

Nègre mâle:	L'AVENTURE	60 ans	"TONGE"	pour	300 L.
Négresses :	THÉRÈSE	40 ans	"THEVARIN"	--	1.000 L.
----	:	35 ans	"Ratone créole"	--	2.000 L.
----	: CHARLOTTE	40 ans	"Créole"	--	1.500 L.
Négritte :	BONBÉE	33 ans	"-----"	--	100 L.
Total					4.900 L.

Après les avoir examinés, il est d'accord pour les prendre et, répondre à la

Le cinquiesme octobres mil sept cent quarante quatre a été
 intubé en ma presence le Corps de feu magdeline
 Bernard âgé d'environ cinq ans natif de la fille
 de M^r. Jean Antoine Bernard négociant en cette ville et d'une
 veuve son épouse en foy de quoy nous signés l'an et jour
 que dessus J. Baudet Curé de Magnan jureb^t avoué B.
 Sirel del. v. incendier

I, 26

Le vingt sixiesme octobres mil sept cent quarante cinq j'ai baptisé michel Jean
 Baptiste né le sixiesme septembres Dernier d'un legitime mariage de M^r. Jean
 Antoine Bernard négociant en cette ville et de dame Anne Magnan sa legitime
 épouse le Paire a été M^r. Michel Gabriel Magnan frere de ludit^e Dame
 Bernard la maraine a été demoiselle Marie Elizabeth de Kazary, veuve aussi de
 M^r. le Dame Bernard en foy de quoy nous signés l'an et jour que dessus J. Baudet
 Curé G. Magnan M. Kazary Magnan Bernard Bernard del. I, 27

Le sixiesme jour de Janvier mil sept cent cinquante deux a été intubé
 en ma presence dans le cimetiere de cette paroisse le corps de feu
 Louis Francois Bernard âgé d'environ deux ans fils de feu sieur Jean
 Antoine Bernard et de dame Magnan sa mere en foy de quoy
 nous signés l'an et jour que dessus signés J. Baudet curé
 Sirel cloville et Magnan.

I, 28



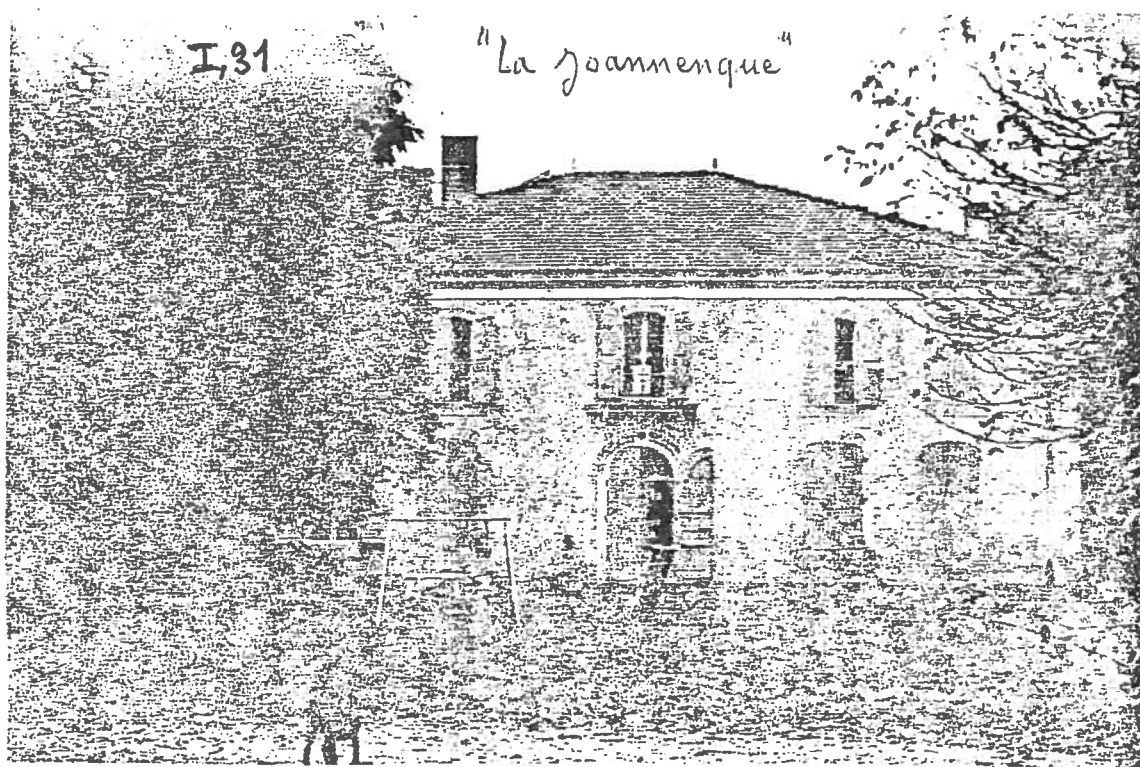
I, 30

Victoire Lebeille
 femme de
 JSA Beille
 1765-1797
 Victoire Lebeille née Bernard à 25 ans.

le dix sept novembre mille sept cent soixante cinq j'ai baptisé victo-
rielle françoise née le vingt sept septembre dernier fille de

Baptême
de Vict.
Berard

un légitime mariage de M. Jean François Berard négociant en
cette ville et marguillier en charge de cette paroisse et de dame marguerite
victoire Magnan, le parrain a été M. Gabriel Michel Jean François
Magnan habitant de l'Artibouite oncle de l'enfant et marraine
dame Elisabeth Marie de Larosy Charlotte épouse de M. Paul
Sinel Cloville habitant de l'Artibouite luditte marraine tante
de l'enfant en s'oy Duguay nous avons signé l'un et l'autre des
avec le parrain et marraine les père et la mère de l'enfant Parents
et autres qui se sont trouvés à la Cérémonie. Elisabeth de Larosy
Cloville, Magnan, Magnan Berard Berard aîné Magnan
V. Berard, Sinel Cloville, vicarier Lucas, audige, steller
et de la main de Berard lui-même, de la vicarier fille f. Foucheron
Cure I, 29



Texte des deux plaques fixées en haut de l'escalier intérieur de la Maison d'Astaffort (Lett)
1. A la mémoire de M. Prosper de LAFITTE - LA JOANNENQUE, Ancien Capitaine
d'Artillerie - Bienfaiteur d'Astaffort, le Bureau de Bienfaisance et la Commune
reconnaisants - La Médaille de la Légion d'Honneur figure sur la plaque - Sept. 1916
2. A la mémoire de M. Justave de LAFITTE - LA JOANNENQUE, Ancien député -
Bienfaiteur des pauvres d'Astaffort - le Bureau de Bienfaisance reconnaissant -
La médaille de la Légion d'Honneur figure sur la plaque - Juin 1938

à la mortalité naturelle, sur la base des estimations, pendant la période de location.

1801. Le 23.07. Il fait faire son testament à St. Marc par le notaire MOREL-GUIRAMAND, qui le désigne comme Pierre, Louis BÉRARD "Du Tapion", habitant l'Artibonite, commune de la Petite Rivière.

Il est atteint d'ophtalmie momentanée qui le prive de l'usage de la vue, mais est sain de corps et d'esprit.

Il recommande son âme à DIEU et le prie de lui faire miséricorde.

Il désire être inhumé religieusement et s'en rapporte à ses exécuteurs testamentaire pour ses funérailles.

Il lègue à ses 7 neveux et nièces tout ce qui restera de sa succession et de celle de feu son frère GABRIEL une fois ses dettes payées ainsi que les legs suivants:

- A la citoyenne Pérodine PEROT, résidente chez lui, pour ses bons services surtout depuis l'indisposition qui l'a privé de la vue, 3.500 L. Plus 1 lit garni - 6 chaises - 1 armoire d'acajou - & Table et 4 couverts d'argent. Il lui lègue en plus la jouissance de l'usufruit de la portion afférente à Louise, Elisabeth, Pauline, Félicité et Victoire ses enfants naturels qu'il a eus avec elle et ce, jusqu'à leur majorité. Il la charge de les nourrir et de les entretenir et demande à son exécuteur testamentaire de lui payer pendant un an une chambre en ville.

- Il recommande à son exécuteur un enfant de 11 ans résidant chez lui, nommé Antoine, pour lui faire apprendre un métier au dépens de sa succession et à l'entretenir jusqu'à ce qu'il puisse le faire lui-même.

- Quand au reste, il le donne à 3 personnes ainsi qu'à: Victoire, Marie-Louise et Marie-Jeanne SANITTE, ses enfants naturels de la citoyenne Jeanneton dite "BRISSON", décédée, ainsi qu'à Silvain, son fils naturel avec la citoyenne Magdeleine FOUISAN.

Il nomme pour exécuteurs testamentaire Etienne COYNON et Antoine, Paul "LESTER" BÉRARD XIX.8.2., son neveu, résidant à la Petite Rivière.

Ils recevront 10 % de ses biens pour les dédommager de leur peine.

Comme dans bien d'autres cas, ce testament n'a certainement pas été appliqué comme il l'avait souhaité. et son neveu exécuteur testamentaire, depuis longtemps en France était mort avant lui dès 1802.

1803. le 04.02. Son décès à 60 ans, environ, dans sa maison (31) C'était le dernier BÉRARD de notre rameau à mourir à St. Domingue.

Le 11.06. Liquidation de sa succession avec un plan de sa propriété. (9)

XVIII.9.12.

MICHEL JEAN-BAPTISTE

1745 Le 06.09. Sa . à St. Marc. St. Domingue. b. le 26.10. p. Michel Gabriel MAGNAN. m. Marie Elisabeth de LAZARY, frère et 1/2 soeur de la mère de l'enfant. Le père est désigné comme négociant à St. Marc (I,27) (32).

1750 Le 16.09. Son décès, âgé d'environ 5 ans. Son père est déjà mort. Son parrain a signé ainsi qu'un parent M. CLOVILLE. Il a été inhumé dans le cimetière de la ville. (32)

XVIII.9.13.

LOUIS FRANÇOIS

1749 Le 12.01. Sa . à St. Marc. St. Domingue. b. le 13.02. p. Jean François, fils, XVIII.9.8. m. Marie Louise Gabrielle MAGNAN, sa tante maternelle. Tous signent avec en plus la grand-mère maternelle (33)

1751 Le 06.01. Son décès à St. Marc, âgé d'environ 2 ans, inhumé dans le cimetière de la paroisse (I,28) (33). Signé MAGNAN et CLOVILLE.

XIX.5.1. JEAN FRANÇOIS (34)

 Avocat en la Cour.

1750 Le 17.09. Son b. à Flayosc -83- p. Jean François MAUREL. m. Claire d'ESCOLLE, son épouse. Sa mère meurt en le metttant au monde.

1781 Le 26.02. Son x. à Lorgues -83- avec Françoise Marie Sophie de BOVIS, fille d'Esprit Joseph, écuyer, et de feu Anne-Marie de ROBERT de TARADEAU
 Les témoins: Pierre Emmanuel REY de TARADEAU, secrétaire de Chancellerie - Louis François de CHIEUSSES de COMBAUD (VIII.8.2. de la généalogie des COMBAUD, voir le tome V. Cette présence montre bien que les deux familles se connaissaient et explique donc leurs alliances.) - Honoré MURAIRE, sgr. de FAVAS, avocat en la Cour. - Jean-Baptiste LE CLERC de SASSIGNY.

D'où, entre autres: ANNE SIMPHOROSE XX.1.1. - PACIFIC EMILIEN XX.1.2. - JEAN JOSEPH VESPASIEN XX.1.3.

 XIX.5.2. FRANÇOIS. *. en 1752 à FLAYOSC -83-

XIX.5.3. JOSEPH. b. le 10.08.1754 à Flayosc -83-

XIX.5.4. ANTOINE. b. le 29.03. 1757 à Flayosc -83-

XIX.5.5. MARGUERITE VICTOIRE. b. le 10.02.1763 à Flayosc -83- et +. Le 12.02.

XIX.5.6. MADELEINE. x. Le 31.05.1785 à Flayosc à Joseph REY, Sgr. de TARADEAU.

XIX.5.7. PIERRE BALTHAZAR. b. le 28.09.1769 à Flayosc -83- Vivait encore lors du baptême de sa petite-fille ANNE SIMPHOROSE.

 XIX.8.1. S/S 81.

⁴
 VICTOIRE ELISABETH FRANÇOISE

*ainée
 sœur de Jean Louis du Piton*

1765 Le 27.09. Sa *. à St. Marc (St. Domingue)

Le 17.11. Son b. au même endroit. Son père est dit négociant et marguillier en charge de la paroisse. p. Gabriel Michel Jean François MAGNAN, habitant de l'Artibonite, oncle de l'enfant. m. Dame Elisabeth Marie de LAZARY, épouse de Paul Pinel CLOVILLE, habitants de l'Artibonite. Tante de l'enfant. Tous ont signé avec les parents et amis présents dont les VINCENDIERRE - LUCAS - AUDIGÉ - STERLIN etc. (I,29) (36)

1771 Les médecins de St. Domingue considèrent qu'elle est trop fragile pour vivre dans l'île et conseillent à ses parents de l'envoyer respirer l'air de France avec sa soeur cadette MARIE LOUISE. Elles partent donc (6 et 5 ans!) pour Tours -37- où elles sont mises en pension chez une dame créole, qui avait déjà quelques autres petites compatriotes, et qui va se charger de leur éducation pendant les dix années suivantes. Grâce à ce régime, elles eurent une très bonne santé plus tard. (35)

1790 Le 15.09. Son cm. à Paris avec Jean Joseph André ABEILLE est particulièrement intéressant en ce qui concerne les comptes qui lui sont rendus par son père sur les produits de ses esclaves et de ses vaches ! (37).

Elle apporte 17.145 L. (de France) en dot. (La livre de St. Domingue valait les 2/3 de la livre de France). Le futur a déjà acquis une très belle fortune puisqu'il apporte 533.000 L (de France) à 34 ans!

Le 18.09. Son x. religieux à St. Nicolas des Champs à Paris. Jean J.A. ABEILLE est négociant à St. Domingue et à Marseille, où il est domicilié, il est ancien officier d'artillerie de Milice à St. Domingue et est délégué extraordinaire de la Chambre de Commerce de Marseille auprès de l'Assemblée Constituante (37) Son portrait est placé dans le Musée de la Marine à Marseille.

Son portrait à l'époque de son mariage (I, 30). Aux dires de mon arrière-grand-père, Henri ABEILLE, qui était son petit fils, elle était très belle.

- 1792 - Naissance de sa 1^{re} fille Clémentine -

1848 Le 11.01. à 22 heures son décès à Marseille -13- Rue Grignan, n° 7. dans sa maison d'habitation. (Elle est dite née à Paris sur l'acte, ce qui est bien entendu faux. Les deux témoins, étrangers à la famille, n'avaient pas pris la précaution de s'informer.)

Elle est morte intestat, comme d'ailleurs son époux.

Elle n'avait pas toujours eu une vie facile, particulièrement pendant la Révolution étant donné la position de son mari condamné à mort.

Elle avait accouché de sa fille Louise le 19.10.1793 à Toulon sous le bombardement de la Ville qu'elle dut quitter en catastrophe, avec toute sa famille, quelques jours après, le 18.12., sur le dernier petit bateau en direction de l'Italie, juste avant la reprise de la Ville par les troupes révolutionnaires. Deux de ses autres enfants devaient naître en Italie et son beau-père y mourir. Cet exil fut très pénible en raison de conditions matérielles très difficiles.

" Elle était d'une grande douceur et d'une grande fermeté d'âme, bonne épouse, bonne mère, aïeule respectée et adorée de ses petits-enfants, elle s'éteignit doucement dans nos bras à l'âge de 82 ans après une existence troublée au début par des catastrophes inouïes et, terminée par une belle et tranquille vieillesse." (35)

7 enfants dont 3 morts en bas âge -

D'où: Paul Emmanuel "de Perrin" et François Auguste "du Rivoire" qui se perpétuent actuellement par une très nombreuses descendance. (Tomes 1 & 4)

XIX.8.2.

MARIE LOUISE FÉLICITÉ

1767 Le 07.03. Sa *. à St. Marc (St. Domingue). Le 21.04. Son baptême.
p. Louis Gabriel BÉRARD XVIII.9.11., oncle.

m. Marie Françoise STERLIN, veuve de Jean Gabriel Michel MAGNAN, vivant habitant de Cabeuil (c'était sa 2^e épouse), grand-père maternel de l'enfant. Tous signent avec les parents et de nombreux amis (38).

1771 Elle part, avec sa soeur aînée, en pension à Tours en France.

1795 Date probable de son mariage (acte non retrouvé) avec Jacques LAFITTE "de La JOANNENQUE". Propriétaire agriculteur à Astaffort, Lot-et-Garonne. Il était né en 1751 à St. DOMINGUE, fils de Charles * 1721 et + à Astaffort "La JOANNENQUE" le 19.06.1801. Le lieu de sa naissance explique comment ils s'étaient connus.

Ils vont habiter (voir inventaire des époux BÉRARD) le domaine de BÉRARD, section 34 dite de "BAILLES", territoire de Ste. RUFFINE, nouvelle commune de Boé, canton d'Agen, Lot-et-Garonne.

Le futur vivait de rentes tirées de ses propriétés agricoles, mais avait été, jusqu'au 1^{er} mai 1790, Lieutenant Général de la Sénéchaussée d'Agen puis, à partir du 23 mai 1791, Juge du district d'Agen. C'est lui qui rédige et écrit de sa main les rapports des jugements qui figurent dans un gros registre que l'on trouve dans la bibliothèque (Vu le 31.07.1989) des LAFITTE, donnée par le dernier descendant à la mairie d'Astaffort avec tous les tableaux de famille, dont celui de M. L. FÉLICITÉ. (suspendus dans la salle du conseil)

1802 Le 14.03. (23 ventose An X) Ils donnent une procuration (39) à leur beau-frère et frère JEAN LOUIS XIX.8.7., pour finir de régler la succession des parents BÉRARD. Ils sont alors domiciliés dans leur propriété de "La JOANNENQUE" (I, 31) commune et canton d'Astaffort.

Le 06.09. (19 fructidor An X) ils donnent une nouvelle procuration (39) à PIERRE LOUIS XVIII.9.11. pour s'occuper de la liquidation des biens de la famille BÉRARD à St. Domingue. La procuration est envoyée à GABRIEL FRANÇOIS XIX.8.6.

Paris le 2. janvier 1803. = 12 nivôse an 11.

lettre adressée à son Beau frère
J. J. André ABRILLE dont l'épouse
est la soeur de sa femme XIX, 8, 1.

Mon cher frère

^{XIX, 8, 6} Desglazius, ^{XIX, 8, 7} Dupeton, et ^{XIX, 8, 8} Berthy, m'ont dit que
vous vous plaigniez amèrement de ma froideur et
de mon silence envers vous, et que je ne répondais
à aucune de vos lettres. il y a bien quelque chose
de vrai dans vos plaintes, mais elles ne sont pas
rigoureusement exactes, ni fondées.

il est bien vrai que je ne vous ai point répondu,
mais ce n'est point froideur. je n'ai pas écrit une
seule lettre depuis 6 mois. Voici mon principe
invariable en conduite: Mes chagrins sont pour
moi seul, mes plaisirs sont pour mes amis.

En seriez vous plus avancé quand je vous aurai appris
que de mes deux biens, l'un est substitué, et la
substitution ouverte avant la révolution. (que)

→ sa propriété

L'autre bien, ~~mon~~ Pauvre joanenque, ma mere nourrice,
 était donné par le vendeur, à son fils premier a
 naître. que le vendeur laissa ignorer cette donation à
 mon Pauvre pere, qui acheta un entier, et payal un
 entier, un bien qui n'était vendable que pour moitié:
 qu'après 43 ans de jouissance, le vendeur étant mort,
 son fils donataire, renoua à la succession de son
 pere, sur tout à la donation, et me charma de chez moi:
 que mes 43 années de jouissance, ne m'avancent de
 rien, puisque le fils de mon vendeur a eu les mains
 liées toute la vie de son pere, et n'a pû m'attaquer
 qu'une renonçant à sa succession, et qu'il n'a point
 de succession d'un homme vivant en vie: qua la suite
 de ces deux affaires, j'ai eu un bouleversement d'humeurs
 qui m'a causé une fièvre putride dont j'ai failli crever
 mais que le temperament plus fort que les chagrins,
 et la raison supérieure à la fortune, je suis venu

a paris, conduire mon fils aint ~~en~~ ^{en} ~~egypten~~, ou il
 est pleu' dhyer, et moi, comme dans un compte
 a 800^{ts} d'appointemens pour commencer? quand j'
 vous aurai rabachi' u triste récit de ma situation
 déplorable, et u passage d'abord de 8000^{ts} de rente
 a 30,000^{ts} puis de 30000^{ts} a rien, m'avis- vous plus
 avancé, et nepprouveris- vous pas au contraire ma
 retenue pour ne vous point affliger par des détails si
 cruels d'un mal sans remède? je n'ai mon cher frère,
 écrit ni a vous ni a personne; je me suis constamment
 enveloppé dans ma peine, Domestiques & Strangers,
 et je veux que mon mal soit pour moi seul. lorsque
 je serai heureux, vous auris une lettre de moi a chaque
 Courrier.

J'ai arrangé tout sans plaider, étant aminé de
 perdre partout. j'ai donné 92,000^{ts} a l'un, et je lui
 abandonne 10. années de journal. j'ai donné 110,000^{ts} a

L'autre, avec mes biens de jouissance
 Comment donc faire pour vivre, jusqu'à l'époque où
 j'ai assuré les rentes de mes biens à mes enfants, l'état
 pendant 8 et 10 années. Le mien

Il me reste 3 Domaines de terres: je les abandonne à
 m^o Lafitte, de se charger de la pension de Lafitte, moi
 je travaille, et ne lui demande pas un sou.

ne lui parle de rien, et vous lui laissez, puisque je lui
 ai caché les vérités de mes arrangements. Dites-lui
 vaguement que vous avez appris nos secrets, et que vous les
 partagez au bon feu.

Mes Indiscrets amis de jour, m'ont tous abandonnés
 dans mon infortune, je n'ai d'appui que moi et mon travail.
 adieu mon frère, un grand bonjour à votre femme et
 vos enfants. mes complimens, saluts, et respects à votre
 famille. Votre humble et dévoué
 frère

Lafitte.

X A Emmanuel ABEILLE et à Sidonie Gabrielle BEAARD qui lui vient
défenseur - 7877.

Alger 28. février 1826.

Mes très chers enfants, je vous dois une réponse
depuis bien long-temps; mais vous savez que je
souffre depuis 23 mois et demi; car ma maladie
commença le 14 mars 1824; et ma première sortie
fut, par ordonnance de médecins, laquelle, après avoir
fait de mon pauvre estomac une boutique d'apothicaire,
se sont avisés de me faire Charroyer, ou plutôt, de me
faire traîner à ager, pour y prendre, pendant un mois
les bains de vapeur. ils s'attendaient bien que ce
serait mon dernier remède, qu'ils ne me reverraient
plus, et qu'enfin ils seraient délivrés de courses de
nuit que mon fils, et ma belle fille ne leur épargnaient
pas. eh bien, point du tout, il en a été tout autrement.
L'admirable effet de cet art! quand ils ont travaillé
à me guérir, ils me tuaient; et ce qu'ils ont fait
pour le défaire de moi, est précisément ce qui me
guérit. les bains ont fait un miracle: la tête se
dégage, les membres s'émoussent, les doigts reprennent
leur flexibilité, je me promène sans effort et sans
douleur; l'appétit revient et le sommeil est déjà
rétabli: depuis 10. jours de bains je suis méconnaissable.

— / —

Vous voilà donc mes chers enfans, unis et heureux !
 Et bien, ma Sœur Victoire, c'est la plus heureuse de vous trois.
 une nièce chérie devient sa fille; cousins, jeunes et gentils
 tous deux; bien nés, et bien élevés l'un et l'autre, ayant
 mêmes principes, mêmes goûts, mêmes talens, commençant
 votre carrière avec une jolie fortune; en situation de bien
 travailler pour l'accroître; amoureux comme deux tourterelles,
 que de garanties pour un avenir heureux. Votre bon
 naturel seul, suffirait sans l'éducation: votre éducation
 seule, aurait suffi, sans l'heureux naturel: que ne désirer-
 rais-je vous prouver du plus heureux naturel, cultivé par
 la plus belle éducation! Soyez, soyez heureux, mes chers enfans
 soyez-le long-temps, soyez-le toujours: vous ne le serez
 jamais, ni plus que je le désire, ni autant que vous le
 méritez.

Je ne vous ai point répondu à Paris, je souffrais
 trop. mon fils vous a écrit de lajoinville; j'y vous rapete
 en des vœux qui sont les mêmes que les vôtres.

Il attend la loi, pour l'indemnité des colons, et sitôt
 qu'elle paraîtra, il part pour Paris. j'en donnerai avis
 incontinent à votre papa. Je présiderai à Paris, et son
 concours avec mon fils, sont nécessaires. l'un dirigera
 et l'autre agira. le foid des jeux; le négligent Dupitour
 XIX. 2. 6 XIX. 2. 7.

x officier de 18.8.8.
xx il est avocat général à Paris
xxx il est veuf avec trois filles.

I, 33 p. 3

Les soucieux de luthy ne sont pas propres à ce genre de travail. le premier avec sa jurisprudence, le second avec ses demoiselles, le dernier au milieu de ses tonnes de vin, sont trop occupés de leur affaire pour donner un jour aux intérêts communs. un agitateur qui ^{vous} vole. un homme d'affaires qui vous néglige, et qui se fait bien payer je conviens que c'est plus commode et plus expéditif. n'est-ce pas une chose vicieuse, que trois frères et deux sœurs, qui sont sur les lieux, ne fassent rien, et que deux malheureux, abandonnent tout et fassent 200. lieues, à gros-frais et bien fatigués pour aller défendre des intérêts communs! ah. si je n'étais pas malade! je serais à Paris il y a bien long-temps, et certainement, je me ferais débattre comme le diable dans un bédard.

Embrassez pour moi mes chers Sœurs victoires, votre papa votre frère, et M^{lle} Charlotte. mes amitiés à M. et M^{lle} Perrin, et à leurs chers enfants. vous savez Jenny. je me présente mon respect à l'un, et mes civilités à l'autre adieu mes très chers enfants; je vous chéris, et je vous embrasse tendrement. Lafitte Berg.

(13) L'annuel epi cum e' on aut' bruit et le die' trichine arvil. Jay baptin' deux
enfants jumeaux un leving qu'abra' serice' deuis' en leg'ime' mariage. De M
Jean Francois Berard negociant en celle ville es De' d'onne' Marguerite Victoire
magnan. Le premier a' été' nomme' Jean Francois a eu pour parent M. de
Louis Berard Jeurouch patronel, & pour mere' dame Jeanne Elisabeth
Goussier. M. Claude Etienne D'umeau Bidome habitant a' Antibouille
et sainte marie de second vet' nomme' Jean Jacques lequel a' été' pour
parent M. Jacques Pierre Louis Magnan habitant a' Antibouille et oule
marieelle es pour surparente' dame Anne Magnan veuve Berard grandmere
dudit Enfant esq' jay e' signé le dit Jour & au. que Jeurouch le
parent a' lax marriame. Le p' on a' la mere' deudit Enfant et autre
parente' au' amis' present' au' co'ced'ion, signe' Magnan Bidome
Berard du Sapin. Berard amis' Magnan veuve Berard Gel Berard
J. Magnan & Lazard veuve Cloville audij' Bonifil & Focheron Curé

1803 Le 02.01. (12 nivose An XI) Il écrit une lettre (I,32) assez amusante à son beau-frère Jean ABEILLE.

1808 Le 23.05. Acte notarié de reconnaissance d'une dette de 15.000 L. des époux Louis FOCACHOU, propriétaires à Paris, rue St. ANTOINE N° 62, Hotel de Beauvais (39) à Jacques LAFITTE domicilié pour la circonstance à Paris, 3 quai MALAQUAIS.

1811 Le 08.03. Elle décède à minuit à "La Joanenque" Astaffort, à 44 ans.

1816 Le 28.02. Il écrit une lettre assez humoristique (I,33) adressé à Emmanuel ABEILLE ainsi qu'à sa toute récente épouse SIDONIE GABRIELLE XX.7.7., nièce de sa femme.

Le 27.04. Il écrit à nouveau à Emmanuel ABEILLE pour lui dire que son fils Hippolyte vient d'arriver à Paris où il est installé à l'hotel des Etats-Unis, rue NOTRE DAME DES VICTOIRES. Il y est venu pour régler les questions afférentes au versements des indemnités dues aux colons de St. Domingue; il va se mettre en rapport, à Marseille, avec Jean ABEILLE qui s'occupe de la question pour toute la famille et ne peut, en raison de son âge, se rendre à Paris.

Il lui parle aussi beaucoup de SIDONIE XX.7.7. et "s'inquiète de savoir si elle est moins maigre qu'autrefois. Il la considère comme sa seconde fille. A-t-elle pris un peu de corps depuis son mariage ? Est-elle toujours espiègle, comme à Paris ? Apprenez moi bien vite, que l'air de Marseille et les promenades sur le bateau, dans votre magnifique bassin, lui sont favorables. Dites moi enfin qu'elle est et grosse et grosse et faites lui pour moi deux baisers paternels sur le front, et une grande politesse comme on les fait à votre âge, et qu'on est galant, amoureux, et indomptable à la fatigue, comme un coursier arabe."

Il en veut beaucoup à André Marie Honoré de COMBAUD qui a épousé VICTOIRE JOSÉPHINE "JENNY" XX.7.6. "Parcequ'il est passé à Agen l'année dernière, qu'il a séjourné 48 heures chez un ami commun (M. DUVIGNEAU) et qu'il n'a pas daigné se détourner deux heures pour me procurer l'honneur et le plaisir de le connaître; par un chemin royal, uni comme la main, chevaux de poste, messagerie qui part tous les jours à midi et qui baise ma grille en passant, et toujours avant 2 heures! En vérité j'en suis confondu."

Il continue à vitupérer contre lui ... mais il ira quand même à Lorgues pour embrasser "JENNY"

1831 Le 10.10. Son décès à 2 H. du matin à Bordeaux -33- Allée de Tourny N°31. Il a 80 ans. Son fils Hippolyte demande à la mairie de Bordeaux de transférer l'acte de décès de son père sur le registre d'Astaffort, ce qui est fait le 05.11.

Le couple a eu 3 enfants:

-MARIE * Le 01.01.1801 à Astaffort + très probablement en bas-âge.

-MARIE * Le 15.08.1812. à Astaffort + également jeune.

-PIERRE LOUIS HIPPOLYTE, * ca1795, officier d'artillerie, chevalier de la Légion d'Honneur, habitait "La JOANNENQUE"; Il a épousé vers 1823 une demoiselle SEVIN. Il est désigné sur un acte notarié comme seul héritier de sa mère à la mort de celle-ci.

D'où 2 fils:

-LOUIS FRANÇOIS CHARLES LÉON GUSTAVE*. * à Agen le 26.02.1824. A fait une carrière politique dans les rangs de la gauche républicaine comme député et Conseiller Général (40). Il a été également longtemps maire d'Astaffort.

Chevalier de la Légion d'Honneur, il est + en 1908. S.A. & S.P.

-CHARLES MARIE PROSPER*. * à Agen le 17.11.1827. Viticulteur. Ancien capitaine d'artillerie, président du Comité antiphyllloxérique du Lot-et-Garonne, chevalier de la Légion d'honneur. Ancien élève de l'école polytechnique, a participé comme officier à la guerre de Crimée ainsi qu'à celle de 1870, puis a démissionné, pour se consacrer à la viticulture. + en 1916. S.A. & S.P.

Les deux frères ont donné tous leurs biens à la commune d'Astaffort -47-, deux plaques de bronze, à la Mairie, perpétuent leur souvenir (I,31)

XIX.8.3.

JEAN JACQUES "Ainé"

Avocat au Parlement. Capitaine de cavalerie à la suite des Forces Coloniales.
Quartier-Mâitre Trésorier du Corps Royal émigré.

1768 Le 24.02. Sa 1^o. à St. MARC. St. Domingue. (2^o né de jumeaux.)

Le 18.04. Son b. à St. Marc (38) (I,34)

p. Jacques, Pierre, Louis MAGNAN, habitant l'Artibonite, oncle maternel.

m. Anne MAGNAN, veuve BÉRARD, grand-mère.

Tous signent avec plusieurs amis. Les deux jumeaux figurent sur le même acte.

1784/1785 Il arrive en France avec ses parents.

1791 Le 30.10. Avec un passeport de la Municipalité de Draveil, il s'embarque à Bordeaux sur la "MARIE FÉLICIE" pour St. DOMINGUE. (41)

Le 15.12. Son arrivée à St. Marc.

1793 Le 24.07. Ses parents établissent, devant Me. AUBERT, notaire à Paris, une procuration au nom de GABRIEL LOUIS XVIII.9.9. et de PIERRE LOUIS "du Tapion" XVIII.9.11., habitants du quartier du Fossé Nabot à l'Artibonite (St. Domingue), pour les représenter et assister leur fils majeur en vue de son cm.

Une autre procuration est faite par les mêmes aux mêmes pour donner au futur 120.000 L. de dot. (9)

1794 Le 15.05. Un curateur est nommé par devant notaire et les témoins suivants pour émanciper la future: Pierre, Henry MAGNAN, père. - Pierre, Michel MAGNAN, fils aîné. - Louis, Victor MAGNAN "Des Sources". - Jacques, Nicolas MAGNAN "Boisneuf". - Paul MAGNAN "Des Forges". - Jean-Baptiste de PIGNÉ, vicomte de MONTIGNAC. - Denis LAGOURGUE, négociant à St. Marc. C'est ce dernier qui est nommé curateur.

Le 16.05. Leur cm. (6 pages) en présence de nombreux parents et amis dont: Etienne, Elie BÉRARD "de La Mahotière", frère (C'est le seul témoignage de l'existence de ce frère). - Pierre, Henry MAGNAN, père, cousin issu de germain du futur. - Pierre, Michel MAGNAN, fils aîné. - Louis, Victor MAGNAN, 2^o. - Jacques, Nicolas MAGNAN "Boisneuf". - Paul MAGNAN "Des Forges". - Jean-Baptiste de PIGNÉ, vicomte de MONTIGNAC. - Delle. Jeanne, Bonne, Gabrielle BIDONE, soeur de la future et cousine germaine. - Delle. Charlotte, Victoire BIDONNE, veuve de Noir MONIER, autre soeur, remariée au Sr. VERTEUIL. (9)

Le 17.05. Après publication d'un seul ban et dispense des deux autres, leur x. à La Petite Rivière

Il habite au quartier de l'Artibonite et est dit avocat au Parlement.

La future: Demoiselle Louise, Elisabeth, Amélie BIDONE, fille mineure émancipée de feu Claude, Etienne, Bruno, vivant capitaine de Milice, habitant l'Artibonite et de feu Elisabeth, Louise MAGNAN, paroisse de la Petite Rivière.

Le 24.09. décès de son épouse, rue de PROVENCE à Port-au-Prince. St. D.

Elle a 24 ans. Elle est inhumée le 25 à la paroisse N.D. de l'ASSOMPTION. Elle était née sur la paroisse de St. GÉRÔME de la Petite Rivière de l'Artibonite. Il n'a pas été fait d'inventaire de ses biens après son décès.

Ils étaient alors réfugiés à Port-au-Prince. La révolte des esclaves s'étant propagée à l'Artibonite et St. Marc pillé et incendié. Il a pu conserver seulement une négresse nommée "REINE", ancienne nourrice de son épouse qu'il a affranchie à la demande de cette dernière sur son lit de mort, suivant le témoignage de la soeur de la défunte, Charlotte, Victoire BIDONE, épouse VERTEUIL. (9)

1796 Le 11.04. Son 2^o x. à St. Marc; (St. Dom.) (9)

Il est officier du Corps Royal Emigré, habite la paroisse de La Petite Rivière de l'Artibonite et veuf.

La future: Marie, Elisabeth BOSSARD, habitante du canton d'EMERY, paroisse de La MARMELADE, fille mineure émancipée de feu Louis et de Delle. Marie-Anne FLEURY, veuve en 1^o noce de Philippe ROUDANES, domiciliée à St. Marc. Elle est

assistée de son tuteur M. Pierre DESSOURCES, colonel commandant le régiment de son nom.

Les témoins sont:

- Nicolas COCHEREL, chevalier de St. LOUIS, colonel général des Milices de St. Marc et Dépendances, colonel du Corps des Chasseurs des Gonaïves et, habitant du même quartier.
- Gabriel, comte d'AUX, major du Corps Royal Emigré.
- M. Jacques Philippe DESSOURCES, lieutenant colonel du régiment de son nom.
- Vicomte DESCAFFRES, major au même régiment.

1797 Le 18.01. Déclaration, faite devant notaire à la suite du décès de sa 1^e épouse (9), tenant lieu d'inventaire et de renonciation à la communauté et donation. Il habite l'Artibonite mais réside à St. Marc. "Les comparents étaient réfugiés à Port au Prince pour se mettre à l'abri des assassins et brigands qui sévissaient alors à l'Artibonite. St. Marc avait été en partie pillé et incendié. Aucun inventaire n'avait donc pu être fait des biens de la disparue étant donné le peu qui en restait après les événements."

Le 01.08. Il est malade depuis plusieurs années. Il décide donc de s'embarquer pour New York, avec son épouse, sur le brick "POLASKY". Ils arrivent à destination le 21.08. (9)

Le 30.08. ils habitent New York où il établit une procuration à son frère PAUL "LESTER", demeurant à Draveil, France, pour le règlement de la succession de ses parents. Il est alors citoyen franco-américain (9).

Le 28.12. (8 nivose An VI) La procuration ci-dessus est déposée à Paris (42); PAUL "LESTER" la transmet au nom de son frère GABRIEL FRANÇOIS "Des GLAJEUX"

1798 le 17.06. (29 prairial An VI) Il se présente au Consulat de France à New York et certifie (9) son départ de France, son arrivée à St. Marc, sa résidence à l'Artibonite, sa fuite devant les événements et l'arrivée des troupes anglo/espagnoles et son retour à St. Marc jusqu'à son départ pour New York avec son épouse. Il a toujours été malade depuis et hors d'état de remplir les formalités requises par la loi qu'il ignorait jusque là. En effet, les citoyens français, en pays neutres, devaient signaler leur présence. Il demande donc l'indulgence du consul.

Le 16.09. (30 fructidor An VI) Le Consul de France à New York: Jean, Antoine, Bernard ROZIER (9), certifie qu'il réside bien dans cette ville avec sa femme et donne son signalement: 31 ans. Taille 5 pieds, 3 pouces (1.70 m.). Cheveux bruns. Sourcils noirs. Yeux marrons. Nez aquilain. Bouche petite. Menton long. Front moyen. Visage allongé.

1827 Le 16.05. Dans une déclaration (9), ses 7 frères et soeurs se désistent de leurs prétentions à sa succession en raison des dispositions testamentaires qu'il a prise au profit de son épouse Marie, Elisabeth BOSSARD.

Il a donc dû mourir avant cette date à New York.

Le 02.11. Dans un état (9) relatif aux indemnités de St. Domingue qui doivent être versées aux huit héritiers BÉRARD, le dernier cité JEAN JACQUES est dit "décédé, après avoir disposé de ses biens au profit de son épouse, laquelle est elle même décédée. Aucune réclamation n'a été faite et s'il en existait une, elle n'a pu être retrouvée faute de connaître les noms des ayant droits.

Il reste donc à retrouver à New York la date de leurs décès et s'ils ont laissé des descendants.

XIX.8.4.

JEAN FRANÇOIS (2^e jumeau)

1768 Le 24.02. Sa . à St. Marc, St. Domingue; (38)

Le 18.04. Son b. à St. Marc. p. Pierre Louis BÉRARD "Jeune", oncle paternel. m. Jeanne Elisabeth MAGNAN épouse de Claude Etienne BIDONNE, habitante de l'Artibonite et tante maternelle.

1771 Le 23.12. Son inhumation dans l'église de La Petite Rivière de l'Artibonite (St.Jérôme), sous le banc de M. AUDIGÉ (43).

XIX.8.5.

ANTOINE PAUL "De LESTER"

1769 Le 25.05. Sa . à La Petite Rivière de l'A. St. Domingue.

Le 26.07. Son b. à St. Jérôme (43) p. Antoine AUDIGÉ, habitant du quartier. m. Marguerite Elisabeth Pauline MAGNAN. Sont également présents de nombreux parents et amis dont: Louis "Du Pithon" - E. LAZARY - De La VINCENDIÈRE, fils - MAGNAN STERLIN de La Plaine - CLOVILLE MAGNAN - BIDONNE.

1793 Le 15.12. (25 frimaire An II) Publication des bans de son futur mariage à Draveil, France (9) Il habite l'Artibonite à St. Domingue mais, réside depuis 3 ans chez ses parents au château de Draveil.

La future: Catherine Marie Françoise JEUDY est âgée de 19 ans, réside à Angoulême -16- Fille de feu Jean Thomas Albert, vivant négociant à Angoulême et de Marie Françoise DESCHAMPS, demeurant en cette ville, faubourg l'Houmeau.

Le 23.12. (3 nivose An II). Son cm. (9) de 7 pages par devant Mtre. PINEAU, notaire à Angoulême.

Le père du futur est représenté par Guillaume LAMBERT, l'ainé, négociant et président du Tribunal de Commerce d'Angoulême. Le futur reçoit la même dot que ses autres frères.

La future, qui est l'ainée des filles: Adélaïde - Thérèse et Rose. et dont le frère habite St. Domingue, habite avec sa mère, et reçoit en dot 40.000 L. en argent de France, soit 60.000 L. en argent de St. Domingue, payables à l'Artibonite, plus un trousseau de 5.000 L. Les parents ont donc habité St. Domingue, ce qui explique le mariage.

1797 Le 24.01. (5 pluviôse An V) Un arrangement entre Antoinette Marie de LA HAYE de LAUNAY, veuve de Jean DUCROS de BELBEDER, demeurant à Paris, rue Traversière St. Honoré N°768 (c'est la propriétaire du château de Draveil dont le paiement n'est pas terminé.) et PAUL "de LESTER", habitant à Paris, rue des boucheries des Invalides, tant en son nom qu'en celui de son père.

Etant donné les circonstances et la pénurie de numéraires, elle consent à ce que les intérêts annuels dus par les héritiers BÉRARD qui s'élèvent à 11.900 L. pour 238.000 L. de capital, soient réduits à 6.000 L. pour cette année seulement et payable en 3 fois. Dans le cas où une échéance ne serait pas respectée, elle se réserve le droit de revenir à la somme initialement due.

Le 28.12. Il reçoit de New York une procuration de son frère JEAN JACQUES (9) qu'il transfère à son frère GABRIEL FRANÇOIS "Des GLAJEUX".

1798 Il doit probablement regagner St. Domingue.

1801 Le 22.12. Il rédige de sa main son testament, étant donné l'insécurité du moment. (9) " Au nom du Père et du Fils et du St. Esprit. Je donne et lègue à ROBERT, mon frère de lait, la jouissance de l'usufruit pendant 6 années consécutives de 2 carreaux (2,52 H.) de terre sur la portion qui doit me revenir de mes parents. Cette jouissance retournera ensuite à mon fils légitime Pierre Louis. Je demande à ce que mon épouse Françoise JEUDY soit la tutrice de notre fils unique ci-dessus désigné et qu'elle ait la jouissance et l'usufruit de tous les meubles et immeubles de la succession jusqu'à la majorité de notre fils et qu'ensuite elle n'en conserve la jouissance et l'usufruit que sur la moitié et ce jusqu'à sa mort. Je demande à ce que mes dettes soient payées en priorité surtout celles que je pourrais devoir à mes généreux correspondants de Nantes MM. DEMESLE et HAUDANDINE ainsi qu'à M. GOULEY, négociant à St. Marc que je nomme mon exécuteur testamentaire. Je lègue enfin à Melle. Héloïse BOYER 4.000 L. en espèces ou en animaux ou en meubles en reconnaissance de ses bons soins."

1802 Le 17.02. (28 pluviôse An X) Son acte de décès (9) de St. Marc : " Victime de la fureur des noirs révoltés à l'arrivée des troupes françaises.

Il a été tué dans la savane LUCAS, proche du dit lieu de La Petite Rivière avec d'autres Blancs, victimes comme lui."

Le 26.03. (5 germinal An X) M. NAQUET, de Port Republicain (St. Domingue) atteste avoir reçu des mains de M. Jean-Baptiste GOULEY, négociant à St. Marc, le testament olographe de M. Antoine Paul BÉRARD "de Lester" de 1801.

1826 Le 07.08. (44) Dépôt de pièces relatives à Paul "de Lester" chez Mtre. DULONG, not. à Paris.

-1° Un certificat de décès demandé et établi à la demande de son exécuteur testamentaire avec les témoignages de: Louis victor MAGNAN "des Sources" - Pierre François PASCAUD et Jean SEGUIN qui confirment que sa mort est de notoriété publique dans les circonstances décrites sur son certificat de décès.

-2° Un testament olographe remis par M. GOULEY.

Je ne sais pas ce qu'est devenue son épouse.

Sa descendance: PIERRE LOUIS XX.2.1. -

PIERRE VICTOR ALPHONSE XX.2.2. . à Draveil, (S. & O.) Le 08.05.1797 (19 floréal An V) Le père est présent. Les témoins sont: Gabriel François Victor "Des Glajeux" demeurant à Paris, rue de Bellechasse N°362. - Marie Elisabeth LAINÉ, 4à ans, épouse de Honoré FIÉVÉ, demeurant à Villeneuve St. Georges (S. & O.) Il a dû mourir en bas-âge et avant 1801.

Non numéroté

9 - XIX.8.5

ETIENNE ÉLIE

1770 Le 23.10. Sa . à La Petite Rivière de l'Artibonite. St. Domingue. (43)

1771 Le 30.01. Son b. à St. Jérôme. p. Claude Etienne BIDONNE, capitaine de Milice de cette paroisse. m. Elisabeth Marie de LAZARY, veuve de feu Pinel CLOVILLE, capitaine de Milice, habitante de cette paroisse

1794 Le 16.05. Il est cité sur le cm. de son frère JEAN JACQUES XIX.8.3. sous la dénomination de Etinne Elie "de La Mahotière". Puis il disparaît totalement de la circulation. Reste à trouver ce qu'il est devenu ?

XIX.8.6.

GABRIEL FRANÇOIS VICTOR "Des GLAJEUX"

1772 Le 19.01. Sa . à La Petite Rivière de l'Artibonite. St. Domingue.

Le 05.05. Son b. à St. Jérôme (43). p. Gabriel Louis Antoine XVIII.9.9. m. Elisabeth Victoire Française, soeur aînée de l'enfant.

1793 Le 30.06. 1° publication de son futur mariage à Draveil.

Le 08.07. Son cm. (9) à Paris par devant Mtre. CAUX (étude LXIV) avec son père, sa mère a donné sa procuration. Il habite avec ses parents le château de Draveil.

La future: Antoinette Marine Française DUCROS de BELBEDER, née le 07.01.1778 (15 ans & 6 mois) à Paris sur la paroisse St. Gervais, demeure chez sa mère, Antoinette Marie DELAHAYE DELAUNAY, veuve de Jean DUCROS de BELBEDER, à Paris, rue de Vendôme Nation du Temple.

Est également présent Marc Antoine André DELAHAYE DELAUNAY, demeurant à Paris, isle et quai de la Fraternité "A cause des avantages qu'il va faire à sa petite-fille."

Témoins: La soeur de la future et les soeurs du futur.

Régime de la communauté des biens, coutume de Paris.

Le futur reçoit en avance d'hoirie 120.000 L. 5 % d'intérêts sont prévus payables tous les 6 mois jusqu'à la fin du paiement qui doit se faire par fractions de 20.000 L. au minimum.

Il est convenu que pendant la durée des troubles de St. Domingue, 3.000 L.



Etat des Meubles meublans et effets mobiliers qui garnissent
le principal manoir de Dravil avec leur estimation.

Salle à manger d'été.

un poêle en fayence avec sa colonne en fer garniture de cuivre doré	500.
un buffet avec deux portes de marbre et dessus la potence de la salle	300.
une cuvette en marbre avec deux robinets en cuivre doré	300.
une console sous la glace	30.
bois et bois de tapisserie	40.
une table à manger ovale	36.
une chaise en bois avec ses allonges	36.
deux paires de chandeliers argentés	24.
un plan de la terre d'un parc et d'un château	300.

Salle à manger d'hiver.

toute la pièce en un tableau paysagé	1800.
une pendule	1200.
un baromètre	6.
bois parterre de rideaux en toile de coton	150.
une table de Brelan	36.
une table de piquet	21.
un mauvais cabaret façon vieux faquet	1.
un grand divan en toile de jonc avec ses ressorts bleus un médien	150.
deux chaises et quatre fauteuils en velours d'indes enroulés	600.
un petit paravent	12.
un feu en fer	9.
une paille et de teisselle	4.

Grand Salon.

tout bois avec quatre dessus de porte	120.
cinq tentes de bois d'ajon à dessus de marbre blanc sous les glaces	300.
un grand feu doré avec son socle	72.
	<u>6247.</u>

[Handwritten signatures]

Inventaire
du château
de Dourville
(fin)

D. L. 1° 19, 623

Chambre du cochon à côté de la grande écurie
 une boiserie de bois à la mode
 deux matelats
 un traversin
 une couverture de laine
 une petite armoire en forme de bureau
 une chaise

19.
15.
2.

Dans la Grande écurie.

un grand coffre à armoire
 deux les chaises qui sont dans l'orangère

60.
200.

Total Dix-neuf mille neuf cent
 soixante-douze francs. 72 19,972.⁸/₁₁

Certificat véritable digne de paraître au-dessus du Contrat de vente en la
 Chambre de Paris et de toutes les autres formalités comprises au présent
 procès-verbal et notamment à Paris le vingt-neuf jour d'août mil huit cent
 vingt-trois devant le notaire public français et sous le sceau de son
 ministère.

[Signature]

[Signature]

J. L. Bécard Dupitron

M. G. B. Bécard

M. J. Bécard

M. L. Bécard

Bécard Dupitron

[Signature]

[Signature]

Reçu par moi le vingt-neuf jour d'août mil huit cent
 vingt-trois en présence de mes collègues
 notaires

à Paris par quittance

seulement pourront être exigées comme intérêt, avant que tout soit rentré en ordre dans l'île et, un délai est prévu pour la remise en état du domaine.

Rien ne sera réclamé avant le décès des deux parents.

Il apporte en trousseau 3.000 L. d'effets. Il lui a été donné une vache à sa naissance, en 1777 elle avait produit 6 têtes. Elle a été vendue à leur départ de St. Domingue le 01.09.1784 pour 1.100 L. avec la jouissance et les intérêts on arrive au total de 1.585 L., soit 1.057 L. de France.

La future se trouve débitrice de sa mère étant donné la succession de son père administrée par Mtre. CAUX, notaire à Paris ouverte le 01.05.1790.

Elle reçoit une avance de 72.000 L. dont 12.000 en trousseau, remis la veille du mariage. Les 60.000 L. seront payées le 1^{er} janvier prochain avec 5 % d'intérêt depuis le jour du mariage. Une hypothèque est prise sur les immeubles comme garantie.

Sa mère lui donne en plus 16.000 L. sur les 48.000 que lui avait données son mari et dont elle devait avoir l'usufruit sa vie durant.

Son grand-père maternel lui donne en avance d'hoirie 20.000 L., soit la moitié des 40.000 qui lui sont dues par M. CHAUSTAT de VIGNY, contrôleur des rentes, la justice s'occupe du recouvrement et il s'en occupera également.

Il lui donne également:

- 60 actions de la 1^{re} Sté. de la Caisse d'Epargne du Sr. LAFARGE, au principal de 5.400 L. placé par M. DELAUNAY sur la tête de la future sous les N^{os} 65578 à 65937 suivant reconnaissance du 21.03.1792.
- 4.000 L. en espèces le jour du mariage.

Le 10.07. leur mariage civil à la mairie de Draveil (S. et O.) parmi les témoins: Louis Charles MAGNAN, américain, âgé de 23 ans, ami du futur.

1794 Le 05.01. (16 nivose An II) par acte notarié (9) le ménage reconnaît que leur belle-mère et mère et le grand-père ont rempli les engagements pris lors de leur cm.

1795 Ils habitent rue de Bellechasse à Paris et placent 40.000 L. et 20.000 L. en obligations et louent une maison de rapport qu'ils ont à Paris, rue Chantreine au Sr. Pierre François PRUVOST. C'était dans cette maison que les BÉRARD avaient habité lors de leur arrivée à Paris.

1797 Le 28.12. Il accepte le transfert à son nom d'une procuration de son frère JEAN JACQUES resté à St. Domingue.

1800 Du 19 juin au 22 octobre, il est maire de Draveil. Seine et Oise.

Le 17.10. (5 vendémiaire An IX) C'est lui qui se charge pour ses frères et soeurs de la revente du château et du domaine de Draveil. (45) Ils ne peuvent financièrement le garder n'ayant pas encore terminé de le payer du fait de la perte de leurs revenus et de leurs capitaux à St. Domingue. Ils sont encore 8 enfants vivants, dont une en Italie, une dans le Lot-et-Garonne, un à St. Domingue et un à New York.

L'acheteur Jean-Baptiste Daniel DESNANOTS, demeure à Paris, rue de l'Université faubourg St. Germain N^o 284.

Le montant de la vente s'élève à 234.000 L. Tournois payables 190.000 L. comptant à Mme. Antoinette Marie DELAHAYE DELAUNAY veuve de Jean DUCROS de BELBEDER, ancienne propriétaire à qui cette somme reste due sur la vente qu'elle avait faite. Le solde doit être payé comme suit: 6.000 L. 1^{er} ventose An IX - 10.000 L. 10 brumaire An X et 10 nivose An X - 9.605 L. 10 pluviôse An X - 8.395 L. comptant.

Le domaine avait été acheté pour 400.000 L. mais des ventes de terre avaient déjà été réalisées. Toutes les procurations figurent dans l'acte dont celle de FRANÇOISE VICTOIRE ELISABETH, faite en Italie et rédigée en italien.

Un état des rentes et redevances des terres de Draveil de 20 pages, sur les 115 de l'acte, donne les noms des pièces de terre, le nom du locataire et le montant des loyers. Ainsi le total des redevances en vin était de 6.506 pintes, soit à 1,34 L. la pinte: 8.718 L. pour environ 31 H.

Le mobilier du château s'élève à 19.972 L. Deux pages en exemple: (I, 35)

1801 Le 03.02. (14 pluviôse An IX) Le nouveau propriétaire reconnaît, par

acte notarié, avoir bien reçu des anciens propriétaires, toutes les pièces relatives à la vente du domaine de Draveil.

Le château et le domaine étaient restés dix ans entre les mains des BÉRARD.

1801 Le 22.12. (1^e nivose An X) Le capitaine François Antoine Zacharie LOYEZ, demeurant à Paris, rue du faubourg St. Jacques N°142, tant en son nom qu'en celui de son frère Jean-Charles, résidant à St. Domingue, tous deux héritiers de leur mère décédée Marie Catherine Bénédicte DUCLUZEAU, épouse LOYEZ confirme que la somme de 20.718 L. due par JEAN FRANÇOIS XVIII.9.8. a bien été payée par les héritiers. (46)

1802 Le 16.07. (27 messidor An X) Un passeport pour l'étranger lui est délivré (9). Il est décoré d'une très belle illustration au trait noir. Format 27 x 45.) "Laisser librement passer le citoyen François ... propriétaire, natif de St. Domingue, demeurant à Paris, rue de l'Université N°857, allant à St. Domingue par Le Havre. Valable 3 mois, délivré sur le dépôt de sa carte provisoire de séjour et après autorisation de la Police.

Son signalement: Âge 30 ans. Taille 1,73 M. (5P. 4P.). Cheveux, sourcils bruns. Front bas. Yeux bruns. Nez moyen. Bouche moyenne. Menton rond. Visage ovale. Marié le 10.07.1793."

Il allait à St. Domingue pour essayer de sauver ce qu'il était possible des biens de la famille.

1805 Le 19.06. (30 prairial An XIII) (47) Il donne avec son épouse une procuration à Mtre. DELACOUR, son notaire à Paris, pour le règlement de la succession de ses beaux-parents qui est très compliquée. Ils habitent alors rue de Vaugirard N°1349 à Paris.

Je n'ai rien retrouvé pendant 44 ans, les gens heureux n'ont pas d'histoire ?

1849 Le 01.08. (48) Acte de notoriété concernant son épouse qui est morte le 14 juin, à Paris, rue St. Dominique, N°23. Sa succession est ouverte.

1852 Le 23.08. (49) Un acte de notoriété et un certificat de vie lui sont demandés.

1854 Le 06.11. Son décès à Paris, X^e arr. ancien, Rue St. Dominique, N°21. Il est dit propriétaire, âgé de 82 ans et veuf. Acte reconstitué après la destruction de tout les états religieux et civil parisien (les plus riches du monde) par les communards en 1871.

Descendance: CAMILLE XX.6.3. - ETIENNE PAUL HIPPOLYTE XX.6.4.

XIX.8.7.

S/S 82

X JEAN LOUIS "Du PITHON"

1773 Le 19.07. Sa . à St. Marc. St. Domingue.

1784 Il arrive en France avec ses parents, d'abord domicilié à Paris, il part ensuite habiter le château de Draveil.

1790. Il est élève à l'école royale du génie.

1794 Le 04.05. (16 floréal An III) "Sont comparus devant le Juge de Paix les parents et amis de la citoyenne Marie Joseph THENET, fille mineure du citoyen Pierre THENET et de la citoyenne Marguerite Flore ESTUR, son épouse. Elle a 19 ans. La réunion se tient à THIAIS (S. & O.), chez Mme. THENET mère, cette dernière dit que sa fille est demandée en mariage par le citoyen Jean Louis BÉRARD, demeurant au château de Draveil. Cette future union lui convient parfaitement d'autant plus que les deux familles sont liées d'amitié depuis qu'elles se sont connues à St. Domingue. Elle s'engage donc à donner à sa fille la même dot qui sera donnée au futur, soit 120.000 L. Mais, comme la dot ne sera payée que lors du rétablissement de la situation et des communications

avec St. Domingue où son mari, chirurgien major à St. Marc, se trouve actuellement dans l'impossibilité de communiquer avec elle, comme le constate un acte notarié passé à Paris.

Elle s'engage à loger et nourrir le futur couple chez elle, tant qu'il le souhaitera.

Le 06.05. (18 floréal An III) Jean François XVIII.9.8. donne à son fils Gabriel François XIX.8.6. une procuration pour le représenter lors du contrat de mariage de JEAN LOUIS.

Le 15.05. (27 floréal An III) Un jugement du Tribunal Civil de Paris du V° Art., ci-devant Abbaye de Ste. Geneviève, nomme Marie Joseph THENET tutrice de sa fille et entérine les décisions qu'elle a prises le 04.05. relatives au mariage de sa fille.

Le 18.06. (1° messidor An III) Son cm. à 9 heures à Thiais, le notaire s'étant déplacé pour venir le rédiger chez la mère de la future. (50 (& (I, 36)

Dot du futur, 120.000 L. tournois, 40.000 sur la succession de sa mère et 80.000 en avance d'hoirie sur celle de son père et aux mêmes conditions que celles faites lors du cm. de son frère "Des Glajeux" avec, également, le même décompte sur une vache qui lui avait été donnée à sa naissance.

Dot de la future: 120.000 L. aux mêmes conditions que ci-dessus, plus 5.000 L. d'effets personnels, plus 7.000 L. qui lui seront données par sa mère à la fin des troubles de St. Domingue et, comme prévu, le gîte et le couvert.

La livre tournois correspond à peu près à 13 F. d'aujourd'hui.

Evidemment, toutes ces sommes qui devaient être versées une fois le calme revenu dans la colonie, ne le furent jamais et, pour cause.

Les témoins: Marc Antoine André DELAHAYE DELAUNAY, ami. Marie Bonne Gabrielle Eulalie XIX.8.8., soeur du futur. Louis André MAGNAN, cousin du futur.

Le 18.06. Son x. civil à Thiais à 10 H. (51) avec Marie Joseph THENET, fille mineure de Pierre, chirurgien major à St. Marc, St. Domingue et y demeurant actuellement et, de Marie Flore ESTUR, demeurant à Thiais avec sa fille.

Les témoins: (I, 37) M.A.A. DELAHAYE DELAUNAY, 70 ans, de Draveil, rentier, allié du futur. Pierre Louis CAFFART DURVILLERS, notaire à Paris (étude XLI) rue J.J. Rousseau, 35 ans, ami du futur. Jean LACOSTE, 58 ans, rentier, rue Denfer à Paris, ami de la future. Laurent SOULÉ, 56 ans, rentier à Montereau, ami de la future.

1795. Avec sa belle-mère il fonde ^{à 22 ans!} à Choisy sur Seine une petite maison d'éducation pour jeunes filles qu'ils devaient, quelques années plus tard, transférer à Paris.

1802. Ils habitent à Paris au 107 rue MALBOROUGH (maintenant rue PETRELLE) au coin de la rue du faubourg POISSONNIÈRE. L'immeuble existe toujours

Le 06.10. (14 vendémiaire An XI) (52) Il prête 10.800 F. à 5 %, pour ses affaires, au comte Henry Louis DALAINVILLE, propriétaire à Paris, rue de la LOI N°1235, dite de la butte des moulins.

1804. Le 03.11. (12 brumaire An XIII) (52) Mme. Hélène Antoinette de GUIBERT, de Paris, à qui il avait prêté 10.900 F. à 5 %, lui demande de se payer sur la succession de son mari M. Louis Marie Stanislas DAZINCOURT, qui vient de mourir.

1806. Le 04.08. (52) Le Sr. François Silvestre FROMENT, de Paris, à qui il avait prêté 10.000 F. à 5 %, transforme cet emprunt en obligation.

1808 Le 21.09. décès de son épouse à 33 ans. → voir sa biographie pp. 16-17 ds THENET.
« maison de santé "Les Violis" »

1809. Le 08.03. (52) M. Claude Jean BONTEMPS, employé au Ministère de la Marine, demeurant à Paris transforme sa dette de 22.000 F. à 5 % en obligation. La rue MALBOROUGH vient de prendre le nom de PETRELLE.

Le 07.08. (52) Mme. Désirée BICHET, épouse de M. François Joseph DEMONTANGON de Paris, transforme son emprunt de 4.000 F. à 5 % en obligation.

Remarques: Jean Luce de Montreuil a son lieu de sépulture... et tout ce jour à Choisy

Laurent Saulé, Maire de Montreuil, y demeurant, et tout ce jour à Choisy

Contrat de mariage
Jenny THENET / J.-L. BERARD
18-06-1794

fera de la même manière que celui qui est par la
coutume de Paris à l'égard des propres de communauté
de la future épouse qui ayant demeuré
jusqu'à présent dans le diocèse de Paris n'a point encore payé
d'imposition sur le simple de son domicile d'aucun lieu que
celui de son domicile

Telles sont les conventions d'indivision
qui furent faites et arrêtées entre lesdits
demeurs en vertu de l'opinion de la Cour de Paris

en présence de M. Jean Luc de Montreuil
d'explication de son testament de la ville de Choisy
et de M. Laurent Saulé maire de Montreuil, demeurant
à Choisy le jour à Choisy

Il est convenu et arrêté que lesdits
Le premier meffior
de la ville de Choisy
brevet indivisible à tout homme du métier
et soit l'opinion de la Cour de Paris

Après quoi lesdits et en conséquence de ce qui a été
noté ci-dessus

J. Berard
Jean Louis Berard
M. J. Estier
M. J. Thonart
M. B. G. E. Berard
Caffard

Original à Paris. J. Berard du Bureau pour de Choisy Montreuil
au 5 de l'ad. P. Roussin - N. 168. Pot. N. de Choisy - Paris
Paris le 18-06-1794

MULLÉ

Voici le contrat de mariage de Monsieur Joseph Chevet en mariage
maire Joseph Chevet & également de Madame en sa Présence et celle de
Monsieur le Citoyen Jean Louis Gérard en mariage, Pro-
noncée au nom de la loi que Jean Louis Gérard et maire Joseph
Chevet sont unis en mariage, et j'ai rédigé le présent acte que
les Parties et les témoins ont signé avec moi, fait en l'an
Commune de thier le jour, mois et an ci-dessus. /: Rogé. En
mots Communes /: vingt neuf Prairiel, dernier

Jean Louis Gérard
Maire Joseph Chevet

M. A. F. B. tier
M. A. W. Dumouriez

Caffardville
Jean Lacoste Laurent Pille

E. Beard M. A. W. tier
Officié Public

Les BÉRARD, grâce à un capital constitué à St. Domingue, pouvaient se créer des revenus en prêtant des sommes importantes à des particuliers, ce qui se pratiquait beaucoup à cette époque.

1810 Il loue avec sa belle-mère la totalité de l' immeuble situé au coin de la rue PÉTRELLE et de la rue du Faubourg POISSONNIÈRE, N°103, (actuellement 121) Le propriétaire est un M. DARMAGNAC, allié aux MAGNAN depuis St. Domingue.

L'immeuble possède un jardin et une entrée sur la rue PÉTRELLE.

Le pensionnat de jeunes filles qui était installé à Thiais est transféré dans l'immeuble, c'est Mme. veuve THENET, sa belle-mère, qui le dirige.

Le papier à lettre du pensionnat a pour en tête: les Armes de France et des Deux-Siciles et, pour texte: "Institution de Mme. veuve THENET sous la protection de S.A.R. Madame la Duchesse de BERRI". Puis: Parie le181

On a vu dans le livre ABEILLE que cette dernière avait été le témoin d'honneur lors du cm. de Paul Emmanuel ABEILLE "de Perrin" avec SIDONIE GABRIELLE XX.7.7.

1811 Le 05.04. Obligation de 10.000 F. à 5% prise à son profit par Jacques JAVEY, ancien sellier à Paris, pour ses affaires. (52)

1812 Le 22.04. Obligation de 4.000 F. à 5% prise à son profit par Mme. Louise COCHEBEAU, veuve de M. J.B. Augustin MITOUFLET, contrôleur des contributions à Bayeux, demeurant à Paris (52). Pour sureté, elle hypothèque une ferme à Beaujardin, commune de St. Clair / Epte et, la grande ferme de Boury avec toutes ses dépendances, commune de Boury en Vexin, exploitée par M. J.B. SAINTARD et son épouse Dme. Anne Agathe ROUGET. La ferme comprend 173 pièces de terre de labour, de près et de bois. (Il se trouve que j'ai bien connu la famille ROUGET ainsi que les propriétaires du très beau château de Boury, qui se visite.)

Le 23.12. Il permet aux héritiers de Louis Marie Stanislas Marc DAZINCOURT de toucher leur héritage à condition de laisser hypothéquée la valeur correspondante à l'obligation de 10.900 F. souscrite à son profit par sa veuve le 03.11.1804. (52)

1813 Le 24.08. Il est remboursé d'une somme de 12.000 F. qu'il avait prêtée

Le 22.12. Il écrit à sa soeur VICTOIRE XIX.8.1. une longue lettre (I,38). Ses trois filles, SIDONIE, LOUISE et JENNY, ajoutent chacune un mot à leur tante (voir à leur chapitre respectif.)

1814 Le 19.08. Obligation de 6.000 F. à 5 % prise à son profit par M. Jean Pierre CAHON et son épouse Marie Josephe DEMOUCHY, propriétaire à Paris.

1817 Le 25.03. Par personne interposée (Je ne sais pourquoi), il achète à la succession de Mme. veuve DARMAGNAC, épouse CORDEL, tout l'immeuble qu'il occupe, avec sa belle-mère, rue du Fg. POISSONNIÈRE et de la rue PÉTRELLE pour 60.000.F. payable: 30.000 F. comptant et 30.000 F. le 01.07.1818, moyennant 5% d'intérêt. Dans l'acte, JEAN LOUIS est qualifié "d'homme de lettres" (52)

1820 Le 09.08. Création d'une Société entre lui et sa belle-mère, Mme. veuve THENET née Marguerite Flore ESTUR. (52)

1°- Elle continuera à donner son nom au pensionnat de jeunes filles établi rue du Fg. POISSONNIÈRE N°103.

2°- Elle sera chargée de sa surveillance.

3°- Elle donnera son temps et ses soins à la conduite de la maison et à l'éducation des élèves.

4°- Elle n'aura pas de fonds à mettre.

5°- La Société est établie pour 7 à 10 ans au choix, avec avertissement 6 mois à l'avance avant la fin des 7 premières années.

6°- Il lui est attribué pour ses services 3.600 F. par an, payables par mois.

7°- Elle sera logée, nourrie, chauffée, blanchie tant en santé qu'en maladie et disposera, comme actuellement, d'une chambre avec antichambre, d'un cabinet à l'entresol du grand corps de logis et dans le mobilier décrit lui appartenant.

BO
LITAZZ
Jean Louis

Victoire
Libelle

1774



8 mariage
de J. L. Bernard
(avec sa niece)



Ann. Il laut em. Dingt sept. 22. Dingt novembre a l'ep.
mariage de J. L. Bernard
Le mariage de Jean Louis Bernard, rentier,
né à St. Dominique de Dieux le 17. juillet 1748, avec sa femme
Victoire Libelle et demeurant à Paris (Seine) rue Saint-Denis
de la Chapelle n. 109. Et de Jeanne Marie de la Roche
Incarin de l'ordre Royal et Militaire de St. Louis & de Dame
Jeanne Marie de la Roche, née à Paris, le 22. Mars 1748, de
Jeanne Marie de la Roche et de Jeanne Marie de la Roche.
Le mariage a été célébré à Paris, le 22. Novembre
1774, par le Ministre de la Justice, Monsieur de la Roche.

De Demoiselle Catherine Victoire Clémentine
Libelle, née à Marseille, le 22. Novembre 1748, de Monsieur
Jeanne Marie de la Roche et de Madame de la Roche, sa
mère, rue de la Chapelle n. 109. Et de Monsieur de la Roche
André Libelle, rentier, de l'ordre Royal et Militaire de St. Louis
& de Dame Victoire Libelle, née à Paris, le 22. Mars 1748, de
Jeanne Marie de la Roche et de Jeanne Marie de la Roche.

Lesdits mariage ont été publiés en l'Église de St. Louis
à Paris, le dimanche 22. et le 29. Octobre dernier, et ont été
célébrés à cette Église le dimanche 22. Novembre 1774, à
l'heure de midi, sans opposition, en présence de la
Municipalité de Paris, par Monsieur de la Roche, Procureur de la
Municipalité de Paris, et de Monsieur de la Roche, Procureur de
la Municipalité de Marseille. Lesdits mariage ont été
célébrés en l'Église de St. Louis à Paris, le 22. Novembre 1774,
en présence de Monsieur de la Roche, Procureur de la
Municipalité de Paris, et de Monsieur de la Roche, Procureur de
la Municipalité de Marseille. Lesdits mariage ont été
célébrés en l'Église de St. Louis à Paris, le 22. Novembre 1774,
en présence de Monsieur de la Roche, Procureur de la
Municipalité de Paris, et de Monsieur de la Roche, Procureur de
la Municipalité de Marseille.

Le mariage a été célébré en l'Église de St. Louis à Paris, le 22. Novembre 1774, en présence de Monsieur de la Roche, Procureur de la Municipalité de Paris, et de Monsieur de la Roche, Procureur de la Municipalité de Marseille. Lesdits mariage ont été célébrés en l'Église de St. Louis à Paris, le 22. Novembre 1774, en présence de Monsieur de la Roche, Procureur de la Municipalité de Paris, et de Monsieur de la Roche, Procureur de la Municipalité de Marseille.

Signature: Bernard, Libelle, Clémentine Libelle, Victoire Libelle, Jeanne Marie de la Roche, etc.



Jean Louis Bérard "du Pitton" 1773-1850
F, 42



1832. Jean Louis Bérard du Pitton à 60 ans.



"Autore" B F, 44

A Madame Victoire Elie. Jeune fille
de la rue de la Harpe. A. BEILLE

Paris, le 22 Mars 1813,

Lettre de Jean Louis
à sa sœur Victoire

Je ne laisserai pas, chère sœur et cher frère, parler
la lettre de mes enfants, sans y ajouter un mot. Depuis
quelque temps, je n'ai de vos nouvelles, que lorsque j'ai le
plaisir de voir vos chers fils, et je vous en demande
à voir même aujourd'hui. Toutes nos lettres, si tant vous
avez celle de la pauvre Aurori qui est toujours restée dans
l'indisposition que sont sujettes de maladies graves, mais il est possible de voir qu'elle ne puisse
reprendre entièrement le dessus. Son D^{ieu} est, à ce qu'il paraît,
ne lui produit encore qu'un petit bénéfice. Il est certain qu'il
est impossible qu'elle soit impossible qu'il en soit autrement, ne
feront pas par elle-même, ayant des charges à payer, et plusieurs
favorisées par les circonstances. Mon établissement se ressent
cruellement aussi de la pénurie générale, et nous nous voyons
obligés de faire des réformes pour subvenir aux frais. Espérons
que la Providence nous tirera d'une si triste situation.

Je ne doute pas que le cher Abbé ne pense à tirer bientôt
d'affaire Emmanuel, mais je l'engage à s'y prendre d'avance.
Vos deux fils, mes chers amis, sont de jolis sujets, et nous avons
mille grâces à rendre à Dieu de ce que tous nos enfants tournent si bien.
Embrazez-vous mutuellement pour moi. Mille vœux à mes chères
nièces. Je vous salue à tous une bonne amie et sœur parfaite

M^{me} Leticia et ma belle-mère, j'ai grand
soin de leur santé, et de celle de nos autres nièces. Ne m'oubliez pas auprès
de votre famille, en particulier, de M^{lle} Julie.

Notre affectueux frère et ami
Berard du Pothou

P.S. Ma petite Sidonie, veut aussi vous écrire, et j'ai eu à ce
la plume.

X = Aureole : il s'agit d'Edierm et de sa sœur X p. 8-9.

J-L Bérard, vauf,
 prévoit une pension
 pour sa belle-mère

Les frais auxquels ces présentes pourront
 donner lieu seront supportés par M^r Bérard
 Du Sillon qui s'y oblige

Et pour l'exécution des présentes, les parties
 élisent domicile savoir: mad^e de Chumault et
 M^r Moitau notaire en faub^r n^o 16 et M^r Bérard
 Du Sillon en la demeure susdite.

Fait et Passé à Paris en l'Audience
 M^r Moitau ou toute la partie qui y
 assistera

L'An Mil huit cent vingt six le vingt deux
 Juillet. Et ont été parties M^r Touchard
 Grandmaison signé avec led. Notaire après
 lecture.

Page 2 de 2
 mota mlt

M. F. L.

Bérard Du Sillon

M. F. estève

L. Touchard Grandmaison

effoisons
 M^r un homme

Dulong

16,000. 40
 + 4.
 16,044

Curiosité après 2^e Lettre des premières - tout
 1826 f^o 83 de C³ et la ven. M^r
 compris quarante quatre francs.

D. Puzos

N^o. 1537 à 1539
D'ordre général.

Extrait des minutes du Secrétariat

L^{re} Bureau.

Conclusions de M. le Com. de l'Acc.

Indemnités de retard
pour St-Dominique

Ju de demande en indemnité, enregistrées
au Secrétariat sous les n^{os} 1537, 1538, 1539,
concernant, savoir:

Celle sous le n^o. 1537.

1^o Une habitation en indigotière, ab abandonnée
connue en 1789, sous le nom d'habitation
de l'Eslet, située au quartier de canon,
paroisse de la petite rivière, juridiction de St.
Marc;

2^o Une autre habitation cultivée en indigo
à coton, désignée sous le nom d'habitation
De glayeur, située au même lieu que
la précédente;

Celle sous le n^o. 1538.

3^o Une habitation en rapport d'indigo, connue
en 1789, sous la dénomination d'habitation
de l'Estilonite, située au quartier de canon,
paroisse de la petite rivière;

Celle sous le n^o. 1539.

4^o Une habitation cultivée en café, connue
en 1789, sous la dénomination d'habitation
de l'Estilonite ou de petite Cahon, située
au quartier de l'Estilonite;

5^o Une halle connue en 1789 sous le
nom de halle Sacroix, située au quartier
de Genairac, juridiction de St. Marc;

6^o Une place connue en 1789 sous le
nom de place de Péton, située au même
lieu, quartier de l'Estilonite, paroisse
de la petite rivière.

169000 1,185,619.72

en sa personne, tandis que pour prendre
part à l'indemnité il faut avoir été
propriétaire irrévocable des biens dont
on a été dépossédé;

Attendu qu'en réunissant le montant
des évaluations appliquées aux biens
immobiliers qui font l'objet des réclamations
la valeur totale des biens donnant
lieu à indemnité se trouve fixée à la
somme de

1,185,619.72

Dont les sept huitièmes pour
les réclamants sont de

1,037,417.26

Par ces motifs.

Nous secrétaire Général,

Comme il a été vu que les demandes sont
régulières, sous le rapport de la justification
des qualités et des droits des réclamants;

que la valeur capitale des biens à indemnité
est, d'après les calculs et observations qui
précèdent, été portée à la somme de un million
cent quatre vingt cinq mille, six cent dix neuf francs soixant
deux centimes ci

1,185,619.72

faisant pour les sept huitièmes
compartant aux héritiers Picard d'un côté
au prétendu avoué, celle de un million
trente sept mille quatre cent dix-sept francs
vingt six centimes, ci

1,037,417.26

Dont le dixième est de

103,741.72

Proposons, en conséquence, de comprendre
dans le partage de l'indemnité attribué
aux anciens colons de St. Domingue
1.° le s.° Bernard Desclayeva; 2.°
le s.° Bernard Dupré; 3.° la
Dlle Picard, majeure; 4.° la D.
Abelle; 5.° la Dame Nigron de
Porty; 6.° le s.° Picard et l'Etat;
7.° la Dlle Labitte

- 8°-Si elle rachète d'autres meubles, elle le signalera à M. DUPITHON par écrit, faute de quoi les meubles appartiendraient à la Société.
- 9°-Mme. THENET n'aura aucun compte à demander ni à percevoir d'autres sommes que son attribution.
- 10°-Cette association est personnelle à Mme. THENET et s'éteindra à son décès.
- 11°-Mme. THENET possède, avec ses effets personnels, bijoux, hardes et habits: 4 p. de draps - 12 serviettes - 1 commode secrétaire en acajou - 1 table de toilette - 1 canapé recouvert de soie à fleurs - 6 fauteuils recouverts de même étoffe - 1 lit d'acajou, garni - 6 taies.

1824 Le 15.01. Il écrit à son futur gendre, Emmanuel ABEILLE, qui devait épouser en 1826 sa fille SIDONIE XX.7.7., celle-ci ajoute 2 pages à la lettre de son père. (voir à son chapitre)

1826 Le 22.07. Il prépare son 2° mariage et son départ pour Marseille, aussi va-t-il dissoudre la Société formée avec sa belle-mère et, en même temps, le pensionnat de jeunes filles. Pour ne pas laisser sa belle-mère sans ressources, il lui donne par acte notarié (52) (I,39) une pension alimentaire de 1.600 F. par an, payable par trimestre sans frais pour elle. Pour la circonstance, elle s'est fait assister d'un avocat Mt. Louis Marin TOUCHARD GRANDMAISON, un de ses amis.

Le 11.09. Il loue l'ensemble de l'immeuble du Fg. POISSONNIÈRE pour 10.000 F. par an (plus de 16 % par rapport au capital investi avec une monnaie stable ! Qu'elle belle époque !) à Mme. Marie Christine Claire PHILIBERT, célibataire, majeure et à Mme. Marie Adélaïde Suzanne PHILIBERT, veuve de M. Emmanuel DUHAMEL, toutes deux de Paris. (52)

1827 Le 02.09. Indemnité de St. Domingue (I,40). Conclusion de M. le Commissaire du Roi. Énumération des héritiers BÉRARD et de leurs biens.

- 1°- Une habitation en indigoterie et cotonnerie connue en 1789 sous le nom de "LESTER", au quartier de ce nom, paroisse de La Petite Rivière.
 - 2°- Une autre de même culture sous le nom "DESGLAJEUX", même paroisse.
 - 3°- Une autre de même culture sous le nom de "L'ARTIBONITE", même paroisse.
 - 4°- Une autre de café, sous le nom du "CITRONNIER" ou du "PETIT CAHOS", m. Par.
 - 5°- Une autre sous le nom de "HATTE LACROIX", quartier des Gonaïves.
 - 6°- Une autre sous le nom de "PLACE DE FÉTONE", au quartier du même nom.
 - 7°- Une autre sous le nom de "PLACE DU BAC de L'ARTIBONITE", paroisse. St. Marc.
- Soit, en tout, 250 nègres.

Les héritiers BÉRARD: GABRIEL XIX.8.6. - JEAN LOUIS XIX.8.7. - ETIENNETTE XIX.8.9. - VICTOIRE XIX.8.1. - BONNE EULALIE XIX.8.8. - PIERRE LOUIS XX.2.1. Hippolyte LAFITTE, fils de LOUISE XIX.8.2.

L'indemnité totale s'élève à 1.185.619 F. 72 C. (il s'agit de francs or et, du 1/10° de la valeur estimée des biens). Ce qui laisse à chacun 169.374 F. 25 C.

Le 21.11. à 7 h. du soir, son 2° x. à Marseille -13- (53) (I,41) avec Catherine Victoire Clémentine ABEILLE, fille de sa soeur aînée VICTOIRE ELISABETH FRANÇOISE XIX.8.1. et de Jean ABEILLE. Donc sa nièce. Elle n'a encore que 35 ans et pourrait très bien être mère, ce ne fut pas le cas. L'imbroglio de la parenté aurait été cocasse. Toutes les dispenses voulues avaient été accordées dont celle du Roi de France, il en fallait beaucoup!

Le couple s'installe définitivement à Marseille et sa belle-mère, rue de CHAILLOT à Paris.

1829 Le 01.09. Un descriptif manuscrit (9) fait par M. PACAUD "ainé", gérant de l'habitation "de LESTER" surnommée: "GRAND'PLACE" reprend en détail l'inventaire de la propriété.

Exemple articles 1 à 20: 311 carreaux de terre en indigo, patates. 250 nègres, 17 bêtes à cornes, ustensiles, effets et outils dans la sucrerie, la sécherie, le magasin et l'hôpital (pour soigner les nègres malades).

Plusieurs dessins en couleurs illustrent le rapport: Les armes des BÉRARD. Un beau 3 mâts. Des petites Armoiries.

1832 Son portrait à 60 ans. (I,42)

1837 Le 28.10. Vente de l'immeuble de la rue PETRELLE N°2 (54) pour 60.000 F. comptant. La rue PETRELLE, anciennement MARLGOROUGH, nom d'une enseigne qu'on y voyait sous la Révolution et qui remontait à l'époque où était en pleine vogue la fameuse chanson lancée par Madame POITRINE, nourrice du Duc de NORMANDIE, premier Dauphin, fils de LOUIS XVI.

L'acheteur M. Louis Marie de LA BRILLANTAIS, propriétaire, demeurant à Paris, rue de BELLEFONDS N°35, en prend tout de suite possession.

Désignation des lieux: Un terrain clos de murs de 1.257 M2. avec un pavillon, le tout donnant sur la rue PETRELLE. La propriété est bornée à l'est par un mur et par une cloison en charpente qui la sépare d'une autre propriété située rue du Fg. POISSONNIÈRE appartenant au vendeur qui l'avait acquise pour la même somme en 1817.

1840 Le 24.09. Vente de l'immeuble du 103 rue du Fg. POISSONNIÈRE (54) pour 200.000 F. paiement échelonné sur 5 ans moyennant 5% d'intérêt.

JEAN LOUIS, qui habite Marseille, 97 rue de ROME, a donné une procuration au clerc de son notaire, mais est revenu à Paris pour la circonstance. Il avait procédé à un agrandissement de l'immeuble ce qui explique la plus-value.

L'acheteur est Mme. Amélie Louise SEJAN, veuve de M. Jacques Georges COUSINEAU, propriétaire, demeurant à Paris rue de CLICHY N°44.

L'immeuble devait être revendu sur adjudication le 26.05.1848 par Mt. BREVILLAUD, notaire à Paris. (Son fils et son petit-fils Pierre devaient devenir des amis de mes parents, mon frère Antoine a eu Pierre pour parrain et, c'est chez eux Avenue des CHAMPS ELYSÉES, que mes parents qui revenaient tout juste de leur voyage de noce, ont assisté au défilé de "LA VICTOIRE" le 14 juillet 1919.)

1841 Le 29.03 Il vient à Paris, rue du BAC N°29, pour recevoir le premier versement et remettre les titres de propriété.

1843 en février, avril et octobre, plusieurs remboursements de rente lui sont effectués.

1848 Le 06.09. Il est parrain de Marguerite ABEILLE, son arrière-petite-fille et fille d'Henri et future épouse de Benjamin POUCEL. Baptême en l'église de la Ste. TRINITÉ à Marseille.

1850 Le 31.12. à 15 H. son décès (55) à Marseille, dans sa maison, rue St. FERRÉOL N°75, à 77 ans. C'est François Auguste ABEILLE, 51 ans, son beau-frère et frère de son gendre, négociant et adjoint au maire de Marseille, demeurant même rue N°9, qui déclare son décès.

Sa épouse devait lui survivre encore 30 ans! et mourir le 20.12.1880. à 88 a.

Voici ce qu'en dit son petit-fils Henri ABEILLE dans son livre de raison:
 "Mon grand-père du Pithon avait un esprit aimable et cultivé. Ses études embrassaient diverses sciences, telles que la géographie, l'astronomie, la physique, mais son goût le portait surtout vers la littérature. Dans sa jeunesse, il faisait des vers élégants et faciles, la lecture de nos grands classiques du XVII^e S. et de quelques auteurs du XVIII^e avait conservé pour lui de grands attraits. Son caractère était doux, affectueux, caressant avec les siens. Il gardait vis-à-vis des dames cette politesse galante particulière aux hommes bien élevés de son époque. Sa piété vive, tendre, éclairée, ne s'était jamais démentie. DIEU, pour lui, n'était pas, comme pour tant d'autres, une abstraction ou une formule banale: c'était un conseiller, un ami, un père, toujours présent, aimé, vénéré, avec lequel il s'entretenait pour chercher en lui l'amour, la lumière et la force. On pouvait dire, en un mot, de mon grand-père du Pithon, dans toute la vérité du terme, que c'était un excellent et digne chrétien."

De sa 1^e épouse : MARGUERITE LOUISE LAURENCE "MÉLINA" XIX.7.5. - MARIE VICTOIRE JOSÉPHINE "JENNY" XIX.7.6. - SIDONIE* GABRIELLE XIX.7.7.

De sa 2^e épouse : sans postérité.

fin j-l

e M

M^{rs} Anacle des Glajeux, Substitut au Colonel de Verdun
 et M^{rs} Anatole des Glajeux, le C^{te} et la C^{me} de Lacelle, le C^{te} de
 Fuyolle, Capitaine de vaisseau, et la C^{me} de Fuyolle, M^{lle} Félix de
 Fuyolle, et M^{lle} Mathilde de Fuyolle, la M^{me} Dominique d'Ormesson,
 le M^{rs} et la M^{me} d'Ormesson, les B^{ms} de Man d'Altorrode,
 Sénateur belge, et la B^{me} de Man d'Altorrode, M^{rs} Emmanuel Louis
 et Olivier d'Ormesson, et M^{lle} Félicie d'Ormesson, et M^{rs} Vincent de
 Paul de Man d'Altorrode, le C^{te} de S. Phalle, Capitaine de frégate,
 la C^{me} de S. Phalle et leurs enfants, le V^{te} de S. Phalle, Capitaine
 d'Artillerie, la V^{me} de S. Phalle et leurs enfants, M^{rs} et M^{me} de
 la Rocherie et leurs enfants, et M^{rs} et M^{me} de Lestor, M^{rs} et M^{me}
 de Ferrin et ses enfants, le C^{te} Abeille du Rivrou et ses enfants,
 et M^{rs} de Ferrin, et M^{rs} du Pithon, M^{rs} Toulon du Pithon, M^{rs}
 de Combaud et ses enfants, M^{rs} de Beatty, M^{rs} de Santare et
 ses enfants, M^{rs} de Lacombe et ses enfants, M^{rs} et M^{me} Clergier
 et leurs enfants, M^{rs} de Lafitte et ses enfants, M^{rs} de Bienval et
 ses enfants, M^{rs} d'Etchegoyen et ses enfants, le C^{te} et la C^{me}
 d'Etchegoyen et leurs enfants, le Général de Monténard et M^{rs}
 de Monténard, M^{lle} Ducros,

Ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent
 de faire en la personne de Monsieur Etienne-Paul-Hippolyte
 Bernard des Glajeux, ancien Avocat général, Avocat à la
 Cour impériale, Chevalier du S. Sépulchre et de S. Grégoire le Grand, leur
 père, beau-père, grand-père, gendre, beau-frère, oncle, grand-oncle et cousin-
 germain, décédé à Paris, le 18 Juillet 1865, dans sa 69^e année, muni
 des Sacraments de l'Eglise.

Paris, le 20 Juillet 1865

Priez pour lui.

XIX.8.8.

MARIE GABRIELLE BONNE EULALIE*

1775 Le 27.10. Sa * à La Petite Rivière De L'Artibonite. St. Domingue.

Le 27.12. Son b. à la paroisse St. Jérôme (38)

p. Marie François Gabriel Jean-Baptiste MAGNAN de CABEUIL, de cette paroisse, oncle. m. Victoire Charlotte Bonne MAGNAN, tante maternelle.

1796 Le 14.07. Etant mineure, ses parents et amis se sont réunis devant le juge du canton de Villeneuve St. Georges venu spécialement au château de Draveil, demeure des héritiers BÉRARD, pour délibérer sur son futur mariage "qu'ils trouvent convenable et avantageux" Ils donnent donc leur accord et nomment, pour les représenter à la signature du contrat, Louis André MAGNAN, demeurant à Paris, Bd. des ITALIENS N°342, cousin issu de germain paternel et maternel.

Etaient présents: Paul XIX.8.5., Gabriel XIX.8.6., Jean Louis XIX.8.7., ses trois frères. Louis André MAGNAN, Marc Antoine André DELAHAYE DELAUNAY, André Marie LOYEZ, Pierre Auguste LAVOISE.

Le 20.08. -3 fructidor An IV- (56) Publication de son mariage à Thiais avec Ange Maximilien Simon NIGON de BERTY, 26 ans, qui est délégué par le Conseil Général pour faire fonction d'officier de l'Etat-civil, il deviendra plus tard directeur des Contributions Directes de Paris. Il est le fils de Maximilien Simon et de Andrée Marguerite Magdelaine LE BOEUF.

Signalement du futur en 1793: 23 ans. Taille 5 pieds 2 pouces (1,63 M.) Cheveux et sourcils châtains. Yeux de même. Nez petit. Bouche moyenne. Menton rond. Visage ovale et marqué de petite vérole.

La famille NIGON de BERTY est importante à Thiais. En 1765, le père est receveur général des bois et domaines de la Généralité de Caen. Il est nommé Aide Major de la Garde Nationale de Thiais en 1790. En 1794, c'est l'un des deux plus forts contribuables de Thiais.

Le 22.08. Son cm. (56) (I,43) à Thiais chez les NIGON de BERTY, Les parents du futur sont présents et qualifiés de baron et baronne. Louis André MAGNAN est là pour représenter les parents défunts de la future. Etaient également présents, du côté du futur: Andrée Anne BRUSLÉ, soeur. Claude Marie NOYEL MONTERNEAU, cousin germain. Jean Marie STANE, ami.

Du côté de la future: Paul Lester BÉRARD. et son épouse Marie Françoise JEUDY, frère et belle-soeur. Marie Elisabeth Etiennette B., soeur. Gabriel François B. et son épouse Antoinette Marie Françoise BELBEDER, frère et belle-soeur. Marc Antoine André DELAHAYE de LAUNAY, ami. Marguerite Flore ESTUR veuve de Pierre THENET, amie.

Le contrat est fait sous le régime de la communauté, coutume de Paris:

Dot du futur en avance d'hoirie: 1 maison à Paris, r. d'ANGIVILLERS N°154. d'une valeur de 20.000 L.: Rez-de-chaussée de 2 boutiques avec 1 loge de portier, cour et dépendances. Entresol. 4 étages carrés. 1 étage en mansarde et 1 comble. Cave. 12.000 L. restent dûes sur l'achat, plus les intérêts.

Il apporte également un trousseau de 1.200 L.

Dot de la future: Le 1/8 de la succession de ses père et mère, dont l'inventaire n'est pas encore fait. Elle apporte également 4.000 L. en objets mobiliers qu'elle possédait avant la mort de ses parents et 1.100 L. d'objets qu'elle a acquis depuis. Elle apporte en plus 600 L. en provenance d'une vache donnée à sa naissance et exploitée puis vendue par son père.

1800 Le 24.05. (56) 4 prairial An VIII. Son époux loue par bail sa maison de la rue d'ANGIVILLERS à Louis François BOIZON, Mtre. tapissier, pour 2.400 F. par an.

1803 Le 28.02. (56) 9 ventose An XI. Son mari, à la suite d'un différend avec un de ses fermiers également locataire d'une terre mitoyenne appartenant à un autre propriétaire, s'entend avec ce dernier pour lui vendre ce qui reste de la partie contestée de la terre, objet du litige, et après l'élargissement de l'ancienne route de Versailles. Le prix est de 300 F.

1804 Son mari est conseiller municipal de Thiais depuis 1800. Il avait été adjoint en 1798 puis destitué.

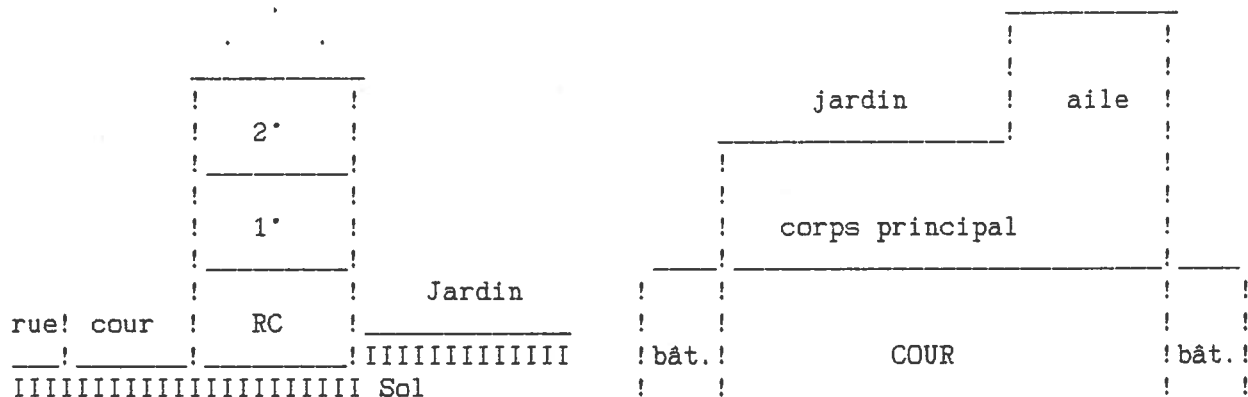
1805 Le 21.08. 3 fructidor An XIII. (56) Etant donné leur régime matrimonial, tous les biens de son mari sont gagés comme garantie de sa dot.

Il réunit donc un conseil de famille composé de: Jean ABEILLE, époux de XIX.8.1., de Marseille de passage à Paris, logé chez eux. - Jean Louis XIX.8.7. - Gabriel François XIX.8.6. à qui il fait remarquer que la valeur total de ses biens dépasse largement la dot de son épouse et qu'il est donc nécessaire de revoir en baisse la garantie. Sa femme donne son accord ainsi que le conseil de famille. La dot ne sera plus garantie que par la propriété de Thiáis. Ses autres propriétés : son immeuble du quai VOLTAIRE à Paris, son immeuble de la rue d'ANGIVILLERS à Paris, et les terres de Thiáis sont donc levées d'hypothèque.

1805 Le 13.09. 26 fructidor An XIII. (56) Elle loue à bail, sur procuration de son époux, l'immeuble de la rue d'ANGIVILLERS à Paris pour 2.500 F. par an à M. François GRUSSE, Mtre. meunier et dame Justine PIHAN, son épouse.

Le 10.10. Il donne une procuration (56) à J.B. FRAISSE, propriétaire à Paris car il est alors Inspecteur des Droits Réunis au Puy-en-Velay.

1806 Le 18.12. Elle habite à Paris, quai VOLTAIRE N°9 et son mari est en poste à Auxerre, aussi lui donne-t-il une procuration pour vendre sa propriété de Thiáis:



Elle est composée, suivant le plan ci-dessus, d'une maison sur la grande rue au dessus de l'église et du même côté, située entre cour et jardin, composée d'un corps principal de logis et d'une aile, le tout recouvert d'ardoises. 2 étages sur la cour et 1 sur le jardin. Un rez-de-chaussée avec cuisine et office, chambre de dégagement, bucher, remises.

Au 1° étage : Grand salon éclairé de 6 croisées. 1 cabinet de musique. 1 anti-chambre avec escalier. 1 salle à manger. 1 salon d'hiver. Chambres à coucher. Garde-robes. Cabinet. Dégagement sur la salle à manger et sur le bâtiment en aile où se trouvent 3 pièces formant appartement et 1 escalier de service.

Au 2° étage ... Les chambres etc.

Tout est vendu avec les glaces des cheminées et les bacs d'arbustes à fleurs.

Vaste cour plantée de 2 allées d'arbres et ornée de gazon. Logement des jardiniers et domestiques. Ecuries pour 20 chevaux, vacherie, colombier, grange, poulailler, fontaine alimentée par une source appartenant à la propriété. Jardin, avec bassin et jet d'eau, percé d'allées et de bosquets. Potager. Une pompe pour l'élevage des eaux vers la cuisine et le jet d'eau. Le tout de 15 arpents (5,1285 H.) clos de murs.

Montant de la vente 48.000 L. dont 15.000 d'hypothèques.

Acheteur: Charles Joseph ROBILLARD.

1807 Le 26.12. Nouvelle procuration de son mari, toujours à Auxerre, pour qu'elle puisse louer les terres de Thiáis à un groupe de pépiniéristes. Il s'agit de 2,22 H., loués 386 F. par an.

1809 Le 31.03. (56) Son mari loue une partie de l'Hôtel de BEAUFREMONT, son immeuble du quai VOLTAIRE où il habite et dont le R.-de-C. est composé de boutiques. Il s'agit de l'appartement du 2° étage, de 5 pièces en façade sur la Seine, d'une cuisine au 3° et de 3 chambres de domestiques au 4°, et de deux

caves, le tout pour 1.800 F. de loyer annuel à M. Guillaume SALVAGE de FAUCROLLE, juge de Cour Souveraine, demeurant à Paris, place VENDÔME N°19.

1815 Son mari est nommé Chevalier de la Légion d'Honneur.

1816 Ils habitent maintenant rue de TOURNON N°15 et son mari est Inspecteur des Droits Réunis à Paris

1819 Le 07.07. (56) Son mari loue l'une des boutiques du R.-de-C. de l'Hôtel de BEAUFREMONT, 9 Quai VOLTAIRE, à un pendulier: M. J.L. BERGERON.

Le 20.10. (56) Location par le même de l'un des appartements de l'Hôtel de BEAUFREMONT à un anglais.

1835 Son mari est l'un des propriétaires les plus imposés de Thiais.

1850 Le 23.06. (57,1) Le décès de son mari à 11 H.30 en son domicile quai VOLTAIRE N°11, âgé de 80 ans 1/2, né à Paris, déclaré par: Son fils Louis Simon, 50 ans, Chevalier de la L. d'H., Chef de Division au Ministère de l'Instruction Publique et des Cultes, demeurant rue NEUVE de L'UNIVERSITÉ N°6 et, par, Anselme Barthélemy DROUET de SANTERRE, Chevalier de la L. d'H., 59 ans, demeurant rue de L'UNIVERSITÉ N°10, son gendre.

Le 08 avril 1853, une plaque en marbre noir, à sa mémoire, est apposée dans l'église de Thiais, chapelle de la Sainte VIERGE.

1859 Le 22.11. (57,2) à 2 H.30, son décès en son domicile, à Paris, rue de Sèvres N°16, à 84 ans. Rentière. Déclaration faite par: Etienne Charles MERCIER de LACOMBE, 27 ans, avocat, demeurant rue du CHERCHE MIDI N°21, son gendre et, par Albéric Auguste Gabriel CLERGIER, 24 ans, employé, demeurant rue BONAPARTE N°18, son petit-fils.

Descendance:

- Louis Maximilien 1797-1799.
- Anne Françoise Eulalie 1799-av.1883 x Anselme DROUET de SANTERRE >1
- Louis Simon 1800-1833 x n... GABEUIL. S.P.
- Marie Louise "Lise" 1802-av.1883 x Etienne Charles MERCIER de LACOMBE >2
- Augustine Gabrielle Françoise 1805-1887 x Cl. Michel Elisabeth CLERGIER >3
 - 1: Henri SA.SP.
 - 1: Marie 1°x Gabriel de GUERNY SP. - 2°x n... DUMONT DUMOUTIER
d'où: Xavier et Geneviève, destins inconnus.
 - 2: Alfred SP.
 - 2: Hilaire x Noémie de MONTMARIN
d'où: Bernard, destin inconnu. - Charles x Paris 1862 Louise DENIER >21
d'où Jeanne 21, Noémie & Julien, dest. inc.
- 3: Angélique Caroline x VERDIER de LATOUR
d'où Juliette 31. Isabelle 32. Marie 33.- Olga - Madeleine destin inc.
- 21: Jeanne x Clermont Ferrand 11.08.1884 Robert de BRINON 1857-1913 >211..
- 211: Fernand Marie * Libourne.33. Le 16.08.1885 + Arcueil (Au Fort) le
15.04.1947, fusillé.sp. x à Neuilly Le 15.11.1934 à Jeanne Rachel
Louise "Lisette" FRANCK (divorcée) *Le 23.04.1896 +Le 28.03 1982

Fernand de BRINON n'était pas un collaborateur opportuniste comme beaucoup d'autres mais, bien avant la guerre de 1939, il avait milité avec d'autres anciens valeureux combattants de 1914, pour un rapprochement avec l'Allemagne.

Pendant l'occupation, il a été Délégué du Gouvernement dans les Territoires Occupés et Secrétaire d'Etat auprès du Chef du Gouvernement et, avait pris la Présidence du Comité Central de la L.V.F. Il avait échappé à un attentat à la bombe dans la nuit du 16 au 17. 10.1943 dans sa maison à Chantilly.

Son épouse, réfugiée en Grande Bretagne après la défaite allemande, était juive et avait été faite "Aryenne d'honneur" par Adolphe HITLER.

Il s'en est fallu de peu pour que la peine de mort de Fernand de BRINON soit transformée en celle de détention à vie. Il était déjà moribond quelques jours avant son exécution et la grâce de Lucien REBATET avait signé son arrêt de mort. Il était hors de question de gracier les deux.

- 212: Odette + 11.08.1957. S.A. S.P.
 -213: Simone x à Paris le 11.11.1918 à Robert MORINEAU. S.P.
 -31 : Juliette x 1888 à Gérard de BERCEGOL du MOULIN d'où Germaine.
 -32 : Isabelle x 1890 à Gaston DUBOIS GODIN d'où une fille.
 -33 : Marie x 1883 à Charles Le GRIEL. P ?

XIX.8.9.

MARIE ELISABETH ETIENNETTE "AURORE"

1776 Le 08.12. Sa * à La Petite Rivière de l'Artibonite St. Domingue (56)
 Le 13.12. Son b. Paroisse St. Jérôme.
 p. Etienne de La VINCENDIÈRE, fils, capitaine de Milice dans cette paroisse.
 m. Marie Louise Elisabeth Françoise AUDIGÉ, cousine germaine, représentée par
 d'elle. Victoire Charlotte Bonne MAGNAN, tante maternelle.

1813 JEAN LOUIS XIX.8.7. parle d'elle dans une lettre qu'il écrit à sa
 soeur VICTOIRE, épouse de Jean ABEILLE. (I,38)

1826 Le 07.07. (56) (I,44) Elle est célibataire et habite rue du PETIT
 BOURBON *14 (Actuellement, soit la rue du LOUVRE, soit la rue de St. SULPICE)

1834 Son décès à Paris S.A. & S.P.

XXI.1.1.

ANNE SIMPHOROSE

1783 Le 07.06. Son b. à Flayosc -83-
 p. Pierre de BÉRARD. m. Anne de PAUL, son épouse.

XX.1.2.

PACIFIC EMILIE

1788 Son b. à Flayosc -83-
 1790 Le 19.07. Son décès à Flayosc.

XX.1.3.

JEAN JOSEPH VESPASIE

Officier puis, médecin

1795 Le 22.03. 2 germinal An III, Sa * à Flayosc -83- déclarée par Jean
 François XIX.5.1., assisté d'Anne Simphorose XXI.1.1. et de Jean Joseph
 FRANC, "Tous deux âgés de 14 ans." de Jean COURCHET, propriétaire et de Jean
 VACHIER, cordonnier.

" Après avoir servi, en 1815, en qualité d'officier de volontaires Royaux, dans
 l'Armée dite "du midi" commandée par Monseigneur le duc d'ANGOULÊME, et avoir
 donné des preuves éclatantes de son zèle et de son dévouement pour la cause
 royaliste, Jean de BÉRARD passa en 1816, à la Guadeloupe. Il y remplit les
 fonctions de chef d'escadron aide-de-camp colonial des gouverneurs qui s'y
 succédèrent: Lieutenant-Général comte de LARDENOIS. Vice-amiral, comte
 JACOB. Maréchal- de- camp, baron VATABLE, Contre-Amiral ANGOT, baron des
 Rotours, Vice-Amiral ARNOUS-DESSAULZAY. Il remplit également les fonctions de
 Vice-Président du Conseil Colonial de la Guadeloupe jusqu'aux environs de
 1850. Il exerça alors comme docteur en médecine. Jean de B. possédait ... Une
 très belle propriété, dite "BELCOM" située en la commune de Sainte Anne."

1819 Le 02.12. Son x. à Sainte Anne -Guadeloupe- avec Laure Gabrielle
 LEMERCIER de MAISONCELLE de RICHEMONT, fille de feu Charles Gustave et d'Anne
 Françoise de SAINT ALARY, veuve en 2° x. d'Auguste de VILLIERS.

Témoins: Alix AIMERY de La CHIMANDERIE. - Jean-Baptiste COUDRAY de LAURÉAL. -
 Ch. Evremond COUDRAY de LAURÉAL. - Charles Nicolas Jean-Baptiste LASTINER (?)

1860 Le 08.04. Son décès au Moule -Guadeloupe-

1870 Le 01.12. Décès de son épouse à Sainte Anne -Guadeloupe-

(A l'exception de leur fils Evremont XXI.3.2., inhumé à Paris, au cimetière du Père LACHAISE, tous leurs enfants ont été enterrés au cimetière du Moule, Guadeloupe - :Caveau des BÉRARD et caveau des CHAZELLES.)

Descendance: GUSTAVE XXI.3.1. - EVREMONT XXI.3.2. - LUDOVIC XXI.3.3. - LAURE XXI.3.4. - JULES XXI.3.5. - HENRI XXI.3.6. - MARIE AMÉLIE XXI.3.7.

XX.2.1.

PIERRE LOUIS

1795 Le 31.08. à 4 H. Sa . à Angoulême -16- (58) Section de la Fraternité.

1826 Le 01.07. Son oncle Jean ABEILLE, époux de XIX.8.1., certifié devant notaire qu'il est employé dans les contributions, qu'il est domicilié à Vincennes -94- rue du MIDI N°22 et, qu'il est le seul héritier de son père Antoine Paul XIX.8.5. (58).

Pierre Louis dépose le même jour chez le même notaire l'acte de décès et le testament de son père.

1836 Le 06.12. à 21 H. (58) son x. à Auxerre -89- Il est alors directeur des contributions indirectes à Auxerre et demeure à Saint Amand -18- Sa mère Françoise JEUDI DESCHAMPS, 60 ans, est donc veuve et demeure avec lui. Il épouse Rose LEBLANC, sans profession, née à Auxerre le 22.02.1799 y demeurant chez ses père et mère, rue d'EGLÉNY. Elle est fille de Marie Claude, Chevalier de la Lég. d'Hon., âgé de 75 ans, ancien maire de la ville d'Auxerre et de Pierrette Françoise DAVAU, âgée de 68 ans.

Les témoins: Germain LEBLANC, ex directeur des domaines, 65 ans, demeurant à Melun. - Marie Germain HAY, chevalier de la Lég. d'Hon., conseiller de préfecture, 70 ans. - Jean Louis PIOCHARD de LABRULERIE, propriétaire, chevalier de l'Ordre R. et M. de St. LOUIS et chevalier de la Lég. d'Hon., 70 ans. - Alexandre Jacques Denis de MOLENES, procureur du Roi près les tribunaux de cette ville, chevalier de la Lég. d'Hon., 50 ans, demeurant à Auxerre, ami des parents de la future, les trois premiers étant des parents.

1851 Les 21 & 22. 11. Acte de notoriété explicatif des noms de BÉRARD de LESTER. Acte établi sur les témoignages suivants: Louis Simon NIGON de BERTY, fils de XIX.8.8., demeurant à Paris, rue JACOB N°52. - Lévy Jean Andoche COLIN de VERDIÈRE, président de l'Ordre des avocats à la Cour de Cassation, chevalier de la Lég. d'Hon., demeurant à Paris, rue du POT de FER St. SULPICE N°10. - Claude Michel Elisabeth CLERGIER, Officier de la Lég. d'Hon., sous-directeur au ministère des finances, demeurant à Paris, rue GODOT N°27, gendre de XIX.8.8. - Etienne Paul Hippolyte XX.6.4, ancien avocat général près la Cour d'Appel de Paris demeurant rue St. DOMINIQUE St. GERMAIN N°21.

"L'intéressé a toujours porté le nom de "LESTER". C'est le nom d'une habitation appartenant à son père, nom qui lui avait été donné pour le distinguer de ses frères et, c'est à cause de la Révolution qui interdisait tout nom complémentaire, que ce nom de "LESTER" a été placé avant celui de BÉRARD au lieu d'être placé après, comme c'était le cas auparavant et que, dans le même temps, la particule "de" qui liait BÉRARD à "LESTER" a été également supprimée. Ce nom correctement orthographié figure bien dans son acte de mariage et dans le testament olographe de son père."

1865. C'est probablement après cette date qu'il a dû mourir, peut-être à Auxerre et S.P.

XX.2.2.

PIERRE VICTOR ALPHONSE

1797 Le 08.05. à 8 h. (19. floréal An V) Sa . au château de Draveil, c'est son

père qui le déclare, assisté de son frère Gabriel François XIX.8.6. qui habite Paris rue de BELLECHASSE et de Marie Elisabeth LAINÉ, 40 ans, épouse de Honoré FIÉVÉ demeurant à Villeneuve St. Georges -S. & O. -(19)

Il a dû mourir avant le 21.12.1801.

XX.6.3.

CAMILLE

Née à Paris en 1795 et morte à Paris en 1809. (9)

XX.6.4.

ETIENNE PAUL HIPPOLYTE

Magistrat

1797 Le 08.06. (20 prairial An V) Sa . à 1 h. à Paris rue de BELLECHASSE n° 362. (9). 1° témoin: Claude LAPOIX FRÉMINVILLE, quartier-maitre trésorier à l'Hôtel National des Invalides, y demeurant. 2° tém.: Antoine Paul Lester XIX.8.5., oncle, demeurant à Draveil.

Le 10.06. (22 prairial An V) Son b. église St. ROCH à Paris (9)
p. Paul Lester XIX.8.5. m. Etienneette XIX.8.9. dite "Aurore".

1817 Il est déjà inscrit au tableau des avocats depuis 1 an. Il demande une place de conseiller auditeur et rappelle les titres de son père et de son grand-père maternel. (9)

1821 Le 13.08. Il demande au 1° président et conseiller de la Cour Royale de Paris une place de conseiller auditeur.

Le 01.11. publication du tableau de M.M. les Conseillers. Il y figure et habite rue des GRANDS AUGUSTINS N°18.

1823 Le 14.05. Le Ministre de la Justice le prévient de sa nomination comme substitut du procureur du ROI au tribunal de 1° instance et au parquet du tribunal (9).

1826 Le 12.02. Le ROI le nomme substitut du procureur général près la Cour Royale de Paris et dans les mêmes fonctions au parquet. (9)

1829 Le 10.06. Le Ministère de la Justice le nomme avocat-général de la Cour Royale de Paris. (9)

Il demande que son 2° patronyme "DES GLAJEUX" ainsi que la particule "DE" devant BELBEDER lui soit reconnue officiellement. Il prouve, en citant de nombreux témoins, que ces particularités ont toujours été employées sauf pendant la période révolutionnaire. Son père portait ce qualificatif, donné par son père, pour le différencier de ses frères. (9)

1830 Le 22.01. Le Conseil d'Etat lui donne son accord officiel concernant l'énoncé de son patronyme: BÉRARD DES GLAJEUX. Sans attendre la réception de l'avis, il avait fait établir un acte notarié antérieurement ce changement. (9)

Le 06.02. Son cm. de 16 pages, sur parchemin (9), passé par devant Mtre. SCHNEIDER, not. à Paris, ét. LI. Avec Célestine Léontine Françoise de Paule LEFEBVRE D'ORMESSON, âgée de 20 ans, demeurant à Paris chez ses parents, rue HAUTEVILLE N°16. Fille de Marie François Henri François de Paul, marquis d'ORMESSON et de Henriette Ernestine de GROUCHY, présents. Ernestine de GROUCHY 1787-1866 x en 1807 était la fille du 1° mariage en 1785 d'Emmanuel, Maréchal d'Empire, avec Cécile Céleste Le DOULCET de PONTÉCOULANT 1767- 1827.

Il était domicilié à Paris, rue CASSETTE N° 24 et est assisté de ses parents et de sa grand-mère maternelle.

Régime de la communauté des biens.

Dot du futur: 6.000 Fr. de rente et des meubles dont une bibliothèque.

20.000 Fr. de sa grand-mère et sa succession à venir.

Dot de la future en avance d'hoirie: Un trousseau de 6.000 Fr. 100.000. Fr. en espèces ou 5.000 Fr. de rente annuelle.

Quelque uns des témoins du coté du futur:

- M. NIGON de BERTY, écuyer, Chevalier de la L. d'H. et son épouse XIX.8.8.
- M. MERCIER, directeur de l'entreprise des lits militaires et, son épouse "Lise" NIGON de BERTY, fille de XIX.8.8.
- Mme. veuve BÉRARD de LESTER XIX.8.5.
- M. Pierre Louis BÉRARD de LESTER XX.2.1.
- M. DUGAS du VALLON, docteur en médecine, cousin.
- M. DROUET de SANTERRE, trésorier général de la Maison de S.A.R. le duc de BORDEAUX et, son épouse née NIGON de BERTY, fille de XIX.8.8.
- M. & ME. FOULLON XIX.7.5.
- Mme. Augustine Gabrielle Françoise NIGON de BERTY, fille de XIX.8.8.
- M. le baron de LAMBERT, aide de camp de M. le duc de LUXEMBOURG et Mme. la baronne son épouse, cousin.
- M. Frédéric DESAUBIEZ, garde du corps du ROI et son épouse.
- M. le comte de PORTALIS, pair de France, 1^{er} président à la Cour de Cassation Ministre d'Etat, Grand Officier de la L. d'H.
- M. le baron SÉGUIER, pair de France, 1^{er} président à la Cour Royale de Paris. Conseiller d'Etat. Grand Officier de la L. d'H.
- M. JACQUINOT de PAMPÉLUNE, procureur général du ROI près la Cour Royale de Paris. Conseiller d'Etat. Commandeur de la L. d'H.
- M. de VATIMESNIL, Ministre d'Etat, Officier de la L. d'H.
- M. le comte de SÈZE, président de la Cour Royale de Paris.
- M. de BRINON, conseiller à la Cour de Cassation.

Quelques uns des témoins du côté de la future:

- Mme. Louise Charlotte Léonarde LEPELLETIER de MORTEFONTAINE, marquise d'ORMESSON, veuve de Henri François de Paul LEFEBVRE, marquis d'ORMESSON, ancien contrôleur général des finances. Conseiller d'Etat. Aieule pat.
- M. le marquis Emmanuel de GROUCHY. (Il est Maréchal de France mais ne devait retrouver le titre de Maréchal d'Honneur qu'en 1831) 1^{er} Inspecteur général des Chasseurs. Grd. Croix de la L. d'H. Commandeur des Ordres de St. LOUIS, du Mérite de Bavière et de la Couronne de Fer. Aieul maternel.
- Emmanuel d'ORMESSON, son frère. Marie Caroline d'ORMESSON, sa soeur.
- M. le baron de MAISTRE, officier sup. des Gardes du Corps du ROI. Chevalier de la L. d'H. et de l'Ordre de St. Ferdinand d'Espagne et, son épouse, née d'ORMESSON, tante maternelle.
- M. le comte Alphonse de GROUCHY, colonel, et son épouse, oncle.
- M. le chevalier de FRASANS, conseiller à la Cour du ROI, cousin.
- M. le marquis de ROSAMBO, Pair de France.

Le 09.02. Le mariage civil à la mairie du III^e Art. de Paris.

Le 12.08. Le Ministre de la Justice lui écrit pour lui dire qu'il regrette la décision qu'il a prise de donner sa démission d'Avocat Général, ne voulant pas servir LOUIS PHILIPPE. (9)

Le 01.09. Le Préfet de Police de Paris le prévient, dans une lettre, que des rapports de ses services lui ont été adressés l'informant qu'une réunion nombreuse s'était tenue chez lui, sur les discours qui s'y seraient tenus et les intentions manifestées. Le voisinage s'inquiète. Une perquisition était demandée. Il ne veut pas encore l'autoriser, persuadé que cet avertissement sera suffisant. (9)

1831 Le 16.05. Il demeure à Paris rue de l'UNIVERSITÉ, N°25. (9)

1837 Le 27.08. Il rédige de sa main son testament (9)

1838 Le 07.03. Il reçoit quittance de 4.000 Fr. correspondant à un legs de sa mère fait à la fille de M. Maurice VATAR des AMBIEZ dans son testament olographe du 08.04.1832.

1840 Le 29.04. Dans son testament olographe du 15.09.1832., Mme. Marguerite Pierrette DUPONT, divorcée et veuve de M. Antoine Nicolas MASSINOT, demeurant à Paris, rue de VAUGIRARD N°80, avait désigné comme légataires universels et exécuteurs testamentaires M^{re}. BATARDY, not. à Paris et M. NONCLAIR, avoué à Paris, auxquels elle donnait à chacun d'eux, dans son testament et, pour les re-

mercier de cette charge, un diamant d'une valeur de 1.000 écus (5.000 Fr.). Elle avait prévu que si l'un d'eux mourait avant elle, HIPPOLYTE devait le remplacer. Mtre. BATARDY étant décédé avant elle, c'est HIPPOLYTE qui a hérité du diamant. (9)

1842 Le 06.06. Il exécute les dernières volontés du chevalier de GAUSSEN, décédé en juillet. Il était son exécuteur testamentaire et, à ce titre, remet à la gouvernante du chevalier le perroquet de son maître. (9)

Le 07.11. Il perd sa fille, Marie Paule Elisabeth, 1/2 heure après sa naissance. (9)

1843 Le 03.05. Les héritiers de Jean J.A. ABEILLE, époux de VICTOIRE XIX.8.1., lui délivrent une procuration pour le charger de les représenter auprès de l'administration en vue de percevoir les indemnités prévues pour dédommager les anciens colons de St. Domingue, (le 1/10 de la valeur estimée des biens.) (9)

1847 Le 27.08. Après la mort de sa mère, il ajoute un codicille à son testament (9).

1849 Il reçoit une lettre datée du 29.03. du révérend père François Henri Dominique LACORDAIRE de l'Ordre des Frères Prêcheurs.

1850 Le 08.08. PIE IX lui remet l'Ordre du Saint Sépulcre de Jérusalem. (9)

1851 Le 08.11. Il reçoit de la Grande Chancellerie de la L. d'H. l'autorisation de porter la décoration de l'Ordre de Saint Grégoire le Grand que lui a remis le pape PIE IX le 29.08. " D'autant plus que cette décoration est bien méritée étant donné tout ce que vous avez fait pour l'oeuvre de la propagation de la foi." (9)

On trouve dans un paquet qui fait partie des archives BÉRARD toutes ces décorations avec les sceaux en cire dans leurs boîtes en zinc avec les rubans qui les lient aux diplômes.

Ont y trouve également les grandes causes qu'il a défendues avec succès dont:

- Deux procès pour le ROI CHARLES X : Contre Mme. la comtesse d'ERBACH et contre le comte de PFAFFENHOFEN.
- Un procès pour les héritiers du ROI CHARLES X contre les représentants et cessionnaires du Sr. HAREL LA VERTU.
- Un procès pour le duc de BORDEAUX et Marie-thérèse d'ARTOIS (MADEMOISELLE) contre l'Etat. Le litige porte sur la propriété d'un morceau de la forêt DU VAL - Hte. Marne - Il est obligé de remonter jusqu'à MARIE STUART pour prouver le droit de propriété.
- Un procès pour le comte de CHAMBORD contre le Préfet du Loir-et-Cher représentant l'Etat. Le litige porte sur un morceau de terre faisant partie du domaine de Chambord.

1852 Le 16.11. Par acte notarié (9), il déclare être le seul héritier de sa mère. Il habite alors rue St. DOMINIQUE St. GERMAIN N°23.

1862 Le 25.12. Il reçoit l'Ordre de St. ANDRÉ

1865 Le 18.07. Son décès (9) (I,45) à 5 h. En son domicile à Paris rue de la CHAISE N°5. A 68 ans. Déclaré par son fils Anatole, 32 ans, substitut du Procureur Impérial à Versailles et par Léopold Augustin, comte de LA CELLE, 47 ans, propriétaire, demeurant à Paris rue de LA THARPE N°5, son gendre.

Henri ABEILLE, dans son livre de raison, dit de lui, après sa mort : "C'était un saint."

Dans les différents dictionnaires spécialisés il est toujours cité comme un très grand magistrat. C'est lui qui, aussi bien par ses alliances que par ses fonctions de magistrat, a apporté un certain lustre à la famille BÉRARD.

Paris 22.12.1813

Chère tante,

Il faudra donc encore cette année, que je sois privée du plaisir de vous exprimer de vive voix, les vœux anciens que je forme pour votre bonheur, celui de mon oncle et de mes cousines. Quel plaisir nous aurions cependant à vous voir, et à vous embrasser! j'espère toujours qu'il viendra un temps où nous serons réunis, où nous nous trouverons tous ensemble. Je me réjouis, je vous assure, chère tante, toute bien pour vous. Nous désirons tant de faire votre connaissance, et celle de mes cousines; j'ajoute celle de mon oncle, car j'étais si jeune lorsqu'il se partit de Paris, que je ne me souviens pas d'en avoir vu l'épave. Nous parlons souvent de vous et nos regrets augmentent chaque jour de ne pouvoir jouir de votre société.

Excusez, ma chère tante, que je suis bien reconnaissante de l'intérêt que vous voulez bien nous porter, et veuillez agréer l'assurance de respectueux attachement de votre affectionnée nièce.

Louise Dubethon

16 ans

Je voudrais, chère tante, être mon interprète auprès de mon oncle et de mes cousines.

AN X

N° 2.

Du Vingt troisième jour du mois de Vandémiaire
l'an Dixième de la République française.

ACTE DE NAISSANCE de Victoire Josephine,

née le Vingt un à deux heures du matin,
fille de Jean Louis Berard, Rentier et de Marie
Joseph Cheuet, Mariée à Louis Croin, Domiciliés
dans cette commune.

Colon.
Durigau
M. J. Berard
J. L. Berard
Caron

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin, Joseph Bernard Marcellin Durigau,
Agé de trente six ans, Capitaine Aide de Camp, demeurant
à Paris, rue du Bacq, Faubourg St Germain 10^{ème} Arrond^{is}

Second témoin, Marie Elisabeth Etienne Berard, Agé de
vingt quatre ans, représentant Marguerite Françoise Berard
Epouse de Jean Alidre, Abille Négociant à Marseille
Département des Bouches du Rhone tuteur Paternel
Sur la réquisition à moi faite par Le Citoyen Jean Louis Berard
Pere de l'enfant.

Et ont signé Rayé un mot comme nul.

Durigau M. J. Berard J. L. Berard

Constaté suivant la loi, par moi Jean Charles Caron, Ma
de Châlain, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil

Caron
Maire

Paris le 22.12.1813

Chère tante et Maman, I, 50, 1

Je ne puis mieux commencer cette lettre qu'en redoublant
les vœux que je fais tous les jours pour votre bon-
heur. Elle sera très heureuse pour moi, si je puis enfin
avoir le plaisir de vous voir. D'après tout ce que pa-
pa vous dit sans cesse de votre bonté, j'ai infinie-
ment à cœur de mériter l'amitié d'une tante qui
seroit pour vous une seconde mère. Je vous prie
d'être persuadée, ainsi que mon oncle de mon tendre
et respectueux attachement, et d'embrasser pour moi
mes chères cousines que je serois bien contente de
connoître.

Votre affectionnée nièce et
fillette Jenny du Pithon
18 ans

Grand-maman vous dit mille choses aimables, et
de très bonnes vous aussi.

Marguerite Flore ESTUR et THENET.



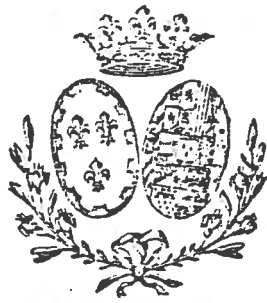
Louise Goullin née Bérard du Pithon à 13 ans.
I, 47 "Melina"



"Jenny" Bérard

I, 49

A trois âges différents



Institution de

M^{me}. V. Echever,

sous la Protection de S. A. R. Madame la Duchesse de Berry.

Voici deux mi-crois bien réglés, ma bonne tante et
 Marianne, d'être satisfaits long-temps sans nouvelle
 mais j'obtiens facilement votre pardon, lorsque
 je vous écris, que c'est moi qui suis etois les lésés
 et compte de la maigre milima étant mariée ne
 peut plus m'aider, et si on ne perfectionne encore
 son éducation. J'espère, ma bonne tante, que vous
 voudrez bien recevoir mes vœux de fête et de bonne
 année. Je n'attends certainement pas de deux occasions
 pour prier Dieu qu'il considère ma famille une
 personne si chère, car je pense sans cesse à vous et
 à la joie que nous éprouverions de vous recevoir
 au moins encore une fois, j'ai toujours un petit
 espoir que vous viendrez un jour habiter tout à fait
 Paris, vous ferez bien de venir, ma chère tante, mon
 oncle de Gagny ne seroit plus si solitaire et nous

Descendance: AMÉLIE MARIE FRANÇOISE DE PAULE XXI.4.1. - ANATOLE HENRI MARIE FRANÇOIS DE PAUL XXI.4.2. - MARIE XXI.4.3.

XX.7.5.

MARIE LOUISE LAURENCE "MÉLINA"

1797 ,en septembre sa * à Thiais -94-

1813 Le 22.12. Elle ajoute sur une lettre de son père (I.46) une page destinée à sa tante Victoire XIX.8.1.,épouse de Jean ABEILLE.

1818 Le 14.05. Elle reçoit une donation de 16.000 Fr. de Melle.Elisabeth,Pétronille HENRY,célébataire,majeure,demeurant à Paris,rue St. BENOIST,N° 19," qui tient à montrer ainsi le témoignage de l'intérêt et de l'amitié qu'elle lui porte. (58)"

1820 en septembre son mariage à Marseille -13- avec Henri,Pierre FOULLON, *ca 1784,probablement à Paris.

1822,ils habitent Paris,rue Ste. CROIX de la BRETONNERIE ,N°18.
Naissance de leur unique enfant:Henri,qui devait mourir en bas âge.

1831 Elle reçoit au titre des indemnités versées aux colons de St. Domingue: 1°,10.015 Fr. qui lui viennent de la succession de Jacques,Simon CHAPEAU,1° mari de sa grand-mère maternelle Marguerite,Flore ESTUR,épouse en 2° noce de Pierre THENET,son grand-père. 2° 970 Fr. sur la succession de son grand-père THENET.

1840 Son portrait à 43 ans (I.47). Ils habitent toujours à Paris mais,rue de CHOISEUL,N°4.

1861 Le 27.05. Décès de son mari à Paris à 77 ans.

1870 Le 24.06.son décès à Marseille chez les Dames de la Blancarde à la suite d'une 2° attaque qui l'emporte en quelques heures. Elle avait été frappée d'une 1° attaque dans sa propriété de Vineuil,près de Chantilly -60-,où elle passit les étés.Elzéar ABEILLE était allé la soigner et,après un mois,il l'avait ramenée chez elle,à Paris. Le 4 avril,son état ne s'améliorant pas,il l'avait amenée à Marseille où on la plaça chez les Dames de la Blancarde. (35).

XX.7.6.

MARIE VICTOIRE JOSEPHINE "JENNY"

1801 Le 13.10. (21 vendémiaire An X) Sa * à Thiais -94- à 2 h. du matin (51) (I.48) Témoins: J.B.Marcellin DUVIGNEAU,30 ans,capitaine aide de camp,demeurant à Paris,rue du BAC et Etiennette "Aurore" XIX.8.9.,représentant Marguerite,Françoise "Victoire" XIX.8.1.

Trois portraits de "Jenny" à des âges différents (I.49)

1813 Lettre (I.50,1) qu'elle adresse à sa tante et marraine "Victoire" sur une lettre de son père.

1814 Le 04.08.,elle est confirmée dans la paroisse de St. VINCENT de PAUL à Paris,puisqu'elle habite alors rue PETREL / Fb. POISSONNIERE.

1818 Le 14.05. Melle. HENRY,qui avait déjà fait un legs à sa soeur,lui donne 14.000 Fr. (58).

ellai

~~1822~~
1822

37

Le premier mai 1822, après la publication des bans du futur mariage entre M. andré-marie honore de dieusses de lombard, propriétaire, fils majeur de M. Louis-françois de dieusses de lombard, et de dame marie thérèse gabon, son épouse; led. futur demt. a lorgues, diocèse d'acis, dep

vous, d'une part, et de M^{lle} victoire-josephine bérard du pithon, fille mineure de M. Jean-louis bérard du pithon, propriétaire, et de dame marie-joseph thénat, son épouse, décédée; lad. future demt. chez son père, Rue du faub. poissonnière, N.° 103, de cette paroisse, d'autre part.

lad. publication faite au prône de la messe paroissiale le 21 du courant; vu la dispense de deux bans, et la publication faite dans la paroisse du domicile du futur, vu également le certificat de la mairie du 2^{ème} arrondissement, qui constate leur mariage civil, je soussigné, ancien curé de toulon, oncle paternel du futur, après avoir obtenu le consentement de monsieur le curé de cette paroisse, certifie avoir reçu le consentement mutuel des parties contractantes, et toutes les cérémonies observées, leur avoir donné la bénédiction nuptiale, en présence de gabriel-françois bicard de glajoux, propriétaire, Rue de saugivard, N.° 49, ange-musainilien, Simon Nigon de berty, directeur des contributions indirectes, Rue de tournon, N.° 15, Louis augier, propriétaire, Rue guénequand, N.° 19, et henri-pierre foullon, propriétaire, Rue st^e Anis de la bretonnière, N.° 18, qui ont signé.

Gérard du Pithon

Dieusses de Lombard

Bicard de Glajoux

Bicard du Pithon

Louis Augier

De M. Desbrous

M. F. S. F. Penche

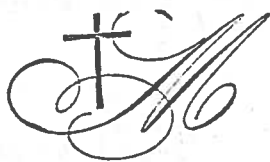
G. Gérard de Glajoux

De M. A. G. G. G.

Grouvelly

est. de Théodore Casaux

Dieusses de Lombard



Madame veuve Eugène DE COMBAUD; Monsieur Henri ABEILLE; Madame veuve BÉRARD DU PITHON; Monsieur Jean DE COMBAUD; Mesdemoiselles Marie et Magdeleine DE COMBAUD; Madame Benjamin POÛCEL née ABEILLE, Monsieur Benjamin POÛCEL et leurs enfants; Monsieur Gabriel ABEILLE; Madame Amédée DE CROZET née ABEILLE, Monsieur Amédée DE CROZET et leurs enfants; Monsieur et Madame Charles ABEILLE et leur fille; Messieurs Emmanuel, Pierre et Henri ABEILLE; Monsieur Louis ABEILLE; Monsieur et Madame Elzéard ABEILLE et leur fils; Madame veuve PERRIN ABEILLE; Monsieur le Comte ABEILLE DU RIVOIRE; Monsieur NIGON DE BERTY; Monsieur et Madame CLERGIER et leurs petites-filles; Madame veuve DE LAFFITTE DE LA JOANNENQUE; Madame veuve BÉRARD DE LESTER; Madame veuve BERLIER DE VAUPLANE; Monsieur et Madame Eugène DE COMBAUD, de Brignoles, et leurs enfants; Monsieur et Madame d'ANGET et leur fille; Madame veuve REYNOARD et ses enfants; Monsieur et Madame PROVENSAL et leur fille; Monsieur Victor AGUILLON, Receveur des Finances, Madame Victor AGUILLON, et leurs enfants; Monsieur le Vicomte de La Mure, ancien Sous-Préfet, Madame la Vicomtesse de LA MURE, et leurs enfants; Monsieur Albéric CLERGIER; Messieurs Gustave et Prosper DE LAFFITTE DE LA JOANNENQUE; Monsieur P. BERLIER DE VAUPLANE, ancien Magistrat, Madame P. BERLIER DE VAUPLANE, et leurs enfants; Monsieur H. BERLIER DE VAUPLANE; Monsieur et Madame H. DE LACOMBE et leur fils; Monsieur et Madame Ch. DE LACOMBE et leurs enfants; Monsieur BÉRARD DES GLAJEUX, Conseiller à la Cour de Paris, et Madame BÉRARD DES GLAJEUX; Monsieur le Comte et Madame la Comtesse DE LACELLE et leurs enfants; Monsieur le Contre-Amiral Marquis DE FAYOLLE et Madame la Marquise DE FAYOLLE, et leurs enfants; Monsieur DE VALLAVIEILLE, ancien Préfet de Rhône, Madame DE VALLAVIEILLE, et leurs enfants; Monsieur et Madame DU PERRON; Madame veuve GRANDMAISON; Monsieur Brice ARMAIGNAC.

Ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M^{me} V^{ve} Victoire-Joséphine DE CHIEUSSES DE COMBAUD, née BÉRARD DU PITHON,

leur belle-mère, belle-fille, aïeule, bisaïeule, tante et cousine, décédée à Marseille le 23 Juillet 1880, à l'âge de 78 ans, munie des Sacrements de l'Eglise.

Vous êtes prié d'assister à son convoi funèbre qui aura lieu le Samedi, 24 juillet, à 5 heures du soir, boulevard de Rome, 7.

Un DE PROFUNDIS, S. V. P., pour le repos de son âme.

ON NE REÇOIT PERSONNE

1820 Le 26.12. (I.50,2) Lettre qu'elle écrit sur un papier à en-tête de la pension de jeunes filles dirigée par sa grand-mère THENET. Les armes reproduites sont celles de France et des Deux-Siciles.

Elle s'excuse de ne pas écrire plus souvent mais elle est fort occupée puisqu'elle tient tous les livres de comptes de la maison, sa soeur mariée ne peut plus l'aider et Sidonie, qui ajoute un mot, perfectionne son éducation. Elle souhaite sa venue à Paris, son oncle DES GLAJEUX ne serait plus aussi solitaire. "Bonne-maman (Mme. THENET) a fait un grand effort en vous écrivant car elle n'écrit plus du tout et son écriture s'en ressent."

1822 Le 01.05. son mariage religieux à la paroisse St. VINCENT de PAUL de Paris (59) (I.51). Elle épouse André Marie Honoré de CHIEUSSES de COMBAUD, propriétaire. (Voir l'histoire de sa famille volume 5) Il est fils de Louis François et de Thérèse GABON. Ils sont tous de Lorgues (Var). Elle demeure chez son père 103 r. du Faubourg POISSONNIERE. Elle s'est mariée civilement à la Mairie du 2^e Art. Le prêtre qui bénit leur union est François, Maxime de COMBAUD (VIII.8.4.), ancien chanoine de Toulon, oncle du marié.

Etaient présents: Gabriel, François XIX.8.7. - Simon NIGON de B., époux de XIX.8.8. - Louis AUGIER, propriétaire, rue GUENEGAUD N°19. - Pierre FOULLON, époux de XX.7.5., propriétaire, rue Ste. CROIX de la BRETONNERIE N°18. et plusieurs autres personnes dont sa grand-mère THENET et Antoine de RAIMONDIS CANAUX, cousin éloigné des COMBAUD.

Le ménage va habiter Lorgues.

1823 Naissance et décès d'une fille: Camille, Marguerite.

1826 Décès d'une autre fille: Marie Louise, Clémence.

1831 Elle touche, comme sa soeur, les indemnités dues aux colons de St. Domingue, sur les mêmes successions soit 11.000 Fr.

1824 Le 22.04. Elle donne à son petit-fils Gabriel ABEILLE (mon grand-père) un paroissien romain à l'occasion de sa 1^e communion et le lui dédicace. Il devait le donner, plus tard, à son fils Georges (+ au Champ d'Honneur.)

1866 Les chevaux de sa voiture s'emballent sur la route de Salernes, près de "La MARTINETTE". C'est sa fille Alix qui arrive à en reprendre le contrôle.

1867 A la suite de très grands chagrins familiaux, elle vient s'installer à Marseille.

1878 Le 29.11. Elle est marraine de Marie-Thérèse de CROZET à St. VINCENT de PAUL de Marseille, c'est son arrière-petite-fille. (fille de Thérèse, née ABEILLE et petite-fille d'Alix de COMBAUD.)

1880 Le 23.07. à 5 h. son décès à Marseille dans son domicile, Bd. de ROME N°7 à 78 ans (55) (I.52). Déclaration faite par Elzéar ABEILLE, avocat, et Emmanuel ABEILLE, étudiant. ses petits-neveux.

Voici un passage la concernant rédigé par son gendre, Henri ABEILLE, dans son livre de raison: "Ma belle-mère avait le caractère doux et affectueux des BÉRARD. Des trois filles de mon grand-père du PITHON, c'était celle qui lui ressemblait le plus. Pieuse et charitable, elle pardonnait comme DIEU, ne blâmait personne, n'exigeait rien de personne. Son éducation avait été très soignée: le piano - le dessin - le chant (Sa voix magnifique était travaillée comme une voix d'artiste) Elle avait une instruction étendue, un style clair, facile et correct. Elle vit mourir avant elle son mari et ses deux enfants dont l'ainé lui avait donné de trop justes sujets de chagrin. Ses deux dernières années ne furent qu'un enchaînement de souffrances. Les plus cruelles douleurs la tourmentèrent jusqu'à la fin. Elle mourut, en pleine conscience de son état, pieusement, calme et presque souriante, comme elle avait vécu."

Sa descendance: EUGÈNE (Ouvrage N°5 - ALIX (Ouvrages N° 4 & 5)

PARIS 22.12.1913

J'embrasse tendrement ma chère tante, mon
cher oncle et mes chères cousines. Je leur
souhaite la bonne année et les prie de me
répondre une petite lettre qui me fera
bien plaisir.

Leur petite nièce et cousine

Pauline
2013

Paris le 15 Janvier 1829

Monsieur Du Pitton

& Sonie

N^o 28 et

[Faint, mostly illegible handwritten text]

[Faint, mostly illegible handwritten text]

Monsieur
Monsieur Du Pitton
à Monsieur Du Pitton

[Faint, mostly illegible handwritten text]

Paris le 15 Janvier 1829

Monsieur Du Pitton,
mon bon ami, j'ai eu le plaisir de te voir à Paris
et de te parler de ta pauvre mère. Elle est
très malade et a besoin de soins. Elle a
besoin de ton affection et de ta main
pour se relever. Elle ne peut pas se lever
sans ta aide. Elle est très souffrante
et a besoin de ta consolation. Elle a
besoin de ta bonté et de ta douceur.

Monsieur Du Pitton,
mon bon ami, j'ai eu le plaisir de te voir à Paris
et de te parler de ta pauvre mère. Elle est
très malade et a besoin de soins. Elle a
besoin de ton affection et de ta main
pour se relever. Elle ne peut pas se lever
sans ta aide. Elle est très souffrante
et a besoin de ta consolation. Elle a
besoin de ta bonté et de ta douceur.

M

Monsieur ABELLE DE PERRIN, Monsieur et Madame Henri ABELLE DE COMBAUD, Monsieur Louis ABELLE, Monsieur Elzéar ABELLE, Monsieur Gabriel ABELLE DE COMBAUD, Mesdemoiselles Marguerite et Thérèse ABELLE DE COMBAUD, Madame FOULLON née BÉRARD DU PITHON et Monsieur FOULLON, Madame DE COMBAUD née BÉRARD DU PITHON et Monsieur DE COMBAUD, Madame BÉRARD DU PITHON née ABELLE, Madame PERRIN née ABELLE, Monsieur et Madame ABELLE DU RIVOIRE, Monsieur Eugène DE COMBAUD, Mesdemoiselles Marie et Adine ABELLE DU RIVOIRE, Monsieur BÉRARD DES GLAJEUX, Madame NIGON DE BERTY, Madame BÉRARD DE LESTER, Monsieur et Madame BÉRARD DE LESTER, Monsieur et Madame Hippolyte BÉRARD DES GLAJEUX et leurs enfants, Monsieur et Madame LAVITTE DE LA JOUANENQUE et leurs enfants, Monsieur et Madame Louis NIGON DE BERTY, Monsieur et Madame DE SANTERRE et leurs enfants, Monsieur et Madame MERCIER DE LACOMBE et leurs enfants, Monsieur et Madame CLERGIER et leurs enfants, et Monsieur et Madame PAUL, ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire en la personne de Madame **SIDONIE-GABRIELLE ABELLE DE PERRIN** née **BÉRARD DU PITHON**, leur épouse, mère, belle-mère, aïeule, sœur, belle-sœur, tante, nièce et cousine, décédée à Marseille, le 26 juillet 1853, dans sa 49^{me} année, munie des Sacrements de l'Église.

Prriez pour le repos de son âme.



Marseille, 27 juillet 1853.

Sidonie Gabrielle Perrin. I, 55

Naissance 1805 Le 10.06. à 6 h. (21 prairial An XIII) (57) Sa * à Paris, rue MALBROUCK (PETRELLE). Témoins: Gabriel, Fr. XIX.8.6. et Jacques LAFITTE, époux de XIX.8.2.

Le 22.07. (59) "a été suppléés, en l'église de St. VINCENT de PAUL à Paris, les cérémonies du baptême à une fille de J.L. BÉRARD, précédemment ondoyée." p. Gabriel Fr. ci-dessus. m. Eugénie GOMBERG, femme de Joseph TOCHON, demeurant rue CAUMARTIN N°781.

1808. A la mort de sa mère, sont nommés subrogés tuteurs: M. Antoine, Louis GROUVELLE et Marguerite ESTUR, veuve de Jacques ARMAIGNAC, sa grand-tante. Sa grand-mère maternelle est sa tutrice.

1813 Le 22.12. Elle ajoute un mot à une lettre de son père à sa tante. Elle a 8 ans. (I.53)

1818 Le 14.05. Elle reçoit de Melle. Elisabeth, Pétronille HENRY un legs de 12.000 Fr. (58)

1820 Le 26.12. avec sa soeur "Jenny" elle écrit à sa tante Victoire XIX.8.1. pour lui adresser ses vœux et lui dire tout le plaisir de l'avoir vue à Paris. Elle souhaite aller passer quelques jours à Marseille chez elle.

1824 Le 15.01. Son père écrit à Emmanuel ABEILLE, son futur époux. Elle ajoute un mot assez long à cette lettre (I.54). Il semble que sa grand-mère, Marguerite, Flore ESTUR, épouse THENET, ne soit pas très favorable à ce mariage entre cousins germains. Elle espère qu'elle cédera.

1826 Le 12.01. Sa grand-mère ayant finalement donné son consentement, son mariage civil se fait à Paris II Art. (Ancien) (57). Elle épouse le fils de sa tante Victoire XIX.8.1, Emmanuel ABEILLE, négociant à Marseille.

Le mariage religieux est célébré à St. VINCENT de PAUL à Paris. (Voir dans le volume 4 "ABEILLE" son cm. au Château des TUILERIES à l'égard de Madame la Duchesse de BERRY, principal témoin.)

1831 Elle reçoit, comme ses soeurs, l'indemnité due aux colons de St. Domingue, soit 11.000 Fr.

1840 Elle vient passer quelques jours à Paris pour régler les détails de la vente de l'immeuble de la rue du Faubourg POISSONNIERE. Elle loge rue NEUVE St. ROCH N°27. Son portrait vers cette époque (I.55). Son père était allé habiter à Marseille, comme elle, et sa grand-mère habitait rue de CHAILLOT à Paris.

1851 Elle est marraine de Gabriel, Emmanuel, Marie ABEILLE, fils aîné d'Henri, né le 31 décembre, mon grand-père.

1853 Le 26.07. Elle décède à 9 h. 1/2, âgée de 48 ans, dans sa maison (53) rue GRIGNAN N°7 à Marseille. Témoin: M. Justin ANDRÉ, 58 ans, armateur à Marseille - M. Adolphe PASCALIS, 41 ans, négociant à Marseille. Le faire-part de son décès (I.56).

Voici un extrait du livre de raison d'Henri ABEILLE sur elle: "Ses souffrances avaient été s'aggravant d'année en année, DIEU jugea que la mesure était comble et que le jour de la récompense était venu pour elle. Naturellement vive, gracieuse, enjouée, avait été très jolie dans sa jeunesse et, malgré la petite vérole qui l'atteignit à 19 ans, elle était demeurée charmante. De taille moyenne et parfaitement proportionnée, elle avait l'ovale du visage un peu allongé, des traits réguliers et fins et des yeux noirs, tantôt caressants, tantôt espiègles et rieurs. Sa chevelure longue et abondante, restera noire jusqu'à la fin de sa vie, elle causait et écrivait bien, excellente musicienne, dessinait très agréablement. Sa santé, toujours plus mauvaise, lui permettait le plus souvent de se lever et même de marcher un peu;

Mais elle avait chaque mois et parfois même à des intervalles plus rapprochés, des crises terribles, précédées et suivies par de longues journées de souffrances. Enfin, le moment vint où elle ne quitta plus sa chaise longue que pour son lit. Malgré tout, et dès qu'elle se sentait un peu mieux, elle reprenait sa gaieté d'enfant et nous forçait à rire avec elle."

Descendance HENRI, nombreuse descendance. - LOUIS S.P. - ELZÉAR, nombreuse descendance.

XXI.3.1.

descendance de La Mure

GUSTAVE

a)

1821 Le 08.04. Sa * à Ste. Anne (Guadeloupe), déclaré par son père assisté de Pierre BRUNI de CHATEAUBRUN, Ch. de la L. d'H. et de Charles, Nicolas, Yves de VILLIERS, Ch. de St. LOUIS.

Il se marie à Félicie SAINT JEAN qui décède avant le 24.10.1888.

1887 Le 08.12. Son décès à Pointe à Pitre, S.P.

C'était un musicien distingué.

XXI.3.2.

 EVREMONT

Artiste peintre

b)

1824 Le 30.06. Sa * à Ste. Anne (Guadeloupe), déclaré par son père assisté de Charles, Nicolas, Yves de VILLIERS, Ch. de St. LOUIS et d'Alphonse de CHAZELLES.

1850 Il est alors attaché à la Station Navale de l'Ile.

Le 08.05. son mariage à St. Denis (Réunion) avec Céleste, Caroline SELHAUSEN, fille de Pierre, Adolphe, ancien officier, économiste du lycée de la ville et de Zélée, Céleste FOURQUETEAU. Propriétaires. Témoins: Joseph, Napoléon SARDA GARRIGUA, ancien Commissaire Général de la République - J.B., Marie BRULON, avocat - Fulcran, Bernard AMOUROUX, archiviste - Louis, Joseph, Félix CHRISTOPHE, chef d'institution.

1881 Le 26.01. Son décès à Paris

Descendance: GABRIEL XXII.2.1.

XXI.3.3.

 LUDOVIC

c)

1827 Le 23.10. Sa * Au Moule (Guadeloupe), déclaré par son père assisté d'Evremont de LAURÉAL et d'Etienne, Amboise de GONDRECOURT.

1828 Le 16.09. Son décès Au Moule.

XXI.3.4.

 LAURE

d)

1829 Le 21.07. Sa *

Elle épouse le comte Adolphe de CHAZELLES, d'où: Françoise, Laure + en 1877 à Paris à 25 a. - Amélie x Auguste DUCHASSAING de FONTBRESSIN - Henri x Laure GIRARD d'ALBISSIN, + 1906 Au Moule, f/ d'Armand & de Marie Amélie XXI.3.7.

XXI.3.5.

JULES

Ingénieur des Ponts et Chaussées

1831 Le 23.07. Sa * à Paris.

Il épouse Julie MAUREL-DUPERRÉ.

1887 Le 24.07. Son décès à Pointe-à-Pitre. (Guadeloupe) S.P.

XXI.3.6.

HENRI

1833 Le 23.09. Sa * à Ste. Anne (Guadeloupe)

1853 Le 12.10. Son décès à Pointe-à-Pitre.

XXI.3.7.

MARIE AMÉLIE

1836 Le 28.07. Sa * à Ste. Anne (Guadeloupe)

1859 Le 28.04. Son x à Ste Anne avec Armand, Ferdinand, Xavier GIRARD d'ALBISSIN, fils de feu Pierre, Vincent, Xavier et de feu Marie, Pauline, Sophie NÉRON de LONGPRÉ.

1914 Le 22.06. Son décès Au Moule.

Descendance: Henri 1861 / 1925 > - Alice 1863 / 1863 - Amélie 1867 / 1923 - Alice 1869 / 1874 - Armand.

XXI.4.1.

AMÉLIE MARIE FRANÇOISE de PAUL

1832 Le 11.02. Sa * à Paris.

1852 Le 22.06. Son x à Paris (?) avec le comte Georges, Léopold de LACELLE *ca 1828 + 1884.

Descendance: Marie-Alix x Comte de BEAUREGARD de LOUVAGNY > Amélie.

XXI.4.2.

ANATOLE* HENRI MARIE FRANÇOIS de PAUL
-----Substitut au Tribunal de Versailles
Conseiller à la Cour de Paris
Président de la Cour de Paris

1833 Le 17.07. Sa * à 1h. au Château d'Ormesson (Val de Marne) Ses parents sont domiciliés à Paris rue St. DOMINIQUE-St. GERMAIN N°23. Témoins: Gabriel, François XIX.8.6., grand-père. - Henri, Désiré MARTEL, 40 ans, capitaine de cavalerie en disponibilité demeurant à Ormesson (9)

1854 Le 24.04. Son père souscrit une assurance militaire auprès de MM. XAVIER et LASSALLE et C°, assureurs rue des PETITS CHAMPS N°9 à Paris (9) Pour

une prime de 2.000 Fr.

M. BÉRARD DES GLAJEUX Marie, Henri, son fils, ayant tiré le N°4 au tirage au sort du service militaire, sera remplacé par leurs soins et à leurs frais par le Sr. POINSOT Nicolas, Etienne.

Le 02.06. L'autorité militaire enterine ce remplacement en précisant qu'en cas de désertion le titulaire prendra la place du remplaçant.

1856 Le 25.08. Il reçoit son diplôme de Docteur en Droit (9).

1860 Le 05.07. Le Parquet de la Cour Impériale de Paris l'informe qu'il a été retenu pour faire partie du bureau d'Assistance Judiciaire (9)

ca.1863 Il épouse Marie du HAUT PLESSIS 1845 / 1901. S.P.

1878 Le 09.03. Un passeport lui est délivré pour un an. Il est conseiller à la Cour d'Appel de Paris et demeure rue de VARENNES N°46. Il va en Italie et en Allemagne accompagné de sa femme âgée de 33 ans.

Son signalement: 1.64 M. Cheveux chatains. Front découvert. Sourcils chatains- clairs. Yeux bruns. Nez moyen, bombé. Bouche moyenne. Barbe chatain. Menton rond. Visage ovale. Teint brun clair (9).

1902 Son 2° mariage avec Thérèse de MAURÉS de MALARTIC. 1865 / 1933. S.P.

Elle devait devenir la marraine de Jean d'ORMESSON, Académicien et directeur du "FIGARO" en 1978, qui m'a dit bien se souvenir de sa marraine DES GLAJEUX.

C'est elle, n'ayant pas de descendance et n'ayant plus de relations avec la famille ABEILLE et de COMBAUD, qui a déposé aux Archives Nationales toutes les archives de la famille BÉRARD.

Dans le dictionnaire de Biographie Française de MM. PREVOST & Roman d'AMAT. 1949. Un article lui est consacré qui dit entre autres: "... Il présida les Assises de la Seine et acquit dans ces fonctions une grande notoriété. Il dirigea les débats de plusieurs procès célèbres. Il fut le plus célèbre Président d'Assises de la Seine. "Un président modèle" déclare l'auteur du "Palais de justice de Paris". On lui a reproché cependant de s'être fait trop souvent l'auxiliaire du Ministère Public. Il a écrit "Souvenirs d'un président des Assises et les passions criminelles. 1892."

1912 Son décès en mars à Paris S.P.

XXI.4.3.

MARIE

ca.1834 Sa * probablement au château d'Ormesson.

Elle épouse Gustave Marquis du ROUSSEAU de FAYOLLE, plus tard contre-amiral.

Descendance: Mathilde x Georges de CADOINE de GABRIAC >

Yvonne 1873 / 1941 x ca.1898 Roger de RIVIÈRE de LA MURE >

(Voir le volume 4 "ABEILLE" page 59. Roger de LA MURE était le fils d'Edmond et de Adine ABEILLE, fille d'Auguste et frère d'Emmanuel époux de XX.7.7.

Fin des biographies BÉRARD.

15.09.1989.

TABLE DES NOMS DES CONJOINTS

ABEILLE Cath. Vivt. Clémt.....	p.32!	LACELLE Augustin Léopold de	57
ABEILLE Jean J.A.	33!	LAFITTE "de la JONNANQUE" Gustave ..	34
ABEILLE P. Emmanuel	55/56!	LAFITTE "de la JONNANQUE" Jacques ..	34
BARRAUD Madeleine	8!	LAFITTE "de la JONNANQUE" Prosper ..	34
BAUDRIER Anne de	17!	LA MURE Roger de RIVIÈRE de	58
BAZELAIRE Marguerite de	3/8!	LAURENT Philippa de	15
BEAUREGARD Etiennette de	14/15!	LEBLANC Rose	49
BEAUREPAIRE LOUVAGNY Joseph de ...	57/58!	LEFEBVRE D'ORMESSON Célestine ...	50/53
BERNARD Barthélemy de	20!	LEMERCIER de MAISONCELLE de RICHEMONT.	
BIDONE Louise Elis. Amél.	35/36!Laure Gabrielle	48/49
BOSSARD Marie Elisabeth	35/36!	LIEUTAUD Anne de	16
BOVIS Françoise de	32!	MAGNAN Anne Marie	19/20
BRINON Fernand de	45/48!	MAGNAN Marguerite Victoire	21/29
BRINON Robert de	45/48!	MANDAGOVT Catherine de	13
CAMENA D'ALMEIDA Blanche M.V.	9!	MAURÈS de MALARTIC Thérèse de	58
CARBONNIER Isabelle de	16!	MAUREL DUPERRÉ Julie	57
CHATEAUVIEUX Alix de	14!	MERCIER de LACOMBE Etienne	45/48
CHAZELLES Adolphe de	56!	MERINO MARTINEZ Maria de las Merced. 8	
CHIEUSSES Catherine de	18!	MOREL de PIERRELATTE Guillemette de.	14
CHIEUSSES de COMBAUD André M.H. ..	53/54!	NIGON de BERTY Ange Max. Sim. ...	45/48
CLAPIERS Magdeleine de	16!	PASQUET Jeanne de	17
DENIER Louise	11!	PAUL Anne de	21
DUCROS de BELBEDER Antoinette M.A.	38/40!	PEDAING Marie	8
FAUCHIER MAGNAN Angèle	11!	PIERRE de GANGES Isabelle	13
FAYOLLE Gustave du ROUSSEAU de	58!	RAIMONDIS D'ALLONS Jean de	18
FERRY Marguerite Justine de	21!	REY Joseph	32
FOULLON Henri Pierre	53!	SAINT JEAN Félicie	56
GARCIA-SALMONES VARONA Angel	8!	SASSY de VILLEHAUTE Arnaud de	17
GIRARD D'ALBISSIN Arnaud	57!	SASSY de VILLEHAUTE Jeanne	17
GIRAUD de LAGARDE Jean de	17/18!	SELHAUSEN Céleste	56
HAUT PLESSIS Marie du	57/58!	SEVIN n.....	34
HESMENARDE	13!	STANCALDE Honorade de	15
JAUSSERAND Marguerite	16!	THENET Marie Jos. "Jenny"	41/44
JEUDY Marie-Françoise	37/38!	USSEL Isabelle D'	14
LACATHON de LA FOREST Marie August.	3/8!	VILLAS Y VILLAREAL Estela	8

TABLE DES GENERATIONS ET DES DESCENDANTS PAR FILIATION.

1.	- ARNAULT	12!	XVIII.6.1.	- Thérèse	20
			! XVIII.6.2.	- Marguerite	20
1.1.	- Arnault	12!	XVIII.6.3.	- Jacques	20
1.2.	- Bernard	12!	XVIII.6.4.	- Pierre Antoine	21
			! XVIII.6.5.	- Pierre	21
1.1.1.	- Guillaume	13!	XVIII.6.6.	- Elisabeth	21
1.1.2.	- n...	13!	XVIII.6.7.	- Françoise	21
1.2.3.	- Hugues	13!	XVIII.9.8.	- Jean Fr. S/S 162/164..	21
			! XVIII.9.9.	- Antoine Gabriel	29
IV.1.1.	- Guillaume	13!	XVIII.9.10.	- Madeleine	30
			! XVIII.9.11.	- Pierre L.G. du TAPION.	30
V.1.1.	- Guillaume	13!	XVIII.9.12.	- Michel J.B.	31
V.1.2.	- Hugues	14!	XVIII.9.13.	- Louis François	31
			!		
VI.1.1.	- Louis	14!	XIX.5.1.	- Jean François	32
			! XIX.5.2.	- François	32
VII.1.1.	- Bérard de Bérard	14!	XIX.5.3.	- Joseph	32
VII.1.2.	- Jehan	14/15!	XIX.5.4.	- Antoine	32
			! XIX.5.5.	- Marguerite Victoire ..	32
VIII.2.3.	- Guillaume	15!	XIX.5.6.	- Madeleine	32
VIII.2.4.	- Jehan	15!	XIX.5.7.	- Pierre Balthazar	32
VIII.2.5.	- Philippe	15!	XIX.8.1. /	- Victoir E. F. S/S 81	32
			! XIX.8.2.	- Marie L. F.	33
les IX*-X*-XI* générations manquent		!	XIX.8.3.	- Jean Jacques "ainé" ..	35
			! XIX.8.4.	- Jean François	36
XII.0.1.	- Jehan "le jeune"	15!	XIX.8.5.	- Ant. Paul de LESTER ..	37
			! XIX.8.6.	- Gabr. Fr. des GLAJEUX.	38
XIII.1.1.	- Anthoine S/S 5184. ...	15!	XIX.8.7.	- J. L. d.PITHON S/S 82.	40
			! XIX.8.8.	- Marg. Bonne Eulal. ...	45
XIV.1.1.	- Jehan	15!	XIX.8.9.	- Marg. Elis. Etien. ...	48
XIV.1.2.	- Marguerite	15!			
XIV.1.3.	- Boniface S/S 2592	16!	XX.1.1.	- Anne Simphorose	48
XIV.1.4.	- Philippa	16!	XX.1.2.	- Pacific Emilien	48
XIV.1.5.	- Louise	16!	XX.1.3.	- Jean Joseph Vespasien.	48
			! XX.2.1.	- Pierre Louis	49
XV.3.1.	- Anthoine	16!	XX.2.2.	- Pierre Victor Alph. ..	49
XV.3.2.	- François	16!	XX.6.3.	- Camille	50
XV.3.3.	- Honoré S/S 1296	16!	XX.6.4.	- Etienne Paul Hip.	50
			! XX.7.5.	- M.L. Laur. Mélina	53
XVI.1.1.	- Esprit	16!	XX.7.6.	- V. J. Jenny S/S 43.	53
XVI.1.2.	- Anne	17!	XX.7.7.	- Sidonie G. S/S 41	55
XVI.1.3.	- Antoine	17!			
XVI.1.4.	- Pierre	17!	XXI.3.1.	- Gustave	56
XVI.3.5.	- François S/S 648	17!	XXI.3.2.	- Evremont	56
XVI.3.6.	- Claire	17/18!	XXI.3.3.	- Ludovic	56
			! XXI.3.4.	- Laure	56
XVII.1.1.	- Antoine	18!	XXI.3.5.	- Jules	57
XVII.4.2.	- Jacques	18!	XXI.3.6.	- Henri	57
XVII.4.3.	- Catherine	18!	XXI.3.7.	- Marie Amélie	57
XVII.4.4.	- Jean	18!	XXI.4.1.	- Amélie M. Fr. de P. ..	57
XVII.4.5.	- Lucrèce	18!	XXI.4.2.	- Anatole H.M. Fr. de P.	57
XVII.4.6.	- François	18!	XXI.4.3.	- Marie	58
XVII.4.7.	- Antoine	19!			
XVII.5.8.	- Melchior	19!			
XVII.5.9.	- Jean Antoine S/S 324 ..	19!			
XVII.5.10.	- Claire	20!			

Etant donné les unions entre cousins-germans, la même personne possède plusieurs N° S/S.

TABLE DES ILLUSTRATIONS "BÉRARD"

- I.1- Les armes "BÉRARD".
- I.2- Quittance de Gabriel BÉRARD. A.de P. 5AZ 3936. *où ds le texte?*
- I.3- Acte de b. de J.A. XVIII.2.2. 1701.
- I.4- Plans de l'île de St. Domingue et de sa partie ouest.
- I.5- Portrait de Jean François XIX.2.1. *1730-1795*
- I.6- Plan de St. MARC (8).
- I.7 & 8- Plan de la plaine de l'Artibonite et des possessions des BÉRARD... (8)
- I.9- L'indigoterie et traitement de l'indigot.
- I.10- Le coton et son traitement.
- I.11 & 12- Le sucre et sa fabrication.
- I.13- Carte de Cassini, éch. 1/86400. C'est César François CASSINI de THURY 1714/1784 qui entreprit la grande carte de France terminée par son fils Jacques Dominique 1748/1845. Implantation du château de Draveil/BÉRARD.
- I.14- Carte de Draveil actuelle avec la situation du château.
- I.15, 16 & 17- Le Château dans l'état actuel. Grille d'entrée et les 2 façades.
- I.18- La 1^o page de l'acte d'achat du château. Acheteur Jean François BÉRARD.
- I.19- La 17^o page donnant le prix de la vente: 400.000 L.
- I.20- La dernière page de l'acte proprement dit: Les signatures.
- I.21 & 22- Les 1^o & 5^o pages de l'état général du mobilier.
- I.23- Procès verbal de la Mairie de Draveil, 1792.
- I.24- Note manuscrite de Jean François, 1792.
- I.25- Acte de décès de Jean François, 1795. *xviii-9, 2*
- I.26- Acte de décès de XVIII.9.10. St. Domingue. St. Marc. *sa soeur*
- I.27- Acte de b. de XVIII.9.12. *son frère*
- I.28- Acte de décès de XVIII.9.13. *son frère*
- I.29- Acte de b. de XIX.8.1.
- I.30- Portrait de XIX.8.1. *) Victoire B, ep. J.A. Abeille*
- I.31- "La JOANNENQUE" en 1987, Astaffort. Textes des plaques LAFITTE à la Mairie
- I.32 & 33- Correspondances LAFITTE / ABEILLE en 1803 & 1826.
- I.34- Actes de naissances de jumeaux XIX.8.3. & 4.
- I.35- 2 pages de l'acte de vente du château de Draveil. *en 1800*
- I.36- Dernière page du cm. BÉRARD / THENET. Juin 1794.
- I.37- Page des signatures du mariage civil.
- I.38- Lettre du 22.12.1813 de Jean Louis à sa soeur Victoire.
- I.39- Pension alimentaire de Jean Louis à sa belle-mère. Sign. de l'acte, 1826.
- I.40- Indemnité de St. Domingue, extrait de la 1^o & avant-dernière Page. (13 p.)
- I.41- Acte de mariage BÉRARD / ABEILLE du 21.11.1827.
- I.42- Deux portraits de Jean Louis.
- I.43- Les signatures sur le cm. BÉRARD / NIGON de BERTY 1796.
- I.44- Portrait d'Etienne BÉRARD dite "Aurore".
- I.45- Faire-part de décès d'Hippolyte BÉRARD.
- I.46- Lettre de 1813 de Mélina B.
- I.47- Portrait de Mélina en 1840 à 43 ans.
- I.48- Acte de naissance de XX.7.6. "Jenny".
- I.49- Son portrait à 3 âges différents.
- I.50, 1 & 2- Lettres de la même qu'elle adresse à sa tante et marraine.
- I.51- Acte du mariage religieux BÉRARD / ABEILLE.
- I.52- Faire-part du décès de "Jenny" B.
- I.53- Lettre de Sidonie B. à sa tante.
- I.54- Lettre de la même à Emmanuel ABEILLE.
- I.55- Portrait de Sidonie.
- I.56- Faire-part de son décès.

TABLE DES SOURCES "BÉRARD"

1. Histoire du commerce de Marseille PLON 1951. T. I, P. 301 & T. III, P. 284-285.
2. Les N° précédés des lettres S/S correspondent aux N° SOSA-STRADONITZ des ancêtres de mes enfants.
3. Dictionnaire des noms et prénoms de France. A. DAUZAT. LAROUSSE 1951.
4. Recueil général des généalogies historiques. Vicomte de MAGNY. 1855.
5. A. du VAR. A.C. de Draguignan. GG 35.
6. A.N. Section Outre-Mer. St. Domingue. Par. St. MARC. Décès 1749
7. Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'île de St. Domingue par MOREAU de SAINT MÉRY. Paris. Sté. de l'histoire des colonies française et librairie LAROSE, 1958. 3 V. Reprint. Ouvrage remarquable par sa documentation. Voir également, pour l'époque actuelle, Haïti-St. Domingue. Collection des grands voyages. Delta Voyage. A. Col.
8. Négociants bordelais et colons de St. Domingue. Paris. Sté. Française d'histoire d'Outre-Mer. 1972. Française THÉSÉE.
9. Archives de la famille BÉRARD. A.N. Fonds privés. AB XIX 426 dépôt du 28.04. 1926 et AB XX 440 dépôt du 11.04. 1928.
10. A.N. Sect. Outre-Mer. St. Domingue EC 141 f°256. Pte. Riv. de l'Artib. R. 13.
11. A. des Notaires. R. 401. Procuration 5 p.
12. G1 495. Recens. 1776-1787. BÉRARD f°5.
13. A.N. Minutier Central. Et. LXI N°648. Vente château Draveil. 55 p. 1790.
14. Dictionnaire Historique de la Ville de Paris 1779? V. 2. p. 668. HURTAUT et MAGNY. 4 V. MINKOFF, reprint Genève 1973.
15. Draveil et son histoire. René FONTAINE. Edité par la Mairie. "Le château de Draveil" de René FONTAINE et M. de COURCEL. Bibliothèque de Draveil.
16. Monographie sur le château de Draveil, 1898. Manuscrit de M. MARTIN. A. Vers.
17. A.N. Minutier Central. Et. LXI N°650. 1791.
18. XIII. N°469. 1791.
19. Mairie de Draveil. E.C. An III. P. 391/392 et naissances An V.
20. A.N. Minutier Central. Et. LXI N°681. 5 actes: 1795/1796? 31 p.
21. "Les rues de Draguignan et leurs maisons historiques" Frédéric MINEUR. T. VIII P. 190. Papiers de la famille RAIMONDIS.
22. A.N. Sect. Outr. Mer. St. Domingue. Notariat 53. Rep. B. St. Marc 761 f°159
23. Greffe de Port-au-Prince G2.95 F 14.
24. Cons. Sup. de Port-au-Pr. G248 f°681/682
25. f°726/727
26. A.N. Sect. Outr. Mer. St. Domingue. Notariat 53. Rep. B. St. Marc 765 f°161.
27. G1. 512.
28. Marseille A. paroissiale de St. FERRÉOL. Naissance 1740.
29. A.N. Sect. Outr. Mer. St. Domingue. P. Riv. de l'Art. EC. R. 140 f°122.
30. St. Marc. Notar. R. 753-433-1432.
31. Port-au-P. EC. R. 188. f°31.
32. St. Marc. Actes de b. & +. de XVIII. 9. 12. EC. 205 f°134 & EC. 206 f°40.
33. Actes de b. & +. de XVIII. 9. 13. EC. 206 f°44.
34. Archives de M. Pierre de BÉRARD de MONTALET SAINT-PIERRE.
35. Livre de raison d'Henri ABEILLE. Tome IV: Histoire des ABEILLE.
36. A.N. Sect. Outr. Mer. St. DOomingue. St. Marc. Actes de b. & + de XIX. 8. 1. EC. 207 f°45
et A.C. de Marseille (B. du RH.) An. 1848. Décembre N°219. (Beaucoup d'actes comme celui-ci étaient envoyés, à l'époque, au Ministère de la Marine et des Colonies. Dépôt des Chartes et Archives à Versailles.)
37. Tome IV: Histoire des ABEILLE.

SOURCES "BÉRARD" (suite)

38. A.N. Sect. Outr. Mer. St. Domingue. St. Marc. EC.207 f°64 & 80.R.18.
 EC.141 f°381.
39. A.N. Minutier Central. Et.XIX.N°920 - 921 - 932 & 948.
40. Dictionnaire des contemporains de G. VAPEREAU.1893 Paris 6°éd. P.900/901.
41. Arc. de l'Amirauté de Bordeaux. Embarquement.
42. A.N. Minutier Central. Et.LXI. Rep.13. N°684.
43. A.N. Sect. Outr. Mer. St. Domingue. St. Marc. EC.141 f°347. Reg.13.
 f°324. f°340. f°350.
44. A.N. Minutier Central. Et.XIX. N°975. dépôt de pièces Paul LESTER.
45. Et.XX. N°787. 115 pages. Vente du château BÉRARD. *à Draveil*.
46. Et.XIX. N°920. Notification.
47. Et.XIX. N°926. Proc. 4 P.
48. Et.XIX. N°1048. Notoriété et Succession.
49. Et.XIX. N°1064. Notoriété.
50. Et.LXI. N°676. cm.1794 BÉRARD/THENET.
51. A.C. Thiais. Mariage N°9 An III. et naissance Jenny.
52. A.N. Minutier Central. Et.XIX. N°922. du 06.10.1802 & N°925 du 03.11.1804.
 & N°929 du 04.08.1806. & N°934 du 08.03.1809
 & N°935 du 07.08.1809. & N°938 du 05.04.1811.
 & N°940 du 22.04.1812. & N°941 du 23.12.1812.
 & N°943 du 24.08.1813. & N°945 du 19.08.1814.
 & N°952 du 25.03.1817. & N°961 du 09.08.1820.
 & N°975 du 22.07.1826. & N°976 du 11.09.1826.
53. A.C. de Marseille. An.1827. Mariage N°274: BÉRARD/ABEILLE et + 1853.
54. A.N. Minutier Central. Et.XLV N°804 du 28.10.1837. Vente d'immeuble.
55. A.C. de Marseille. An. 1851. Décès N°6 & An. 1880. Décès N°1167.
56. A.C. thiais. Publication de mariage.
 A.N. Minutier Central. Et.LXI. N°681 & Et. XIX. N°918. (Location) & N°922.
 Et. XIX. N°926. (2 pièces). & N°927 Procuration. &
 N°929. Vente. & dépôt. & N°931. Location de terres
 & N°934. Location. & N°959. 2 Baux. & N°975. extr. .
- 57.1, A. de Paris. X° Art. R 231 + 1850 & ° 1805.
 2, reconstituée pour le X° Art. + 1839. - Mariage 1826.
58. A.N. Minutier Central. Et. XIX. N°1060 Copies d'actes de ° de x & divers.
 N°975. dépôt d'actes 1826.
 Et.XLVI. N°752. Donation HENRY.
59. Paroisse St. VINCENT de PAUL. An.1822. Mariages. Acte N°37 & 1756.

Ovrage 6.

II

GÉNÉALOGIE DES MAGNAN.

INTRODUCTION

Le patronyme "MAGNAN" : MAGNAN - MAGNAIN - MAGNIEN. Patronyme répandu - "Chaudronnier ambulant" Fréquent surtout est et sud-est - La 1^e forme est méridionale. (1)

"MAGNAN" - Nom en Langue d'Oc du vers à soie. Très répandu dans le département de la Drôme - Déjà en 1686 et 1734, il y avait déjà 2 familles à Dieulefit (Drôme).../... La plupart de ces familles étaient protestantes (1).

Nos "MAGNAN" sont très certainement originaires du Midi ce qui explique leur présence à Constantinople au XVIII^e siècle, étant donné les rapports commerciaux entretenus entre le Midi et le Levant.

Malgré de très nombreuses recherches auprès:

- Des Affaires Etrangères.
- Des Congrégations religieuses chargées, jadis et maintenant, de la paroisse St. Pierre à Constantinople ou de ses archives (tant en France qu'en Italie et en Turquie) et particulièrement auprès du Père W. Christian Van Dijk, spécialiste de la question au Couvent des Capucins de Paris.
- D'autres familles MAGNAN en France.

Je n'ai rien retrouvé me permettant de connaître les origines de cette famille en France.

Nombreux sont donc les MAGNAN. Parmi eux en voici quelques uns qui ont retenu mon attention pour des raisons diverses:

- A la B.N., au Cabinet des Titres et Manuscrits, l'Armorial Général donne la description des blasons de 7 familles MAGNAN de Provence déposés à Digne en juillet 1699 et à Toulon en 1700. Malheureusement aucun d'eux ne peut être rattaché à notre famille.

- "Le livre des MAGNAN". Ouvrage de Joseph MAGNAN publié en 1919 que l'on peut consulter dans les bibliothèques de Provence et à la B.N. Cette famille n'a pas d'ancêtres communs avec les nôtres qui soient connus. Cependant:

1°, une fille de ce Joseph: Marie, Joséphine MAGNAN, 1813-1881, a épousé Adrien FAUCHIER, 1806-1871, d'où: Angèle FAUCHIER-MAGNAN épouse d'Eugène de CHIEUSSES de COMBAUD ROQUEBRUNE (Voir tome 5 "Les COMBAUD")

2°, Adrien FAUCHIER avait un frère: Victor, + 1878, qui avait épousé Sophie CHASTENAY de PREFORT, d'où Gabrielle épouse de Charles ABEILLE (Voir tome 4 "Les ABEILLE")

Ainsi les descendants de Charles ABEILLE et ceux d'Eugène CHIEUSSES de COMBAUD ROQUEBRUNE ont les mêmes ancêtres du côté maternel.

- Un Honoré MAGNAN, drapier à Marseille a été guillotiné dans cette ville le 22 nivôse An II (02.12.1793.) comme contre révolutionnaire.

- Parmi les passagers embarqués à Marseille de 1751 à 1789 en direction de St. Domingue, figurent 5 MAGNAN, mais aucun ne correspond aux nôtres.

- Acte de baptême. A Croix des Bouquets "Mirebalais" le 03.10.1785. A été baptisée Claire, Françoise, négresse, née le 24 novembre 1783. Fille légitime de Jean, François MAGNAN, nègre libre, habitant au "Mirebalais" et de Marie, négresse libre selon son acte de baptême en date du 1^{er} janvier 1758. Parrain: Jean, François LEDOUX, mulâtre, et la marraine Claire MANDIN, gritonne. (2) Ce nègre avait très probablement été au service de la famille MAGNAN qui l'avait affranchi.

- Le 08.03.1783. Le Cap, paroisse de l'Assomption. Dominique MAGNAN, né à Gènes (Italie) en 1738, aide de port au Cap à St. Domingue est malade et dans son lit. Il a demandé au Préfet Apostolique de venir le marier, car il n'est pas certain de la validité du mariage qui lui a été administré à St. Eustache (Ile de la Martinique) le 5 août 1759 par le Sr. Georges Van ESSEN, ministre prêchant en cette ville. "Il demande donc une nouvelle cérémonie qui lui est accordée" son épouse étant consentante. Il s'agit de Catherine LEROY, fille légitime du Sr. Philippe, résidant à la Martinique.

Le malheureux devait mourir deux jours après. (2) (I, 1 & 2)

GÉNÉALOGIE DES MAGNAN

TABLEAU 1

Abrév.: St. Domingue:D - Angleterre:A - Italie:I - France:F - Constantinople:C

1. S/S 650-652

PIERRE ^{h6M}

Négociant.

* av 1680 :F. - + av 1718 :C.

x ca 1702 :D. ^C

Françoise SCALE

* ca 1682 :C. - + 1742 :D.

Remariée en 2*x ca 1718 :C. à Paul LAZARY +av 1730:C. > Marie Elisabeth
 *1719:C. + 1781 D.
 x ca 1740 :D. > SP.
 Paul PINEL CLOVILLE

Remariée en 3*x ca 1730 :D. à Gabriel PINEL > SP.

3 enfants du 1^{er} lit:

1.1. S/S 326	1.2.	1.3. S/S 325
GABRIEL MICHEL ^{h6M} Trésorier de la Marine	JEAN BAPTISTE Négociant en A. & Conseiller du Com.:I.	ANNE ^{h8M}
*ca 1703 :C. - +1765 :D.	*ca 1705 C. - + (?)	ca. 1708 1782. *ca 1767:C. +1749:D
1*x 1733:D. ! 2*x ca 1759:D.	x ca 1729	x ca 1729:C.
Marie Louise GRUÉ	Marie ANCY	Jean Antoine BÉRARD ^{Conouf à Const^{le}}
*1714:D. +ca 1758:D	* (?) + av 1764	XVII.5.9. S/S 324
! ! ! ! !	! ! ! ! !	! ! ! ! !
9 enfants 1.1.1 à 1.1.9.	3 enfants ^{à Gabriel} 1.1.10 à 1.1.12	6 enfants
Tableau 2.	Tableau 3.	Voir histoire des BÉRARD

* Soeur de l'épouse de 1.2.13.

dont
1.1.3. Marg. Vict. ^{h21}
x J.F. Bérard

dont Jean-François ^{h21}
° 1730 à C.
épousera
Marg. V. MAGNAN

TABLEAU 2

Les 9 enfants de la 1^e union de MICHEL GABRIEL / M.-Louise GRUÉ & descendants.

1.1.1.	- FRANÇOISE	*1735 D. +1738 D.		
1.1.2.	- MARIE LOUISE GABRIELLE	*1735 D.	- x 1757 D.	Antoine AUDIGÉ
1.1.3.	- MARGUERITE S/S 163 VICTOIRE	*1737 D. +1793 F.	- x 1763 D.	Jean François Voir l'histoire BÉRARD des BÉRARD
1.1.4.	- CLÈRE GEORGETTE	*1738 D. *1740 D.		
1.1.5.	- CLAUDINE PÉRINE	*1739 D. +1758 D.		
1.1.6.	- GABRIEL MICHEL JEAN FRANÇOIS	*1740 D.	- x ca 1764 D.	Geneviève LAGOURGUE
1.1.7.	- JEANNE ELISABETH	*1743 D.	- x 1767 D.	Claude Etienne *1731 D. > 3 enfs. Bruno BIDONNE +1771 D. > dont 1 > x J.J. > BÉRARD
1.1.8.	- JACQUES PIERRE LOUIS	*1744 D.	- x 1777 F.	Emilie GUYON > IV.8.1. x Paul Antoinette LAMOTHE Elisabeth CARRIER >
1.1.9.	- MARIE MODESTE	*1748 D. +1754 D.		

TABLEAU 3

Les 3 enfants de la 2^e union de GABRIEL MICHEL / M. Fr. STERLIN & descendance.

! 1.1.10. - VICTOIRE *1760 D.
! CHARLOTTE
! BONNE
! x 1779 D. > 4 enfants.
! Bernard
! LAGOURGUE

{ IV. 10. 1
— 2
— 3
— 4

! IV. 11. 2. Louis
! SUZANNE MARIE x TRINQUART
! GABRIELLE
! *1778 D.

Succession anormal

! IV. 11. 3. Louis
! SUZANNE MIC. x DUFAURE
! VICTOIRE LAJARTE
! *1780 D.

! 1.1.11. - MARIE Fr. *1756 D.
! GABRIEL J.B.
! MAGNAN/CABEUIL
! x 1777 D. >
! Louise Suzanne
! Victoire MAGNAN
! IV. 13. 11.

! IV. 11. 4. n...
! CHARLES x n..... >
! LOUIS
! *1781 D.

! V. 4. 1. JEAN-BAPT.

! V. 4. 2. EMILIE
! ISABELLE! V. 4. 3. MARIE
! REBECCA! V. 4. 4. CHARLES
! AUGUSTE

! IV. 11. 5. n...
! ANTOINETTE x MARCHAND
! ELISABETH
! *1782 D.

! IV. 11. 6. M. J-B.
! MARIE x ALLARD
! ANTOINETTE
! *1786 D.

! IV. 11. 7.
! CLAUDE
! (S. masculin)
! *1788 D.

! 1.1.12. - MARGUERITE !
! ELISABETH !
! PAULINE *1754 D. !
! x 1769 D. > 4 enfants.
! Etienne !
! BELUMEAU !
! de LA VINCENDIÈRE!

TABLEAU 4

numérotation
illégible.

Les enfants de JEAN-BAPTISTE / Marie ANCY.

	IV. 13. 8.	MARIE JEANNE MARG. HENR. 1754/1758 D.	
	IV. 13. 9.	PIERRE M. 1°x Aglaée JOUETTE > (?) FRANÇOIS 2°x Ursule JOUETTE > (?) *1756 D.	
	IV. 13. 10.	LOUIS VICTOR "Des SOURCES" *1757 D.	
	IV. 13. 11.	LOUISE SUZ. x M.G. J-B.F. > VICTOIRE (1.1.11.) > Tableau 3 *1759 D. MAGNAN/CABEUIL >	
	IV. 13. 12.	JEAN ANTOINE HENRI *1760 D.	
1. 2. 13. PIERRE HENRI *ca1732 A. +av1803 x 1754 D. Suzanne STERLIN Soeur de la 2° épouse de 1.1.	IV. 13. 13.	CHARLOTTE JEAN. FRANC. *1762 D.	>!
	IV. 13. 14.	CLAUDE (s. masc.) "Petit Bois" MARGUERITE *1763 D.	
	IV. 13. 15.	MARIE x Pierre J-B. > FRANÇOISE LETOURNEUR > (?) *1765 D.	
	IV. 13. 16.	JACQUES N. x Pauline ! V. 16. 5. CLAUDIA "BOISNEUF" MAGNAN >! V. 16. 6. ALBINA *1766 D. IV. 14. 21. ! V. 16. 7. LOUIS	
	IV. 13. 17.	CLAUDE PAUL "DESFORGES" *1767 D.	
	IV. 13. 18.	FRANÇOISE P. ADÉLAÏDE *1769 D.	
	IV. 14. 19.	CATHERINE LOUISE CHARLOTTE *1765 D.	
1. 2. 14. LOUIS ANDRÉ *ca1735 +1807 F. x 1764 D. Marie Louise LABORDE	IV. 14. 20.	ANNE MARIE x Charles M. Humbert ! *1767 D. VINCENT >! 1 Fille.	
	IV. 14. 21.	PAULINE x Jacques Nicolas ! *1768 D. MAGNAN "BOISNEUF" >! 3 Enfants. IV. 13. 16. !	
	IV. 14. 22.	LOUIS ANDRÉ CHARLES > Destin inconnu. *1769 D.	

OBSERVATIONS

Cette famille, dont nous descendons, avait l'esprit aventureux. Les périples de ses différents de ses différents membres le prouvent. C'était pourtant une époque où les moyens de transports étaient aussi difficiles que dangereux!

Les MAGNAN partent donc de France vers le milieu du XVII^e siècle pour Constantinople où ils se fixent pour environ 1/2 siècle, à-peu-près en même temps que les BÉRARD.

Les échanges commerciaux entre la France et la Turquie diminuent, par contre la colonie de St. Domingue devient un "Eldorado". Les MAGNAN n'hésitent donc pas et, comme les BÉRARD, ils quittent Constantinople, les uns (les nôtres) pour St. Domingue, les autres pour Londres, l'Italie et Cuba!

Enfin, à cause de la révolte des esclaves, les nôtres reviennent en France où la descendance mâle s'éteint à-peu-près sûrement.

Il est à remarquer le nombre important d'unions entre cousins germains: MAGNAN / MAGNAN et MAGNAN / BÉRARD.

 HISTOIRE DES MAGNAN

↓
1. (S/S 650)

PIERRE

*1^{er} Magnan connu
et Françoise SCALE*

Négociant à Constantinople

ca 1675 sa ° probablement en France. Sa + à Constantinople av. 1718.

Tout ce que nous savons de lui est indiqué sur l'acte de décès (2) de son épouse, Françoise SCALE, inscrit sur le registre paroissial de La Petite Rivière de l'Artibonite à St. Domingue.

Elle est née à Constantinople (Turquie) en 1682, mariée à Pierre MAGNAN avant 1704 à Constantinople d'où 3 enfants: GABRIEL MICHEL 1.1. (S/S 326) - JEAN-BAPTISTE 1.2. - ANNE 1.3. Elle est veuve de ce 1^{er} mariage vers 1718.

xx Elle se remarie alors avec Paul LAZARY, docteur en médecine à Constantinople d'où Marie Elisabeth ° à Constantinople en 1719 et + à St. Domingue en 1781, elle avait épousé à St. Domingue Paul PINEL-CLOVILLE, union s.p.

Année resté jusqu'en 1739 (cf. p. 19 des Bérard)

xx Veuve à nouveau à Constantinople, elle part alors pour St. Domingue, vers 1730, avec sa fille qui vient de se marier et se remarie à St. Domingue à une date indéterminée, avec Gabriel PINEL, né en France, fils de Jean-Baptiste.

Elle part, avec son mari pour Marseille, comme l'indique l'acte de ° de sa 1^{re} petite-fille FRANÇOISE 1.1.1. Son mari doit y mourir.

Elle repart alors pour St. Domingue où elle est inhumée le 02.11.1742. dans l'église de la Petite Rivière de l'Artibonite (Paroisse St. Gêrôme). (2) Elle est décédée sur l'habitation de son fils GABRIEL MICHEL 1.1. munie des sacrements. Son fils signe l'acte avec F. DAVID et MÉRAGE, curé.

1.1. (S/S 326)

GABRIEL MICHEL

Négociant à St. Marc (St. Domingue) et trésorier de la Marine.
ca 1703 sa ° à Constantinople (Turquie)

Je n'ai pas retrouvé le moment de son départ de Constantinople mais, il est fort probable qu'il est parti avec son frère, sa soeur et sa mère après le 2^e veuvage de cette dernière, c'est-à-dire vers 1730.

a) 1733 le 11.05. son x à la Petite Rivière de l'Artibonite (St. Domingue), paroisse St. Gêrôme, après publication d'un ban dans cette paroisse (celle de la future) et à St. Marc où il est négociant. Dispense accordée pour les deux autres bans. Sa mère est présente.

La future: Marie Louise GRÜÉ "de SILLY" signe l'acte. Elle est née sur la paroisse de Croix du Bouquet à "Cul de Sac" le 15.07.1714.

Fille de Louis, chirurgien à "Cabeuil" (Petite Rivière de l'A.) né ca 1680 à St. Christophe, diocèse de La Rochelle (France) et, de dame Marie CHEULO "DESFORGES" * ca 1685 à St. Domingue et + av. 1733. C'est la fille de François et de Suzanne RENASSAN, elle a une soeur, Marguerite, épouse de Jean-Baptiste STERLIN. Presque tout le monde signe l'acte (2,3)

De cette union 9 enfants: FRANÇOISE 1.1.1. - MARIE LOUISE GABRIELLE 1.1.2. - MARGUERITE VICTOIRE 1.1.3. (S/S 163) - CLÈRE GEORGETTE 1.1.4. - GABRIEL MICHEL JEAN FRANÇOIS 1.1.5. - ELISABETH JEANNE 1.1.6. - JACQUES PIERRE LOUIS 1.1.7. - MARIE MODESTE 1.1.8. - CLAUDINE PÉRINE 1.1.9.

ca 1758 décès de son épouse Marie Louise GRÜÉ. ou?

b) 1753 Le 23.01. Son 2^e x à La Petite Rivière de l'Artibonite après publication d'1 ban et dispense des 2 autres. "Dispense obtenue pour le degré de consanguinité où ils sont parvenus, bulle obtenue de la Cour de Rome de N. St. Père le Pape en date du 24 août 1752." (2,4)

Il est bien entendu veuf et n'a plus sa mère." Il est trésorier particulier de la Marine à St. Marc."

Son épouse: Marie Françoise STERLIN, veuve en 1^e noce de feu Charles ROSSIGNOL "de MIRAGOIN" Union s.p.

Elle est née dans cette paroisse le 02.01.1720. à 4h.

Elle est la fille de feu Jean, de son vivant: trésorier de la Marine et Marguillier à St. Marc. Il est né vers 1690 à Cadillac (Gironde. France) et, de feu dame Marguerite CHEULO "des FORGES", née sur la paroisse vers 1695.

C'est la soeur de la mère de la 1^e épouse du futur, ce qui n'explique pas la dispense pour consanguinité.

Tout le monde signe, dont nos BÉRARD.

D'où, de cette union: VICTOIRE CHARLOTTE BONNE 1.1.10. - MARIE GABRIEL JEAN-BAPTISTE FRANÇOIS 1.1.11. - MARGUERITE ELISABETH PAULINE 1.1.12.

1763 en février, au moment du x de sa fille MARGUERITE VICTOIRE 1.1.3., il est déjà très malade. Il habite dans une "habitation" située au "Pont de Cabeuil", paroisse de la Petite R. de l'A.. Etant donné son état, le mariage est célébré chez lui "Dans un lieu décent et séparé de la maison principale."

1765 le 31.12. "A été enterré dans l'église St. Gêrôme, paroisse de la P. R. de L'A., sous son banc, le corps de feu sieur Michel Gabriel MAGNAN, ancien trésorier de la Marine, habitant cette paroisse. Agé d'environ 62 ans et muni des sacrements de l'église, jay signé avec les témoins."

1.2.

JEAN-BAPTISTE

Négociant à Londres (Angleterre)
et

Conseiller du Commerce en Italie.

ca 1705 sa * à Constantinople.

Tout ce que j'ai pu apprendre sur lui m'a été donné lorsque j'ai trouvé les actes de mariage de ses 2 fils à St. Domingue en 1754 et 1764.

Parti de Constantinople avec sa mère, il est allé s'installer à Londres comme négociant. Il avait probablement épousé auparavant, ca 1729, je ne sais où, Marie ANCY. De cette union 2 fils sont nés: PIERRE HENRI 1.2.13. - LOUIS ANDRÉ 1.2.14.

Le 1^e est né à Londres et a été baptisé paroisse St. James de Westminster.

Le 2^e soit à Londres où à Livourne en Italie.

Le huit vllars mil Sept cent quatre vingt trois, à la Acquisition des Sieurs
 Dominique Magnard, aube de port en cette ville, Etienne Dany son lieugeant
 Jean de Maladie, non Suffragant. Sainctin, prestre apostolique et curé de
 cette paroisserie, nous nous Sommes vus et de lui et nous a delatés;
 qu'ayant des doutes sur la validité de son Mariage, contracté dans un pays
 Etrangere et devant tout autres que son propre prestre et son aube de cérémonie
 de dit Normain, il nous prioit de nouveau son mutual consentement
 avec les dames Catherine Le Roy, fille legitime du S. philippe, Resident à
 la Martinique, et Adolphe tant que besoin seroit son Mariage fait à
 luytraine le long août mil Sept cent cinquante sept par le S. qui est
 Van Espar, Ministre predicant à cette ville. En consequence nous deviant tranquiliter
 et favoriser autant qu'il est en nous le duplicat, après leur avoir accordé l'apport
 de tous bans et de tout prohibé, nous avons de nouveau leur mutual
 consentement et ratifié le dit Mariage, et félicité du S. J. Noubion
 Chanoine Regulier des Chartres et S. S. de cette paroisserie, et en
 presence de Messieurs Simon de Chalut, Lieutenant de port, Simon Boucille
 Marchand, ignace gardin, Capitaine navigateur, Et Jean Baptiste bonois arnaud,
 negociant, qui ont signé avec nous, ainsi que l'Espar, l'Esparce a delatés ne
 le sçavoir. = Noubion J. Boucille. Simon de Chalut.

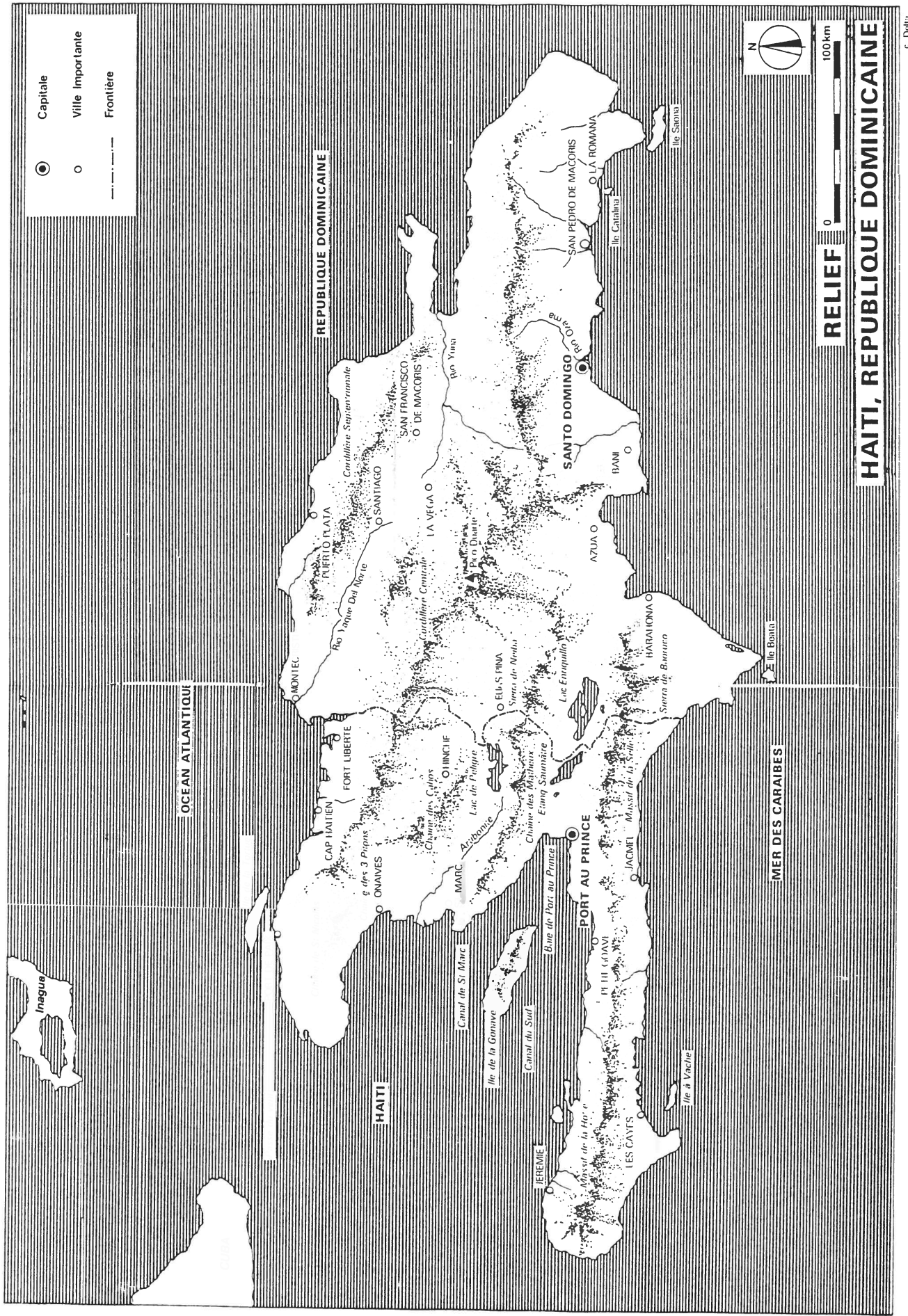
J. B. arnaud
 ignace Gardin
 Marchand

Le dix sept cent quatre vingt trois
a été enterré en l'église de cette paroisse en présence
de M^{rs} les soubzignés le corps de feu Sr Dominique
Mazouze aide de post natif de laquey en son vivant époux
de Dame Catherine Philpou d'ant âgé de quarante cinq
ans lequel s'unit de serments de son état de fin de châtelle
et salue approuvé M^{rs} J. G. Cardin Magnan
de Sainten Cap: prieur curé

F, 2



Marguerite Victoire MAGNAN 1.1.3 (S/S/63) 1737-1793
 Elle a été veinte par Madame VIGÉE-LEBRUN - S.D. Dracil
 Le tableau se trouvait dans la famille de Rivière de LA MURE
 épousera (à S^t-D.) son cousin (père MAGNAN) J-François B-



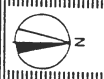
● Capitale
○ Ville Importante
- - - Frontière

RELIEF 0 100 km
N

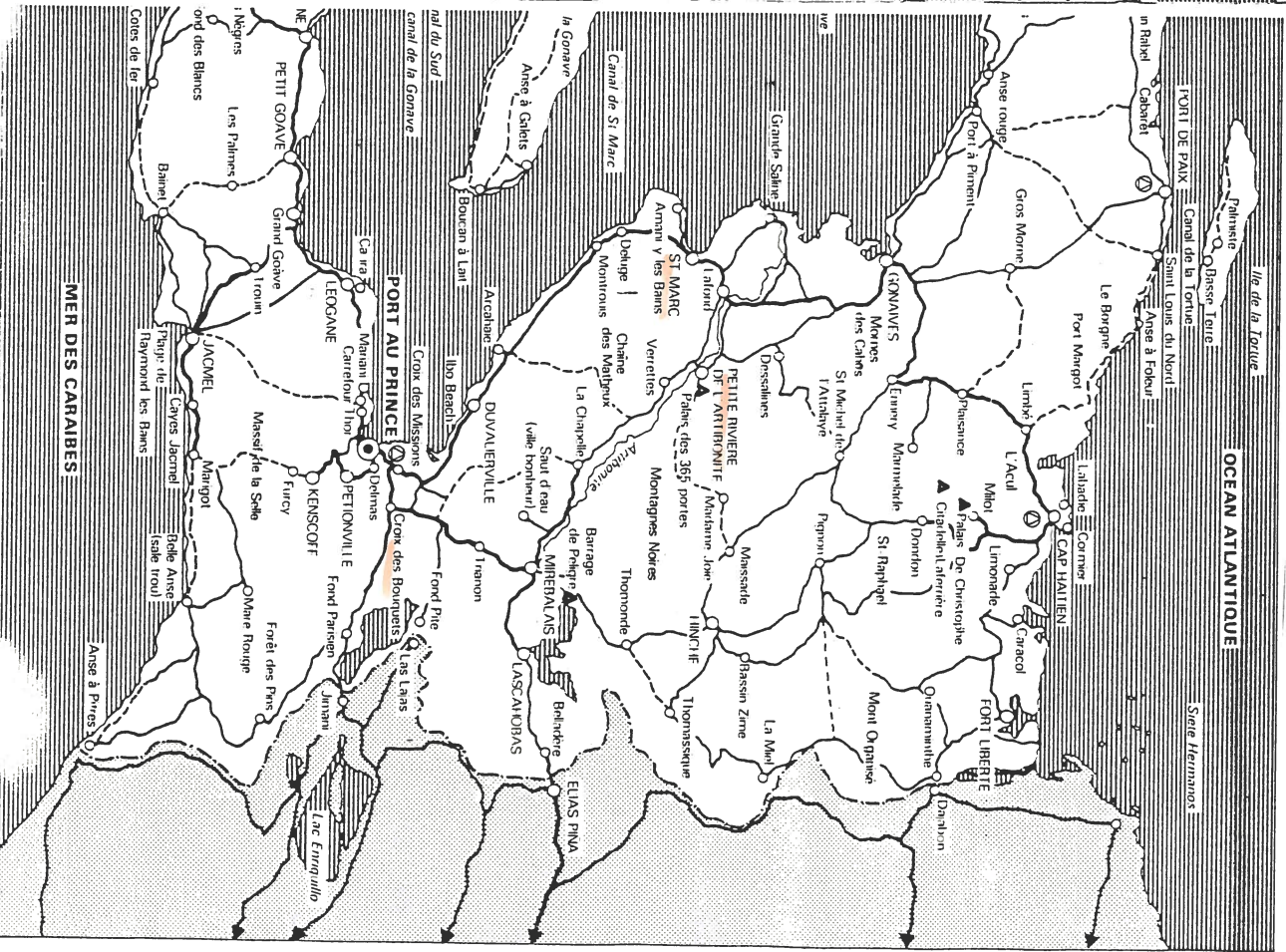
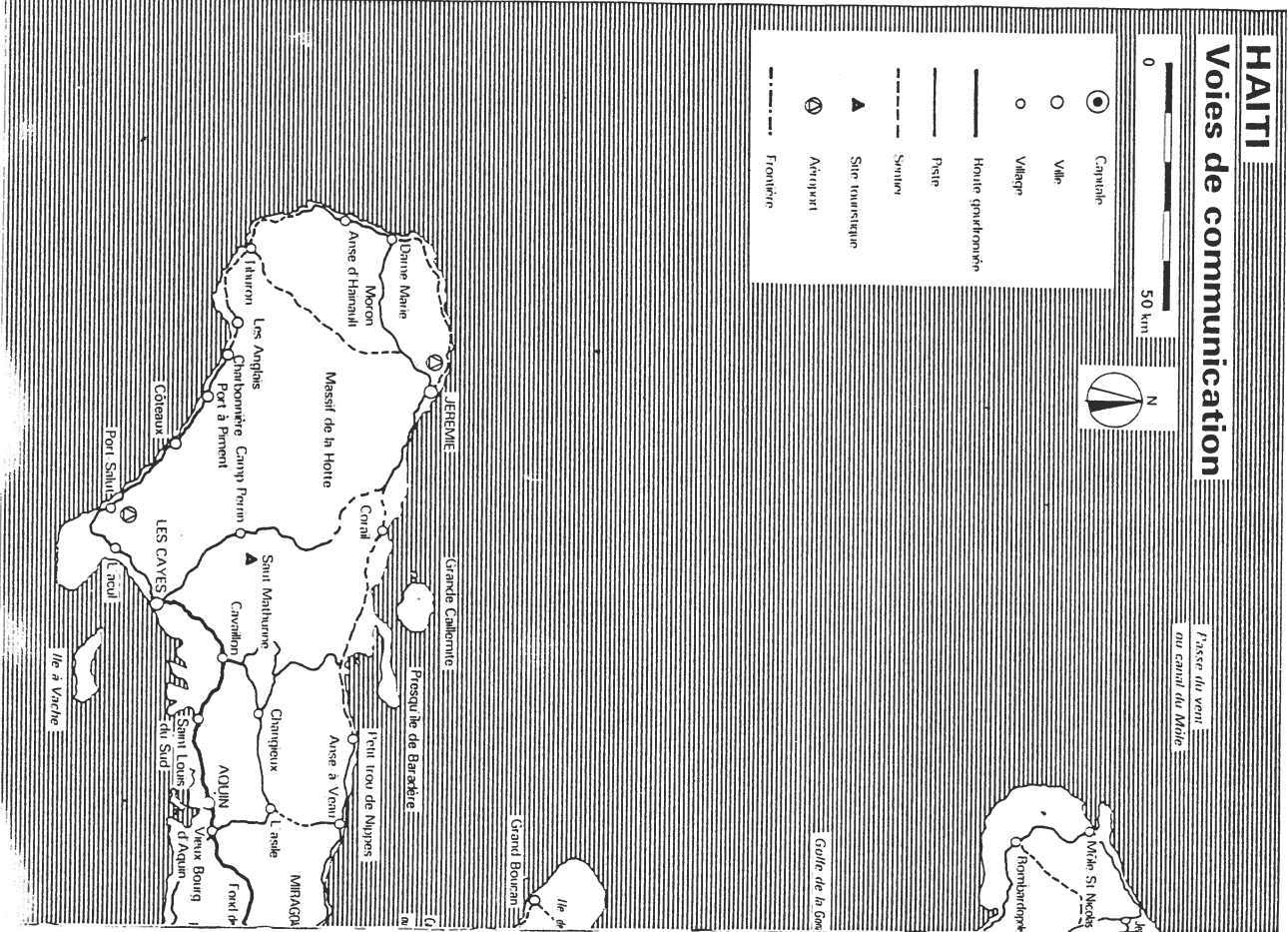
HAITI, REPUBLIQUE DOMINICAINE

HAITI

Voies de communication



	Capitale
	Ville
	Village
	Route grandtraverse
	Route
	Sentier
	Site touristique
	Aéroport
	Frontière



Quand ses fils se marient à St. Domingue, il est Conseiller du Conseil du Commerce de sa Majesté Impériale (l'Empereur d'Autriche.) et, habite Grande Rue de Toscane à Livourne.

1764. Il est déjà veuf et doit mourir plus tard, probablement à Livourne.

1.3. (S/S 325)

1.3. (S/S 325)

X ANNE ^{mère} MAGNAN

ca 1708 sa * à Constantinople (Turquie)

1729 son x à Constantinople avec Jean Antoine BÉRARD (XVII.5.9. S/S324) à voir dans "Histoire des BÉRARD" (Consul)

vers 1739 part à St-D. avec son mari.
D'où 6 enfants

¹⁷⁸²
~~1729~~ "Le 10 juin a été enterrée dans la grande nef de l'église (St. Gêrome, paroisse de La P. R. de l'A.) entre le 3° et 4° pillier à droite en entrant, sous le 1° banc, le corps de Delle. Anne MAGNAN, native de Constantinople, veuve de feu Sr. Antoine BÉRARD, vivant négociant à St. Marc.

Laquelle est décédée hier soir sur l'habitation de Monsieur BÉRARD aîné, son fils commandant de Milice de cette paroisse, âgée d'environ 74 ans et munie des sacrements en foy de quoy nous avons signé avec les témoins l'an et jour susdits." (2,6)

1.1.1.

FRANÇOISE

Soeur jumelle avec Marie Louise Gabrielle qui suit.

1735 sa * le 09.09. à "11 h. 1/2" à La P. R. de l'A. (2,7)

1736 son b. le 31.01.

p. Mr. Philippe Dominique de COURPON, chevalier de l'Ordre Militaire de St. Louis, lieutenant du Roi, commandant le Corps de Milice de l'Artibonite.

m. Bonne Françoise SCALE veuve de François Michel PINEL, sa grand-mère maternelle demeurant à Marseille. Elle est représentée.

1738 Le 25.07. "A été enterrée, sous le banc de la famille, environ au milieu de l'église, à droite en entrant Françoise MAGNAN, native de cette paroisse, âgée d'environ 3 ans, fille de..." (2,8)

1.1.2.

MARIE LOUISE GABRIELLE

1735 Sa * le 09.09. "à midy" à La Petite. Rivière. de l'Artibonite.

1736 Son b. le 31.01. En tête de l'acte figure la mention: "J'ai baptisé 2 filles jumelles"

p. Louis GRÜÉ, son grand-père maternel, habitant de cette paroisse.

m. Delle. Marie Françoise de COURPON, soeur du Sr. de COURPON.

1757 Le 12.05. Son x à La P. R. de l'A. Paroisse St. Gêrome (2,9)

"Après 1 ban dans la paroisse et dans celle de St. Jean-Baptiste (Jean GAMEL) le 8 mai et, dispense des 2 autres accordée par le R.P. BAILLET préfet apostolique de notre Maison et le T.R.P. RIVIÈRE, père préfet des Missions et R.P. jésuite du Cap."

Elle est encore mineure et a perdu sa mère.

Elle épouse Antoine AUDIGÉ né et habitant la paroisse de St. Jean-Baptiste à Jean Gamel, dépendance de Port de Paix. Fils mineur émancipé de feu Sr. Guillaume, vivant habitant la paroisse et, de feue Dame Jeanne BIDAUT.

Elle est assisté de l'avis de Mr. Claude DESMÉ "des JOUTIÈRES" lieutenant de Milice au dit quartier de Jean GAMEL, son beau-frère et curateur.

Parmi les signatures: STERLIN "La Plaine" dame de la HUILLERIES. -
Désiré DUBOURG - BARRÈRE, A. GAUTHIER et VALADIER LABORDE témoins.

Sans autres informations.

1.1.3. S/S 163 X MARGUERITE VICTOIRE ^{née} MAGNAN

1737 Le 21.09. Sa * à 4 h. du matin à La P. R. de l'A. (2,10)

Le 07.10. Son b. paroisse St. Gérôme.

p. Antoine MARIN habitant Cul de Sac.

m. Mme. Marguerite DESFORGES, épouse de François André de CILLY de cette paroisse.

1763 Le 14.02. Son x paroisse St. Gérôme avec Jean François BÉRARD "du PITHON" (XVIII.9.8. S/S 162) Voir "Histoire des BÉRARD" *elle a 26 ans*

D'où 17 enfants dont 8 meurent en bas-âge.

A St. Domingue ils font partie des grands propriétaires de la plaine de l'Artibonite, la partie la plus riche de l'île. Portraits de Marguerite Victoire (I,2). Peinte par Mme VIGÉE-LEBRUN, le portrait se trouverait dans la famille de RIVIÈRE de LA MURE.

(2 cartes de St. Domingue (I,3 & 4) et portraits de TOUSSAINT LOUVERTURE, chef de la révolte des esclaves et futur général. (I,5 & 6)

1790 Toute la famille part se réfugier en France au moment où la révolte des esclaves n'est plus contenue et devient dangereuse pour les familles. Ils achètent le château de Draveil près de Paris, dans l'Essonne.

1793 (An II de la République) Le 26.08. à 9 h. du matin son décès en son domicile au château de Draveil. Déclaration faite par son fils Gabriel François (son 6^e enfant) et le régisseur des fermes Antoine Marie LOYEZ. (I,7)

1.1.4. CLAIRE GEORGETTE

1738 Sa * Le 20.09. à La P. R. de l'A. (2,11)

Son b. Le 09.10. paroisse St. Gérôme.

p. Georges PERICAR, habitant aux "Verrettes".

m. Marie Françoise STERLIN, fille à feu Jean et à Marguerite DESFORGES, elle devait devenir la 2^e épouse du père de l'enfant baptisée.

1740 Le 16.12. a été enterrée sous le banc de la famille dans l'église de St. Gérôme, "LUCE" GEORGETTE, âgée d'environ 27 mois.

1.1.5. CLAUDINE PÉRINE

1739 Sa * Le 08.10. à 11 h. du matin à La P. R. de l'A. (2,20)

Son b. Le 15.11. paroisse St. Gérôme.

p. Pierre MOREAU, habitant de la paroisse des Verrettes.

1758 Son + Le 23.11. à 2 h. à La P. R. de l'A.

Agée d'environ 19 ans, décédée sur l'habitation de son père et munie des sacrements, inhumée le 24 dans la nef de l'église St. Gérôme, à coté du banc de la famille.

I,5




*Le général
Toussaint-
Louverture.*

I,6



Le général Toussaint-Louverture.

11. *Supplément de*  *legittime pour les actes de*
décès de la *Commune de Draveil, pour l'année*
R. M. mil sept cent quatre *vingt seize* *zero de la République*
commencé le *vingt sept aoust.*

De son maire *Philippe*

Le jour d'hui *Mardy* *vingt sept aoust* *mil sept cent quatre*
vingt seize *deuxième* *de la République Française*, *Sur son*
honneur *M. Martin* *pardevant* *moi* *officier public*, *de la* *Municipalité*
de Draveil, *Et* *deux* *autres* *personnes* *destinées* *à* *constater* *la*
naissance, *Maringer*, *Et* *décès* *des* *citoyens*, *Sont* *présent* *à*
la *Maison* *Commune* *de* *Draveil*, *Les* *citoyens* *Gabriel* *François*
Berard, *agé* *de* *vingt* *un* *ans* *et* *quatre* *mois*, *sans* *profession*,
demeurant *dans* *cette* *Commune*, *Et* *notaire* *Marie* *Loyer* *et*
Messieurs *des* *fermes* *de* *Draveil*, *et* *demeurant*, *agé* *de* *soixante*
et *trois* *ans*, *Le* *premier*, *Fils* *de* *Marguerite* *Victoire* *Magnan*
demeurante *dans* *cette* *Municipalité* *agé* *de* *soixante* *deux*
ans, *Epouse* *du* *citoyen* *Jean* *François* *Berard*, *propriétaire* *dans*
cette *Commune*, *Le* *second* *demeurant* *chez* *la* *dite* *Marguerite*
Victoire *Magnan*, *audit* *lieu* *de* *Draveil*, *Les* *dits* *Gabriel*
François *Berard*, *Et* *notaire* *Marie* *Loyer*, *En* *ont* *déclaré*
que *la* *dite* *Marguerite* *Victoire* *Magnan* *est* *morte* *hier* *à*
neuf *heures* *du* *matin* *aud* *domicile* *de* *son* *Epoux* *audit* *Draveil*,
D'après *cette* *Déclaration* *Je* *me* *sois* *transporté* *en* *lieu* *de* *ce*
domicile, *Je* *me* *sois* *assuré* *du* *décès* *de* *la* *dite* *Marguerite* *Victoire*
Magnan, *Et* *Je* *en* *ai* *dressé* *acte* *que* *les* *citoyens* *Berard*
et *Loyer* *ont* *signé* *avec* *moi* *fait* *à* *la* *Maison* *Commune*
de *Draveil*, *Le* *dite* *jour*, *M. M. en* *ou* *cy* *de* *publ.*

par le public
General de la
Commune.

Loyer
Berard

Richer

Marguerite
Victoire
Magnan

Loyer *Berard*

Richer
off. public.

En *mil* *sept* *cent* *quatre* *vingt* *seize* *deuxième* *de la* *R. publique*
le *jeudy* *vingt* *neuf* *aoust*, *Sur* *les* *quatre* *heures* *du* *soir*

Richer

1.1.6. GABRIEL MICHEL JEAN FRANÇOIS "CABEUIL"

1740 Sa * Le 29.10. à La P. R. de l'A. (2,12)

Son b. Le 31.12. paroisse St. Gêrôme.

p. Jean Antoine BÉRARD (XVIII.5.9. S/S 324), grand-oncle de l'enfant, négociant à Marseille où il se trouve momentanément, il habite la paroisse et est représenté par M. Jean-Baptiste TIREL, négociant arrivant de France.

m. Dame Françoise de SCALE, grand-mère du dit enfant.

ca 1764 Son x à St. Domingue avec Geneviève LAGOURGUE.

1785 en avril, il figure sur la liste des passagers pour aller de France à Léogane (St. Domingue) sur le "CLÉOMÈNE" de Nantes. Il a 44 ans, habite l'Artibonite et est fils de GABRIEL. (3)

1793 Le 16.02. Il figure sur la liste des habitants de St. Domingue réfugiés à Paris (4). Il est indiqué comme marié à Geneviève LAGOURGUE.

Sans autres informations sur lui.

1.1.7. JEANNE ELISABETH

1743 Sa * Le 30.03. à 5 h. 1/2 du matin à la P. R. de l'A. (2,13)

Son b. Le 13.04. paroisse St. Gêrôme.

p. Jean MOLLERT

m. Elisabeth LAZARY, tante de l'enfant.

1767 LE 08.01. Son x à La P. R. de l'A. après 1 ban et dispense des 2 autres (2,14)

Elle est orpheline et épouse Claude Etienne BIDONNE, habitant de cette paroisse, âgé d'environ 34 ans (ca 1733), natif de "La Lorraine" paroisse Rose de Léogane. Il est fils de feu Etienne, né en France à la Côte St. André en Dauphiné, de son vivant négociant et demeurant à Rose de Léogane et de feu Anne de GUERAU. Etienne a un frère: Claude, ca 1700, au même endroit, fils de François et de Jacqueline BOUVIER, marié le 09.05 1725 à La P. R. de l'A. avec Marie SAUNIER, née sur la paroisse, fille de Jean et de Marie Magdelaine LECOUDRE, veuve du Sr. Jacques COTINEAU.

Tout le monde signe l'acte.

1771 Le 05.07. Naissance de leur 3^e enfant: Jeanne Bonne Gabrielle. Son père meurt le lendemain. (2,15)

Le 06.07. "Jay inhumé sous le banc de Mme. Vve. MAGNAN, le corps de feu Mr. Claude Etienne BRUNO BIDONNE, capitaine de Milice, natif de Léogane, décédé dans son habitation hier soir à 5 h., âgé d'environ 40 ans" (2,15)

Le 20.08. Baptême de Jeanne Bonne Gabrielle, paroisse St. Gêrôme.

p. Jean François, le jeune, DUPARNAY.

m. Victoire Elisabeth Bonne MAGNAN, tante maternelle représentée par Charlotte Victoire BIDONNE, soeur aînée de la baptisée. (2,16)

1783 Le 25.01. Elle achète par devant Maître CONSTANT de CASTELIN notaire à St. Marc au Sr. Armand PEYCHERS, habitant le quartier de l'Artibonite des terres d'une surface de 5 carreaux et 7,5 d'1/11 de carreau ! au prix de 3.000 L. le carreau, soit 15.210 L. payées comptant en espèces. (Dernière page de l'acte avec la signature de l'acheteuse. I,8)

1784 Le 14.05. elle fait établir par le même notaire (4,1) une procuration au Sr. Jean COTTE "de JUMILLY", déjà gérant de ses biens, étant donné son prochain départ pour la France.

Le même jour, chez le même notaire, elle institue "procureur général" son beau-

frère, Jean François BÉRARD (XVIII.9.8.) "ainé", capitaine commandant les Milices de La Petite Rivière. (4,1)

Toujours pour la même raison et devant le même notaire, elle fait une donation (4,1) & (I,9) "Pour la bonne amitié qu'elle porte au Sr. Eugène de LA VINCENDIÈRE, son neveu, fils du Sr. Etienne et de Delle MAGNAN (Marguerite Elisabeth Pauline 1.1.12.) lui a, par ces présentes, fait donation d'une négresse créole nommée "Joséphine" âgée d'environ 8 ans, que ladite Dame lui donne en toute propriété."

Elle a donc dû partir en France où sa trace est perdue.

Descendance: Charlotte Victoire BIDONNE épouse en 1^o noce un Sr. NOIRMONIER et en 2^o noce un Sr. VERTEUIL. - Louise Elisabeth Amélie épouse Jean Jacques BÉRARD XIX.8.3. - Jeanne Bonne Gabrielle au destin inconnu.

1.1.8. JACQUES PIERRE LOUIS "de LA MAHOTTIÈRE"

1744 Sa * Le 09.11. à La P. R. de l'A. (2,17)

Son b. Le 08.12. paroisse St. Gérôme.

p. Jacques PAYEN, Capitaine de Milice, habitant la paroisse des "Vérettes".

m. Anne MAGNAN 1.3. Grand-tante-paternelle, épouse du Sr. Jean Antoine BÉRARD.

1777 Le 15.04. cm. chez Mtre. MONY, notaire à Paris, entre Jacques Pierre Louis et Marie Magdelaine Emilie GUYON, mineure, née ap. 1752 au quartier de l'Artibonite. St. Domingue. Fille de Pierre décédé av. 1777 au quartier de l'Artibonite et de Marguerite DESSERT, elle-même remariée à M. Claude Augustin BENOIST de TRÉMON, substitut de M. le Procureur du ROY au siège de St. Marc, habitant le quartier de l'Artibonite.

Aux termes du contrat, la mère de la future s'engage à lui verser le solde de la succession de son père, soit le 1/3 des nègres que compte l'atelier.

Ils se sont donc probablement mariés à Paris tout de suite après et, sont revenus à St. Domingue.

1748 Le 26.01. contrat passé devant Mtre. BINAUGRAMAISON, notaire à St. Marc, intitulé: Remise de nègres pour convention de mariage.

Mme. Marguerite DESSERT épouse BENOIST de TRÉMON va remplir les engagements pris lors du mariage de sa fille.

Il est tout d'abord procédé à l'évaluation de tous les nègres divisés en 6 catégories pour les mâles et en 8 pour les femelles.

Mâles:	Créole domestique de 40 ans, l'unité	3.800 L.
	Nègres courants	"
	Nègres de plus de 50 ans ...	"
	Nègres infirmes	"
	Nègres spécialistes	"
	Nègres indigotiers	"
Femelles:	Négresses infirmes	"
	Créoles de 2 ans 1/2	"
	" de 18 ans	"
	" de 13 ans	"
	" de 38 ans	"
	" de 3 ans	"
	" de 20 ans	"
	" servante de 27 ans .	"

Il devait y avoir environ 70 à 75 nègres, soit au total: 190.525 L.

Soit, pour 1/3 : 63.508 L. 3 lots de nègres sont établis et tirés dans un chapeau, le lot N°2 revient à la jeune mariée.

Magnon, les 11/10/04
de Lagouque et les

deuxième sous-départ, auquel leur nouvelle. Suivant
le 14/10/04, je me le prassi en double minute de
l'assemblée, sur l'habitation de la Seule Saint-Nicolas
Pédons, on se dit leur vendeur L'ère brecoi. On
peut même transporter en prison de L'ère brecoi
Jean Baptiste Le Lézard, habitant voisin, et
de la tradition Gérard Girard l'habitation de
Maurice Pevard aussi, leur Jean de la Seron.
Le titre de la petite rivière, l'ancien reguin de
Cours. L'ère qui se en quatre rince-
toir. Les vingtaines du mois de Janvier
après midi. On après lecture les parties
L'après un présent ou il y a de suite
même reguin l'ère autre.

Magnon v. Pedone

P.
L. L'ère brecoi

[Signature]

[Signature]

Dominique

Suparons, n'ichal et L'ère brecoi
H. M. des Chapelles

Denonciation No. 10. 1811
du Citoyen de la République
le 14 May 1811

Pardevant N. ou. unaires au. Roy. Royal
de l'Etat Major de la République Française
Sous le nom de Citoyen de la République
nommé Guignot.

J'ai l'honneur d'adresser à votre Excellence
le Citoyen de la République Française
Citoyen de la République Française
Citoyen de la République Française
Citoyen de la République Française

Je vous prie de vouloir bien agréer
l'assurance de mon profond respect
et de votre dévouement
Citoyen de la République Française

Je vous prie de vouloir bien agréer
l'assurance de mon profond respect
et de votre dévouement
Citoyen de la République Française

Je vous prie de vouloir bien agréer
l'assurance de mon profond respect
et de votre dévouement
Citoyen de la République Française

Je vous prie de vouloir bien agréer
l'assurance de mon profond respect
et de votre dévouement
Citoyen de la République Française

Le quart de l'année de la République
dans le Citoyen de la République
Citoyen de la République Française
Citoyen de la République Française
Citoyen de la République Française

Guignot
Citoyen de la République Française

Citoyen de la République Française
Citoyen de la République Française
Citoyen de la République Française

Le couple a dû mourir avant 1822, probablement en France.

Descendance: Antoinette Elisabeth Emilie IV.7.1.

1.1.9.

MARIE MODESTE

1748 Sa * Le 01.03. à La P. R. de l'A. (2,18)

Son b. Le 27.06. paroisse St. Gérôme.

p. M. Modeste de COURPON, capitaine d'Infanterie.

m. Dame Marie Françoise STERLIN, veuve à feu Sr. Jacques Charles ROSSIGNOL et 2^e épouse de GABRIEL MICHEL 1.1. habitante de cette paroisse.

1754 Son + Le 27.11. paroisse St. Gérôme et son inhumation le même jour, âgée d'environ 6 ans (2,19).

1.1.10.

VICTOIRE CHARLOTTE BONNE

1760 Sa * Le 20.09. à La P. R. de l'A. (2,22)

Son b. le 09.11. paroisse St. Gérôme.

p. Antoine AUDIGÉ, de cette paroisse.

m. Delle. Marguerite victoire MAGNAN 1.1.3.

1779 Son cm. Le 30.06. passé par devant Mtre. Constant de CASTELIN, notaire à St. Marc. (4,3)

Le futur: Bernard LAGOURGUE, né dans l'Ile BOURBON paroisse de St. Denis, majeur né av. 1754. Lieutenant aide-major de Milice et négociant à St. Marc et y demeurant.

Il est fils de feu Pierre, vivant major des troupes de la dite Ile et de Dame Hélène PEAN, sa veuve, épouse en 2^e noce de Marie François Jacques BERTIN, écuyer, ancien commandant dans l'ile BOURBON et conseiller secrétaire du ROY, Maison Couronne de France et de ses Finances.

Il a donné son consentement au contrat et au mariage par procuration donnée par acte notarié passé devant Mtre. NOUVILLE, notaire à Bordeaux, au Sr. Marc Antoine PEAN, frère de la future, résidant à St. Marc, y négociant fondé de sa MAJESTÉ.

Témoins du futur: Jean François de LAUZEAU, Chevalier de St. LOUIS, commandant pour le ROY à St. Marc. Ami. - Jean Jacques Gatien BRESSON DES CHAPELLES, conseiller du ROY, sénéchal à St. Marc. Ami. - LAGOURGUE DUFAX, frère germain

Témoins de la future: De LA VINCENDIÈRE, beau-frère et son épouse, soeur germaine. - Sr. MAGNAN CABEVIL, frère germain.

Toute une page est consacrée aux signatures des personnes présentes.

Apport du futur: La succession de son père représentée par la Société de commerce LAGOURGUE / PEAN. Non chiffrée.

Apport de la future: 30 carreaux de terre soit 60.000 L.

24 têtes d'esclaves 33.450 L.

2 esclaves: "Anette" de nation ARADA 25 ans .. 4.000 L.

"Julie" Quarteronne 10 ans 2.000 L.

Habillement, linge, hardes, bijoux, armoire 4.500 L.

En plus la Dame sa mère lui donne en avance d'hoirie:

4 esclaves: "Joséphine" créole 19 ans 3.000 L.

"Sophie" sa fille, mulatresse 4 ans 1.000 L.

"Lucie" créole 10 ans 2.000 L.

"Théodat" créole 15 ans 3.000 L.

Apport total de la future: 112.950 L.

1779 Son x Le 01.07. paroisse St. Gérôme. Elle est encore mineure mais émancipée d'âge par sentence homologative de l'avis des parents. Elle a comme curateur, son père étant décédé, Gabriel Michel Jean François MAGNAN 1.1.6.

capitaine de Milice à St. Marc.

Elle épouse donc Bernard LAGOURGUE qui est à la tête d'une importante maison de commerce que lui a laissée son père.

1782 Le 27.11. Elle vend, avec l'accord de son époux et celui de sa mère, 30 carreaux de terre pour 80.000 L. à Mme. Marie Françoise STERLIN, veuve de Gabriel Michel MAGNAN 1.1. (4,3)

1793 Le 16.02. Son époux figure sur la liste des habitants de St. Domingue réfugiés à Paris. Son épouse n'est pas mentionnée, ce qui laisse à penser qu'elle est décédée avant cette date.

La Maison de commerce LAGOURGUE & PEAN était fort importante comme le montre la lecture de l'ouvrage très intéressant de Mme. Françoise THÉSÉE (5).

Bernard LAGOURGUE y est très fréquemment cité. Cet ouvrage montre bien les rapports entre les colons de St. Domingue et une des plus importantes Maison de commerce de Bordeaux ainsi que la dégradation de la production de l'île de St. Domingue à la suite de la révolte des esclaves.

Ainsi le solde débiteur de Bernard LAGOURGUE auprès de la Maison BAPST & C' de Bordeaux évolue comme suit: 1788: 165.174 L. - 1789: 235.056 L. - 1790: 203.548 L. - 1791: 321.182 L. - 1792: 327.851 L. - 1793: 430.878 L.!

Il était temps d'apurer les comptes !

1831 La liste des indemnités de St. Domingue donne comme descendants du couple: Denis Victor. - Catherine Elisabeth épouse du Sr. REGNIER. - Jeanne Marie Pauline épouse du Sr. de GOURNAY, d'où 3 filles. - Geneviève Michelle Marie Mathilde.

1.1.11. MARIE GABRIEL JEAN-BAPTISTE FRANÇOIS "CABEUIL"

1756 Sa ° Le 13.05. à La P. R. de l'A. (2,24)

Son b. Le 06.07. paroisse St. Gêrôme.

p. Louis François STERLIN "De LA PLAINE", de cette paroisse, oncle maternel.

m. Marie Louise Gabrielle 1.1.2., sa demi-soeur.

1777 Le 16.01. Son cm. (4,4) et les 2 dernières pages du contrat (I,10)

Il demeure au quartier de l'Artibonite, paroisse St. Gêrôme de La Petite Rivière. Il a 21 ans, son père est mort et, comme mineur il a pour tuteur et curateur Gabriel Michel Jean François 1.1.6., son demi-frère capitaine de Milice demeurant au même quartier au lieu-dit "Cabeuil".

Il a été émancipé d'âge par arrêt du Conseil de Port au Prince

La future: Louise Suzanne Victoire MAGNAN IV.13.11. Fille de Pierre Henri 1.2.13. et de Suzanne STERLIN, habitant au "Cahos" susdite paroisse. Elle a 18 ans et demeure avec ses parents.

Leurs liens de parenté avec le futur sont importants: Le père du futur est le frère du grand-père de la future. La mère du futur est la soeur de la mère de la future.

Témoins du futur: Marguerite Victoire 1.1.3. (S/S 163), sa demi-soeur et, son époux Jean François BÉRARD (XVIII.9.8. & S/S 162) - Jeanne Elisabeth 1.1.7. veuve de Claude BIDONNE, sa demi-soeur - Marguerite Elisabeth pauline 1.1.12., sa soeur et, son époux Etienne de LA VINCENDIÈRE - Victoire Charlotte Bonne 1.1.10., sa soeur - Louis François STERLIN "de LA PLAINE", oncle maternel et parrain - Anne MAGNAN 1.3., veuve de Jean Antoine BÉRARD (XVII.5.9. & S/S 324), tante paternelle - Elisabeth Marie de LAZARY, veuve du Sr. Pinel CLOVILLE, fille d'un 2° lit de sa Grand-mère-paternelle - Gabriel Louis Antoine BÉRARD (XVIII.9.9.), capitaine de Milice, cousin - Pierre Louis BÉRARD "Du TAPION" (XVIII.9.11.), cousin - Paul Louis de LA VINCENDIÈRE, fils aîné, officier de Milice, ami - Paul de LA VINCENDIÈRE, père, capitaine de Milice - Henri de LA VINCENDIÈRE, fils - Jacques PAYEN, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St. LOUIS, ancien commandant de la paroisse des VERETTES, ami - Jean PAYEN

"BOISNEUF" capitaine de Milice - Jean PAYEN, officier de Milice - Tous de ce quartier.

Témoins de la future: Pierre François IV.13.9., Louis Victor IV.13.10., Antoine IV.13.12., tous ses frères. - Charlotte IV.13.13., Marie Françoise IV.13.15., ses soeurs. - Louis André, oncle paternel et parrain, 1.2.14. - Nicolas STERLIN, officier de cavalerie de sa Majesté Catholique, oncle maternel - François Bernard STERLIN DELMONTE, cousin germain maternel.

Les signatures de tous ces témoins sont reproduites sur la planche (I,10)

Régime de la communauté des biens à compter du jour du mariage.

Biens du futur:

- 1° 24 têtes de nègres, mâles et femelles (Succession de son père) déjà partagés avec sa soeur.
- 2° La valeur de 40 carreaux (4.000 M2) de terre vendue par sa mère pour égaler le prix d'une terre qui devait lui revenir de son père et qu'elle avait vendue à son frère François STERLIN "de LA PLAINE"
Le tout non chiffré.
En plus sa mère lui donne:
- 1° Un nègre nommé "JANVIER", de nation CONGO, 21 ans 3.000 L.
- 2° --- "PAULIN" - créole - 17 ans - perruquier 3.000 L.
La vente de ces 2 esclaves avait été faite à M. de LA VINCENDIÈRE "Ainé" qui la rétrocède au futur devant notaire.
- 3° Une chaise impériale commandée par le futur, sa mère la paiera 3.300 L.
- 4° 2 chevaux de chaise nommés "PARLEMENTAIRE" & "BAYARD" 1.200 L.
- 5° 1 paire de flambeaux d'argent, 1 cuillère à soupe, 7 couverts pesant 15 marcs, 6 onces, 6 cuillères à café. A 20 L. le marc 1.417 L.
- 6° Un ameublement de rotin (1 canapé, 12 chaises, 2 fauteuils) 600 L.
- 7° Deux tables à jouer 72 L.
- 8° Deux bois de lit d'acajou avec cadre et garniture complète 600 L.
- 9° 6 paires de drap de toile de Rouen, sans couture 621 L.
- 10° Six douzaines de serviettes ouvrées avec leur nappe 240 L.
- Total du tout 13.750 L.

Biens de la future:

- 1° Une concession à son nom de 100 carreaux (1 H.) situé au "Capucin" quartier du CAHOS, susdite paroisse, sur laquelle sont plantés 15.000 pieds de café rapportant et, une case en rondins couverte. Le tout estimé 12.000 L.
- 2° Une négresse "SOPHIE", 18 ans, blanchisseuse et bonne servante 4.000 L.
- 3° Un nègre "LINDOR", de nation CONGO, 20 ans, bon sujet 2.500 L.
- 4° Une mulâtresse "Fanchette", 9/10 ans, servante 2.200 L.
- 5° Une autre petite mulâtresse "BONNE" 3 ans 1.000 L.
Ces 4 esclaves appartiennent à la future en contrepartie de la vente de plusieurs animaux donnés par des parents.
- 6° Un jeune nègre "DAGOBERT" de nation CONGO, 13 ans, qui lui a été donné en présent par son oncle Louis André 2.400 L.
Soit au total 24.100 L.
En sus, ses parents lui donnent, en avance d'hoirie, payable moitié 1 an après le mariage, le solde 1 an après 10.000 L.
Son oncle paternel, Louis André MAGNAN, lui donne dès l'arrivée du 1° négrier qui fera une vente à St. Marc, un ménage de nègres à son choix.

Témoins: Antoine DUBOUT de LA GARENNE, économe de Dame CLOVILLE et Jean NOVIAL, tailleur d'habits.

1777 Le 16.01. (Le même jour que celui du cm.) Son x après avoir obtenu une dispense du 2° degré "d'affinité et de consanguinité" par bulle du Pape PIE VI du 27.08.1776. adressée au R.P. MAUBERT, Prefet Apostolique (2,25).

Tous les témoins, les mêmes que ceux du cm., signent.

1782 Le 27.11. Sa mère, Marie Françoise STERLIN, veuve de Gabriel Michel 1.1.

vend à son fils (4,5) & (I,11):

Une habitation à la montagne du CAHOS, lieu dit "Les Orangers" de 92 carreaux (9.200 M2.), bornée par ... et composée de:

- 1° - Un magasin de 54 pieds sur 15 de large, divisé en 3 pièces égales et, à chaque extrémité une autre pièce de 10 pieds sur 15, terminée chacune par un cabinet de 10 pieds sur 5. Le tout en bois équarri, poteaux en terre, combles en charpente couverte de "lattes", le tout palissadé et le sol intérieur recouvert de planches. l'ensemble est utilisé pour exploiter le café.
- 2° - Un moulin à piler le café.
- 3° - Quatre carrés de glacis en maçonnerie de différentes grandeurs.
- 4° - Une petite citerne en maçonnerie.
- 5° - Une case, poteaux de bois fichés en terre, parois "bouzillés", couvert de paille.
- 6° - Quatre cases à nègres en mauvais état.

La propriété lui avait été vendue par son frère François STERLIN le 24.09.1772. et payée le 09.04.1774.

La concession du terrain lui avait été donnée par le Prince de ROHAN, alors Général Intendant de la Colonie le 01.12.1767.

La vente est faite au prix de 80.000 L. (Environ 1.600.000 Fr. actuels) payable comme suit:

- Vingt milliers de café (Soit : 1 millier = 1.000 L. donc environ 9.790 Kg.) à raison de 15 sols la Livre, beau, loyal et marchand. La livraison devra être faite à St. Marc, à sa mère, courant avril 1784. - Une somme en espèces de 6.666 L., 13 Sols, 4 deniers, payables à la même date.
- A nouveau, pareille quantité de café et pareille somme en 1785 & 1786, toujours en avril.
- Enfin pareille quantité de café en avril 1787, pour solde de tout compte. Comme garantie pour sa mère, il hypothèque une valeur égale de ses biens.

1801 Le 11.01. (21 Nivose An IX) Sa propriété exploitée par le Sr. Jean LAFOND est cédée à bail à Jean Pierre LAFORTUNE, chef d'escadron militaire de l'arrondissement de La Petite Rivière de l'Artibonite et à Mathieu AIGNAN, chef de bataillon, commandant la Garde Nationale du Grand et Petit CAHOS, à raison de quatre millièmes de café par an. (Il s'agit de l'habitation que lui a vendue sa mère en 1782.)

Le livre de Mme. THÉSÉE (5), dont il a déjà été question, donne de nombreux renseignements sur lui, tels que:

- P.44: Dans le centre de l'Artibonite, c'est-à-dire entre le bac de La Petite Rivière et celui du centre, on relève l'habitation, dans l'angle formé par le grand chemin diagonal et le bac de l'Artibonite, de MAGNAN "CABEUIL".
- P.186: Le 24.01.1792. La fièvre des prix est tombée. Ils sont cependant encore élevés. Le 11 mars BAPST envoie à MAGNAN "CABEUIL" les tarifs suivants à fin de l'inciter à livrer ses produits: 135 à 200 Livre le quintal (Ancienne mesure: 50 Kg.) de sucre brut - 40,42 à 45 sols la livre de café - 15 à 16 sols la livre d'indigo. (7)
- Le 20.02.1793) Après l'ouverture des hostilités avec l'Angleterre, BAPST écrit à MAGNAN "CABEUIL": "La guerre ne doit pas vous inspirer de craintes sur vos envois. La Maison REYNAUD Frères & C° a pris des moyens sûrs qui, lorsqu'ils seront connus de vous, vous donneront la certitude de ce que nous vous assurons. Remettez vos denrées, nous avons les moyens de les transporter au milieu des risques de guerre. (7)
- Solde débiteur de MAGNAN "CABEUIL" sur BAPST: 1791: 2.972 L. - 1793: 9.029 L.

Indemnité accordée en 1827/1833 aux colons de St. Domingue (Le 1/10° de la valeur des biens en 1789). MAGNAN "CABEUIL": 41.700 Fr. 70 C.

1.1.12.

MARGUERITE ELISABETH PAULINE

1754 Le 30.03. Sa * à La P. R. de l'A. (2,26)

Son b. Le 17.05. Paroisse St. Gêrôme.

p. Paul CLOVILLE, officier de métier, demeurant à St. Marc.

m. Marie Elisabeth LAZARIE, son épouse, représentant Mme. Rose MOREL.
Tante maternelle. Tous les témoins signent.

1769 Le 02.12. à 4 h. de relevée, son x paroisse St. Gêrôme, (2,27) après 3 bans à St. Marc et à La P. R. de l'A.

Elle épouse Etienne BELLUMEAU de LA VINCENDIÈRE, majeur, capitaine de Milice et négociant à St. Marc, y demeurant. Né à Benassay (Vienne) en Poitou.

Fils de Paul, capitaine de Milice demeurant à St. Marc "Le bas de l'Artibonite" et de dame Jeanne ECHARD.

Elle est encore mineure et a pour tutrice sa mère.

Les témoins: Louis REMOUSSIN. Armand VALLEDON, chirurgien. Germain CARDIER et Honoré GUIGNE. Tous de ce quartier. Tous signent.

1778 Le 04.04. Son beau-père Paul BELLUMEAU de LA VINCENDIÈRE a déposé une requête contre un arrêt de la Cour du 09.06.1777. s'opposant à ce qu'il ajoute à son patronyme de BELLUMEAU le nom de "LA VINCENDIÈRE", sentence prise à Poitiers le 23.06.1739. Le jugement lui donne raison et reconnaît que son nom est bien celui de "BELLUMEAU de LA VINCENDIÈRE" (4,6)

1783 Le 12.02. Elle vend, avec l'autorisation de son époux, et avec son frère Marie G. F. Jean-Baptiste 1.1.11. une habitation à Bernard LAGOURGUE, officier de Milice et négociant à St. Marc, lui-même déjà propriétaire du 1/3 de cette habitation de par son épouse Victoire Charlotte Bonne 1.1.10.

Acte (8 pages) passé devant Mtre. Constant de CASTELIN, not. à St. Marc (4,7) résidant à l'Artibonite.

Contenance totale de l'habitation: 110 carreaux soit environ 1 H.10. (70 sur le plat et 40 sur le morne)

Cette propriété vient de Gabriel Michel 1.1. dont la succession avait été faite le 08.01.1767. par Mtre. PREVAL.

Cette habitation est constituée de:

- 1 magasin principal de 60 pieds de long sur 30 de large, y compris la galerie. Le tout divisé en 3 chambres égales sur la galerie et 2 cabinets aux extrémités. Le tout construit en poteaux de bois dur équarris et fichés en terre. Comble avec charpente couverte de tuiles. Maçonnerie entre les poteaux, sol carrelé.

- 1 autre magasin, aussi en bois dur équarris, poteaux en terre. 60 pieds de long sur 18 de large, maçonnerie entre les poteaux, couvert de tuiles.

- 2 autres magasins, même construction. L'un de 60 pieds sur 19, l'autre de 50 pieds sur 16.

- 1 autre magasin construit en rondins, poteaux en terre, clissés et "bouzillés" entre eux, couvert en tache (?).

- 2 colombiers, poteaux en terre, couverts en paille.

- 7 autres bâtiments servant de cases à nègres.

- 1 ensemble de 4 indigoteries animé par un moulin à eau à coté desquelles est une surface maçonnée et un canal pour mettre l'eau dans lesdites indigoteries.

- 2 autres indigoteries à coté d'un puits en maçonnerie avec un moulin à bêtes.

- Le reste de la surface, soit 25 carreaux plantés d'indigo et de coton. Six carreaux en patates et le reste en savanne et bois debout.

Conditions de vente: Les 2/3 du tout sont vendus au prix de 120.000 L. Ce qui fait 60.000 L. pour chacun des vendeurs.

Payement: 15.000 L. en espèces comptant à M. de LA VINCENDIÈRE. Les 45.000 L. restantes seront payées comme suit: 15.000 L. en avril 1785. d' en 1786. Et le solde en 1787, le tout sans intérêt.

Même mode de payement pour M. MAGNAN CABEUIL 1.1.11.

1783 Le 10.04. Bail à nègres (4,8) & (I,13)

Cet acte ne concerne pas directement les MAGNAN qui ne donnent que leur caution à cette transaction mais, l'intérêt de l'acte justifiait sa présence.

Paul de LA VINCENDIÈRE, fils aîné, beau-père de Marguerite. E. Pauline. 1.1.12.

habitant l'Artibonite, fort de la procuration des héritiers de Jean-Baptiste BRUNET, afferme pour 5 années, à compter de ce jour, au Sr. Louis Jean-Marie BLANCHET de LA MARLIÈRE, habitant la même paroisse et, sous la caution du Sr. Etienne de LA VINCENDIÈRE et certification de Marie G. F. J-B. MAGNAN 1.1.11., les nègres ci-après appartenant aux dits héritiers BRUNET, lesquels nègres sont estimés par 4 experts: Louis MASSE - Adrien DUGAS Du VALLON - Pierre PEYDRAS et Jacques Philippe LE GRAS, tous de ce quartier.

1- NOËL, Commandeur, créole, 28 ans.....	2.400 L.
2- JACQUES, créole, 28 ans. (blessé au bras g. gêné, dans son travail)	1.800 L.
3- DAVID, Congo, 48 ans	1.500 L.
4- BASTIEN, - - -	1.000 L.
5- JEAN PIERRE, créole, 24 ans	3.000 L.
6- BACCHUS, Congo, 53 ans	1.000 L.
7- FRANÇOIS, Kibo, 63 ans	500 L.
8- GERMAIN, Taquerria, 24 ans	2.600 L.
9- ANTOINE, créole, 22 ans	2.500 L.
10-PAUL, Aradu, 70 ans	5 L.
11-LOUIS, créole, 19 ans	2.500 L.
12-VENDREDI, sans âge	5 L.
13-MARGUERITE, créole, 29 ans	2.000 L.
14-PETIT LOUIS, son fils, 13 ans	1.500 L.
15-ZABETTE, griffée, sa fille, 10 ans	1.000 L.
16-GÉRÔME, son fils, 10 ans	1.000 L.
17-MARIE LOUISE, sa fille, 2 ans 1/2	300 L.
18-PETITE FRANÇOISE, créole, 22 ans	2.300 L.
19-NICOLE, créole, 39 ans	1.800 L.
20-MARTONNE, griffée, sa fille, 9 ans	1.000 L.
21-MARIE JEANNE, griffée, sa fille, 6 ans	600 L.
22-LOUIS, griffé, son fils, 2 ans 1/2	300 L.
23-MARIE ROSE, créole, 23 ans. Attaquée de vapeurs.....	2.000 L.
24-MARIE CLAIRE, créole, 16 ans	2.200 L.
25-JEAN JACQUES, créole, 10 ans	1.200 L.
26-MARIE, créole, 24 ans	2.400 L.
27-AGATHE, Congo, 39 ans	1.800 L.
28-PIERRE PAUL, mulâtre, son fils, 5 ans 1/2	600 L.
29-MARIE, Quiamba, 64 ans	500 L.
30-FRANÇOIS, Congo, 22 ans	2.400 L.
31-CATHIN, Arada, très âgée	5 L.
32-ESTER, très âgée	5 L.
33-MARTINE, très âgée	5 L.
34-NANETTE, créole, 22 ans	2.400 L.

Soit 34 esclaves que ledit Sr. BLANCHET de LA MARLIÈRE déclare avoir vus et visités et en être satisfait et en être en possession en ce moment.

Le bail est fait au prix de 6.000 L. en temps de paix et d'une diminution d'un quart en temps de guerre entre la France et ses anciennes possessions maritimes. Paiement de six mois en six mois au Sr. de LA VINCENDIÈRE, aîné.

A charge de traiter humainement les dits nègres tant en santé qu'en maladie, de répondre de leur marronnage et de leur mort naturelle et accidentelle sur le pied des estimations.

Signé: De LA VINCENDIÈRE, fils aîné. - BLANCHET de LA MARLIÈRE - DUGAS De VALLON - MAGNAN CABEUIL - De LA VINCENDIÈRE, fille - LEGRAS - PUYDRA - GIRARD.

Le livre de Mme THÉSÉE (5) cite de nombreuses fois cette famille:

- P.42. Les familles vivent souvent séparées, ainsi Etienne de LA VINCENDIÈRE vit et travaille à St. Marc et son épouse, après la naissance des enfants, part avec eux en France vivre à Tours pour leur éducation.

Par leurs mariages et leurs remariages presque tous les colons se trouvent apparentés à des degrés divers.

- P.44 & 45. Les BELLUMEAU de LA VINCENDIÈRE ont des habitations situées entre les Grands Cahos et les Capucins, dont le sol est très estimé.

pour des biens... Blanchette de la Morière

le 10 avril 1789.

ardevant nous Notaire au Siège Royal de la ville et
forêt de Saint-Dominique et la prairie en fait
Jean Lattaille et Jean Gerard Lacomme...
à la ville de la prairie de Saint-Denis...
Commune

fait Pierre le jeune Paul Delorme...
habitait... quartier...
rivière...
Bayade...

Lequel en cette qualité a par son...
a bail à ferme à Courpar...
années...
Blanchet de la Morière...
à la ville de la prairie...
accepté...
a bail à ferme...
la...
depuis...
Cabuil...
in...
héritiers...
Par les...
Pierre...
même...
ci...
pour...
Lequel...
abolition...

1^o page de l'acte

2^o page de l'acte

- 1. Louis-Augustin Sgarin 2400
- 2. Jacques Cuel age de vingt huit ans 1800
- 3. David Longo age de quarante huit ans 1100
- 4. Jean-Baptiste Longo même age 1000
- 5. Jean-Pierre Criel age de vingt quatre ans 1000
- 6. Rocchus Longo age de cinquante trois ans 1100
- 7. Germain Laguard age de vingt quatre ans 2000
- 8. Germain Laguard age de vingt quatre ans 2000
- 9. Paul-Louis Cuel age de vingt deux ans 2000
- 10. Paul-Louis Cuel age de vingt deux ans 2000
- 11. Paul-Louis Cuel age de vingt deux ans 2000
- 12. Paul-Louis Cuel age de vingt deux ans 2000
- 13. Paul-Louis Cuel age de vingt deux ans 2000
- 14. Paul-Louis Cuel age de vingt deux ans 2000
- 15. Paul-Louis Cuel age de vingt deux ans 2000
- 16. Paul-Louis Cuel age de vingt deux ans 2000
- 17. Paul-Louis Cuel age de vingt deux ans 2000
- 18. Paul-Louis Cuel age de vingt deux ans 2000
- 19. Paul-Louis Cuel age de vingt deux ans 2000
- 20. Paul-Louis Cuel age de vingt deux ans 2000
- 21. Paul-Louis Cuel age de vingt deux ans 2000
- 22. Paul-Louis Cuel age de vingt deux ans 2000
- 23. Paul-Louis Cuel age de vingt deux ans 2000
- 24. Paul-Louis Cuel age de vingt deux ans 2000
- 25. Paul-Louis Cuel age de vingt deux ans 2000
- 26. Paul-Louis Cuel age de vingt deux ans 2000
- 27. Paul-Louis Cuel age de vingt deux ans 2000
- 28. Paul-Louis Cuel age de vingt deux ans 2000
- 29. Paul-Louis Cuel age de vingt deux ans 2000
- 30. Paul-Louis Cuel age de vingt deux ans 2000

- 14. Estime de deux mille trois cents livres et 2300
- 15. Estime de deux mille trois cents livres et 1500
- 16. Estime de deux mille trois cents livres et 1000
- 17. Estime de deux mille trois cents livres et 1000
- 18. Estime de deux mille trois cents livres et 300
- 19. Estime de deux mille trois cents livres et 2300
- 20. Estime de deux mille trois cents livres et 1800
- 21. Estime de deux mille trois cents livres et 1000
- 22. Estime de deux mille trois cents livres et 600
- 23. Estime de deux mille trois cents livres et 300
- 24. Estime de deux mille trois cents livres et 2000
- 25. Estime de deux mille trois cents livres et 2200
- 26. Estime de deux mille trois cents livres et 1200
- 27. Estime de deux mille trois cents livres et 2400

3^o page de l'acte

-P.49. Les cantons montagneux des Gonaïves étaient également livrés aux caféiers et les établissements s'y multipliaient, parmi les plus importants: Etienne BELLUMEAU de LA V. Très gros rapports assurés en périodes normales.

-P.51. Etienne B. de LA V. était sous contrat avec les Ets. BAPST de Bordeaux.

-P.60/61. En tant qu'oncles maternels, les frères de LA VINCENDIÈRES sont gérants des propriétés importantes appartenant aux "mineurs" LUCAS.

-P.70/72. En 1789 la propriété d'Etienne B. de LA V. est estimée à plus d'un million de L.

En 1792, Etienne B. de LA V. part rejoindre son épouse en France, son habitation n'a pas encore été détruite et fonctionne toujours, mais au ralenti.

- Son endettement chez BAPST de Bordeaux: 1788: 101.668 L. - 1789: 163.226 L. - 1790: 217.272 L. - 1791: 245.900 L. - 1792: 299.731 L. - 1793: 338.305 L. !

Leur descendance, mariée en France: Victoire Pauline Marie Gabrielle - Jeanne Pauline Emérentienne a épousé un Sr. CORBALEY - Adélaïde Marie Pauline a épousé un Sr. DUGAS de VALLON - Hélène Victoire a épousé un Sr. SIMARD de PITRAY.

1.2.13.

PIERRE HENRI

ca.1732 à Londres (Angleterre)

1754 Le 05.02. Son x à La P. R. de l'A. (2,28) après 1 ban et dispensé des 2 autres. Son nom est précédé de la particule "de". Il est ci-devant officier dans les troupes supérieures (?) et demeure chez M. MAGNAN, son oncle 1.1. dans la sus-dite paroisse, natif de la ville de Londres, paroisse St. James de Westminster, son père est alors conseiller au Commerce de sa Majesté Impériale, grande rue de Toscane à Livourne (Italie).

Ainsi, malgré la position de son père qui sûrement lui aurait permis de se faire une situation en Italie, il n'a pas hésité à partir faire fortune à St. Domingue, il y a réussi.

Il est autorisé de son oncle ci-dessus qui remplace son père.

Il épouse Suzanne STERLIN qui est la soeur de la 2^e épouse de ce même oncle, fille de feu Jean et de feu Marguerite CHEVREAU des FORGES. Elle est majeure et habite la paroisse. Tout les présents signent l'acte.

1777 Le 08.03. Il habite au "Cahos" et achète par devant Mtre. BINAUGRAMONT, not. à St. Marc, résidant à La P. R. de l'A. (4,9) au Sr. Louis François STERLIN de La PLAINE, arpenteur du ROY et habitant la paroisse: 30 carreaux de terre faisant partie d'une habitation de 70 carreaux située au "Cabeuil" au lieu dit "La Potote". Les limites de la propriété suivent, ces terres sont mitoyennes des siennes.

Prix de la transaction: 45.000 L. dont 13.100 payées comptant, puis 8.000 L. trois fois dans l'année et, le solde soit 7.900 L. à la fin de l'année .

1790 Le 14.08. Il figure sur le tableau de Messieurs les Députés de l'Assemblée Générale de la partie française de l'Ile de St. Domingue embarqués sur le vaisseau "Le LÉOPARD" surnommé "Le Sauveur des Français", commandé par le baron de SANTO DOMINGO.

Le 13.11. Il proteste avec d'autres (8,1) auprès des Autorités Administratives qui ont accepté de rembourser à 6 particuliers leurs frais de séjour en France où ils s'étaient présentés comme Députés des habitants de la ville du Cap. Ce qui est faux, comme l'indique les 52 députés des différentes paroisses.

Toujours dans le livre de Mme. THÉSÉE (5):

- P.41 Les origines sociales de la clientèle de Henry ROMBERG, BAPST & C^e de Bordeaux sont diverses. Les colons d'origine bourgeoise sont les plus nombreux. La plupart sont créoles et résident dans la colonie. Quelques uns

ne l'étaient pas eux-mêmes. MAGNAN, né à Londres, avait épousé une créole.

- P.129/130 En 1790, la Colonie est en pleine effervescence et l'opinion est divisée. Le mouvement autonomiste se développe contre l'Administration Coloniale et contre les hommes de couleurs, d'où des heurts sanglants.

Le 23.03. Convocation de tous les Députés de la Colonie.

Le 15.04. L'Assemblée générale de la partie française de St. Domingue est constituée. MAGNAN en fait partie. Elle rejète l'autorité du Gouverneur et celle des élus de St. Domingue à la Constituante, mais reconnaît le ROY.

-P.132/133 Une partie de cette Assemblée s'embarque sur "LE LÉOPARD" dont P.H. MAGNAN (comme il a déjà été dit). Ils débarquent à Brest, sont mal accueillis après l'avoir bien été. P.H. M. part à Bordeaux pour demander des subsides à BAPST afin de lui permettre de vivre à Paris, soit 3.000 L. La réponse est mitigée. BAPST ne souhaite pas perdre ses créances par une réponse négative. Finalement 1.200 L. lui sont données.

-P. 213 L'indemnité donnée aux colons de St. Domingue entre 1827/1833 sera pour lui de 55.808. F.

Descendance 11 enfants: MARIE JEANNE MARGUERITE HENRIETTE IV.13.8. - PIERRE MARIE FRANÇOIS IV.13.9. - LOUIS VICTOR "DES SOURCES" IV.13.10. - LOUISE SUZANNE VICTOIRE IV.13.11. - JEAN ANTOINE HENRI IV.13.12. - CHARLOTTE JEANNE FRANÇOISE IV.13.13. - CLAUDE MARGUERITE IV.13.14. - MARIE FRANÇOISE IV.13.15. - JACQUES NICOLAS "BOISNEUF" IV.13.16. - CLAUDE PAUL "DESFORGES" IV.13.17. - FRANÇOISE PAULINE ADÉLAÏDE IV.13.18. -

1.2.14.

LOUIS ANDRÉ

ca.1735 Sa * à Londres (Angleterre) où en Italie.

1764 Son x aux Gonaïves, Paroisse St. Charles et St. Mathurin (St. Domingue) (2,29), après 2 bans, dispensé du 3°. Il a reçu le consentement de ses parents et est assisté de son frère HENRI. Il habite les Gonaïves. Le lieu de sa n'est pas indiqué.

Il épouse Marie Louise LABORDE, fille de Jean et de dame Catherine CHEUREAUX, habitants de ce quartier. Elle est assistée de Jean Charles HONDAGNÉ, son beau-frère à défaut de son père empêché par ses affaires.

1777. Le 29.07. Il achète, par l'intermédiaire de Joseph HONDAGNÉ de l'ARCHE habitant aux Gonaïves et ce jour à St. Marc, une habitation avec ses esclaves, située aux Gonaïves. Le tout dépendant de la succession du Sr. DELLERME dit "PELLAVIE" pour le prix de 40.000 L. payé comptant. Acte passé devant Mtre. GAZANHE, not. à St. Marc. (4,10)

1785 Le 17.03. Avec Louis Antoine Gabriel BÉRARD (XVIII.9.9.) Il gagne un procès, concernant une servitude sur un chemin, qui leur était fait par le Sr. ARNAUD, habitant des Gonaïves et demeurant en France. (9)

1793 Le 16.02. Il figure sur la liste des habitants de St. Domingue réfugiés à Paris (4).

1796 Le 29.01. (9 pluviôse An IV) Il demeure à Paris, rue St. HONORÉ, N°86. Section de la place Vendôme et, loue une maison qui lui appartient sise à Neuilly sur Seine, sur la grande route N°50. Elle est composée de 2 étages, d'un en mansarde, avec cours, écurie, remise, jardin et, au fond, un terrain. Le tout au Sr. Simon AUGER, habitant Neuilly. pour 500 L. par an, payable par trimestre. (8,2)

Le 18.02. (29 pluviôse An IV) Il fait établir une procuration générale au nom du Sr. Philippe CAROX, entrepreneur de bâtiments à St. Domingue, pour qu'il puisse gérer tous ses biens dans l'Ile ainsi que ceux qu'il possède aux Etats-Unis d'Amérique. Il lui demande d'expédier la majorité des productions de ses habitations vers New-York chez un négociant connu. (8,3)

Le 26.02. (7 ventose An IV) Le citoyen J.- B. FOURNIER, habitant Saint

Domingue, et son épouse Eulalie FORET, demeurant actuellement à Nantes et présentement à Paris, lui empruntent 3.000 F. qu'ils s'engagent à lui rembourser dans 35 mois, moyennant 5 % d'intérêt. (8,4)

Le 15.03. (25 ventose An IV) Il demeure toujours rue St. HONORÉ et est propriétaire d'un immeuble boulevard des Italiens au coin de la rue Favart. Il loue l'appartement du 2^e étage au dessus de l'entresol, composé de 7 pièces, d'une chambre de domestique et d'une cave, moyennant 900 L. de loyer par an payable par 1/4 en espèces d'or et d'argent au cours de 1790. Locataire: le citoyen Joseph Claude Anne Marie LEGRAS, demeurant rue Meslée, N°25, Paris. (8,5)

Le 18.11. (28 brumaire An V). Il a déménagé et habite maintenant dans son immeuble du boulevard des Italiens, N°342 et, vend sa maison de Neuilly, dont il a été question le 29.01., moyennant 6.000 F. à la citoyenne ANNE COURTOIS, veuve de Louis Alexandre CHEVALLIER, demeurant à Paris, rue des vieux Augustins (8,6).

1797 Le 08.11. (18 frimaire An VI) Son gendre Charles Marie VINCENT, qui avait sa procuration générale pour s'occuper de ses affaires à St. Domingue, vient de rentrer en France; il fait donc établir une nouvelle procuration au nom de Paul "LESTER" BÉRARD (XIX.8.5.), colon propriétaire au quartier de l'Artibonite à St. Domingue où il demeure. (8,7)

1807 Le 22.01. (8,8) Son testament. Il demeure toujours à Paris, boulevard des Italiens au coin de la rue FAVART, au 3^e étage au dessus de l'entresol. Les notaires le trouvent malade et dans son lit mais sain d'esprit.

Il lègue 1/3 de ses biens à sa fille PAULINE, épouse MAGNAN "BOISNEUF", en son absence il nomme comme exécuteur testamentaire MM. EMESSE & HAUDENDINE, négociants à Nantes.

A son autre fille ANNE MARIE, épouse VINCENT, demeurant à Calchy en Etrurie, une rente annuelle et viagère de 800 F.

Au portier de sa maison 120 F.

Il révoque tout autre testament.

La destination du reste de sa fortune n'est curieusement pas indiquée. Son épouse et sa fille aînée sont probablement décédées. Son fils LOUIS ANDRÉ CHARLES en est peut-être le destinataire ? Mais rien n'a été retrouvé sur ce fils à part sa naissance.

Le 23.01. Son décès à Paris, boulevard des Italiens. (8,8)

Le 16.02. Les notaires procèdent à l'inventaire de ses biens, au profit de ses deux filles PAULINE et MARIE. (8,8)

Le 18.04. (8,8) Transaction entre ses deux filles:

- MARIE, épouse de Charles Marie Humbert VINCENT, colonel du génie, directeur des fortifications à Bayonne et Officier de la Légion d'Honneur, demeurant à Bayonne mais actuellement à Paris, boulevard des Italiens.

- PAULINE, épouse de Jacques Nicolas MAGNAN "BOISNEUF", demeurant boulevard des Italiens.

Le 23.04. Dépôt de l'état estimatif de ses biens aux Gonaïves, l'inventaire des habitations comprend 100 pages. Parmi les valeurs indiquées: 1.000 L. d'animaux de traits. Plus de 300.000 L. pour 151 esclaves (68 mâles, 64 femelles, 19 négrillons et négrittes). Le reste est évalué à plus d'un million de L.

1827 Son indemnité, au titre des colons de St. Domingue, s'élève à 203.522 F. plus 11.166 F. pour une propriété appartenant à son épouse. (Le tout correspond au 1/10 de la valeur des biens.) C'est probablement lui qui avait la plus grosse fortune chez les MAGNAN.

Le livre de Mme. THÉSÉE (5) le mentionne souvent, ainsi:

-P. 49/47. Le quartier de l'Artibonite était le lieu d'élection du cotonnier

et de l'indigotterie et le seul de toute la Colonie susceptible de fournir encore des quantités intéressantes de leurs produits. Les contours montagneux des Gonaïves étant également livrés aux caféiers ainsi, au Grand Cahos, les Ets. MAGNAN. Les cafétérias MAGNAN furent estimées par la commission à 812.500 F. 960.000 F. et 1.000.000 F.

- P.51 Les MAGNAN sont sous contrat avec BAPST de Bordeaux.

- P.27 En 1788 Ils (les MAGNAN) n'expédient rien.

- P.112 Tous les colons étaient débiteurs de BAPST, faute d'envois suffisants.

MAGNAN a commandé de l'argenterie; BAPST lui fait remarquer que le moment est mal choisi: "Les particuliers d'ici ont été obligé d'envoyer la leur à l'Hotel de la Monnaie !"

- P.216 Solde débiteur chez BAPST: 1788: 67.077 L. - 1789: 77.581 L. - 1790: 95.356 L. - 1791: 203.209 L. - 1792: 219.034 L. - 1793: 231.810 L. !

Descendance: CATHERINE LOUISE CHARLOTTE IV.14.19. - ANNE MARIE IV.14.20. - PAULINE IV.14.21. - LOUIS ANDRÉ CHARLES IV.14.22.

IV.8.1.

ANTOINETTE ELISABETH

ca.1778 Sa * en France.

Retourne probablement à St. Domingue dans son enfance, puis vient se réfugier en France où elle fait la connaissance de son futur mari.

ca 1802 Son x en France avec Paul LAMOTHE de CARRIER.

1822 Le 08.02. (8,9) Un acte notarié donnant procuration apporte les seuls renseignements sur le couple.

Paul LAMOTHE de CARRIER, écuyer, habitant et propriétaire dans l'Ile de la Jamaïque et dame Antoinette Elisabeth Emilie MAGNAN de La Mahotière, son épouse, demeurant ensemble boulevard Poissonnière N°12 à Paris, sur le point de repartir à la Jamaïque fait établir une procuration à M. Antoine Marie Jean DENEUX, ancien colonel d'artillerie, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St. LOUIS, demeurant à La Vilette, près de Paris; pour lui donner la possibilité de s'occuper de leurs enfants, 1 fils et 4 filles, pendant leur absence.

"Prendre soin de leur éducation. - Les mettre dans des établissements d'éducation que ledit DENEUX jugera convenable, les en retirer dans le cas de manque de soins de la part des instituteurs ou trices. - Fournir aux enfants ce dont ils ont besoin. - Régler leur pension. - Enfin faire tout ce que doit faire un bon père de famille."

Il est rappelé dans l'acte que Mme. LAMOTHE CARRIER est héritière bénéficiaire dudit feu son père: Jacques Pierre Louis MAGNAN de La Mahotière.

Signature des deux époux.

1828. Elle figure pour 4.781 F. sur la liste des indemnités dues aux colons de St. Domingue.

Descendance: Louis. - 1 fille, épouse DEREVEZ. - 1 fille, épouse de STEPHENS d'où 1 fils Richard. - 1 fille, épouse de GESTAS. - 1 fille, épouse RIBEAULX.

IV.11.2.

SUZANNE MARIE GABRIELLE

1778 Sa * Le 02.12. à La P. R. de l'Artibonite. St. Domingue. (2,36)

1779 Son b. Le 08.05. paroisse St. GÉRÔME.

p. Gabriel Michel Jean François MAGNAN 1.1.6. Oncle paternel, habitant Cabeuil.
m. Suzanne "RENAISSANT" STERLIN, épouse de Pierre Henri MAGNAN 1.2.13. du Cahos.
Tout le monde signe.

Son x à une date indéterminée en France probablement avec Louis TRINQUART.

1809 Le 25.04. Elle est veuve de Louis TRINQUART, ancien habitant de St. Domingue, demeurant à présent à Paris, rue Thiroux N°12. Division de la place Vendôme. Elle fait faire par acte notarié (8,10) une procuration à Jacques Nicolas MAGNAN "BOISNEUF" IV.13.16. demeurant à Paris, rue Thiroux N°12. pour s'occuper de ses affaires tant à Savannah qu'en tous lieux des Etats-Unis d'Amérique.

Descendance inconnue.

IV.11.3.

SUZANNE MICHELLE VICTOIRE

1780 Sa ° Le 04.02. à La P. R. de l'Artibonite. (2,32)

Son b. Le 24.04. paroisse St. GÉRÔME.

p. Pierre Michel MAGNAN IV.13.9. son oncle paternel.

m. Marguerite Victoire MAGNAN 1.1.3. épouse de Jean François BÉRARD (XVIII.9.8.) capitaine de Milice, habitant Lester, sa tante maternelle.

Tout le monde signe.

Elle épouse à une date indéterminée et, probablement en France Louis DUFAURE LAJARTE qui figure le 16.02.1793. sur la liste des réfugiés de St. Domingue à Paris, habitant plaine et mornes de Port-au-Prince.

Aucune autre information sur elle.

IV.11.4.

CHARLES LOUIS

1781 Sa ° Le 01.11. à La P. R. de l'Artibonite. (2,33)

1782 Son b. Le 25.07. paroisse St. GÉRÔME.

p. Louis Victor MAGNAN "Des Sources" IV.13.10. oncle maternel.off. de Milice.

m. Jeanne Charlotte MAGNAN IV.13.13. Tante maternelle.

Tout le monde signe.

Il s'est marié, d'où les enfants qui suivent: JEAN-BAPTISTE V.4.1. - EMILIE ISABELLE V.4.2. - MARIE REBECCA V.4.3. - CHARLES AUGUSTE V.4.4.

Aucune autre information sur lui.

IV.11.5.

ANTOINETTE ELISABETH

1782 Sa ° Le 01.12. à La P. R. de l'Artibonite (2,34).

1783 Son b. Le 31.10. Paroisse St. GÉRÔME.

p. Jean Antoine Henri MAGNAN IV.13.12. Oncle maternel.

m. Jeanne Elisabeth MAGNAN, veuve BIDONNE 1.1.7. Tante paternelle.

Tout le monde signe.

Elle devait épouser Monsieur MARCHAND.

Aucune autre information sur elle.

IV.11.6.

MARIE ANTOINETTE

1786 Sa ° Le 08.04. à La P. R. de l'Artibonite. (2,30)

1787 Son b. Le 06.01. Paroisse St. GÉRÔME.

p. Antoine Jean-Baptiste François Michel AUDIGÉ, de cette paroisse.

m. Marie Françoise MAGNAN IV.13.15. Tante maternelle.

Elle devait épouser Monsieur Marie Jean-Baptiste ALLARD.

Aucune autre information sur elle.

IV.11.7.

 CLAUDE

1787 Sa ° à La P. R. de l'Artibonite (2,31)

1788 Son b. Le 17.01. Paroisse St. GÉRÔME.

p. Claude Marguerite MAGNAN "Petit Bois" IV.13.14. Oncle.

m. Marguerite Elisabeth pauline MAGNAN 1.1.12. épouse d'Etienne de LA VINCENDIÈRE, "habitant ici mais actuellement en France", représentée par Marie Françoise STERLIN (épouse de 1.1.) veuve MAGNAN. Grand-mère.

Tout le monde signe.

1788 Son + Le 24.09. âgé de 10 mois 1/2. Inhumé le 25, paroisse St. GÉRÔME.
 Il est décédé chez son grand-père, en plaine.

IV.13.8.

 MARIE JEANNE MARGUERITE HENRIETTE

1754 Sa ° Le 19.12. à La P. R. de l'Artibonite (2?37) au Cahos.

1755 Son b. Le 01.02. paroisse St. Gêrôme.

p. Gabriel Michel MAGNAN 1.1.

m. Marie Françoise STERLIN, son épouse.

Tous les deux représentent Jean-Baptiste MAGNAN 1.2. Conseiller du Commerce de l'Empereur, Grande rue de Toscane à Livourne. (Italie) et Dame Marianne ANCY, son épouse. Grand-parents paternels.

Dix signatures des présents sous l'acte.

1758 Le 28.07. Son décès et son inhumation dans l'église de cette paroisse à l'âge d'environ 4 ans.

IV.13.9.

 PIERRE MICHEL FRANÇOIS

1756 Sa ° Le 14.01. à La P.R. de l'Artibonite (2,39) au Cahos.

Son b. Le 06.02. paroisse St. Gêrôme.

p. Gabriel Michel MAGNAN 1.1. du Cabeuil.

m. Marie Françoise STERLIN, son épouse.

S'est marié une première fois à une date indéterminée avec Elisabeth Charlotte Aglaë JOUETTE. Fille de Hilaire habitant l'Arcahaye (St. Domingue) et de Ursule Françoise MAHIET.

Après quelques années, son épouse décède apparemment sans enfant.

1797 Son cm. Le 27.04. devant Mtre. FISSOUX, not. à Port-au-Prince (4,11).

-Le futur habite la paroisse de St. GÉRÔME de l'Artibonite, il est major d'infanterie au régiment des Chasseurs de la REINE et, demeure à Port-au-Prince. Il a perdu son père, il est veuf de sa 1^e épouse ci-dessus.

-La future: Ursule Eugénie JOUETTE, mineure, elle a l'accord de sa mère sa tutrice, dame Ursule Françoise MAHIET veuve de Hilaire JOUETTE et habite l'Arcahaye.

-Biens de la future: 5.000 L. d'économies en monnaie d'Espagne.

20.000 L. correspondant à ses effets, bijoux, etc.

Une négresse, Marie-Josephe, de 3.300 L.

Une armoire d'acajou 825 L.

6 couverts, 2 cuillères à ragout, 1 à soupe et 1 écuelle, le tout en argent 986 L

Un lit garni et une bague de diamants 1.000 L.

Soit en tout: 31.111 L. plus ses droits à la succession de son père.

- Biens du futur: Ne sont pas décrits, les parties ayant déclaré ne pas le croire nécessaire. Il donne à la future 15.000 L. de douaire.

Les témoins:-Mathias de JOUETTE,chevalier de l'Ordre R. et M. de St. LOUIS. Colonel au service de Sa Majesté Très Chrétienne.

-Le chevalier de MAGNAN,frère et beau-frère des futurs.IV.13.16.?

-Guillaume de GUIRAN,cousin germain,subrogé tuteur de la future et,son épouse Pauline de PONTHEIU.

-Delle. Gabrielle de POTHIEU,cousine germaine de la future.

-Le marquis de ROUVRAY, Maréchal de Camp et Armée du ROY de Sa Majesté Très Chrétienne et,chevalier de l'O. R.& M. de St.LOUIS.

-Le comte de ROUVRAY,colonel au service de Sa Majesté Britannique

-Jean de BÉRARD MOCQUET, marquis de MONTALET, colonel général des Milices de cette dépendance. (Ce BÉRARD fait partie de la même famille que la nôtre, mais d'un rameau séparé depuis le XIV^e siècle. L'intéressé est revenu en France,en Normandie,où il est décédé.

-PETIT du CHAMPEAU,Conseiller au Conseil Supérieur de St. Doming.

-M. ANGO,major de cavalerie. Mme. Hipolyte de GUIRAN.

-M. JUS de PESTRE,Col. Comdt. le Régt. des Chasseurs de la REINE.

-Mme. de MAISON NEUVE de DILLON. Etc.

-Et avec la présence et l'agrément de son Excellence Sir John GRAVE SIMCOE,Gouverneur Général de Sa Majesté Britannique à St. Domingue. (La Colonie était alors occupée par les Anglais.)

1797 Le même jour,le mariage religieux à Port au Prince,paroisse de N.D. de l'ASSOMPTION (8,40). Après 1 ban au prône de l'église de l'Arcahaye le dimanche de quasimodo 25 avril,les parties ayant obtenu dispense des 2 autres.

"Nous soussigné Vice-Préfet Apostolique et curé de cette paroisse de Port-au-Prince ayant,en notre qualité,dispensé la contractante du 1^e degré d'affinité auquel ils sont alliés,j'ai..."

- Le futur est déclaré veuf de sa 1^e épouse qui était la soeur de la future. Il a reçu la permission de se marier de son Excellence le Gouverneur Général SIMCOE et de M. de PESTRE,colonel de son Régiment.

- La future,Ursule Eugénie JOUETTE,est mineure et domiciliée à l'Arcahaye,elle a reçu l'autorisation de sa mère,sa tutrice.

Les témoins sont les mêmes que lors du cm avec cependant quelques informations complémentaires: Pour le Marquis de ROUVRAY ,Louis François,il habite la partie nord de l'Ile qui est Espagnole.

Pour Mathias de JOUETTE,Louis,il est le frère de l'épouse.

Pour PETIT DESCHAMPEAUX ses prénoms: Pierre Joseph François.

Et: Pierre César Jean-Baptiste Constance BINEAU,habitant la parois. de Léogane

Aucune autre information sur ce couple.

IV.13.10. LOUIS VICTOR "DES SOURCES"

ca.1757 Sa * à La P. R. de l'Artibonite. Acte non retrouvé.

1803 Le 05.04. (15 germinal AN XI) (10) Il fait établir un acte de notoriété pour faire certifier que les biens de sa mère,dont détail suit,sont situés dans la dépendance de St. Marc (St. Domingue). Il a la procuration de sa mère qui est veuve.

Les témoins,Louis Guy NOAILLES,Louis MARIN et Laurent BAZARD,déclarent que la citoyenne Suzanne STERLIN,veuve MAGNAN,est bien propriétaire de:

- 1° Une habitation connue sous le nom de "JEAN ADAM" près de la crête à Pierrot,servant d'entrepôt.

- 2° Une habitation établie en cafétérie sise aux Gds. Fonds des Grands Cahos.

- 3° Orangers,aux Grands Cahos.

- 4° Une Habitation établie en cafétéria sise aux Capucins,aux Grands Cahos.
Les 4 habitations sont sur la paroisse de La Petite Rivière de l'Artibonite dépendance de St. Marc et "qu'elle en était en possession et jouissance avant les troubles de la Colonie."

Aucune autre information sur lui.

IV.13.11. LOUISE SUZANNE VICTOIRE

1759 Sa ° Le 24.10. à La P. R. de l'Artibonite (2,41) au Cahos.

1760 Son b. le 13.02. paroisse St. GÉRÔME.
p. Louis André MAGNAN, oncle 1.2.14.
m. Marguerite Victoire MAGNAN, tante 1.1.3.

Voir son x avec Marie François gabriel Jean-Baptiste MAGNAN "CABEUIL" 1.1.11.

Aucune autre information sur elle.

IV.13.12. JEAN ANTOINE HENRI

1760 Sa ° Le 28.12. à La P. R. de l'Artibonite (2,42) au Cahos.

1761 Son b. Le 22.01. paroisse St. GÉRÔME.
p. Antoine AUDIGÉ, habitant Cabeuil.
m. Jeanne Elisabeth MAGNAN 1.1.7.

Aucune autre information sur lui.

IV.13.13. CHARLOTTE JEANNE FRANÇOISE

1762 Sa ° Le 11.06. à La P. R. de l'Artibonite (2,44) au Cahos.

Son b. le 05.08. paroisse St. GÉRÔME.
p. Marie Jean-Baptiste MAGNAN, cousin germain 1.1.11.
m. Charlotte ROSSIGNOL, épouse de DUQUESNE, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St. LOUIS, officier des troupes de Marine.

1786 Le 16.09. Elle est témoin au mariage de Jean Michel DECAZES, négociant et résidant à St. Marc, né à Libourne. (France) paroisse St. Jean.

Fils de feu François, vivant notaire royal et ancien Jurat de Libourne, diocèse de Bordeaux et de Catherine DUPERRIER avec:

Marie Louise Félicité LAPOINTE, mineure et née ici. Fille de feu Jean-Baptiste Bertrand, vivant habitant ici. Capitaine aide Major des Milices du Bataillon de St. Marc et de Dame Louise Catherine de COLMESNIL.

Aucune autre information sur elle.

IV.13.14 CLAUDE MARGUERITE "PETIT BOIS" (S. masculin)

1763 Sa ° Le 07.12. à La P. R. de l'Artibonite (2,45) au Cahos.

1764 Son b. Le 03.04. paroisse St. GÉRÔME.
p. Claude ROY COURPON, capitaine au Rgt. Quercy Infanterie.
m. Marguerite STERLIN, veuve de Gontran TAZENCOURT.

1787 Il est parrain de Claude MAGNAN IV.11.7.

1793 Il figure sur la liste des colons de St. Domingue réfugiés à Paris.

IV. 13. 15.

MARIE FRANÇOISE

1765 Sa * Le 01.02. à La P. R. de l'Artibonite (2,46) au Cahos.

Son b. Le 09.05. paroisse St. GÉRÔME.

p. Gabriel MAGNAN, fils aîné. 1.1.

m. Marie Françoise STERLIN, épouse du ci-dessus.

1788 Le 23.09. Son x paroisse St. GÉRÔME de La P. R. de l'A. (2,47)

Son père est commandant des Milices du quartier du Cahos, habitant l'Artibonite. Elle est mineure.

Elle épouse Pierre Jean-Baptiste LETOURNEUR, habitant l'Artibonite, natif de Corbeil/Seine (Corbeille Essonnes 91). Fils de feu Jean Pierre et de Anne LECLERC, dudit lieu, veuf en 1^e noce de Marie Marthe Antoinette GORGE.

Témoins: Jean BEIGBEDER, substitut du procureur du ROY à St. Marc, résidant à La Petite Rivière de l'A. et notaire royal au dit lieu.

Augustin ROSSIGNOL demeurant dans le haut de l'Artibonite.

Louis Jean, aîné, MARTINEAU de FLORIENT, négociant au bourg.

Jean Bernardin SULPICE, notaire royal à St. Marc, résidant au bourg.

Bernard LAGOURGUE - MAGNAN CREPELETTE - MAGNAN PETIT BOIS.

Tous signent.

Aucune autre information sur le couple.

IV. 13. 16.

JACQUES NICOLAS "BOIS NEUF"

1766 Sa * Le 08.03 à La P. R. de l'Artibonite (2,48) au Cahos.

1767 Son b. Le 14.03. paroisse St. GÉRÔME.

p. Pierre Louis MAGNAN 1.1.8.

m. Louise Suzanne MAGNAN IV.13.11., sa soeur/

ca.1790 Son x en France probablement avec:

Pauline MAGNAN IV.14.21. Fille de Louis André 1.2.14. (Frère du père de Jacques Nicolas) et de Dame Louise LABORDE.

1807 Le 06.04. Il dépose devant notaire une "substitution" au nom de LEMESLE et HAUDAUDINE, négociants à Nantes (8,11).

1808 Le 09.01. Il habite alors en France à Paris, rue THIROUX N°12 et donne main-levée aux mêmes négociants que dans l'acte précédent. (8.12)

1809 Le 21.04. Il fait établir une procuration (8,13) pour son épouse, qui habite avec lui à Paris, pour le remplacer en raison de son prochain départ pour un voyage de long cours, muni de passeport à cet effet.

1824 Le 20.05. Il fait établir une nouvelle procuration pour son épouse qui habite alors Versailles (8,14).

1832 Le 25.08. Son décès à Versailles, probablement rue de l'Orangerie, N°38.

Curieusement, dans les papiers (11) qui suivront avec ses enfants il est gratifié du titre de "Marquis"

Descendance: LOUISE SUZANNE CLAUDIA V.16.5. - LOUISE ALBINA V.16.6. - LOUIS V.16.7.

IV. 13. 7.

CLAUDE PAUL "DESFORGES"

1767 Sa * Le 29.09. à La P. R. de l'Artibonite (2,49) au Cahos.

1768 Son b. Le 20.05. paroisse St. GÉRÔME.

p. Claude Etienne BRUN.

m. Marguerite Elisabeth Pauline MAGNAN 1.1.12. représentée par Dame STERLIN veuve MAGNAN, sa mère.

Aucune autre information sur lui.

IV.13.18. FRANÇOISE PAULINE ADÉLAÏDE

1769 Sa ° Le 07.05. à La P. R. de l'Artibonite (2,50) au Cahos.

Son b. Le 08.07. paroisse St. GÉRÔME.

p. Louis François STERLIN "de La Plaine", arpenteur du ROY.

m. Marguerite Elisabeth Pauline MAGNAN 1.1.12.

Aucune autre information sur elle.

IV.14.19. CATHERINE LOUISE CHARLOTTE

1765 Sa ° Le 25.10. aux Gonaïves, dépendance de St. Marc. (2,51)

Son b. Le 17.12. aux Gonaïves.

p. Pierre Henry MAGNAN 1.2.13.

m. Catherine CHEVREAU, épouse de Jean LABORDE, représentante Melle. Rose Charlotte, sa fille, tante de l'enfant.

Rose Charlotte s'est mariée à François MOREL le 29.09.1767. Sa mère est +.

Aucune autre information sur elle.

IV.14.20. ANNE MARIE

1766 Sa ° Le 15.11. aux Gonaïves, dépendance de St. Marc (2,52).

1767 Son b. Le 15.10. aux Gonaïves.

p. Jean Charles HONDAGNÉ, habitant du quartier, représentant M. Jean LABORDE, grand-père de l'enfant.

m. Catherine Louise Charlotte MAGNAN IV.14.9., sa soeur, représentant Marie ANCY, épouse de Jean-Baptiste MAGNAN 1.2., grand-mère de l'enfant.

Elle a épousé en France, vers 1790, le baron Charles Marie Humbert VINCENT, directeur des fortifications des Iles sous le Vent.

1796 Le 18.02. (29 pluviôse An IV) (8,15). Son époux, Charles M.H. VINCENT reçoit une procuration générale de Louis André MAGNAN 1.2.14., son beau-père, habitant le quartier des Gonaïves, dépendance de St. Marc, demeurant actuellement à Paris, rue St HONORÉ N°86, pour surveiller, inspecter, régir les biens qu'il possède dans l'Ile de St. Domingue et aux Etats-Unis d'Amérique et, également, pour le domaine qu'il a en copropriété avec le Cdt. WAMBEL.

1807 Le 29.04. Elle donne, avec son époux, main-levée pour la succession de son père Louis André 1.2.14. Ils habitent alors à Paris, boulevard des Italiens N°9. Il est colonel du génie.

1808 Les 16/17. 02. Acte de notoriété concernant son époux. (8,17)

"Mme. Anne MAGNAN, épouse de M. Charles Marie Humbert VINCENT, colonel de génie, directeur des fortifications, officier de la Légion d'Honneur, résidant à Bayonne. Ladite dame demeurant présentement à Paris rue Bussante (?) N°9, division du Fg. Montmartre et suite à la procuration de son mari passée devant Mtre. DUCHALA notaire à Bayonne le 20.07.1807.

M. Jacques Nicolas MAGNAN "BOISNEUF" IV.13.16., ancien habitant de St. Domingue, demeurant à Paris, rue Thiroux N°12. Oncle maternel, a bien habité le Cap Français à St. Domingue avec M. Charles M.H. VINCENT.

Le couple a eu une fille mariée à un Monsieur de BEAULNY.

Aucune autre information. -----

IV.14.21.

PAULINE

1768 Sa ° Le 29.06. aux Gonaïves, dépendance de St. Marc (2,53).

1769 Son b. Le 25.08. aux Gonaïves.

p. Joseph TURPIN de SAMAZ, substitut de M. le procureur du ROY.

m. Anne Marie, soeur de l'enfant.

Elle a épousée vers 1790, en France probablement, Jacques Nicolas MAGNAN "BOISNEUF" IV.13.16.

1825 le 18.05. Elle demeure à Versailles, rue de l'Orangerie N°38, et donne à son époux une procuration (8,18) pour qu'il puisse s'occuper de ses affaires à St. Domingue.

1832 Le 08.06. son décès à Paris (11). Son mari devait mourir deux mois plus tard.

Descendance: 3 enfants cités au chapitre de leur père Jacques Nicolas IV.13.16.

IV.14.22.

LOUIS ANDRÉ CHARLES

1769 Sa ° Le 08.10. aux Gonaïves, dépendance de St. Marc. (2,54)

1770 Son b. Le 10.04. aux Gonaïves.

p. Jean Charles HONDAGNÉ, habitant le quartier.

m. Dame Elisabeth LARTIGAN, épouse de M. Pierre HONDAGNÉ, jeune.

Destin inconnu.

V.4.1.

JEAN-BAPTISTE

V.4.2.

EMILIE ISABELLE

V.4.3.

MARIE REBECCA

V.4.4.

CHARLES AUGUSTE

Destin inconnu.

V.16.5.

LOUISE SUZANNE CLAUDIA

V.16.6.

LOUISE ALBINA

V.16.7.

LOUIS MARGUERITE

1838 Le 13.04. Acte notarié (11).

A la requête de: -Delle. Louise Suzanne Claudia de MAGNAN, propriétaire demeurant à Versailles, rue de l'Orangerie N°38.

-Delle. Louise Albina de MAGNAN, demeurant avec sa soeur.

-M. Louis Marguerite de MAGNAN, agent consulaire demeurant à l'Ile de Cuba. (Antilles)

En tant qu'héritiers chacun pour 1/3 de M. Jacques Nicolas de MAGNAN et de Dame Pauline de MAGNAN, leurs père et mère décédés; réclament au Général DONNADIEU, demeurant à Versailles, avenue de Paris N°10, une somme de 12.000 Frs. prêtée à 5 % le 10 mars 1827 par leurs parents. Cette somme devait être remboursée le 10 mars 1837.

Le général refuse d'effectuer le remboursement.

Le tribunal condamne le général à rembourser la somme due, avec les intérêts et les frais du procès.

Dans le même dossier (11) figure une lettre adressée à Monsieur le Marquis de MAGNAN (Louis Marguerite), rue de la Cathédrale N°2 à Versailles. La lettre est datée du 08.12.1826 à Tours. La signature est malheureusement illisible.

Toujours dans le même dossier: Le reçu du 10.03.1827 de Gabriel DONNADIEU, lieutenant général des Armées du Roi, de 12.000 Frs., empruntés à Madame Pauline MAGNAN IV.14.21., remboursable le 10.03.1837 avec intérêt de 5%.

Toujours dans le même dossier:

Une procuration "l'an 1832, le 06.12. au Consulat de France à La Havane est comparu M. Louis MAGNAN (de), agent consulaire de France à Puerto Rico, présent en cette ville de La Havane, a fait son procureur général M. J.A. FILLEAU, à Paris, rue GODOT de MAUROY N°36, pour régler la succession de Monsieur le Marquis Jacques Nicolas de MAGNAN, son père mort à Paris le 25.08.1832. et de Dame Pauline de MAGNAN, sa mère également morte à Paris le 08.06.1832., dont il est l'héritier.

Aucune autre information sur ces trois personnages.

FIN DE L'HISTOIRE DES MAGNAN.

TABLE DES NOMS DES CONJOINTS

N°-MAGNAN

IV.11.6.	- Marie Jean-Baptiste ALLARD	Page 22/23
1.2.	- Marie ANCY	" 7/8
1.1.2.	- Antoine AUDIGÉ	" 8/9
1.1.12.	- Etienne BELLUMEAU de LA VINCENDIÈRE	" 15/18
1.3.	- Jean Antoine BÉRARD	" 8
1.1.3.	- Jean François BÉRARD	" 9
1.1.7.	- Claude Etienne Bruno BIDONNE	" 10/11
1.	- Gabriel PINEL	" 6
1.	- Paul PINEL CLOVILLE	" 6
IV.11.3.	- Louis DUFAURE-LAJARTE	" 22
1.1.	- Marie Louise GRUÉ	" 6/7
1.1.8.	- Emilie GUYON	" 11/12
IV.13.9.	- Aglaë JOUETTE	" 23/24
IV.13.9.	- Ursule JOUETTE	" 23/24
1.2.14.	- Marie Louise LABORDE	" 19/21
1.1.10.	- Bernard LAGOURGUE	" 12/13
1.1.6.	- Geneviève LAGOURGUE	" 10
IV.8.1.	- Paul LAMOTHE CARRIER	" 21
1.	- Marie Elisabeth LAZARY	" 6
1.	- Paul LAZARY	" 6
IV.13.15.	- Pierre Jean-Baptiste LETOURNEUR	" 26
IV.11.5.	- n..... MARCHAND	" 22
1.1.	- Charles ROSSIGNOL de MIRAGOIN	" 6/7
1.	- Françoise SCALE	" 6
1.1.	- Marie Françoise STERLIN	" 6/7
1.2.13.	- Suzanne STERLIN	" 18/19
IV.11.2.	- Louis TRINQUART	" 21/22
IV.14.20.	- Charles Marie Humbert VINCENT	" 27

TABLE DES GÉNÉRATIONS ET DES DESCENDANTS PAR FILIATION

1.	- PIERRE	6	!	IV.11.7.	- CLAUDE (s.max)	23
1.1.	- MICHEL GABRIEL	6/7	!	IV.13.8.	- M. Jea. Marg. Henriet.	23
1.2.	- JEAN-BAPTISTE	7/8	!	IV.13.9.	- Pre. MICHEL FRANÇOIS	23/24
1.3.	- ANNE	8	!	IV.13.10.	- LOUIS VICTOR	24/25
1.1.1.	- FRANÇOISE	8	!	IV.13.11.	- Louise Suz. VICTOIRE	25
1.1.2.	- MARIE Lse. GABRIELLE	8/9	!	IV.13.12.	- Jean ANTOINE HENRI	25
1.1.3.	- MARGUERITE VICTOIRE	9	!	IV.13.13.	- CHARLOTTE J. FRANÇOISE	25
1.1.4.	- CLAIRE GEORGETTE	9	!	IV.13.14.	- CLAUDE MARGUERITE	25
1.1.5.	- CLAUDINE PÉRINE	9	!	IV.13.15.	- MARIE FRANÇOISE	26
1.1.6.	- Gbr. Mich. J. FRANÇOIS	10	!	IV.13.16.	- JACQUES NICOLAS	26
1.1.7.	- JEANNE ELISABETH	10/11	!	IV.13.17.	- CLAUDE PAUL	26
1.1.8.	- JACQ. PIERRE LOUIS	11/12	!	IV.13.18.	- FRANÇ. Pline. ADÉLAÏDE	27
1.1.9.	- MARIE MODESTE	12	!	IV.14.19.	- CATH. LOUISE CHARLOTTE	27
1.1.10.	- VICT. CHARLOTTE BONNE	12/13	!	IV.14.20.	- ANNE MARIE	27
1.1.11.	- MARIE GABRIEL J.-B.	13.15.	!	IV.14.21.	- PAULINE	28
1.1.12.	- MARG. ELISAB. PAULINE	15/18	!	IV.14.22.	- LOUIS ANDRÉ CHARLES	28
1.2.13.	- PIERRE HENRI	18/19	!	V.4.1.	- JEAN-BAPTISTE	28
1.2.14.	- LOUIS ANDRÉ	19/21	!	V.4.2.	- EMILIE ISABELLE	28
IV.8.1.	- ANTOINETTE ELISABETH	21	!	V.4.3.	- MARIE REBECCA	28
IV.11.2.	- SUZANNE M. GABRIELLE	21/22	!	V.4.4.	- CHARLES AUGUSTE	28
IV.11.3.	- SUZANNE MIC. VICTOIRE	22	!	V.16.5.	- CLAUDIA	28/29
IV.11.4.	- CHARLES LOUIS	22	!	V.16.6.	- ALBINA	28/29
IV.11.5.	- ANTOINETTE ELISABETH	22	!	V.16.7.	- LOUIS	28/29
IV.11.6.	- MARIE ANTOINETTE	22/23	!			

TABLE DES ILLUSTRATIONS

- I,1.1 - Acte du 08.03.1783. Remariage de Dominique MAGNAN, aide de port au Cap (St. Domingue). Né à Gênes (Italie) en 1738. N'étant pas certain de la validité du sacrement de son mariage qui lui a été donné en 1759 à La Martinique, se trouvant très malade, demande à être remarié. Page 5.
- I,1.2 - Le 10.03.1783. acte de décès du même. Page 5.
- I,2 - 4 portraits de Marguerite Victoire MAGNAN 1.1.3. -1737 / 1793- Elle a été peinte par Mme. VIGÉE-LEBRUN. Le tableau se trouverait en possession de la famille de RIVIÈRE de LA MURE. Page 7.
- I,3 - Carte de l'île de St. Domingue, maintenant HAÏTI et République Dominicaine, partie autrefois espagnole. Haïti correspond à la partie qui a été française, la côte ouest. Page 7.
- I,4 - Carte d'Haïti ou de l'ancienne partie française de l'île de Saint Domingue. Les lieux dont il est question dans l'ouvrage figurent sur cette carte. Page 7.
- I,5 - Portraits de TOUSSAINT LOUVERTURE 1743 / 1803 ,Général des esclaves
I,6 insurgés de St. Domingue de 1796 à 1802. Capturé par le Général BRUNET (du Corps expéditionnaire français envoyé pour reprendre l'île). Il est conduit en captivité en France où il meurt au fort de Joux (Doubs) Page 9.
- I,7 - Le 27.08.1793. Acte de décès de Marguerite Victoire MAGNAN 1.1.3. au Château de Draveil sur Seine. Décédée le 26 à 9 h. du matin. Page 9.
- I,8 - Acte du 25.01.1783. Vente de terre du Sr. Armand PEYCHERS à Jeanne Elisabeth MAGNAN 1.1.7., veuve de Claude Etienne BIDONNE. Dernière page de l'acte. Page 11.
- I,9 - Acte du 14.05.1784. Donation de Jeanne Elisabeth MAGNAN 1.1.7. à M. Eugène de LA VINCENDIÈRE. 1^{er} et dernière page. Page 11.
- I,10 - Contrat de mariage du 16.01.1777. entre Marie Gabriel Jean-Baptiste François MAGNAN /CABEUIL 1.1.11. et Louise Suzanne Victoire MAGNAN IV.13.11. Les 2 dernières pages du contrat, les signatures. Page 15.
- I,11 - Vente d'habitation du 27.11.1782. de Mme. Marie Françoise STERLIN Vve. du Sr. G. Michel MAGNAN 1.1. à son fils 1.1.11. (1^{er} & dern. p.) Page 15
- I,12 - Vente de terre du 12.02.1783. de Mme. Marguerite Elisabeth Pauline MAGNAN 1.1.12. et son époux Etienne BELLUMEAU de LA VINCENDIÈRE à M. Bernard LAGOURGUE, époux de Victoire Charlotte Bonne MAGNAN 1.1.10. 1^{er} et dernière page de l'acte de 8 p. Page 18.
- I.13 - Bail de nègres du 10.04.1783. du Sr. Paul de LA VINCENDIÈRE, fils aîné (frère d'Etienne de LA V.) fondé de la procuration des héritiers de J -B. BRUMEL à Louis Jean Marie BLANCHET de LA MARLIÈRE. Page 18.
-

TABLE DES SOURCES *MAGNAN*

- 1- Dictionnaire des noms et prénoms de France. A. DAUZAT. LAROUSSE, 1975. et
"La France Généalogique N°145 P.43 :R. N°2782, Dr. Jean SAMBUC.
- 2- A.N. Colonies. St. Domingue, registres paroissiaux:
- | | | | | |
|--------------------------------------|---------------------|-----|-----------------------------|-------------------------------------|
| 1 - Le Cap, paroisse de l'ASSOMPTION | ! | 28- | Pse. St. GÉRÔME EC141 f°201 | Reg. 13. |
| 2 - Pse. St. GÉRÔME EC140 f°117 | Reg. 13 | ! | 29- | 77 . 60 . . . 8. |
| 3 - | 67 | ! | 30- | 143 . 1 |
| 4 - | 141 . 195 | ! | 31- | 3 |
| 5 - | 292 | ! | 32- | 9 |
| 6 - | 142 . 15 | ! | 33- | 18 |
| 7 - | 140 . 102 | ! | 34- | 21 |
| 8 - | | ! | 35- | 23 |
| 9 - | 141 . 220 | ! | 36- | 142 . 181 . . 13. |
| 10- | 140 . 47 | ! | 37- | 141 . 207 |
| 11- | 49 | ! | 38- | 229 |
| 12- | 107 | ! | 39- | 211 |
| 13- | 120 | ! | 40- | 167 . 32 . . 17. |
| 14- | 141 . 300 | ! | 41- | 141 . 238 . . 13. |
| 15- | 345 | ! | 42- | 242 |
| 16- | | ! | 43- | néant. |
| 17- | 140 . 127 | ! | 44- | Pse. St. GÉRÔME EC141 . 253 . . 13. |
| 18- | 150 | ! | 45- | 271 |
| 19- | 206 | ! | 46- | 286 |
| 20- | 140 . 54 | ! | 47- | 143 . 22 |
| 21- | 141 . 231 | ! | 48- | 141 . 301 |
| 22- | 241 . . 14 | ! | 49- | 310 |
| 23- | 142 . 26 | ! | 50- | 323 |
| 24- | 141 . 215 . . 13 | ! | 51- | 77 . 68 . . 8. |
| 25- | 398 | ! | 52- | 74 |
| 26- | 204 | ! | 53- | 86 |
| 27- | 327 | ! | 54- | 94 |
- 3 - A.N. F 5b. 5 & 34. !
- 4 - A.N. Colonies G1 512: !
- | | | |
|-----------------------------------|---|--|
| 1 - Notaires. Reg. 401. St. Marc. | ! | 6 - Identité G2.147. P. 295/297. |
| 2 - 136. | ! | 7 - Vte. de terre. Reg. 401. Nre. St. Marc |
| 3 - Nre. cm. 401. | ! | 8 - Bail à nègres. |
| 4 - | ! | 9 - Achat de Terre |
| 5 - Vente | ! | 10- 753 |
| | ! | 11- Port au Prince Reg. 632 |
- 5 - "Négociants bordelais et colons de St. Domingue. Françoise THÉSÉE. Paris
1972. Société Française d'Histoire d'Outre Mer. 1 Vol.
- 6 - Le carreau correspond environ à 100 M2.
- 7 - A. D. de Bordeaux. 7B. 2001. !
- 8 - A.N. Minutier Central de Paris: !
- | | | |
|--------------------------------------|---|---------------------------------|
| 8,1- Protestation. LXI. N°648. | ! | 8,9 - Procuration XIX. N°964. |
| 2- Bail. LXI. N°680. | ! | 10- N°934. |
| 3- Procuration. LXI. N°680. | ! | 11- Substitution. XIX. N°930. |
| 4- Transfert de créance. LXI. N°680. | ! | 12- Main levée. XIX. N°932. |
| 5- Bail. LXI. N°680. | ! | 13- Procuration. |
| 6- Vente de maison. LXI. N°682. | ! | 14- N°969. |
| 7- Procuration. LXI. N°684. | ! | 15- LXI. N°680. |
| 8- Testament & invent. XIX. N°930. | ! | 16- Main levée. XIX. N°930. |
| 9- Procuration. XIX. N°964. | ! | 17- Notoriété. N°932. |
| | ! | 18- Procuration. N°972. |
- 9 - A.N. Colonies. Conseil supérieur de Port au Prince. G.248. f°726 /727.
- 10 - A.N. Colonies. Greffe de Port au prince. G.258. f°31/32.
- 11 - A.N. Fond privé. 16 AP1 P1.

Ouvrage 6.

III

GÉNÉALOGIE DES THENET.

III

Généalogie DES THENET.

INTRODUCTION.

Comment les THENET font partie de nos ascendants:

"JENNY" IV.7.2. épouse de Jean Louis BÉRARD "du Pithon" (Généal. BÉRARD p.11.)

THENET

D'où:

Victoire Joséphine "Jenny" Sidonie Gabrielle.

x

x

André Marie Honoré

Paul Emmanuel

CHIEUSSES de COMBAUD

ABEILLE

: Voir tableau BÉRARD page 11 :

ORIGINE DU NOM:

Formation ancienne de ETIENNE - Patronyme répandu -
Orthographe: TENET, THENET, THENNET, THENNETTE. (1)

Exemple: Dans un acte de mariage du 26 avril 1763, Jean THENET figure comme témoin, il signe THENET et sur un autre acte, dans la même année, il signe THENNET ! (2)

Quelques familles THENET non rattachées à la nôtre:

- De THENET, venue d'Irlande à St. Domingue, puis fixée à Bordeaux vers 1750. On y trouve deux secrétaires du ROY. (3)

- THENET de LAUBADERE Joseph Marie, né à Bassoues (Gers) en 1745, général de division. (4 & 5)

- THENET de LAUBADERE Germain Félix, né en 1793, même lieu, général de division. Obtient un certificat de noblesse signé de Guillaume de MONTESQUIEU, seigneur de Pussey le Bosc (Hte. Saône) en 1764. (4 & 5)

- Nombreuses familles THENET sans liens de parenté apparente entre elles. Actuellement, un seul porteur du patronyme reste en vie à Montesquiou, il est cultivateur au hameau de "ARNAUD" et se nomme Marcel, né en 1902, fils de Victor né en 1870. (2)

- Il existe sûrement un lien de parenté avec la famille BARRIS et donc avec le baron LACACE la PLAGNE BARRIS décédé à 101 ans en 1982 chez Monsieur Philippe JOIN LAMBERT, dont il était l'oncle. (Jacqueline FRANC, fille d'Odette ARGOD, a épousé un neveu de M. Ph. JOIN LAMBERT.)

Au cours des ans, de nombreux THENET ont été chirurgiens. En 1660, les chirurgiens exercent encore la double profession de "Barbier-Chirurgien". Au XVIII^e siècle, on en trouve un pour 1.000 habitants, soit dix fois plus que de médecins.

Après la publication des statuts et règlements généraux de 1730, ils deviennent une communauté à part entière.

L'Académie de chirurgie est créée en 1731 (Notre ancêtre François FARGIER en faisait partie.)

Le 23.04.1743, une déclaration vise à séparer définitivement "La Barberie" d'avec "La Chirurgie".

Un arrêté du Conseil de 1756 donne aux chirurgiens les titres et privilèges des bourgeois notables.

En 1750, le Collège Royal de Chirurgie de Paris remplace les cinq chaires de "Démonstrateurs Royaux" établies en 1724.

A partir de 1776, l'assistance à ces cours est nécessaire pour briguer la maîtrise.

En 1775, les gascons étaient prédominants dans ces cours, quand ils n'allaient pas à Montpellier ou à Bordeaux. (6)

LIEU D'ORIGINE:

Montesquiou, (I,1) à 28 kms. à l'ouest d'Auch (Gers). 600 habitants à l'heure actuelle, contre 2.000 en 1800. Les registres paroissiaux remontent jusqu'en 1609; mais ils sont très difficiles à déchiffrer et sans précisions suffisantes pour distinguer les familles entre elles jusqu'en 1650/1675.

Autrefois, la ville se nommait Montesquiou d'Angles; rien à voir avec les anglais, c'était la capitale de la Seigneurie des Angles. Actuellement son nom est devenu: Montesquiou sur Losse.

L'église du bourg, Saint MARTIN, date des XII^e & XIII^e siècles. Elle a été remaniée par la suite. Le village est l'un des plus anciens de Gascogne, il a donné son nom à une célèbre famille qui s'est illustrée au cours des siècles: Les MONTESQUIOU, MONTLUC, et d'ARTAGNAN.

Situé sur la voie Tolosane, les pèlerins qui venaient d'Arles pour se rendre à Compostelle, passaient traditionnellement sous la porte fortifiée du XII^e siècle qui existe toujours. (I,2)

Cette situation explique la présence d'un hôpital important avec une chapelle et de deux autres chapelles, St. BLAISE et St. SÉBASTIEN, toutes les trois détruites aujourd'hui.

Ce qui explique également le grand nombre de chirurgiens dans ce bourg à cette époque.

C'est une charte de 985, qui fait descendre les Seigneurs de MONTESQUIOU des Seigneurs de FEZENSAC, on y trouve les MONTESQUIOU cités pour la première fois dans l'histoire. (7)

Quelques mentions retrouvées dans les registres paroissiaux: (2)

- 10 décembre 1622, baptême des deux cloches de l'église de Saint MARTIN.
- Mars 1634, baptême du nouveau tabernacle offert par les familles BARRIS et SAINT VIGNE.
- Décembre 1658, la Marquise de SOURDIS donne à la paroisse des ornements sacerdotaux.

OBSERVATIONS:

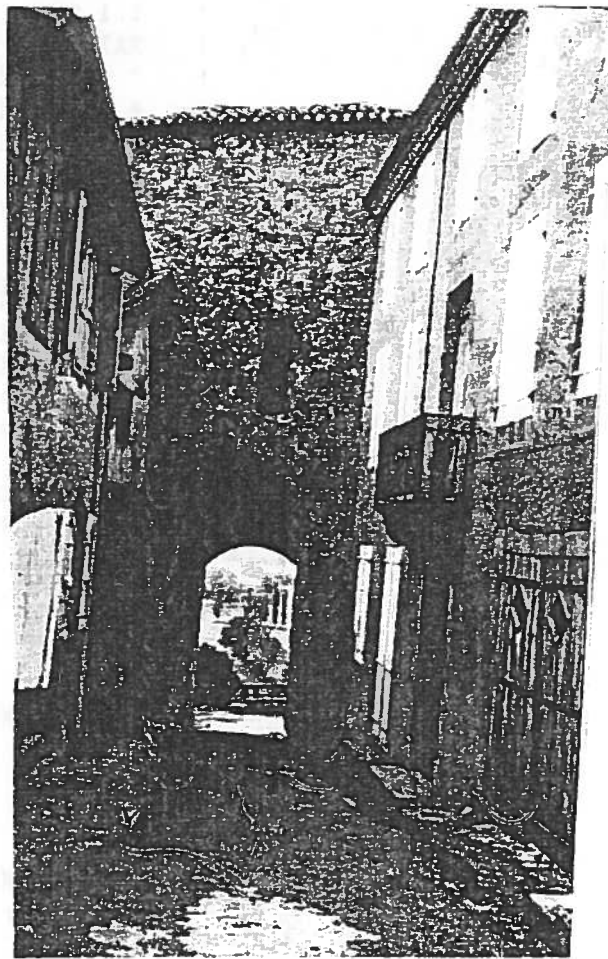
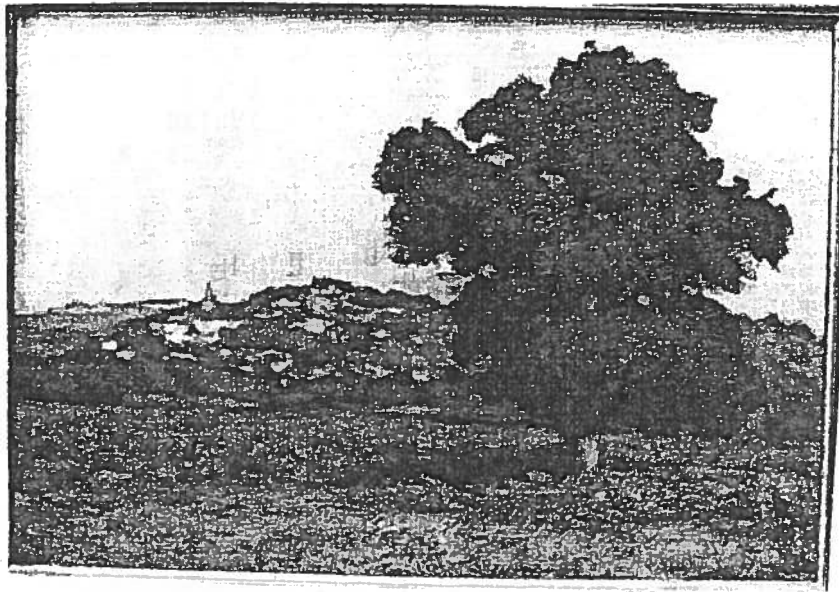
- Les archives notariées de plus de 100 ans n'ont pas été versées aux Archives Départementales contrairement à la réglementation en vigueur et le notaire se refusait en 1981 à les laisser consulter, ce qui est déplorable et explique l'absence de contrat divers dans l'histoire des THENET qui suit.

- Si j'ai pu reconstituer l'histoire du séjour des familles BÉRARD, THENET et ABEILLE à Saint Domingue c'est grâce aux archives de cette Colonie qui, heureusement et presque miraculeusement, ont pu être en partie sauvées in extremis du pillage et de la destruction des nouveaux Maîtres de l'Ile, les anciens esclaves.

A partir de 1803, beaucoup ont été emportées par les notaires, d'autres par les Autorités de l'Ile pour être ramenées en France par des itinéraires variés tels que: La Jamaïque - Cuba - Les Etats-Unis - Santo Domingo Etc. Les dernières ne sont arrivées à destination qu'en 1820 !

Elles sont aux A.N. division des colonies. (8)

I, 1



I, 2

GénéALOGIE DES THENET

TABLEAU 1

Abrév. - Montesquiou:M - St. Domingue:D - Paris:P - Le Havre:H - Thiais:T -

!	1.1. (S/S 332)	!	1.1.1.
!	FRIS	!	JULIAN
!	(Frédéric)	!	* 1726: M.
!	* 1696: M.	!	
!	+ 1759: M.	!	1.1.2.
!		!	MARIE
!	x 1726: M.>!	!	* 1728: M.
!		!	+ 1728: M.
!	ROSIS	!	
!	Magdeleine	!	1.1.3.
!	* 1707: M.	!	MARIE
!	+ 1770: M.	!	* 1730: M.
!		!	
!		!	1.1.4.
!		!	JEANNE
!		!	* 1732: M.
!		!	
!		!	1.1.5.
!		!	JEAN
!		!	* 1736: M.
!		!	
!	1. (S/S 664)	!	1.1.6.
!	GUILLAUME	!	MATHIEU
!	*ca.1665: M.	!	* 1738: M.
!	+ap.1726: M.	!	+ ? : M.
!		!	x 1765: M.> Tableau N° 2
!	x 1695: M.>!	!	ROZÉS
!		!	Jeanne Marie
!	BESOUS	!	*ca 1745: M.
!	Doumenge	!	
!	(Dominique)	!	1.1.7. (S/S 166)
!	*ca.1675: M.	!	JEAN PIERRE
!	+ap.1726: M.	!	* 1741: M.
!		!	+ 1796: D.
!		!	x 1772: D.> Tableau N° 2
!		!	ESTUR
!		!	Marguerite Flore
!		!	* 1750: H.
!		!	+ap 1826: P.
!		!	
!		!	1.1.8.
!		!	JOSEPH
!		!	* 1743: M.
!	1.3.	!	+ ?
!	MARGUERITE	!	
!	* 1703: M.	!	1.1.9.
!	+ 1706: M.	!	JOSEPH
!		!	* 1747: M.
!		!	+av 1780: D.
!	1.4.	!	x 1775: D. S.P.
!	ADRIEN	!	VENOT
!	* 1710: M.	!	Marie Louise
!	+ ?	!	+ap 1781: D.

Généalogie DES THENET.

TABLEAU 2

1.1.6.
MATHIEU
x 1765: M.>
Jeanne Marie
ROZES

IV.6.1.
MADELAINÉ
° 1766: M.

IV.6.2.
FRANÇOIS
° 1770: M.
+ 1802: P.
x 1802: P. S.P.
BOUTARD
Anne
° & + ?

IV.6.3.
JEANNE JOSEPHÉ
° 1772: M.
+ ?

1.1.7. (S/S 166)
JEAN PIERRE
x 1772: D.>
Marguerite Flore
ESTUR

IV.7.1.
MARGUERITE
CécILE FLORE
° 1773: D.
+ 1776: D.

IV.7.2. (S/S 83)
MARIE JOSEPH
"JENNY"
° 1775: D.
+ 1808: P.

Voir généalogie BÉRARD page 11
x 1794: T. ... >3 filles épouses de: FOULLON.
CHIEUSSE de C.
ABEILLE.

BÉRARD "du Pithon"
Jean Louis
° 1773: D.
+ 1850: Marseille.

III
Généalogie THENET.

HISTOIRE de la FAMILLE.

1 (N°S/S 664)

GUILLAUME

Profession inconnue.

ca.1665. Sa * à Montesquiou. (Gers)

1695. Le 07.07. Son x à Montesquiou (2) avec Doumenge (Dominique) BESOUS de cette paroisse.

Sont présents: Dominique DEBATS et François DOUMERE. "Non signé avec moi pour ne savoir signer" BAUDÉ, prêtre curé.

1696. Il est "baile" (ou Baille) de Montesquiou, c'est-à-dire conseiller municipal, chargé des finances (2). De ce fait, il doit faire partie de la petite bourgeoisie du bourg.

1699. Il est encore "Baile" (2).

ap 1726. Son décès à Montesquiou.

Descendance: 1.1. FRIS (Frédéric). - 1.2. JEAN GERAUD. - 1.3. MARGUERITE. - 1.4 ADRIEN.

1.1. (N°S/S 332)

FRIS (Frédéric)

Profession inconnue.

1696. Sa * le 19.04. à Montesquiou (Gers). (2)

Son b. 20.04. Paroisse St. MARTIN.

p. Fris SAINT MARTIN. - m. Marie TENET. - Témoins: Estienne LESTA et Dominique BARRIS. "Non signé ne sachant, fait par moy sousigné CORRÈGES curé de Montesquiou."

1726. Son x ^{m. 16-10-1720} Le 26.02. paroisse St. MARTIN à Montesquiou (2) avec "Magdeleine ROSIS, fille de Jean, Maître chirurgien, et de Paule BOUSSES. En présence de Jacques ORTHOLAN, Maître chirurgien de Montesquiou et de Dominique DURBAS, élève tonsuré qui ont signé avec moy."

1759. Sa + Le 28.03. à Montesquiou, "âgé d'environ 65 ans, inhumé le 29 dans l'église paroissiale (St. MARTIN) après avoir reçu les sacrements et le salut en présence de: M. Jean Jacques LIESTA, bourgeois. De François AIGNASSE, travaillant son bien. Le dit LIESTA a signé avec moy et non le dit AIGNASSE pour ne savoir en foy de quoy je me suis sousigné. n... Curé." (2)

Descendance: 1.1.1. JULIAN. - 1.1.2. MARIE. - 1.1.3. MARIE. - 1.1.4. JEANNE. - 1.1.5. JEAN. - 1.1.6. MATHIEU. - (1.1.7. JEAN. PIERRE. - 1.1.8. JOSEPH. - 1.1.9. JOSEPH.

1.2.

JEAN GERAUD

1699. Sa * Le 21.02. à Montesquiou. (2)

Son b. le même jour paroisse St. MARTIN. Son père est "Baille".

p. Jean SAINT VIGNE et m. Jeanne SAINT VIGNE, frère et soeur.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is mirrored and difficult to decipher.

1702. Sa + Le 17.02. âgé de 3 ans.

Inhumé le 18.02. sous l'embase de l'église St. MARTIN. (2)

1.3.

MARGUERITE

1703. Sa * Le 17.04. à Montesquiou. (2)

Son b. le même jour paroisse St. MARTIN.

p. Pierre BÉTOUY et m. Marguerite DAROS.

1706. Sa + Le 11.09. à Montesquiou, âgée de 6 ans,

Inhumée le 12. dans la grande église (St. MARTIN), dans le sépulcre de ses ancêtres. (2)

1.4.

ADRIAN

1710. Sa * Le 02.02. à Montesquiou. (2)

Son b. Le même jour paroisse St. MARTIN.

m. Demoiselle Christine BOUNET de SERDE. BARRIS curé. Le parrain ne figure pas

Destin inconnu.

1.1.1.

JULIAN

1726. Sa * Le 14.11. à Montesquiou. (2)

Son b. le 15.11. paroisse St. MARTIN.

p. Julian ROSIS. m. Pauline ROSIS. "Témoins: Alexis BARRIS, avocat, qui a signé avec moy et le parrain aussi."

Destin inconnu.

1.1.2.

MARIE

1728. Sa * Le 12.01. à Montesquiou. (2)

Son b. Le 15.01. "dans l'église de St. MARTIN le parrain a été M. Gay SAINT MARTIN et la marraine damoiselle Françoise GAY, habitans la paroisse de CASTENEAU d'ANGLES et en présence d'Adrien TENET et de Bernard ABEILLÉ, non signé pour ne savoir."

Mention marginale: "Obit die vigesima prima ejusdem mensis et annis." soit: "morte le vingt et un du même mois et année."

1.1.3.

MARIE

(A cette époque, il était souvent donné le même prénom à l'enfant qui suivait un enfant décédé, surtout s'il était du même sexe.)

1730. Sa * Le 12.01. à Montesquiou. (2)

Son b. Le 14.01. paroisse St. MARTIN.

p. Adrian TENET (Probablement l'oncle de l'enfant.)

m. Marie ROSIS. Témoin: Pierre BÉTOUY qui a signé.

Destin inconnu.

1.1.4.

JEANNE

1732. Sa * Le 09.03. à Montesquiou. (2)

Son b. le 10.03. paroisse St. MARTIN.

p. Dominique LABARTHE. m. Jeanne TENET. Témoin: Jean Bernard ABEILLÉ.
 "Non signé pour ne savoir".

Destin inconnu.

1.1.5.

JEAN

1736. Sa * Le 03.06 à Montesquiou. (2)

Son b. Le 05.06. paroisse St. MARTIN.

p. Jean RONDEROT. m. Arnaude TENET. Témoin: Julian TENET.

Destin inconnu.

1.1.6.

MATHIEU

Maître chirurgien. Plus tard: Officier de santé.

1738. Sa * Le 08.10. à Montesquiou. (2)

Son b. Le 10.10. paroisse St. MARTIN.

p. Mathieu ROSIS. m. Christine CAMPATAN. Témoins: Jean BARRIS et n...
 BENAQUET. Seul BARRIS a signé.

1765. Son x Le 04.06. à Montesquiou, paroisse St. MARTIN. (2)

Il est alors maître chirurgien dans le bourg. Il épouse Jeanne Marie ROSIS, fille de Jean-Baptiste et de Marguerite d'AMBIES, tous de la présente paroisse. En présence de: M. Jean Jacques LIESTA, bourgeois. - Pierre DANOS. - Guillaume SOUQUERE. - Jean JUNCA, étudiant. qui ont signé avec l'époux. LACOSTE prêtre.

Pas d'autres informations à part sa descendance: IV.6.1. MADELAINE. - IV.6.2. FRANÇOIS. - IV.6.3. JEANNE JOSEPH.

1.1.7. (S/S 166)

X (JEAN) PIERRE THENET 1741-1796

Chirurgien-major et lieutenant-colonel d'infanterie.

1741. Sa * Le 22.01. à Montesquiou. (2)

Son b. le même jour paroisse St. MARTIN. Il est alors nommé JEAN et sera toujours désigné sous le nom de PIERRE à l'avenir.

p. Julian ROSIS. m. Catherine PACHE, son épouse, oncle maternel et tante du baptisé. Témoins: Julian TENET. - Jean BARRIS. - ROSIS. - "Les témoins ont signé avec moy, curé."

1765. On le trouve figurant sur la liste des étudiants inscrits au cours des "Principes de Chirurgie" professé par Raymond LAFOURCADE au sein de l'école de Saint-CÔME de Bordeaux (9). Ecole ouverte le 19.06.1755.

Son inscription sur la seule liste encore conservée:

"THENET Pierre, 1746, Auch (Montesquiou Dongles) 1765."

La 1^e date correspond à sa date de naissance déduite de l'âge qu'il a déclaré en s'inscrivant. En fait, il a voulu se rajeunir de 5 ans pour se mettre au niveau des autres étudiants qui arrivaient à la fin de leurs études. Lui, avait déjà fait un stage de compagnon de 3 ans chez maître LACOMME, chirurgien à Montesquiou.

La 2^e date correspond à son année d'inscription.

"Dongles" est mis pour "d'Angles".

1766 / 1767. Ses études terminées, il a dû retourner à Montesquiou où il s'est rapidement rendu compte que les chirurgiens étaient trop nombreux et qu'il ne pouvait pas espérer, en conséquence, se faire une situation correcte sur place.

Le pèlerinage de St. JACQUES ne draine plus, depuis longtemps déjà, les mêmes foules.

Il est bon de préciser maintenant, pour comprendre l'orientation de mes recherches, que le premier document qui m'a révélé l'existence de Pierre THENET est son acte de mariage trouvé à St. Domingue quand je travaillais sur les archives des familles ABEILLE, BÉRARD et MAGNAN. J'ai donc vu qu'il était né à Montesquiou et c'est alors que je me suis demandé pourquoi et comment il en était parti.

Or, à cette époque, la prospérité de la colonie française de Saint-Domingue commençait à être bien connue, particulièrement dans le sud-ouest, et notamment dans le Gers (10) : Au moins un habitant de Montesquiou y est déjà installé en 1758.

C'est sûrement ce précédent qui incite Pierre THENET à se diriger vers cette contrée lointaine où il espère bien trouver plus facilement à exercer son métier.

Il me restait à découvrir comment il s'y était pris.

J'ai alors examiné les listes de départ des voyageurs pour les Antilles depuis tous les grands ports de l'Océan et de la Manche en remontant vers le nord, c'est ainsi que je suis arrivé à Honfleur (Calvados) où, grâce à un aimable correspondant, Monsieur Philippe DEVILLARD, généalogiste distingué, j'ai trouvé ce qui va suivre.

1768. N'ayant probablement pas les moyens financiers de prendre un passage sur un voilier partant de Bordeaux, il choisit la solution de partir pour Honfleur (Calvados). Il lui avait été dit que des flotilles partaient de ce port pour pêcher la morue sur les bancs de Terre-Neuve et que chacune devait obligatoirement embarquer à son bord un chirurgien. Ces flotilles, leur plein de morues achevé, se dirigeaient alors sur les Antilles, particulièrement sur St. Domingue, où les morues salées étaient déchargées. Les flotilles repartaient alors vers la France, une fois leurs cales remplies de coton, sucre, tabac, indigo, etc.

Je trouve donc mon Pierre THENET à Honfleur très très embarrassé.

En effet, il a bien trouvé une flotille en instance de départ pour les bancs de Terre-Neuve qui a besoin d'un chirurgien et, le commandant de la flotille, le Sieur CABUT, capitaine du navire "Le Cheval Marin" (11) est bien d'accord pour le prendre.

Mais au moment de remplir le rôle d'équipage le capitaine lui demande son certificat de chirurgien or, le malheureux s'aperçoit qu'il n'a pensé à emporter ni celui de Bordeaux, ni celui de son maître à Montesquiou.

Que faire ? Heureusement Honfleur est le siège d'une Amirauté importante (12) et, sur les conseils du capitaine, il entretient l'Amiral de ses difficultés.

Celui-ci demande alors à deux chirurgiens jurés de la marine, les sieurs LEBLANC et BAUDEQUAIRE, de se réunir pour faire passer un examen de chirurgie à l'intéressé.

Il faut croire que cet examen fut concluant puisque les deux examinateurs lui délivrent un certificat de capacité en bonne et due forme. (I,3)

Il adresse alors son certificat et une supplique à l'Amiral pour lui demander l'autorisation officielle de pouvoir embarquer sur la flotille en question comme chirurgien de bord. (I,4)

L'Amiral transmet le certificat et la supplique au Procureur du ROY, avec son accord. (I,5) Lequel transmet à son tour le tout au greffe de justice pour établir l'autorisation officielle qui va permettre à Pierre THENET d'embarquer comme chirurgien de la flotille. (I,6)

Il doit payer les frais de ces documents qui s'élèvent à 4 livres, 13 soles.

Supplique de Pierre Thenet à l'Amiral I, 4

12 Mars 1768
Pierre Thenet
chirurgien



Monsieur

Monsieur - Le Lieutenant de Laminette
en charge de chambre

Je supplie humblement - Pierre Thenet - Né le 25
à Monteguis - diocèse de Auch - de présenter à
votre Excellence

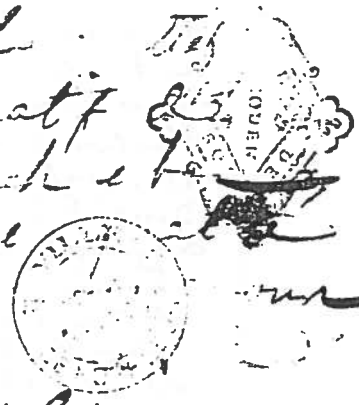
à Monsieur - Le Lieutenant de Laminette -
de la chirurgie de la Ville de Laminette -
chirurgien ordinaire de la Ville de Laminette -
qui depuis longtemps - a été admis à exercer
dans la Ville de Laminette - et est devenu
capable de remplir l'importante charge de
chirurgien de la Ville de Laminette -
et Commune de Laminette - Le 25 Mars 1768
Dites et contredites en l'absence de Monsieur
Le Lieutenant de Laminette -
à cet effet -
du Royaume de France -
pour aller sous le drapeau -
de la marine -
à la Ville de Laminette -
de la Ville de Laminette -
de la Ville de Laminette -
de la Ville de Laminette -
de la Ville de Laminette -

Vu -
 le
 int -
 un -
 quil -
 est
 provision -
 naires
 l'ont
 he
 t
 7 1/2
 2
 2
 100

Naus Chirurgiens de S. 95 Abgr L'Amiral au
 Siège d'Houfleur que le Sr Pierre THENET
 natif de Montesquieu, diocèse d'Auch est très capable
 de naviguer en qualité de Chirurgien, l'est ce que
 nous avons signé, après l'avoir examiné à Houfleur
 Ce 8^e Mars 1768

de Montesquieu auprès du Sr Pierre LACOMME, MF Chirurgien du temps
 pendant 3 ans LEBLANC et J. BAUDEQUAIRE

Nous Chirurgiens de S. 95 d'Abgr.
 L'Amiral au Siège d'Houfleur
 que le Sr Pierre THENET natif de
 Montesquieu diocèse d'Auch est
 très capable de naviguer
 de Chirurgien, l'est ce que
 nous avons signé, après
 l'avoir examiné à Houfleur
 ce 8^e Mars 1768
 J. BAUDEQUAIRE



Vu le rapport de Sr Pierre LACOMME MF Chirurgien du temps pendant 3 ans

I, 8



Flore ESTUR

1749-1828

épousera en 2^e nocces Pierre THENET

1777

Double minute) Procès Verbal (Verbal)
27 B

Maison
Estue
Thonet

Sardenant les Notaires au siège Royal de la ville et Paroisse de saint Marc en l'isle saint Domingue y Résident, Soussigner fut présent sieur Jacques Estue, négociant en cette Ville y demeurant, lequel a par les présentes reconnu avoir vendu libé et transporté des maintenant et à l'avenir, et promis Garantir de tous Troubles et autres alevations et Empêchements quelconques au sieur Pierre Thonet maître en chirurgie et chirurgien major de cette dite ville y demeurant aussi à ce présent et acceptant acquereur pour lui et ses heirs et ayant cause, une maison sise en cette dite ville sur l'écote de la Grande Riviere d'icelle, composée de deux chambres sur la Rue du Pont en pleine Commerce, et un petit Cabinet en appentis sur le derrière qui est en Clissage seulement, et le restant de l'implacement sur lequel le Pont est construit le surplus ayant été importé par les divers débordements de la Riviere; Bornée au nord de la dite Rue du Pont, au sud de la dite Riviere, à l'est de la maison appartenante au S. Reigné, et à l'ouest de la Grande Rue et du passage de la susdite Riviere; faisant le dit Implacement partie de celui n.º 170. de la réedification de cette ville, le tout ainsi qu'il se pourroit et comporte et étend de toute part et de fonds en Comble sans par le Vendeur en rien réserver, Excepté ni Retenu et que le dit S. acquireur a déclaré bien savoir et Connoître pour avoir le tout vu, visité et examiné sans en Requérir plus ample dénombrement ni spécification dont il est content et satisfait et déjà en possession, se contentant de l'étendue du dit Implacement tel qu'il est actuellement et Renonce à toute autre demande à cet égard.

Laquelle maison appartient au dit S. Vendeur en vertu de l'adjudication qui lui en a été faite par Procès Verbal de M. C. les officiers de le siège Issue d'audience le vingt six mai dernier, Laquelle adjudication avoit été poursuivie à la Requête du sieur

en ville de Saint Marc
une maison
2 chambres
1 cabinet

Jour 4400 L.
Ancien Propriet.
Amard la fille
Robert S. Marc
Ses enfants Pierre
et Jeanne et Jeanne
Labodie font une
jussession à
Auch Jean
Pierre Thonet.

Maison

Sierre Lafitte et de D^{lle} Jeanne Lafitte Veuve du feu J^{sr}
Labadie habitante de la ville du bouga frere et soeur Germain
enfants majeurs et héritiers du feu S. arnaud Lafitte
habitant de cette ville, Représentés en cette Colonie par le Sr
Uenet acquereur ou vertu de leur Procuration reçue par M^r
Ducastain notaire au bas armagnac Diocèse d'Auch, qui en a
minutée présence de témoins le dix sept décembre dernier.

auxquels dits S. Sierre Lafitte et Veuve Labadie la dite
appartenoit en la qualité susdite d'héritiers du dit S. arnaud
leur Pere qui en jouissoit au moyen de la Vente qui lui en
faite par acte au Rapport de Grandmaison l'un des notaires
qui en a la minutte en date du premier Septembre mille six
soixante cinq par le feu S. René Blagier qui en étoit pro
en vertu de l'acquisition qu'il en avoit faite des sieurs
arnaud et D^{lle} Geneviève Blaquerre son épouse, par acte
Soussing privé du dix neuf Septembre mille sept cent six
neuf reconnu pardevant le dit M^r Grandmaison et des
parmi ses minuttes suivant l'acte du sept Janvier mille
cent soixante deux.

Lesquels dits S. et Dame arnaud en étoient Propriétaires
en sa qualité de Veuve commune en biens et Donataire inter
d'Etienne Caffolet son premier Mari ou en telle autre qua
le fait, en vertu de l'acte contenant l'ession à eux faite de
Maison et Portion d'Implacement par les J^{rs} Jacques B.
Baptiste Violeau et D^{lle} Marie Madeleine et Angélique
leur épouse passé présence de témoins avec minutte pardev
Nobin Debatour notaire en le siège le vingt un mars mille
cent cinquante six.

Pour de la dite maison, Jouir et disposer par le dit S. ar
les dits hoirs et ayant cause comme de chose leur appartenant
à commencer la jouissance du premier Juin dernier.

Laprua

La présente vente ainsi faite du Gré et consentement des
 Parties, aux charges et conditions ordinaires auxquelles sont
 unis tous Propriétaires de Maisons, à la charge aussi que les
 Présenter la Double minute d'icelles et les deux Premières
 Expéditions seront aux frais du dit S. acquereur, En outre
 Moyennant le prix et somme de quatre Mille quatre Cent
 Livres que le dit S. Vendeur a reconnu et confessé avoir
 reçu en argent comptant des avant la présente du dit S.
 acquereur dont il se tient pour content et satisfait et en
 quitte et décharge le dit S. acquereur et tous autres.

au moyen duquel payement, le dit S. Vendeur a
 transporté au dit S. acquereur tous Droits de Propriété
 et autres qu'il a et peut avoir sur les dites Maisons et
 partie d'implacement présentement vendue dont il s'est demeuré
 dessaisi et dévoté à son profit et de ses dits livres et ayant
 cause; et à le dit S. acquereur Reconnu que le dit Vendeur
 lui a présentement mis en mains les Titres de propriété
 Consistants en 1.° Expédition Extraite des minutes du
 Greffe de la sénéchaussée signée Beigbeder Greffier Commis du
 Procès Verbal d'adjudication susdaté contenant quittance
 de la somme de quatre Vingt une livres pour le droit de
 deux pour Cent, Imposé sur les objets vendus à la Barre du
 siège, 2.° Expéditions Collationnées des autres actes susdatés
 que les parties Reconnoissent avoir suffisamment été
 désigné en celui du dit jour premier Septembre milles
 Sept Cent Soixante Cinq; Desquels Titres le dit S.
 acquereur s'est contenté, Déclarant être suffisamment
 instruit des intentions des dits S. et D. Lafitte consignés
 en leur Procuration susdatée qui est encore entre ses mains.
 Car ainsi &c. Promettant &c., obligeant &c.,
 Renoncant &c. Dont acte fait et passé à saint

I, 9 - 4

Marc, en l'étude de Grandmaison l'un des Notaires
Sous-signés, L'an mille sept cent soixante six sept et
premier jour du mois de Juillet après midi, lecture
Bartier ont signé avec les dits Notaires. Les présents
double minute en vertu de l'Ordonnance du Roi du mois de
Septembre sixante seize. /

Marc
Bartier

Amund
Bartier

Grandmaison

Guillier

I, 10

1783

Copie collationnée avec l'original de l'acte de vente par nous recevables
successeur de M. de la Roche; lequel de son côté a reconnu
en possession desdits biens, et de l'acte de vente et de
deux parts en être propriétaire et non susceptible de contestation
ce jour; icelui de son côté a reconnu avoir acheté de
à l'homme de l'ancien du tendre coniede à la Dame de la Roche,
au Nord et à l'Est de son ancien domaine; et de l'acte de vente
d'acheter par nous de la Roche de la Roche de la Roche de
à l'ancien de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte de
d'acheter par nous de la Roche de la Roche de la Roche de
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte de

Marc

Bartier

Grandmaison

Amund

Not. Marché Douze Janvier 1784.
Guillier

Comme prévu, la flotille sur laquelle il s'est embarqué est partie vers Terre-Neuve puis est revenue par St. Domingue (I, 11) où je le retrouve quatre années après lors de son mariage.

(1772). Son x Le 20.10. à St. Marc (St. Domingue) (I, 7), après la publication d'un ban et la dispense des deux autres accordée par le R.P. NICOLLON, Préfet Apostolique et Vicaire Général de la Mission.

Il est maître chirurgien à St. Marc et y est domicilié.

Il épouse Marguerite, Flore ESTUR (I, 8), veuve de Jacques, Simon CHAPEAU. Elle est née au Havre de Grâce (Le Havre, Seine Maritime, France), paroisse St. FRANÇOIS le 10.05.1749. et, est morte à Paris après 1826.

Elle est fille de: Jacques, Louis, né à Rouelles en 1708 (près de Rouen, S.M.) décédé à St. Marc le 09.08.1768. le jour du 1^{er} mariage de sa fille Marguerite, Flore.

Et de: Jeanne Marguerite DOULLÉ, née au Havre le 13.01.1713.

La future est encore mineure d'âge, mais émancipée du fait de son 1^{er} mariage, elle a le consentement de sa mère et de Mtre. ROUYEN, avocat au Parlement et Procureur au Siège Royal de St. Marc, son curateur et tuteur.

Les témoins: THENET (Je n'ai pas pu l'identifier. Je ne pense pas que ce soit déjà son frère JOSEPH 1.1.9. qui est bien venu le rejoindre.) Vve. ESTUR. (mère de la mariée) PARNIEN. ROUYEN. ESTIENNE. MILHAR. ESTUR. (oncle de la mariée) Tout le monde signe avec F. FORCHERON, curé.

De son 1^{er} mariage Marguerite, Flore a eu 2 enfants: Une fille morte en bas-âge et un fils qui devait mourir en 1773.

1775. N. de Jenny THENET à St. Marc
Une fois veuve de Pierre THENET, elle a vécu en France avec sa fille et surtout avec son gendre avec lequel elle collaborait, à Paris, à la direction d'une maison d'éducation pour jeune fille de la grande bourgeoisie. (Voir histoire des BÉRARD)

1777. Le 15.06. Il loue pour 2 ans à Marie Françoise DESMARETS, veuve de Claude COQUILLAU, qui habite dans le haut de la paroisse St. Marc: 2 chambres et 1 cabinet faisant partie d'une maison sur laquelle il a pris une option et qui va lui appartenir. Elle est située à St. Marc, rue DAUPHINE, sur la berge de la rivière, près du pont. Montant de la location: 450 L. par an. (13, 1)

1777. Le 01.07. Il signe l'acte d'achat de la maison qu'il vient de mettre en location. (13, 2) & (I, 9) Cette maison appartient à Jacques Etienne ESTUR, négociant à St. Marc, oncle de son épouse.

Pierre T. est désigné comme "Chirurgien-Major" à St. Marc et y demeurant.

La maison est construite en maçonnerie à l'exception de l'arrière du cabinet en clissage. Il y avait d'autres constructions sur le terrain, mais elles ont été emportées par le débordement de la rivière.

La maison a appartenu, entre autres, au LAFITTE, famille qui devait s'allier au BÉRARD par la suite.

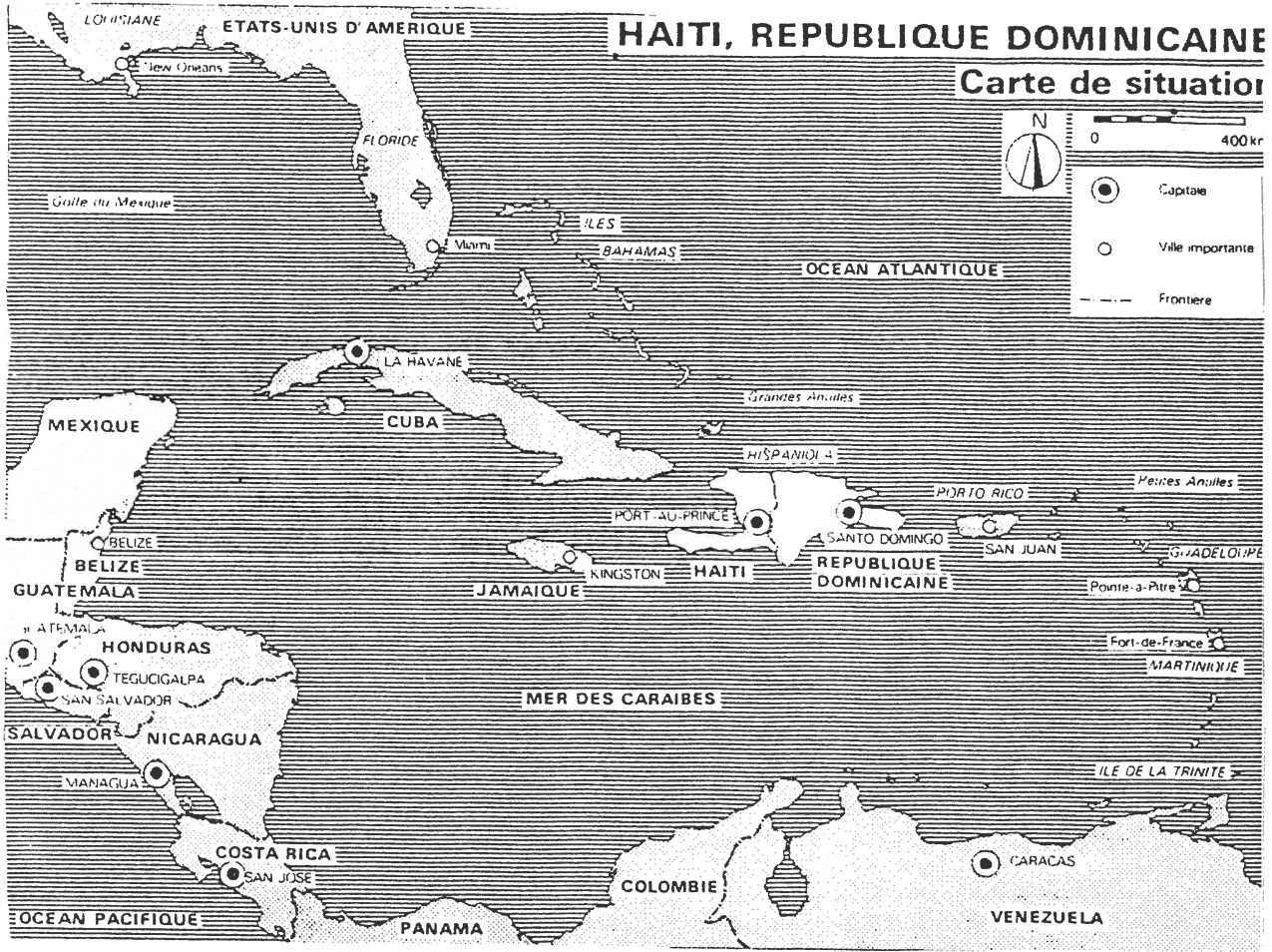
Montant de l'achat: 4.400 L. Payé comptant. Le rapport était donc de 10 %.

1777. Le 02.07. Etant donné son prochain départ pour la France, il fait établir une procuration notariée (13, 3) au nom de deux négociants de St. Marc: MM. Etienne CORPON et Antoine BOUBÉE, les chargeant notamment: De gérer ses biens; d'entretenir son "Habitation (I, 12) caféière, quartier Mourouy, paroisse de l'Archaie" et d'y faire construire, éventuellement, des bâtiments nouveaux pour la manufacture de café; d'acheter les nègres et les matériaux nécessaires à l'exploitation; de renouveler, éventuellement, les baux des maisons rue DAUPHINE et rue du Pont; de transférer les bénéfices en France et d'y expédier les marchandises produites.

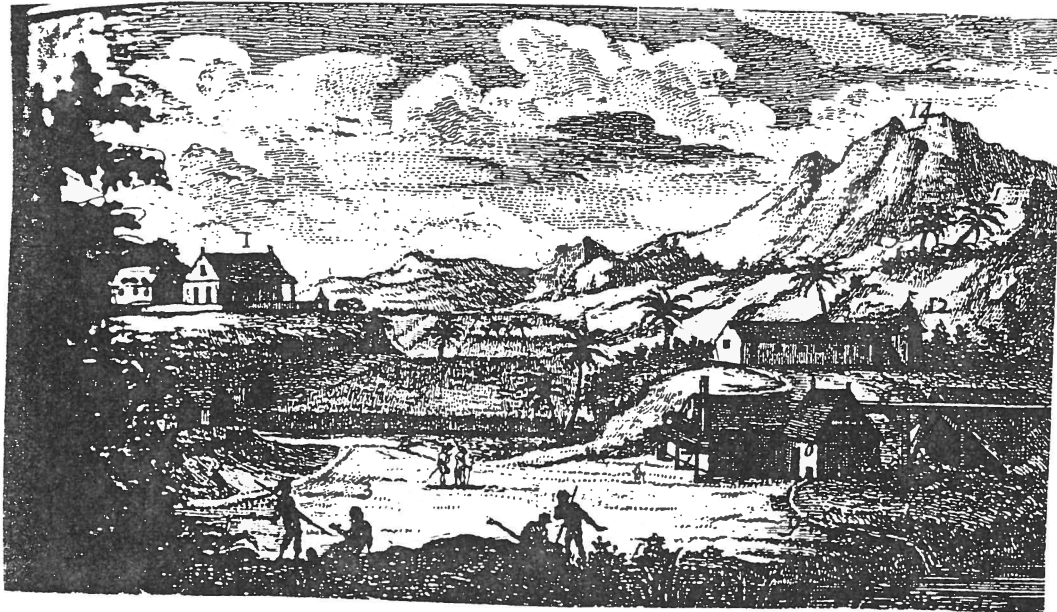
En faire autant pour les biens de son frère JOSEPH dont le notaire a déjà la procuration depuis le 23.09.1776.

1782. Le 30.04. Il doit être de retour à St. Marc, puisqu'il achète à Louis Pierre LEBON-LAPOINTE et à son épouse Dame Victoire, Antoinette de COLMESNIL,

I, 11



I, 12



encore mineure, les biens (Il s'agit de terres.) en provenance de la succession des parents de cette dernière qui étaient en communauté de biens: Jacques de COLMESNIL et Dame Louise LEFEUVRE.

Montant de la vente: 20.000 L. à payer comptant. (13,4)

Les terres sont situées dans le quartier de l'Artibonite, paroisse St. Marc.

1783. Le 31.01. Il achète la même surface de terre, soit environ 100 carreaux, pour la même somme et en provenance de la même succession à Gabriel, François de COLMESNIL, habitant du quartier de l'Artibonite, paroisse St. Marc. (13,5)

1783. Le 01.02. Il achète à son beau-frère, Jacques, Etienne ESTUR, négociant à St. Marc, 100 carreaux de terre moyennant 20.000 L. La concession de cette terre avait été donnée au 1^{er} époux de Marguerite Flore ESTUR, puis était revenue à Jacques Estur à la suite de partages.

Il est intéressant de voir en examinant la signature de Pierre THENET (I,10) les trois points qu'il y fait figurer entre deux traits en obliques.

Les avis sont très partagés à ce sujet. Les uns y voient le signe d'une appartenance à la franc-maçonnerie, les autres une simple mode de l'époque.

Je pencherais plutôt pour le 1^{er} avis, bien que je n'en n'aie aucune preuve.

1784. Le 15.12. Nouvel achat de terre au même (13,6).

Pierre T. habite alors la Montagne des Verettes à St. Marc. L'achat porte sur une habitation de 100 carreaux, plantés: de caféiers en plein rapport, de 6.000 pieds de patates et de bananiers. Le tout, avec une maison, est vendu au prix de 75.000 L. 29.000 L. sont à payer comptant avec 27.000 L. en café. Le solde, 28.000 L. en café, l'année suivante.

L'habitation est située sur la montagne des Musiciens, quartier et paroisse de St. Marc.

Il est à remarquer que c'est le 5^e achat effectué par Pierre THENET pour un total de 139.400 L.. Ce qui montre bien qu'il était relativement facile de faire rapidement fortune à St. Domingue, la suite le démontre encore mieux.

1788. C'est vers cette époque qu'il doit partir de St. Domingue, avec sa femme et sa fille, pour la France.

Ils avaient déjà fait la connaissance de la famille BÉRARD dont les propriétés étaient voisines et, c'est ainsi qu'ils se sont revus en France et qu'ils se sont alliés.

Ce départ est dû, en partie, aux troubles qui secouent la Colonie depuis déjà quelques années et qui incitent les colons à installer leurs familles à l'abri de la révolte des esclaves noirs qui semble imminente.

1789. A Paris, où ils sont arrivés, ils habitent place du Carrousel, paroisse St. GERMAIN l'AUXERROIS. Il est lieutenant-colonel d'infanterie.

C'est probablement le fait de la Révolution et d'être à Paris qui lui a fait prendre du service dans l'Armée et devoir ainsi abandonner momentanément sa profession de chirurgien.

1789. Le 02.05. Ils achètent le château de COURBETON (I,13 & I,14) pour 255.991. Livres.

Ce château, qui fait partie d'un très grand domaine, se situe sur la Seine en amont du confluent de l'Yonne à 5 Km. au nord-est de Montereau-Faut-Yonne.

Le domaine est à cheval sur les paroisses de St. GERMAIN-LAVAL et de St. MARTIN. Aucune gravure de l'époque n'a été retrouvée.

Le château de COURBETON (14) a été érigé sur l'emplacement d'une ancienne construction par Antoine Mathieu ou Mathurin CARPENTIER ou LE CARPENTIER, architecte français né à Rouen en 1709 + en 1773. C'est lui qui a construit l'Arsenal et le Palais BOURBON à Paris et plusieurs châteaux de province.

C'est M. MICAUT, Commissaire Général des Poudres et M. d'HARVELAY, son fils,

Garde de Trésor Royal qui ont chargé LE CARPENTIER de construire COURBETON.

M. MICAUT l'avait connu lorsqu'il avait construit, sur sa demande, l'Arsenal de Paris.

Le château est de type "Ile de France" en parpaings de pierre sous enduit lisse de plâtre formant gros appareillage, de style pierre de taille. Toiture d'ardoises à la MANSART. Fronton triangulaire coiffant le corps central de la façade. Contrevents à lames aux fenêtres et portes-fenêtres. Toutes les serrureries à crémone en fer forgé. Volets intérieurs à pareclozes en chêne mouluré, travail de Paris.

" Le château de COURBETON (15) est dans une des plus agréables situations des environs de Montereau et même du département, sur la route de Provins. On remarque une superbe terrasse le long de la Seine, d'où les points de vue s'étendent sur une vaste plaine; les plantations y sont distribuées avec élégance. Le grand parc renferme de belles terres blanches que l'on tire pour la fabrication des vases, façon anglaise. Dans une des maisons dite "La basse cour de COURBETON" est établie une fabrique de faïence noire bronzée à l'épreuve du feu." (16)

Le Château devait appartenir jusqu'en 1822, en partie seulement, au fils de M. Paul de LESPARDA qui devait l'acheter à Pierre THENET et en partie au Marquis de SAINT HAULAIRE, Louis, Cosme, Joseph de BEAUPOIL.

En 1902 le château et ses dépendances sont en ruines. Le parc et les terres sont en cours de lotissement.

Sur l'acte (en 3 parties) d'achat du château, acquis par le ménage THENET (17) figurent: Les dépendances - Plusieurs fermes - 2 manufactures de poteries - 1 chapelle - 1 glacière - 1 prison.

- 1^{acte.}: Le vendeur "Haut et Puissant Seigneur Paul Esprit Charles de BOULLONGNE - Chevalier - Comte de Nogent - Seigneur de Marigny, Montereau et autres lieux - Conseiller du ROY en ses Conseils - Maître des requêtes ordinaire de l'Hôtel de Ville, demeurant à Paris en son Hôtel, rue St. HONORÉ, paroisse St. ROCH. Seul héritier de Haut et Puissant Seigneur M. Jean Nicolas de BOULLONGNE, son père - Chevalier - Comte de Nogent - Seigneur de Marigny, Montereau, Laval, St. Germain et autres lieux - Conseiller d'Etat Ordinaire et aux Conseils Royaux des Finances et du Commerce.

Sous bénéfice d'inventaire. (I, 15)

Ce qui est vendu:

1^o- Tous les bâtiments qui en dépendent, " L'ensemble des boiseries, marbres, glaces et autres objets tenants à fer et à clou qui sont actuellement dans le château et les bâtiments."

"Cour, avant-cour, terrasses, parterres, quinconces, bosquets et tout l'enclos du château, d'une superficie de 12 arpents, enclos de murs, dont la partie au midi soutient la terrasse, tenant le long du midi à une prairie qui fait partie de la vente et sépare l'enclos du château de la rivière Seine. Tenant le long du nord au grand chemin de Montereau à Provins. Le long du levant à des terres qui sont aussi vendues et, du côté du couchant au chemin du port de Courbeton sur la rivière Seine."

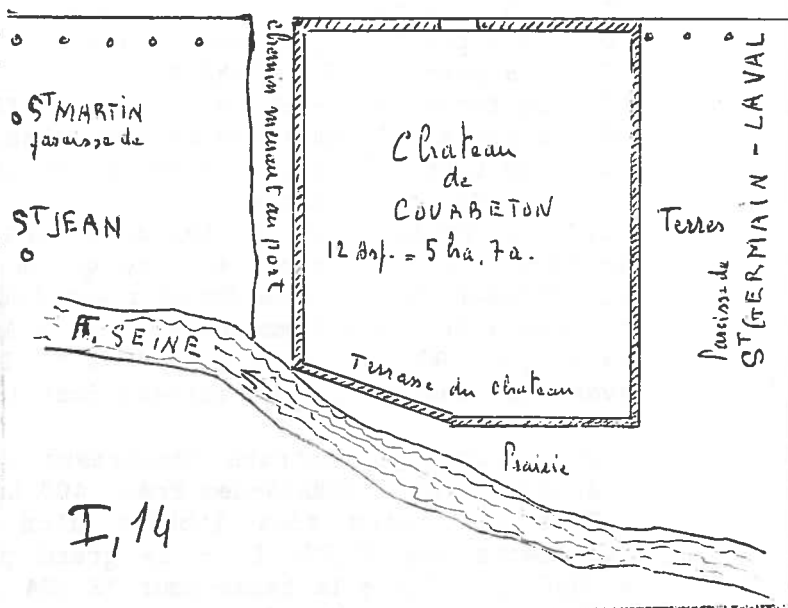
2^o- La basse-cour, les potagers, le grand parc de Courbeton consistant en:

La basse-cour en plusieurs bâtiments pour le logement du fermier et d'un jardinier - Ecuries - Greniers - Remises - Hangars - Buanderie - Four et fournil - Laiterie - Caves - Colombier - Réservoir d'eau - Une machine à pompe pour la fourniture d'eau tant dans le château que dans la basse-cour et dans les jardins. - 1 glacière - 1 pavillon construit dans l'angle du parc, du midi au nord, composé d'un auditoire et d'une prison destiné à rendre la justice de St. GERMAIN-LAVAL.

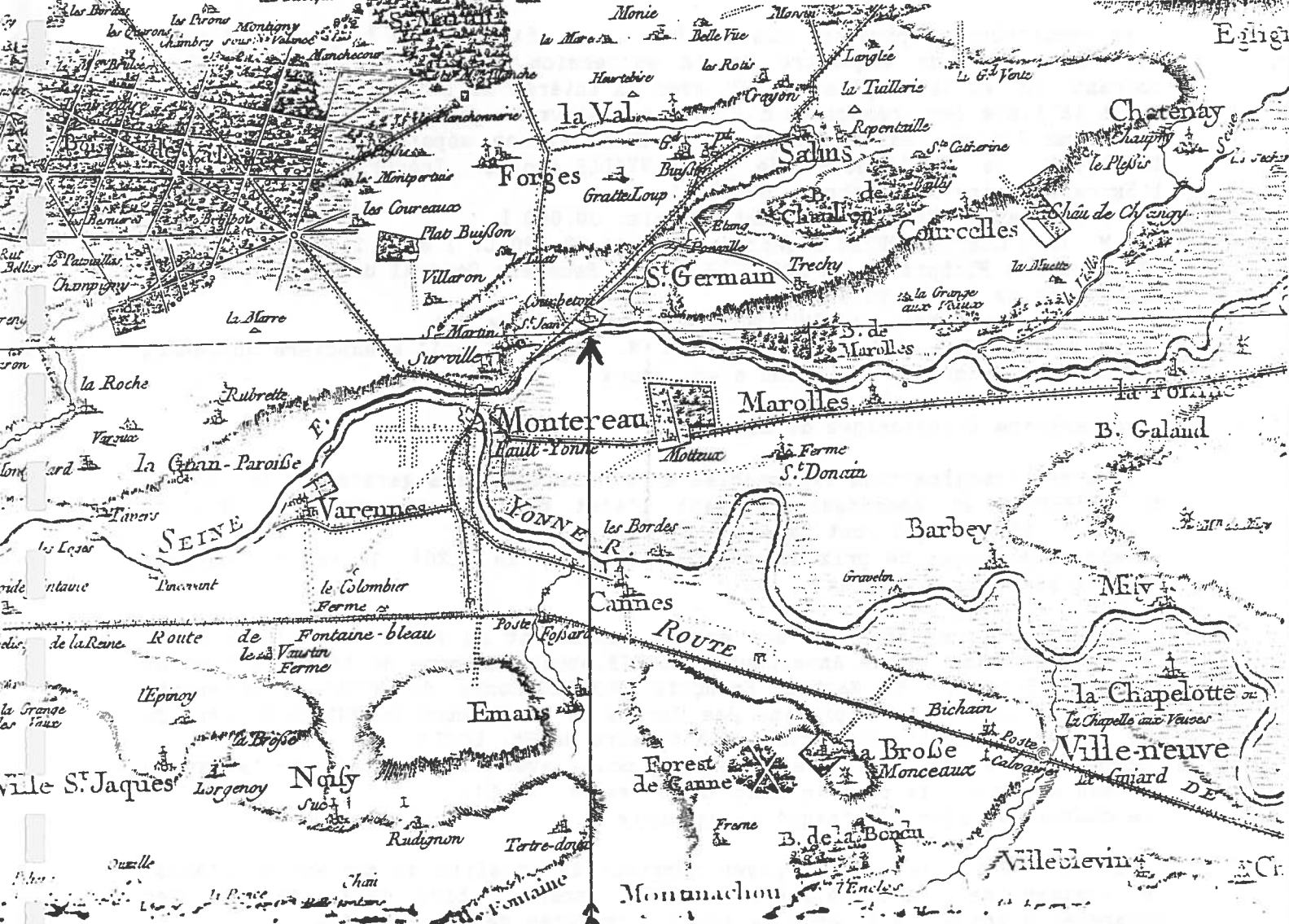
Le surplus du parc: Potagers - Vergers - Vignes - Bois - Quinconces - Allées - Pièces d'eau et divers dépendances.



Chemin de MONTEBEAU P.Y. A PROVINS



Terres
Parisiens de
ST GERMAIN - LA VAL



CHATEAU ET DOMAINE
DE COURBETON

"Le tout entouré de murs et de fossés revêtus ayant dans son enceinte un terrain en fer-à-cheval actuellement divisé en deux parties de gazon.

3°- 1 terrain, partie en bois, partie en friche contre le mur du parc.

4°- 1 maison et 1 jardin occupé par le Sr. L'EGUILLER d'une surface de 58 perches et 50 perches de terre.

5°- 168 arpents, 48 perches, 6 pieds de terre en plusieurs pièces, le tout loué.

6°- 18 arpents, 28 perches, 6 pieds de près en différentes pièces.

7°- 1 arpent sur St. GERMAIN.

8°- La ferme de GARDELOUP sur St. GERMAIN: Bâtiments, terre, près.

9°- 2 arpents, 3 quartiers de terre labourable en 3 pièces.

10°- 63 Livres, 15 soles de rente foncière.

11°- Le droit d'échange.

12°- Le vendeur subroge les acheteurs dans tous les droits qui résultent en sa faveur du bail emphytéotique qui a été fait à M. MICAULT de HARVELAY par son Altesse Sérénissime Monseigneur Louis de BOURBON, Comte de Clermont, Prince du sang, alors Abbé Commandataire de l'Abbaye Royale de St. GERMAIN-des-PRÈS de Paris pour 99 ans le 16 juin 1762." (Il s'agit du 1° propriétaire du domaine avant la construction du château dont il est question ici.)

13°- Plusieurs contrats concernant les locations et les sommes à payer à l'Abbaye de St. GERMAIN-des-Près: 400 Livres à la St. MARTIN.

Tous ces beaux font l'objet d'un grand état détaillé: Le château ne représente que 55.771 L. - Le grand parc 47.423 L. - Le bail emphytéotique 40.000 L. - Toute la basse-cour 32.334 L. - Etc.

Les conditions de payement des 242.000 L. (I,16) de cette 1° partie à payer pour le compte du sequestre de la succession au notaire sont: 50.000 L. courant 1789 et le surplus en 1790 avec un intérêt de 1 denier 20.

Suit la liste des créanciers qui seront remboursés par le notaire:

1° Dame Louise Jeanne Joseph de WALKIERE, épouse séparée de biens de J.B. TAVERNIER de BOULLONGNE de MAGNANVILLE, ancien Trésorier Général de l'Extraordinaire des Guerres: 50.000 L.

2° Sr. Emmanuel HALLER, négociant à Paris: 30.000 L.

3° M. Jean Charles PREAU, licencié en droit, 62.020 L. 1 sol. 11 deniers.

4° M. Louis Richard de LA BRETICHE, écuyer, Receveur Général des Finances de la Généralité de Tours: 90.000 L.

5° Le surplus à Mme. de BOULLONGNE, en reprise de sa dot.

Suit le reçu des 40.000 L. payées par M. THENET à la 1° créancière qui, étant à Bruxelles, a donné procuration à son époux.

Suit ensuite l'historique du domaine.

- 2° acte.: Concerne tous les meubles et effets mobiliers garnissant le château de COURBETON et dépendances, suivant l'état ci-joint, moyennant le prix de 13.991 L. 15 sols, qui sont payées comptant.

Quelques exemples de prix du mobilier: (I, 18 - 19 & 20). Il est à remarquer le prix élevé des literies.

- 3° acte.: Pierre THENET et son épouse empruntent 20.000 L., aux intérêts du denier 20, à Mme. Marie, Anne, Louise MARTIN, épouse commune de biens de Haut et Puissant Seigneur M. Mathieu, François DUMORET, Comte du MORET. Lieutenant-Colonel de Cavalerie. Capitaine des Gardes de la Chambre de MONSIEUR, frère du ROY. Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St. LOUIS.

Somme qui va être utilisée en partie pour payer les droits sur l'achat du château et, en partie pour le comptant à verser. (I, 21)

Le château va être hypothéqué en garantie.

1791. Le 09.11. Ne pouvant payer comptant la totalité du montant de l'achat du château de COURBETON, Pierre THENET espérait bien faire face à ses engagements grâce aux revenus de leurs propriétés de St. Domingue.

Leutnant haut et puissant seigneur **Jean Esprit Charles De Boullongne** chevalier comte de Nogent seigneur de Marigny, Montreuil et autres lieux conseiller du Roy en ses conseils Maître des requêtes ordinaire de l'Hotel demeurant a Paris en son hotel saint-honore paroisse St Roch

*Le
empoy*

Monsieur Comte de Nogent seul héritier de haut et puissant seigneur **Messieurs Nicolas De Boullongne** son frere, chevalier comte de Nogent seigneur de Marigny, Montreuil, Laval St Germain et autres lieux, conseiller d'Etat ordinaire et aux conseils Royaux des finances, des Comptes, sous bénéfice d'inventaire suivant les lettres obtenues par led. S^r Comparant en la chancellerie du Palais a Paris par cague le même jour et entérinées par sentences le Dix huit Mai mil Sept Cent quatre vingt Sept insinué a Paris par cague le même jour et entérinées par sentences du lendemain rendue au Chatelet de Paris et estant allé registres de M^r Moreau Greffier

En quel en lad. qualité d'héritier bénéficiaire a par ses présentes vendu cédé et transporté et s'est obligé de garantir de tous troubles, dons, douaires, dettes, hypothèques, vicieuses, substitution, aliénation et autres empêchements généralement quelconques a M^r Pierre Chenet habitant au St Dominique d. D^e Margueritte Flore Estier son épouse qui autorise a l'effet des présentes demeurant actuellement a Paris place du Carrouzel paroisse St Germain l'Auxerrois a ce présent et acceptant acquiescent pour eux leurs héritiers et ayants cause.

*maintenant Colonel
antérie*

C. F. E.

1^o Le Chateau de Courbeton situé sur le bord de la rivière de Seine proche la ville de Montreuil aux Fontaines parlie dans la paroisse St Germain Laval et parlie dans celle de St Martin toutes batiments qui y dépendent, ensemble les boiseries, Marbres, Glaces et autres objets tenant a fer et a scelon qui sont actuellement dans led. Chateau et batiments, cour devant led. Chateau, portière, quinconce, bosquet et toutes les circonstances et dépendances de l'enclos du Chateau, les quelles contiennent une superficie de onze arpents sur environ enclos de murs, dont la partie au midi contient la terrasse tenant d'un bout au midi a une prairie qui fera partie de la présente vente et qui s'oppose a l'enclos du Chateau, de la rivière de Seine, d'autre bout au Nord au grand chemin de Montreuil a Brotonne, d'un bout au levant a des terres qui seront aussi comprises dans la présente vente, et d'autre bout s'étendant au chemin du Port de Courbeton sur la rivière de Seine

2^o La Halle Cour les potagers et le Grand parc de Courbeton consistants savoir la Halle pour plusieurs batiments pour le logement d'un fermier et d'un jardinier en serres, grangers, remises, hangars, Buanderie, four et fournil, Laiterie, caves Colombes, réservoir a Eau en une Machine a Pompe pour la fourniture d'eau en potillon, construit dans l'angle du pare du Midy au Nord, composé d'un arc trièdre et d'une prison destinés pour l'exercice de la justice de St Germain Le Surplus du pare qui consiste en potagers, vergers, vignes, Bois, quivoises, allées, puits d'eau et autres dépendances, le tout entouré de murs et de fossés certains ayant dans son enceinte un bassin en fer a cheval actuellement en usage en une partie de gazon; la terrasse tenant du levant à une pièce de jardin qui sera comprise dans la présente vente au s^r joly en ses représentations, en outre l'eau de la source de Courbeton qui est dans le parc et dans les jardins une

arpent trente huit perches mespris appellee d'ideforget, a vingt six
par perches et cent perches par arpent, lequel échange a été mis
à fin depuis l'acquisition de mond. Sr de Boullongne

50 D'entretenir les deux baux a eux cy devant mentionnés & ails
savoir l'un par mond. Sr d'harrelay a M^{re} Et Trudaine, et l'autre
par M^{re} de Boullongne a M^{re} Langue, ainsi que l'échange fait
avec led. M^{re} Langue l'autre des acquereurs a l'apportoir contre
led. M^{re} Langue ainsi qu'il est cy dessus dit; plus le bail
emphyteotique aussi insinué fait par M^{re} Le et de Nogent au
Sr Leclerc et sa femme et cy sur la servitude établie par M^{re} de
Boullongne en faveur de M^{re} Barbe et sa femme et aussi cy devant
mentionné

90 De ne pouvoir prétendre aucune indemnité ni recours quelconques
pour défaut de mesure ou de quantité des héritages compris en la
présente vente ni pour des réparations qui peuvent être faites en la
soit aux bâtiments et autres biens dépendants du domaine de
Courbaton, soit aux bâtiments et différents biens compris dans
le bail emphyteotique; et de prendre le tout dans l'état ou il
se trouve aujourd'hui et ainsi qu'il se comporte; ledit Sr et de
Nogent entendant vendre tout ce qui appartient a la succession
Bénéficiaire de mond. Sr de Boullongne Souper, entendue
tant du contrat de vente du jour trente un décembre mil sept
cent soixante sept que de tous autres contrats d'acquisition,
d'échange, baux à cens et à rentes et de tous autres titres
translatifs de propriété de domaines et héritages dépendants de
Courbaton et de Germain Laval

100 De payer et acquitter tous les droits Royaux et Seigneuriaux
et autres qui peuvent être dus a cause des présentes a l'exception
seulement des droits Seigneuriaux dus a la succession de M^{re} de Boullongne
seigneur de Montcaumon, de quels droits M^{re} de
Nogent fait remise entière aux Sr et de Echevet pour la
présente mutation seulement et sans tirer a conséquence
pour l'avenir.

Et cy sur la présente vente est faite moyennant la somme
de Deux cent quarante Deux mille Livres
francs deniers a mond. Sr et de Nogent en sa qualité
laquelle somme sera payée et écoplée par led. Sr et de
Echevet qui s'y obligent sous sa solidité a M^{re} Griveau
l'un des Notaires Souffignis sequestre des biens de la succession de
mond. Sr de Boullongne, nommé par arrêt du conseil du
21e jour Janvier mil sept cent quatre vingt huit, savoir

centième denier
de presentement
droits de lods et
peuvent être ala
er et de acquereurs
de objets qui restent
seigneurie de Montcaumon
de de Nogent comme
de de Montcaumon

[Handwritten signatures and initials]

Mil sept cent cinquante trois au moyen de laquelle est la troisième
 venue aux quelles M^{rs} de Boullongne est obligé de payer M^{rs}
 Boullongne son mari
 M^{rs} de Boullongne le surplus des d. p. p. principal et intérêts
 et d'ailleurs à compte de ses reprises de dot, préceptes d'augmentation
 et autres droits et créances quelconques de lad^e Dame adroit d'exercer
 l'exception dud. M^{rs} son mari, résultant de son contrat de mariage
 devant M^{rs} Bronod et son confrere notres a Paris le Vingt neuf
 mil sept cent cinquante trois, partie desquelles créances qui
 concernent seulement les biens propres aliénés de lad^e Dame, a été liquidée
 à la somme de quatre cent Vingt six Mille cinq cent Trente
 livres dix sept sols par acte passé devant M^{rs} Griveau et son
 confrere le dix neuf mai mil sept cent quatre Vingt huit, lequel tend
 à entrer dans le détail des autres créances et droits de lad^e Dame
 et l'exception, cette somme absorbant et bien au delà la totalité
 de la dette des autres parties.

En conséquence de la présente délégation M^{rs} L. Chevalier a été
 chargé de M^{rs} Griveau payeur des créances déléguées, le principal
 de lad^e Dame à mesure des dépôts qui lui en seront faits
 et en faisant led. M^{rs} Griveau en soit bien et honorablement quitte
 et chargé, à la charge par led. M^{rs} Griveau en faisant led.
 dépôts de faire donner main levée par les d. créanciers de leurs
 quittances, et de déclarer dans les quittances l'origine des deniers,
 l'insubrogation en faveur dud. M^{rs} Chevalier aux quels seront
 les titres remboursés à l'appui de cette insubrogation.

Pour l'exécution des présentes M^{rs} L. Chevalier fait election
 de M^{rs} Griveau et les d. S. et Chevalier en leur
 nom aux quels lieux, Nonobstant, Promettent
 de se renouveler.

Fait et passé à Paris le jour à l'égard de M^{rs} de Comte
 devant M^{rs} Chevalier au Hotel de M^{rs} de Noget
 et à M^{rs} Chevalier en sa demeure. L'an Mil sept
 cent Vingt neuf le Veuil May et
 qui est présentée ou l'acte cinq liques entières et
 le un mot sont Rayés et nulle

~~M^{rs} de Noget~~ ~~M^{rs} Chevalier~~

M^{rs} L. Chevalier
 Carlier

M^{rs} Griveau
 Et L.

Etat des meubles et effets mobiliers par inventaire le
Chateau de Courbaton et dépendances et vendus par
M. Le Citoyen Delogant à M. et Madame Thuret

Une Fauteuil de Bran de Cheminée
un petit Cerai en Papier
un Canapé Couvert de gourgouron
Deux fauteuils en paille
quatre houte de Siege en indienne
Deux Chaises Couverte de soye

137⁺

garde robe

Une encoignure en pliage à Dessus de marbre
une Van à Bois Decoupe
un Bidet et une Chaise paille
une Table de nuit à Dessus de marbre
un Pot et une Cuvette et Cinq pots de saze

30⁺

Table de toilette

En miroir une table de toilette et son Boite
un Canapé et son grand Couffin Couvert
en Laine
Deux Bureaux de mousetins Brode

15⁺

Chambre de Madame

Une Conquette quatre matelas
un lit deux traversiers
Deux Couvertures
une houte de jannoise
une table
Deux Chaises de table
Deux Tapis en Tapisserie

150⁺

Salon de Empagnie

Un feu à ornement de Cuivre
Deux Bran de Cheminée à trois Brâchet
Deux L'entrees
Deux Canapés
quatre fauteuils à Couffins
Deux Bergeres
Dix fauteuils
Six Chaises tout Couvert de Damour
un Cerai en taffetas et tapisserie unie
paravau à six feuilles Couvert en papier
de la Chine Douze Fauteuil de Bureau de Damour

840⁺

1202⁺

Salon quatre autres enrigueures de papier de marbre }
 de menuisier Vu feu de feu, deux Aras de Cheminée de laire }
 une de St. Augustin sous verre }
 quatre tables a jouer } 80#
 une de M. de St. Germaine
 une de M. de Beran
 un Jupiter
 un Clavier

Salle de jeu Billard Bille queue et masse
 Billard deux Plaque de feu blanc }
 trois Bauguettes } 100#
 trois Tabourets
 deux tables a jouer

N. 17
Chambre
de domestiq.

Vu miroir
 une Commode en noyer }
 une Table de Bois blanc }
 trois Chaises de Saille }
 un fauteuil Couvert en Indienne }
 deux Rideaux d'Alcove } 126#
 deux Vases de Porcelaine en faïence
 Tenture de Toiles peintes
 une Couchette
 deux matelas
 un lit et un traversin de plume
 deux Couvertures et trois tringues de soie

N. 14
Chambre

Vu feu en feu
 une table }
 un Secan en taffetas } 66#
 un Lit et Couette
 une Chaise de Saille
 une Commode en placage d'assur de marbre
 une glace et Bureau de 20 sur 30 p. } 18#

une Couchette de plume et deux matelas
 un lit et un traversin
 un Polagaquin et tenture d'Indienne }
 une bergere & fauteuil & Chaise de Saille } 235#
 Couvertures d'Indienne & Couvertures de
 Cotton deux Rideaux } 2219#

Ingore en Indienne 4 fauteuils Couvre en
Miroir 2 parties de rideaux de taffetas a carreaux
2 Couvertures de coton de tout pris

4669+

650

Estimé en pied

Deux tablettes en merisier une table de bois
et dessus de marbre une chaise poncee en bois
en Carre deux chaises de paille une table de bois
une tenture en papier sur trois ou quatre etavelles
de tout pris

2114

Estimé de
vite

Une Commode en noyer une table et un miroir
de toilette deux Carreaux un fauteuil de paille
Couvre d'Indienne deux rideaux de toile de coton
encadre bois chaise de paille une Dauphinoise en
moquette de tout

72+

app. n. 5.

Un feu en fer un balai un soufflet deux
brans d'un en papier et tenture d'astore deux
brans de cheminée a une branche de fleur en
Couture une Commode en placage de paille
Marbre

634

Une Couchette en fourmeux deux matelas
un lit et un traversin deux Couvertures de
Coton coupe et tenture de miroir sur selle
une Bergere en toile de joni 4 fauteuils en
Miroir 2 parties de rideaux de taffetas en
Carreaux 2 Chaises de paille une table un miroir
de tout

650+

Cabinet de toilette

Une Luciole en merisier une tenture en papier
sur toile deux fauteuils Couvre de coton un
fauteuil de paille Couvre d'Indienne 2 parties
de rideaux de toile de coton de tout

484

app. n. 6

Un feu en fer un balai et un soufflet une petite
table a boire une table de toilette son miroir et
Carreaux un brans Couvre en papier un pot
et sa serviette de tout

364

Une Commode en placage de paille
Marbre

104

6152+

Handwritten signature or mark at the bottom of the page.

Le 1^{er} Juin 1881 J'ai écrit tout cela dans le bureau de la
Société aux quatre lieux de l'Université de Montréal
Obligé à la Providence

Un échantillon d'air de la Province de Québec
le 25th May 1881 Cap. Leont quatre
vingt neuf et ont été envoyés en province ou
deux autres ont été envoyés en province //

M. J. Estlin

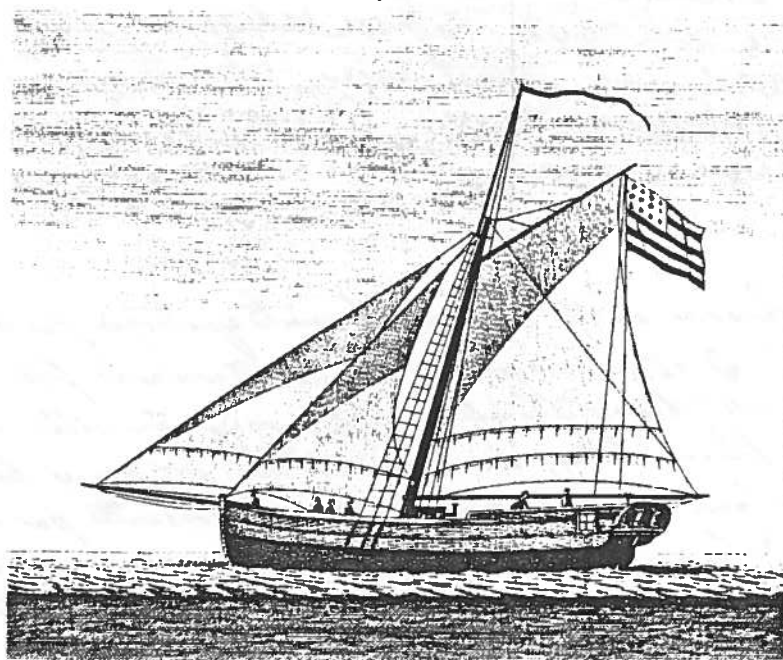
Monsieur Louis Martin Chénier
de Montréal

Lapudreau

[Signature]

[Signature]

le 1^{er} Juin 1881



Hélas! La révolte des esclaves et la guerre avec l'Angleterre met fin à ses espérances, ce qui oblige le couple à revendre le tout, juste 2 ans après leur achat! (18) à Dame Marguerite de LA PUYADE DOZEUX, épouse non commune de biens de M. Paul de LESPARDA, ci-devant écuyer, demeurant à Paris, rue Neuve, paroisse St. ROCH. Cette famille devait en rester propriétaire jusqu'en 1822.

Pierre THENET habite alors à Paris, rue de RICHELIEU, N°154, paroisse St. ROCH.

Tout ce qui avait été acheté est revendu à l'exception d'une petite terre de 2 arpents vendue le 09.11.1791. (19) à un voisin, M. Edme, René, Victor MERAT, négociant à Montereau, pour 300 L.

Détail de la vente: Mobilier 56.000 L. - Le matériel 150.000 L. - Le reste 238.000 L. - Soit au total: 444.000 L.

En fait l'opération est intéressante puisqu'il lui reste: 444.000 moins 275991 soit 231.991 L. plus 300 L. déjà encaissées, mais la livre perdait de sa valeur chaque jour.

1792. Le 08.01. Par ordre du Ministre et aux frais de l'Etat (20), il embarque à Nantes sur le navire "Le PAGE" (I,22) et arrive à Port-au-Prince (St. Domingue) le 03.04.1792., soit 3 mois après. Il reprend ses fonctions de chirurgien-major au quartier de St. Marc.

1794. Le 15.05. (3 Floréal AN III) Devant 5 témoins, son épouse fait établir un acte de notoriété de son époux (20) en vue du mariage de sa fille. L'acte donne les raisons et la date du départ de Pierre THENET et dit: "Depuis 1793, on a de lui aucune nouvelle directe; mais que la connaissance qu'ils ont de son civisme leur fait penser que son silence ne peut être attribué qu'aux difficultés de la correspondance occasionnées par la guerre ou son décès."

En annexe figure l'attestation du Maire de Nantes au sujet de son départ.

En fait il n'était pas encore mort.

1796. Le 04.05. " St. Marc. A été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, le corps de Sieur Pierre THENET, maître en chirurgie, habitant de la paroisse des "Verettes". Fils de ... Décédé le même jour à St. Marc, âgé d'environ 50 ans." Parmi les témoins figurent BÉRARD "du Tapion" (XVIII.9.11.)

Cet acte de décès, demandé par son épouse, a été envoyé de St. Domingue le 21.04.1799. (9 Floréal AN VIII) et déposé chez le notaire à Paris Le 02.11.1801. (23 Frimaire AN X) (21).

1798. Le 08.09. (23 Vendémiaire AN VI) A la demande de sa veuve, un acte de notoriété est fait devant 3 témoins, dont Louis, André MAGNAN (1.2.14.) demeurant rue FAVART à Paris. Tous disent avoir bien connu Pierre THENET et sa femme et, que de leur mariage est issue Marie, Joseph THENET comme le prouve son acte de naissance et qu'elle est bien mariée avec Jean, Louis BÉRARD et qu'elle est la seule appelée à recueillir la succession de son père.

1802. Le 14.01. (24 Nivose An X) Une procuration est faite à Jean, Louis BÉRARD "du Tapion" (XVIII.9.11.), oncle de Jean, Louis BÉRARD, pour la liquidation de tous les biens de Pierre THENET à St. Domingue. Elle est signée de sa fille et de sa veuve.

1829. Le 28.02. Un état des propriétés de Pierre THENET, établi par le Greffe de St. Domingue, est envoyé à Paris pour la liquidation des indemnités dues aux colons de St. Domingue. L'état reprend les différents titres de propriété connus, plus quelques autres dont le 17.02.1798. un bail de 5 esclaves appartenant aux héritiers absents de Pierre THENET, bail établi sous l'occupation anglaise.

Descendance: IV.7.1. MARGUERITE CécILE FLORE. - IV.7.2. MARIE JOSEPH "JENNY".

a été la promulgation des autres parts ensemble
 les législations étant émanées, au rang des Minutes
 de Nos Mandats publiés au Département de
 l'Ouest, île et côte Saint-Dominique à la
 résidence de Saint-Martin Dominique pour d'elles
 être suivies telle expédition qu'il appartiendra

Ce veyant le Citoyen Pierre Robin
 Berard Du Papien, habitant de l'artebouite,
 demeurant à Saint-Martin, le quel la
 artefi véritable, et en a reçu acte, à lui
 octroyé

Dont acte, fait et passé à Saint-
 Martin, en l'étude, l'an Dixième de la
 République Française et le Sieur Houel
 asant Minis en présence du Citoyen Pierre Lemer
 et Guy Robin, domiciliés en cette isle
 témoin requis, le quel après lecture, ont
 signé avec nous, le Citoyen Berard
 Du Papien ayant déclaré ne pouvoir signer
 a raison de son infirmité des



N. 2265.

L'ardesant les Notaires

publiés au Département de la Seine à la résidence de Paris
Sousigné.

Furent présents :

Dame Marguerite Rose Estur veuve de Pierre
Chenet demeurant à Choisy sur Seine, arrondissement de Sceaux
Département de Seine et Oise : étant représentée à Paris en l'état.

Stipulante de cause de la Communauté de biens qui
a existé entre elle et son défunt Chenet son mari.

Jean Louis Bernard et Marie Joseph Chenet
Souspoutés qui autorisés et estés des présentes demeurants au
Choisy sur Seine et étant représentés en l'état.
Celle dernière seule et unique héritière des défunt
Pierre Chenet Soupve.

Lesquels ont fait et constitué pour leur procureur général et
Spécial Monsieur Pierre Louis Bernard Du Capion habitant
de l'artibouter, résidant ordinairement à Saint Maurice, Jlle et Côte
Sainte Dominique.

Auquel ils donnent pouvoir de représenter et valent pour
tenir et administrer sans restriction que par ailleurs tout les biens et affaires
dépendants de la succession des feu Pierre Chenet ci-dessus au lieu
de son procureur Constitué doit spéculer les tenanciers : Continuer
comme il le pourroit faire en cette qualité de représenter les ayants droit
à la succession et généralement Stipuler y avoir les Compagnons
dans tous les actes et opérations relatives à l'administration des.

SEPTIÈME TABLEAU.

BAINS DE TIVOLI,

RUE SAINT LAZARE. 88

Lets de la Chaussée-d'Antin. Grand ton ; jardin spacieux et petits ponts chinois. Bain nuptial. Maison de santé ; belles convalescentes qui ne laissent pas de faire toujours l'amour ; des petits déjeuners le matin dans les bosquets, et de grands feux d'artifice le soir dans les allées.

Si la dépense qu'exige tel ou tel rôle, constituée qu'on appelle la bonne compagnie, si l'on ne peut être *distingué*, suivant l'expression de rigueur, qu'avec beaucoup de toilette, *du genre*, un coupé-potiron, ou bien un *Tilbury* du fameux carrossier de la rue de la Paix ; enfin avec toute la toilette et les grands airs de l'opulence ; c'est aux Bains Tivoli qu'il faut aller pour voir des personnes

vraiment *distinguées*. Des voitures élégantes, des laquais groupés dans la grande avenue d'entrée, vous donnent aussitôt le diapason de la scène : de charmantes petites-maitresses, savantes dans la pantomime du dédain, s'y rendent en foule des quatre points cardinaux de la Chaussée-d'Antin. Le bain n'est-il pas d'ailleurs une des principales scènes du canevas léger de la vie d'une petite-maitresse !... — « *Je viens de chez Le Roy* (1), *de chez M.^{lle} Despeaux, du passage des Panoramas ou des Bains de Tivoli*... Ne voilà-t-il pas le plus beau cours d'économie domestique d'une belle indolente ?... Mais ce sera le comble du bonheur pour une jolie femme d'arriver en riche berline de sa terre, et de descendre à la *Maison de santé* de Tivoli : alors elle a

(1) Fâmeux marchand de modes, rue de Richelieu.

ses nerfs éternels, ses spasmes, ses tintemens, ses nébulosités de cerveau et ses vapeurs ; et quoique faisant ses quatre repas, elle s'abandonne en fanatique aux soins d'un jeune médecin qui met, pour elle, toute la pharmacie du célèbre *Cadet* et toute la botanique de l'immortel Linnée, en bonbons et en dragées. Le bain principalement, le bain est le panacée universel de notre galant Esculape. Il est, à cet égard, ce qu'est le docteur Sangrado au puissant spécifique de l'eau. Il explique donc longuement à la jolie malade d'imagination, tous les bienfaits sans nombre de la baignoire ; il ordonne lui-même le degré de chaleur (c'est celle, ordinairement, du papillon devenu ver-à-soie.)

BAIN NUPTIAL.

Le bain dit *nuptial*, à Tivoli, coûte ordinairement un louis. Il consiste, pour

un jeune homme qui doit se marier le lendemain, et qui, voulant faire des prouesses et désirant donner à sa chère épouse des preuves nombreuses de sa tendresse, a recours à ces procédés ingénieux, il consiste, dis-je, à prendre d'abord un bain aromatisé par des vins étrangers d'une nature fortifiante, tels que le vin pectoral de l'Ermitage, la liqueur des vignes d'Alicante cuite au foyer d'un soleil brûlant. Ces premiers préparatifs, accompagnés d'une collation nutritive et stimulante, telle que des truffes cuites dans du vin de Champagne, du sirop de bouillon de veau, du pain de fécule de farine et des émincées de gigot à la sauce tomate, étant terminés, le futur, électrisé par ces puissans véhicules, sort du bain, revêtu seulement d'un léger peignoir, et passe à la salle dite des *cosmétiques* et des *macérations*, où des saçons, munis d'éponges fines et de tampons en coton, ainsi que de mor-

ceaux de flanelle, le *tatouent* d'essences, d'huiles aphrodisiaques, d'esprit de musc, de suc de roses turc, lui font des lotions d'eau de Cologne combinée avec du baume du Pérou, d'extrait de girofle, de vanille, de canelle, d'ambre, de palmirène léger et de certain *insecte pilé*; et bref, le frottent et le massent, à force de bras, de la vertu enivrante de tous ces élixirs, au point que les émanations capiteuses de toutes ces compositions s'emparant bientôt des fibres du cerveau et de tous les sens, notre jeune marié sent circuler dans ses veines un feu dévorant, et se croit en état, dans son imagination brûlante, de surpasser en volupté, même les travaux du grand Alcide. Vous restez plus d'un an imprégné des feux de cette seconde vie, et le parfum que vous exhalez, joint aux qualités brillantes que vous développez, vous font idolâtrer d'une épouse qui vous aime et vous respecte

d'autant plus que vous lui avez prouvé, en comblant son bonheur, que la nature vous avait donné la force, qualité dont le beau sexe en général fait beaucoup de cas dans un mari.



MAISON DE SANTÉ A BAINS.

PARIS renferme dans son sein un grand nombre de *maisons de santé*, consacrées à tous les genres de maladies: plus d'un provincial inexpérimenté y expie ses premières erreurs galantes. M. De Jouy a décrit avec son talent enchanteur ces mêmes maisons; que ne nous prête-t-il un instant sa brillante palette! mais il est à cet égard un peu comme le bon Lafontaine.

Qui peignit la nature et garda ses pinceaux.

Tivoli, sous le rapport sanitaire, offre les plus heureux sites, les plus doux avantages. Flore répand à profusion sa corbeille dans ce séjour charmant: c'est

T. I.

5.

l'Italie de la capitale; et dans les longs jours d'été, vous vous y croyez sous le beau ciel de la Toscane. Les sens, le cœur s'épanouissent aux plus douces émotions. En mettant le pied sur cette terre tapissée d'une épaisse verdure et jonchée de lilas et de roses, plus d'une personne, après y avoir passé quelques mois, voit avec chagrin arriver le terme de sa guérison; et long-temps après s'écrie: *Dieu! que j'étais heureuse quand j'étais malade à Tivoli!* Le jeu de bagues, le tir, la balançoire, le volant, le billard, et mille innocentes folies y composent les entr'actes des bains. Si jamais les faveurs de la fortune peuvent nous paraître précieuses, c'est dans les bosquets de Tivoli. Pour de véritables malades, à parler franchement, souvent on n'en voit pas. Je pourrais dire à cet égard avec C. N. : *J'approchai: des chants joyeux se firent entendre, et je fus fort étonné de trouver les jeux,*

les ris, les plaisirs, là où je croyais rencontrer la douleur et la mort. »

Ces petits lazarets de bonne compagnie sont généralement tenus par d'anciens Esculapes, recommandables par leurs talens, leur circonspection et leur aménité. Le médecin de la maison de santé est plutôt là un propriétaire-riche qui reçoit ses bons amis à sa maison de campagne, qu'un docteur grave et empesé. Le degré de votre fortune et de vos dépenses détermine l'élégance de votre mobilier. Là, c'est un général en retraite qui passe son été à réparer les ravages des passions d'hiver. Une jeune veuve, en proie au double chagrin d'un éternel procès et de ses vapeurs, logée sur le même palier, suppose bien quelques politesses; mais de pur voisinage... Ajoutez à la composition de cette maison de santé de ces jeunes Clarisse Harlowe, poursuivies par de dangereux Lovelaces

tiemment le long récit de ses douleurs rhumatismales.

Le soir, lorsqu'une douce obscurité s'étend dans le jardin, on rentre; on prend le thé, on organise un concert d'amateurs : celui-ci lit l'impromptu qu'il a composé depuis vingt-quatre heures : Mademoiselle de Sernange montre sa bourse en perles, bien avancée : on parle de *Byron*, du *Voyage à Dieppe*, de *Walter Scott*, de *Riquet à la houppe*, de la nouvelle salle de l'Opéra, de *Bonaparte*, de la reine d'Angleterre, de *Ipsilanti*, des *Florides* et du coin de Rue. Les modes nouvelles se croisent avec les Cortès et le général Pepé; on cite un nouveau pas de Paul, d'Albert, à travers des fragmens d'un discours de Benjamin Constant, qu'on admire. Le vieux médecin parle politique, et Sainte-Rose exprime, dans sa pantomime, un profond sentiment... Enfin, un jeu de cartes, déployé en éventail, est offert :

et qui n'ont absolument besoin que de neuf mois d'absence, pour rentrer dans tous les honneurs de leur réputation.

L'heure de la promenade, celle du dîner sont une nouvelle source d'agrémens. Les cavaliers s'empressent de donner la main aux dames. Chacun parle des effets qu'a produits le bain. Celle-ci, partisan de Jean-Jacques, donne le sein à un beau nourrisson : elle est venue à Tivoli pour avoir un lait plus abondant. L'amour maternel fait quelques sacrifices à la pudeur : un fichu s'écarte à demi; un colonel de cavalerie-légère, qui prend les fumigations pour un coup de feu reçu en Espagne, savoure du coin de l'œil tout le charme de ce tableau. Cette jeune élégante plaide en séparation contre un mari brutal et quinteux. Au bout de la table, c'est un négociant de Bordeaux, qui, certes, se porte à merveille; mais il a déposé son

l'écarté, le boston, le vingt-un, formement des groupes; une collation y succède. La gaité fait naître l'idée d'une contre-danse soudain improvisée. Sainte-Rose prend son violon : tous ces malades ont bientôt organisé, en trois coups d'archet, un bal où la plus brillante santé préside. On se sépare; chacun prend sa lumière : le médecin, s'approchant de l'oreille de Mademoiselle de Sernange, la gronde sur ses remèdes édulcorés qu'elle néglige; celle-ci rougit et bougonne d'un ton enfantin; puis il recommande son *cachou pectoral* aux Dames, et distribue, en riant, quelques pistolets à la *Werther* pour les avaler. Sa manière de tâter le pouls est délicieuse; il leur baise la main à chacune, avec les manières et le bon ton de la vieille cour. Pour celles-ci, elles ne pensent qu'au galant négligé dans lequel elles paraîtront le lendemain au déjeuner. Quelques pressions furtives

bilan, et, par prudence, il vient prendre le bain d'ondées, pour se rafraîchir le sens un peu agités. Au surplus, il se garderait bien de lire les journaux à l'article *Commerce*.

Quelle est cette belle personne de dix-sept ans, qui donne un baiser respectueux à cette dame âgée? C'est mademoiselle de Sernange, qui, si fraîche, si radieuse de santé, n'en prend pas moins les eaux minérales factices, pour des affections mélancoliques et des palpitations soudaines : le chevalier Sainte-Rose, assis à côté d'elle, prend le plus vif intérêt à sa santé, et la met au régime de toutes les romances nouvelles, afin de la guérir de cet état vraiment alarmant. Il l'accompagne au bain, et porte son schall et sa gibecière dans les bosquets. Oh! c'est un jeune homme bien serviable, car il ne dédaigne pas de donner le bras à la vieille tante, et pousse la vertu jusqu'à endurer pa-

1.1.8.

JOSEPH

1743. Sa * Le 22.03. à Montesquiou (Gers) (2).

Son b. Le 24. Paroisse St. MARTIN.

p. Jean SAVAMOU. - m. Françoise ROSIS. Qui ne signent pas.

Très probablement décédé en bas-âge.

1.1.9.

JOSEPH

1747. Sa * Le 24.07. à Montesquiou (Gers) (2).

Son b. Le 25. Paroisse St. MARTIN.

p. Julian THENET (Peut-être son frère aîné) - m. Arnaude THENET.

Témoins: Baptiste LIESTA - Jean FANDONAS "Qui ont signé avec moi"

1775. Le 29.11. Son x à St. Marc (St. Domingue) (23). où il est venu rejoindre son frère.

Il est également maître-chirurgien dans la paroisse.

Une opposition à son mariage a sûrement été faite après la publication du 1^{er} ban comme l'indique les attendus de l'acte:

" Après une seule publication de ban de mariage du 26 courant à la messe paroissiale, le R.P. Pierre MAUBERT, Préfet Apostolique, ayant demandé la dispense des deux autres et, vu l'enquête faite par devant le Sénéchal de la Juridiction de St. Marc par laquelle il a resté que le contractant est libre de tout engagement qui pourrait empêcher la célébration du mariage et, vu la sentence rendue par la Sénéchal de St. Marc en date du 28 courant qui déclare l'opposition formée au dit mariage comme nulle et non advenue et, nous permet en conséquence de procéder à la célébration du mariage."

Il épouse: "Dame Marie Louise VENOT, native de cette paroisse, veuve en 1^{er} nocce de feu Edme Félix PIVERT, vivant habitant cette paroisse, fille majeure légitime de feu M. Nicolas VENOT et de feu dame Marie Louise MONCLORE."

Témoins: Jean-Baptiste CASTELAS, commis à St. Marc. - Sr. Bernard DELASARRE, apothicaire à St. Marc - Sr. Pierre CLARO, concierge - Sr. Léonard CONAIN, maître en chirurgie. Tous les témoins signent avec les époux et le frère du contractant et LOUVIEU, curé.

1780. Le 14.02. Son épouse est veuve. Joseph THENET est donc mort peu de temps après son mariage.

Elle demeure toujours à St. Marc et achète pour 18.000 L. une maison (24,1), rue du Pont, à St. Marc, mitoyenne de celle appartenant à Pierre THENET son beau-frère.

1781. Le 28.10. Sa veuve doit quitter la maison qu'elle habite, son bail étant résilié. C'est la dernière trace retrouvée du couple qui n'a pas eu d'enfants.

IV.6.1.

MAGDELAINE

1766. Sa * Le 24.03. à Montesquiou (Gers) (2)

Son b. le même jour, paroisse St. MARTIN.

p. Mathieu ROSIS. - m. Magdelaine ROSIS. Qui n'ont pas signé pour ne savoir.

Destin inconnu.

IV.6.2.

FRANÇOIS

Artiste.

1770. Sa * Le 30.01. à Montesquiou (Gers) (2).

Son b. Le 31, paroisse St. MARTIN.

p. François LASMESSAS, maréchal ferrand - m. Marie THENET.

Le parrain a signé, pas la marraine pour ne savoir.

Il "monte" à Paris, puisque c'est là que je le retrouve par son contrat de mariage.

1802. Son cm. Le 22.02. (3 Ventose An X) (25) à Paris.

"François THENET, fils majeur de Mathieu, officier de santé et, de Marie ROZÉS, son épouse, habitant Montesquiou dans le Gers. Demeurant à Paris, rue LEPELLETIER N° 21, division Montblanc.

D'autre part:

Dame Anne BOUTARD, épouse divorcée, sans enfant, d'avec le citoyen Nicolas PIAT, demeurant à Paris, rue LEPELLETIER, même numéro.

Suite au mariage convenu entre eux et qu'ils se proposent de contracter incessamment, mettent les conditions suivantes:

Pas de communauté de biens entre eux. Ledit futur époux a dès à présent autorisé irrévocablement ladite future épouse à gérer ses biens comme elle l'entendra sans avoir besoin d'autorisation.

Les biens de la future consistent en mobilier garnissant l'appartement que les futurs époux occupent 21 rue LEPELLETIER, ainsi que dans les bijoux, argenterie et, en ustensiles de ménage lui appartenant, sans inventaire de fait suivant convention des parties.

Le futur n'apporte que ses habits, linge et hardes à son usage.

Conséquemment tous les meubles et effets qui existent le jour du mariage seront censés appartenir à la future épouse, à moins que le futur époux ne justifie par des quittances notariées de la propriété de ceux qu'il voudra réclamer.

La future apporte 6.000 Fr.

Les futurs époux contribueront chacun pour moitié dans les dépenses du ménage.

Ils se font dès maintenant une donation mutuelle au dernier survivant."

Tous les deux signent l'acte. La profession de l'époux n'est pas indiquée, c'est sur son acte de décès que je l'ai connue.

Il est à remarquer que le père du futur est indiqué comme "Officier de santé" Ce titre à été institué sous l'Empire et donné aux "chirurgiens" et aux médecins qui n'avaient pas leur doctorat. Ils avaient les fonctions de médecin.

1802. Son décès le 09.04. à 9 heures du soir, 21 rue LEPELLETIER à Paris (26), soit 1 mois 1/2 après son mariage ! Il est qualifié d'artiste sur l'acte.

J'ai retrouvé cet acte de décès dans les actes reconstitués de l'Etat-Civil de Paris où il avait été déposé le 08.05.1873 !

1817. début mars, le décès de sa veuve Anne BOUTARD.

Le 22.03. Ses héritiers demandent au notaire d'établir son acte de notoriété et, conséquemment l'acte de décès de son époux.

Le 30.03. Est déposé le testament d'une demoiselle Pierrette, Madeleine SEGERS dite "CHEVALIER", habitant Paris, rue St. HONORÉ N°323 en faveur d'Anne BOUTARD.

Le 01.07. La succession d'Anne BOUTARD se fait donc avec celle de la demoiselle "CHEVALIER" au profit des héritiers BOUTARD qui sont:

- Dame Marie, Claude GALISSIER, veuve de Louis, François BOUTARD, rue de Bondy N°58 à Paris.

- Dame Marie, Geneviève BOUTARD, veuve de Gabriel, Jean MONTAUDOIN, rue du Paon St. VICTOR, N°4 à Paris.

Frère et soeur d'Anne BOUTARD.

Je n'ai pas retrouvé qui avait demandé au notaire le 10.02.1873. l'expédition de l'acte authentique de décès de François THENET et qui l'avait déposé aux archives de l'état-civil reconstitué de la ville de Paris.

Il s'agit, peut-être, d'une initiative du notaire.

IV.6.3.

JEANNE JOSEPHE

1772. Sa * Le 28.03. à Montesquiou (Gers) (2).

Son b. le même jour, paroisse St. MARTIN.

p. Antoine ROSIS - m. Joseph ROSIS. Le parrain a signé et, non la marraine.

Destin inconnu.

IV.7.1.

MARGUERITE CécILE "FLORE"

1773. Sa * Le 17.08. à St. Marc. (St. Domingue) (27,1)

1774. Son b. Le 06.01. dans la paroisse.

p. Jacques, Etienne ESTUR, oncle maternel de l'enfant, lequel absent a été représenté par Louis LAPEIRE, directeur de la Poste.

m. Dame Jeanne, Marguerite DOULLÉ, veuve ESTUR, grand-mère Maternelle de l'enfant. Tous ont signé avec le curé PORCHERON (I,24).

1776. Son décès le 11 mars à St. Marc (27,2), âgée de 2 ans 1/2. Inhumée le même jour. Sur l'acte, elle est dite: Marie, Cécile.

IV.7.2. (S/S 83)

MARIE JOSEPH "JENNY" X

1775. Sa * Le 29.10. à St. Marc (St. Domingue). (27,2)

Son b. Le 03.03. Dans la paroisse.

p. Joseph THENET, chirurgien, son oncle paternel.

m. Marie, Louise VENOT, épouse du parrain. Tous signent l'acte.

1794. Le 30.05. (13 Prairial An III) La publication de son mariage à Thiais (Val de Marne) avec Jean, Louis BÉRARD "du PITHON", fils de Jean, François et de Marguerite MAGNAN. Le père de la future est à St. Domingue.

Le 18.06. (1 Messidor An III) Son cm. à Choisy sur Seine (Choisy le ROI) (Val de Marne) au domicile de sa mère où elle demeure. (Voir l'histoire des BÉRARD: Jean Louis XIX.8.7.).

Le régime de la communauté de biens suivant la coutume de Paris est retenu.

Apport de la future: 120.000 L. sur la succession de sa mère. Plus 5.000 L. d'effets personnels. Plus 7.000 L. qui seront données à la fin des troubles de St. Domingue.

Le logement et la nourriture seront donnés gratuitement au couple par Madame THENET tant qu'il logera chez elle.

Etaient présents: Gabriel, François BÉRARD des GLAJEUX, frère du futur, représentant son père. La mère de la future. Marc, Antoine DELAHAYE DELAUNAY, ami et allié du futur. Marie, Bonne, Gabrielle, Eulalie BÉRARD, soeur du future. Louis, André MAGNAN, cousin germain paternel du futur.

Le 18.06. (1 Messidor An III) Son mariage civil à Thiais (Val de Marne) (29). A cette époque les mariages civils étaient obligatoirement célébrés au chef-lieu de canton du domicile des futurs. }

Le père de la futura est absent. (à St. Domingue)

Parmi les témoins: M. Laurent SOULÉ, que les THENET avaient connu lorsqu'ils étaient propriétaires du château de Courbeton.

le mariage religieux n'a pas été retrouvé

1797. Le 20.10. (29 Vendémiaire An VI) Leur notaire (30) constitue un dossier pour la succession de son père.

1802. Le 06.05. (16 Floréal An X) Dépôt de procuration des héritiers THENET: Pierre, Louis BÉRARD "du TAPION", oncle paternel de son époux, qui ne peut signer étant donné son infirmité à cette époque, dépose au greffe la procuration qu'il a reçue des THENET pour s'occuper de leurs affaires à St. Domingue en leur absence et après la mort de François THENET. (I, 26 1 & 2)

1805. Très probablement, à la suite de la naissance de sa dernière fille, son état de santé l'oblige à faire des séjours de plus en plus prolongés dans la maison de santé "Les Tivolis" (31 1 & 2), 38 rue St. LAZARE à Paris où elle devait mourir.

Pendant cette période, son mari se trouve dans l'obligation de faire établir par leur notaire, maître DELACOUR, plusieurs procurations à son nom, et plusieurs certificats de vie, pour pouvoir régler leurs affaires.

Cette ensemble des "TIVOLIS" était composé de jardins, de promenades "à l'anglaise" alors à la mode, de bains publics et d'une maison de santé réservée à une clientèle de rang social élevé et dont on parlait beaucoup à l'époque.

Les illustrations (I, 27 1 - 2 - 3 & 4), qui sont à lire, donnent une description amusante des "Bains TIVOLIS".

1808. Son décès le 21.09. à 33 ans à la maison de santé des "Bains TIVOLIS" rue St. LAZARE, N°88.

Elle est déclarée institutrice. En effet, elle collaborait avec son mari et sa mère à la bonne marche d'un pensionnat de jeunes filles de la bonne société qu'ils avaient tous les trois fondé d'abord à Thiais puis à Paris, au N°2 de la rue Petrelle, au coin de la rue du faubourg Poissonnière.

Madame THENET mère était particulièrement chargée de l'administration du pensionnat.

L'acte de décès et l'inhumation n'ont pas été retrouvés. C'est grâce au dossier de l'enregistrement que ces informations peuvent être données. (32)

1809. Le 16.09. Déclaration de mutation par décès (33).

Son époux, en son nom et pour ses 3 filles mineures: Louise, Victoire et Gabrielle, héritières pour 1/3 chacune. Il n'y a pas eu d'inventaire de fait à cette date, mais une estimation qui se monte à 3.855 F.

1818. Le 02.05. Un inventaire de ses biens est fait (34). Son mari habite toujours 103 rue du Fg. Poissonnière, il est propriétaire de l'immeuble.

L'inventaire est fait à sa demande et en présence du subrogé-tuteur de ses trois filles et avec le témoignage de Mme. veuve THENET, mère de la défunte.

Figurent à l'inventaire: Quelques meubles - bibelots - garnitures - une cinquantaine de robes - 40 chemises - 500 volumes reliés dans la bibliothèque - 2,200 Kg. d'argenterie - Quelques bijoux: 1 peigne en argent doré avec un camée - 1 collier d'or avec un camée - 1 montre en or en forme de coquille - 1 chaîne de cou en or - 1 paire de boucles d'oreilles - Des petites bagues - 1 paire de lorgnettes en argent doré - 1 petit cœur en cristal - 1 dé en or ... Le tout, avec le coffret estimé à 150 F. - 1 montre en or avec sa chaîne estimée à 120 F. L'ensemble se monte à 3.855 F.

Sa mère devait lui survivre 20 ans et son époux devait se remarier à Marseille en 1827 avec Catherine, Victoire, Clémentine ABEILLE, fille de sa sœur, née en 1792 à Marseille. Il avait attendu que ses trois filles, dont il s'était remarquablement occupé, soient mariées et sa belle-mère décédée.

- ten 1828? ou 1826?

5 ans

Sa descendance:

Marguerite, Louise, Laurence, "Mélina". *en 1797 à Thiais + en 1870 à Marseille.
épouse en 1820 à Paris Henri, Pierre FOULLON + sans postérité.

Victoire, Joséphine, "Jenny" (S/S 43), *en 1801 à Thiais + en 1880 à Marseille.

épouse en 1822 à Paris André, Marie, Honoré CHIEUSSES de COMBAUD, d'où postérité.

Sidonie, Gabrielle (S/S 41), * en 1805 à Paris + en 1853 à Marseille.

épouse en 1826 à Paris Paul, Emmanuel ABEILLE "de Perrin", d'où postérité.

FIN DE L'HISTOIRE DE LA FAMILLE THENET

N° THENET
↓

TABLE DES NOMS DES CONJOINTS

IV.7.2.	Jean Louis	BÉRARD "Du Pithon"	Page 16.
1.	Doumenge	BESOUS	5.
IV.6.2.	Anne	BOUTARD	15.
1.1.7.	Marguerite Flore	ESTUR	9.
1.1.6.	Jeanne Marie	ROSÉS	7.
1.1.	Magdeleine	ROSIS (ROZES)	5.
1.1.9.	Marie Louise	VENOT	14.

TABLE DES GÉNÉRATIONS ET DES DESCENDANTS PAR FILIATION

1.	GUILLAUME (S/S 664)	Page	5.
1.1.	FRIS (S/S 332)		5.
1.2.	JEAN GÉRAUD		5/6.
1.3.	MARGUERITE		6.
1.4.	ADRIEN		6.
1.1.1.	JULIAN		6.
1.1.2.	MARIE		6.
1.1.3.	MARIE		6.
1.1.4.	JEANNE		6/7.
1.1.5.	JEAN		7.
1.1.6.	MATHIEU		7.
1.1.7.	JEAN PIERRE (S/S 168)		7/13.
1.1.8.	JOSEPH		14.
1.1.9.	JOSEPH		14.
IV.6.1.	MADÉLAINE		14.
IV.6.2.	FRANÇOIS		15/16.
IV.6.3.	JEANNE JOSEPHE		16.
IV.7.1.	MARGUERITE CécILE "FLORE"		16.
IV.7.2.	MARIE JOSEPH "JENNY" (S/S 83)		16/18.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

- I,1 Vue du village de Montesquiou (huile sur toile) exécutée en 1912 par M. Octave JOIN LAMBERT, chartiste, père de mon ami Philippe JOIN LAMBERT (Ancien élève de l'X et mon P.D.G. à la Sté. LADEN.) et arrière-grand-père de l'époux de Jacqueline FRANC, fille d'Odette ARGOD (Voir ABEILLE généalogie ABEILLE)
- I,2 Porte fortifiée de Montesquiou (Photo de l'auteur)
- I,3 Certificat: "Nous chirurgien de S.S. Mgr. l'Amiral au siège d'Honfleur certifie que le Sr. Pierre THENET natif de Montesquiou, diocèse d'Auch, est très capable de naviguer en qualité de chirurgien, c'est ce que nous avons signé, après l'avoir examiné à Honfleur le 8^e mars 1768."
- I,4 Supplique de Pierre THENET à l'Amiral commandant Honfleur.
- I,5 Communication au Procureur du ROY et remise du document au greffe de la justice pour exécution.
- I,6 Acte du greffe donnant autorisation d'embarquement à titre de chirurgien de bord.
- I,7 Acte de mariage THENET/ESTUR. St Marc 1772.
- I,8 Portrait de Marguerite Flore ESTUR. Collection familiale.
- I,9 Acte d'achat d'une maison. Moitié de la 1^e page et dernière page.
- I,10 Dernière page de l'acte d'achat de terres. Les signatures THENET/ESTUR
- I,11 Carte de situation d'HAÏTI (Carte détaillée: chapitre MAGNAN/BÉRARD)
- I,12 Une habitation avec les bâtiments annexes, sucrerie, etc.
- I,13 Carte de CASSINI. Ech.: 1 ligne pour 100 toises. Soit 1/36.400. soit: 1 Km = 11.1/2 MM. 1798/1812. Montereau et l'emplacement de COURBETON.
- I,14 L'enclos du château.
- I,15 1^e page de l'acte: Conditions générales.
- I,16 13^e page de l'acte: le prix.
- I,17 21^e page de l'acte: les signatures. Remarquer les 3 points dans les signatures du vendeur et de l'acheteur.
- I,18 2^e partie de l'acte: La description et l'évaluation du mobilier.
- i,19
- I,20
- I,21 3^e partie de l'acte: Les signatures de l'emprunt.
- I,22 C'est sur un bateau de ce type que F. THENET s'embarque.
- I,23 Acte de mariage de Joseph THENET. 1775.
- I,24 Acte de baptême de Marguerite, Cécile THENET.
- I,25 Reproduction d'une miniature et de la photo d'un portrait de "Jenny".
Collection familiale.
- I,26-1 Dépôt fait par BÉRARD "Du Tapion"
- I,26-2 Procuration des THENET.
- I,27-1 Extrait du volume N°1 des "Bains de Paris et des principales villes
-2 des quatres parties du monde". Par CUISIN - Paris chez VERDIÈRE 1822.
-3 2 volumes. (S1,1)
-4
-

SOURCES

- 1 Dictionnaire des noms de France de DAUZAT.
- 2 A. C. de Montesquiou sur Losse (Gers).
- 3 A. D. de la Gironde et A. C. de Bordeaux.
- 4 A. D. du Gers.
- 5 Archives de l'Armée. Château de Vincennes. Vincennes.
- 6 Contribution à l'étude des chirurgiens de Gascogne au XVIII^e siècle.
De Maurice BORDES. Imprimerie BOUQUET, Auch. (Gers).
- 7 "Une petite ville de Gascogne de la fin du XV^e siècle au début du XVI^e s.:
MONTESQUIOU-d'ARMAGNAC." de Gabriel LAPLAGNE-BASSIS. Revue de Comminges.
Tome XCIV, 1^{er} Trimestre 1981. Et:
"Cinq promenades dans la région de l'ASTARAC" Promenade 4. Du même auteur
Président du Syndicat d'Initiative du Canton de Montesquiou et cousin de
Monsieur Philippe Join Lambert.
- 8 "Comment furent rapatriés les greffes de St. Domingue. 1803-1820." Par:
Madame Marie, Antoinette MENIER, conservateur en chef, chargée de la section
Outre-Mer. Gazette des Archives. N°100, 1^{er} Trimestre 1978.
- 9 Article du Docteur Claude MASSÉ paru dans le bulletin du Cercle Généalo-
gique du Sud Ouest. 1989. "Etudiants en chirurgie à Bordeaux au XVIII^e S."
- 10 Bulletin de la Sté. Archéologique, Historique, Littéraire et Scientifique
du Gers. 4^e trimestre 1978. Pages 456 et suivantes.
- 11 Dans le N° 100 de la Revue "Héraldique et Généalogie" P.274. un lecteur
signale avoir trouvé le décès d'un capitaine du "CHEVAL MARIN" (Autre que
le notre) mort à St. Domingue: "Jean CAZIER, capitaine du "CHEVAL MARIN"
possédait entre autres: Une paillasse et une chemise blanche qui servirent
pour l'ensevelir, inventaire fait par le pilote du navire Pierre LE PAOEN"
- 12 Amirauté de Honfleur (Calvados) 13.03.1768.
1^{er}: Un certificat de capacité.
2^{er}: Une supplique du Sr. THENET à l'Amiral.
3^{er}: Un acte du greffe prenant acte du certificat et donnant autorisation
au demandeur d'embarquer en qualité de chirurgien.
- 13 A.N. St. Domingue. Section Outre-Mer. Mariage St. Marc: THENET/ESTUR.
- 13,1 Bail à loyer. Nt. GRAND MAISON à St. Marc. 1777.
- 13,2 Achat de maison 1777. GRAND MAISON Nt. à St. Marc.
- 13,3 Procuration 1777. Même notaire.
- 13,4 Achat de terres 1782. GAZANHÉ Nt. à St. Marc. Rep. T. N°761. f°68.
- 13,5 Achat de terres 1783. N°762.
- 13,6 Achat de terres 1784 N°765. f°68.
- 14 "CERHAME" (Centre d'Etudes et de Recherches Historiques et Archéologiques
de Montereau et Environs.) 19 rue Jules FERRY, Montereau (S. & M.).
Correspondance du 07.11.1976.
- 15 Canton de Montereau "Essais Historiques, Statistiques, Sur le départe-
ment de Seine-et-Marne. Chez MICHELIN, imprimeur de la Préfecture, éditeur,
1829. Reprint 1080 AMATTEIS.
- 16 Dict. topographique des environs de Paris. Charles OUDIETTE, Paris 1817.
- 17 Achat de COURBETON. 1789. A. N. Minutier Central des notaires de Paris.
Etude LIII. Liasse 629. 3 actes de 29, 15 & 4 pages, soit 48 P.
- 18 A. N. Minut. Acte de revente du château. 1791. Etude VII. l. 503. 129 p.
- 19 A.N. Minut. Cent. Not. Etude VII. l. 509. Vente de terres, 1791.
- 20 Certificat du Maire de Nantes joint à l'acte: Etude LXI. l. 674. 1794.
- 21 Dépôt de l'acte d'extrait mortuaire de P. THENET, 1801. Et. XIX. l. 920.
- 22 Acte de notoriété de P. THENET. 1798. Et. LXI. l. 684.

- 23 A.N. Section O.-M. Gref. St.Marc. EC. Reg.208. f°77. Mariage THENET.1775.
 24,1757. Not. GAZANHé. 1780.
 24,2642. FOUQUEREAUX. 1781.
 25 A.N. Minutier de Paris. Etude XIV. 1. 553. 1802. Not. COPPERY. cm.
 26 Archives de la Ville de Paris. Actes de l'Etat-Civil Reconstitués après 1870,1 million d'actes environ. (Les communards ont incendié l'Hotel de Ville et le Greffe, détruisant ainsi les deux collections des registres paroissiaux de Paris,les plus vieilles de France et du monde,3 millions d'actes environ. Seuls,subsistent à Paris les actes religieux établis après la Révolution dans les paroisses. Les familles qui avaient besoin de justifier de leur identité ou de celles de leurs aïeux devaient faire reconstituer les pièces nécessaires devant une commission avec preuves à l'appui.
 27,1 A. N. Section O.- M. Etat Civil St. Marc. EC. Reg.208. f°46.
 27,2 f°83.
 28 A.C. de Thiais (Val de Marne).Publications de mariages de l'Art.
 29 Acte de mariage civil. THENET/BÉRARD.
 30 A. N. Minutier de Paris. Etude LXI. 1.684. Expédition de notoriété.
 31,1 Bibliothèque de la Ville de Paris. Ref.121. "Les bains de Paris. CUISIN.
 31,2117717. Monographies parisiennes.
 par Gaston CAPON. "Les TIVOLIS"
 32 Archives de la ville de Paris. Bureaux de l'Enregistrement DQ8. N°316.
 33 DQ7. N°2055.
 34 A. N. Minutier de Paris. Etude XIX. 1. 955. Inventaire THENET.
-